Rapport final de fouilles programmées Montréal-de-Sos - Ariège 2005

Florence Guillot, Nicolas Portet

▶ **To cite this version:**

Florence Guillot, Nicolas Portet. Rapport final de fouilles programmées Montréal-de-Sos - Ariège 2005. [Rapport de recherche] Mairie d'Auzat. 2005. hal-00534463

HAL Id: hal-00534463
https://hal.science/hal-00534463

Submitted on 9 Nov 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Programme Montréal-de-Sos
Mairie d'Auzat - Ariège

Rapport final fouilles programmées 2005

Flo Guillot

Sommaire

Le site : ouvrage fortifié (*pour éviter des répétitions vous trouverez cette étude dans l'Etat de la question 2005, ou en introduction du rapport des sondages 2002).*

Informations générales	3
Remerciements	4
Fonctionnement	5
Cadre naturel et géomorphologie du site	6
Historiographie	10
Travaux 2005	**13**
Situation et objectifs	13
Zonage	16
Résultats stratigraphiques	19
Etude du bâti dégagé	89
Conclusion	108
Annexes	**110**
Analyse de la documentation écrite	110
Sources et bibliographie	114
Etude du mobilier archéologique	**118**

(M. COMELONGUE, N. PORTET, M.-A. RAYNAUD, M. BARRERE, FR. DIEULAFAIT, J. LABROT)

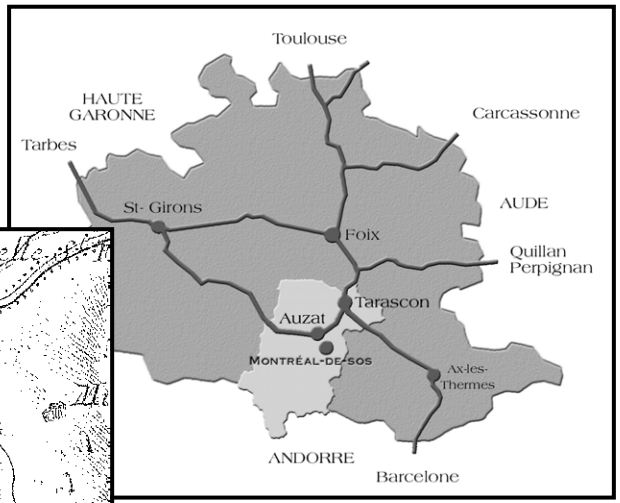

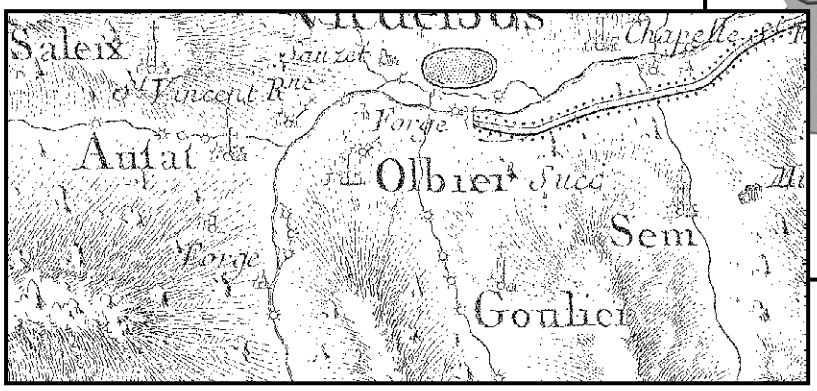

Dans le cadre d'un projet communal de valorisation du patrimoine culturel sur la commune d'Auzat, un programme a été lancé concernant un ouvrage fortifié peu connu en tant que tel, sauf localement et à titre de balade. Cette fortification se nomme Montréal-de-Sos et est construite au-dessus du village d'Olbier, village de la commune d'Auzat.

C'est dans le cadre de ce projet qui inclut des objectifs tant pédagogiques que scientifiques qu'une enquête archéologique et des sondages ont été réalisés au cours des étés 2001 et 2002. Au début de l'été 2003 eut lieu une dernière opération de sondages consacrée au dégagement d'un morceau du parement externe de la tour maîtresse, le donjon. En 2004, l'opération s'est poursuivie par une fouille programmée recentrée sur le pourtour nord-est de la tour maîtresse. Puis en 2005, une seconde opération annuelle programmée a eu lieu. Vous en trouverez ci-dessous le rapport.

Nom du site : Montréal-de-Sos
Commune : Auzat
n° Insee : 09 030
Cadastre : année 1832 revu en 1957, commune Auzat, feuille unique F, parcelle unique n°656.
Propriétaire : Commune d'Auzat. Accès en propriété communale ou sous conventionnement : maîtrise foncière des accès et du site réalisée.
N° Service Régional de l'Archéologie du site : 09 030 001 AH

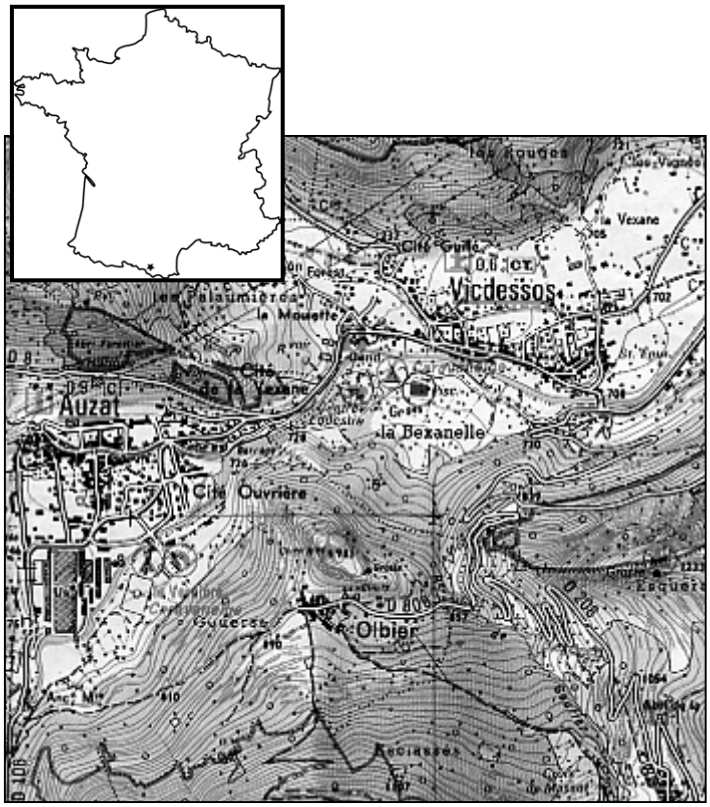

Carte I.G.N. 1/25000è Top 25 Vicdessos

Archivage des informations (textes et iconographie) :
Dépôt du rapport : Archives de la mairie d'Auzat, Service Régional de l'Archéologie Midi-Pyrénées, Archives Départementales de l'Ariège. Iconographie numérisée.

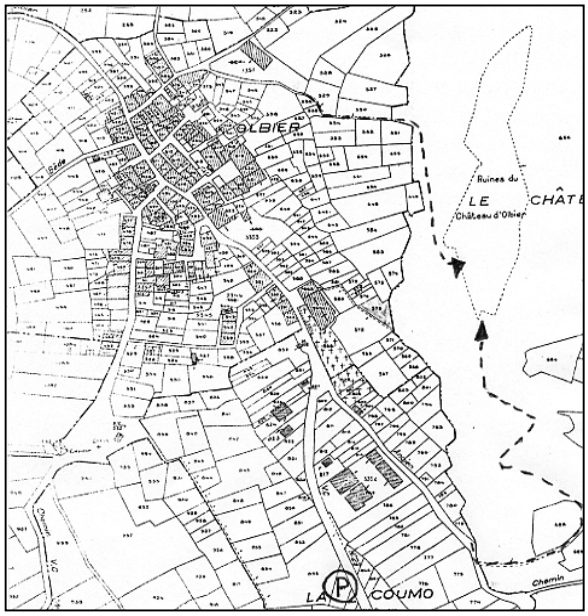

Plan cadastral d'Olbier

Cette fouille programmée est le produit du travail de très nombreuses personnes.
Elle a d'abord pu avoir lieu grâce aux opérations archéologiques antérieures et aux personnes qui les ont menées en 2001, 2002, 2003 et 2004.
C'est pourquoi vous trouverez ci-dessous une longue liste de remerciements : l'importance de cette énumération démontre la quantité et la qualité de l'aide qui fut apportée au programme.
En premier lieu, il me faut remercier la mairie d'Auzat et tout le conseil municipal, source, ressort et direction de tout le projet, notamment Mr PIQUEMAL, maire d'Auzat, Nicole DENJEAN responsable du comité de pilotage qui m'a tant apporté tout au long de cette année ainsi qu'Aimé MAURY, toujours présent pour aider, souriant et efficace.
Mais aussi la DRAC Midi-Pyrénées et notamment le Service Régional de l'Archéologie, son directeur Mr. VAGINAY et ses ingénieurs Christine DIEULAFAIT et Michel BARRERE, pour leur aide et leurs conseils, le temps qu'ils ont bien voulu m'accorder.
Nicolas PORTET, archéologue, m'a aussi apporté de très nombreux conseils, avant et pendant mes recherches, recommandations qui ont été très importantes dans la réalisation des différentes étapes de cette recherche.

L'équipe de fouilles 2005 :
Brahim ABAINOU, Anita BARANYI, Christina BAUM, Pierre-Yves BOULET, Michel CANDAU, Laetitia CARASSE, Alexandra DABE, Claudine DECAUP-FRAGNEAU, Anne-Claire DEJEAN, Cécile DUFAU, Nicole DENJEAN, Roseline FALIPH, Aurore et Sylvie FAVRE, Teresa FERNANDEZ-PAREDER, Jérémie FLORES, Emmanuelle et Muriel FUSTEC, Christine JANNIN, Ludovic JOBKES, Pascal GENTIE, Benoît GORSSE, Sandrine GOUAZE, Anne-Sophie GROO, Flo GUILLOT, Yves KRETTLY, Christian KOENING, Thibaut LASNIER, Marie LAUGIE, Geoffroy LECHEVALIER, Aude LE MINIER, Antoine et Gilles MAHE, Laurène MATERN, Patrick MAZA, Denis MIROUSE, Arnaud MAUPOINT, Eléonore NOGUES, Jinmin PARK, Mi Kyoung PARK, Evan PETERS, Alexandra PIFARRE, Nicolas PORTET, André RAYNAUD, Sylvette REY, Suzanne ROUSSET, Guillaume SCHROEYERS, Violaine SEGUY, Danielle, Emmanuel et Olivier SERGENT, Loren SOUCHARD, Hélène TEISSEIRE-BOURDONDLE, Frédéric TEISSEIRE et Olivier VAMOUR.
Thibaut LASNIER, Flo GUILLOT, Laurène MATERN et Aude LE MINIER ont effectué les levés de l'étude du bâti.
Assistés par **Jean-Luc GUIRAUD** et ses mules, Enzo et Kératine.
Et par les équipes d'**Aquariège** et de l'**AAPRE**.

Le rapport vous présente les objectifs et les résultats archéologiques 2005. Pour une présentation globale du site, veuillez vous référer aux rapports précédents et à l'Etat de la question 2005 diffusés sur le site Internet de la vallée « pays-du-montcalm.com ».

L'étude du matériel céramique et métallique a été réalisée par **Nicolas PORTET, Marie-Agnès RAYNAUD** et **Marc COMELONGUE**. Les monnaies ont été étudiées par **Francis DIEULAFAIT** et le méreau par **Jacques LABROT.** L'étude du matériel en bronze a été réalisée par **Michel BARRERE.**

FONCTIONNEMENT

Sous l'autorité de M. le Maire d'Auzat.

- Comité de Pilotage : élus, techniciens et membres de l'association « Olbier en fête »

Responsable du projet : Nicole DENJEAN, adjointe à la Mairie d'Auzat.

- Chargée de mission du programme, salariée par la mairie : Flo GUILLOT.

CONTACT

Mission « Montréal-de-Sos », Mairie d'Auzat 09220 Auzat.

Chargée de mission du programme « Montréal-de-Sos » :
Florence GUILLOT
77, cité Péchiney 09220 AUZAT,
05 61 64 87 53 / 06 08 76 96 30
e-mail : flo.guillot@libertysurf.fr

LA RECHERCHE

Responsable de la fouille :
Florence GUILLOT (voir ci-dessus)
Intervenants ou responsables de secteurs:
Geoffroy LECHEVALIER, Laurène MATERN, Nicolas PORTET, Hélène TEISSEIRE-BOURDONCLE.

PCR « Naissance, évolutions et fonctions des fortifications médiévales dans les comtés et Foix, Comminges et Couserans »
Participants en 2005 : Jean-François AYRAULT (*Durban et Séronais*), Jean-Philippe CLAVERIE (*La tour de Loup*), Fabrice CHAMBON (*Montségur*), Christine DIEULAFAIT (*motte de Labatut et Ariège*), Cécile DUFAU (*Montréal*), Richard FITOUSSI (*Vallée de la* Lèze), Sandrine GOUAZE (*Durban et Séronais*), Yves KRETTLY (*Caraybat*), Thibaut LASNIER (*haut Couserans)*, Denis MIROUSE (*Durban et Séronais*), Nicolas PORTET (*Montréal-de-Sos*), Sandrine PRADIER (*Pamiers et alentours*), Philippe ROUCH (*Ste-Catherine*), Hélène TEISSEIRE (*Ax*), Patrice TILLET (*Usson et Donezan*), Salem TLENSAMI (*Vallée de la Lèze*), sous la responsabilité de Flo GUILLOT (*Montréal-de-Sos, haut Couserans et comté de Foix*). Avec les conseils de M. Benoît CURSENTE.

Cadre naturel et géomorphologie du site

La vallée du Vicdessos est un affluent du bassin amont de l'Ariège. Cette vallée se découpe dans la zone axiale pyrénéenne centrale sur le versant nord du massif.

La partie aval de la vallée, jusqu'au dernier habitat majeur (Auzat) est d'axe général nord-est/sud-ouest, tandis qu'à l'amont elle prend un profil grossièrement nord-sud. La confluence avec l'Ariège se réalise dans le bassin de Tarascon-sur-Ariège, à l'amont de Foix.

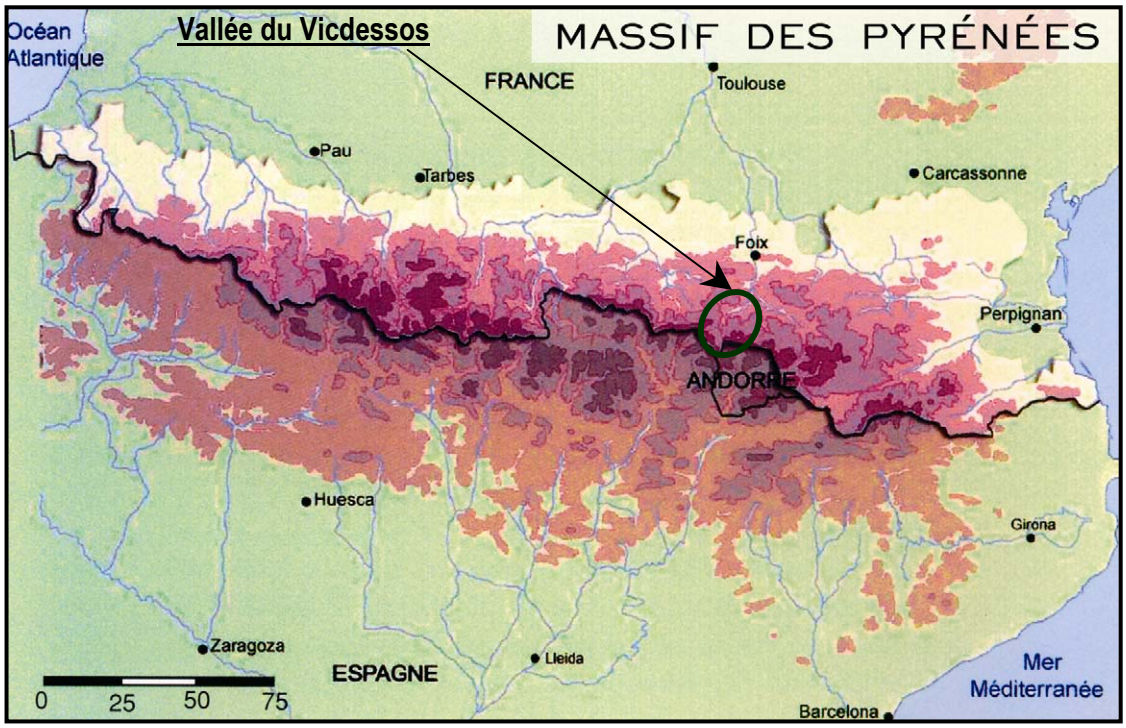

Cette vallée est de morphologie glaciaire, en d'auge et aux flancs très abrupts. Entre Auzat-Vicdessos (750 m) et la confluence avec l'Ariège (400 m), elle est étroite car ponctuée de peu de confluences. Les habitats sont très majoritairement répartis sur les flancs (en soulane) et dans les vallées affluentes.
Autour de 700 m d'altitude, une confluence multiple a permis la création d'un bassin élargissant la vallée (confluence quadruple des vallées de Suc, de Saleix, de Vicdessos et de Goulier profitant d'un bassin de marnes plus tendres au cœur d'un synclinal qui s'étend à l'ouest et l'est de Vicdessos). Le château de Montréal est situé juste au-dessus de ce bassin et des deux habitats les plus importants de la vallée : Auzat et Vicdessos. A l'amont de ce bassin, la vallée s'élève rapidement et l'on entre dans un secteur montagnard mis en valeur par des hameaux de bordes dont la grande majorité semble être de formation moderne voire contemporaine.

La portion amont de cette vallée est longue et s'enfonce en quinconce entre l'Andorre –à l'est- et l'Espagne –à l'ouest-. La frontière politique actuelle suit la crête, limite des bassins versants nord et sud. Cette portion, dont l'orographie est en étoile élargie, est incisée dans le cœur de la zone axiale pyrénéenne, majoritairement composé de roches cristallines, gneiss et granites.
Vers l'aval, une rupture géologique majeure existe au niveau de l'amont du bassin d'Auzat-Vicdessos : cette zone forme la limite entre les deux plaques –nord-européenne et espagnole- dont la collision à l'Eocène

participa à l'orogenèse des Pyrénées. L'accident majeur de la faille nord-pyrénéenne passe donc au pied sud et est du château de Montréal-de-Sos. Dans cette ancienne fosse existent des successions de dépôts sédimentaires du Jurassique -majoritairement calcaires- qui ont été plissés, métamorphisés, portés en altitude par l'orogenèse puis largement érodés tout particulièrement par l'action des glaciers au Quaternaire. Ces terrains sédimentaires forment des bandes est-ouest qui s'intègrent entre la zone axiale granitique et gneissique et des lambeaux de massifs plus anciens (orogenèse hercynienne puis érosion en pénéplaine et nouvelle orogenèse) tels le plateau de Beille ou le massif des Trois Seigneurs.

Le bassin d'Auzat-Vicdessos est tranché dans cette bande sédimentaire composée d'un calcaire à faciès urgonien, très pur en carbonate de calcium. L'éperon de Montréal-de-Sos est composé de ce calcaire et est en fait un résidu témoin de cette ancienne couverture sédimentaire largement érodée, sorte de butte naturelle dominant le bassin d'Auzat-Vicdessos. Le relief supportant le château est entouré de falaises, il résulte de la résistance qu'a opposée une strate verticalisée d'un solide marbre à la confluence des deux glaciers du Goulier et du Vicdessos. La forme en éperon entouré de toutes parts de falaises est due à une confluence dédoublée. En effet, il semble que le glacier de Goulier conflua d'abord au sud en passant sur l'actuel site du village d'Olbier, puis divergea vers le nord en passant sur le flanc est de Montréal.

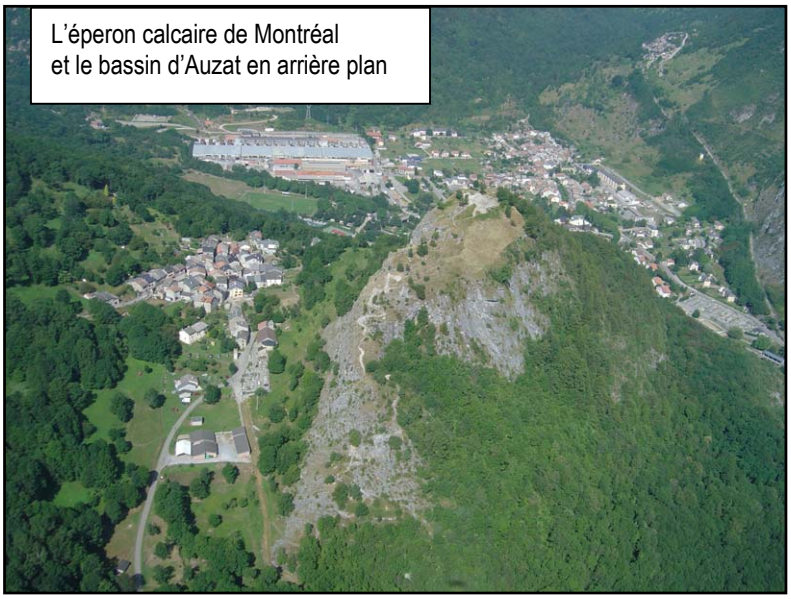

L'éperon calcaire de Montréal et le bassin d'Auzat en arrière plan

L'éperon est donc largement karstifié et forme un petit impluvium karstique autonome par rapport à la bande sédimentaire dont il est issu puisque les glaciers ont tranché cette bande en deux endroits, isolant ce sommet du reste de la couche calcaire.
Les vraies circulations hydrauliques actuelles dans le karst sont limitées à sa base : une rivière souterraine circule sous l'éperon depuis la vallée du ruisseau de Goulier à l'est jusqu'à la vallée du Vicdessos à l'ouest. Cette rivière souterraine[1] doit sa création à la fonte glaciaire entre les deux glaciers qui encadraient l'éperon. Son altitude est conditionnée par celle des pertes –au fond du ruisseau- et de la résurgence et malgré les légendes il est donc impossible qu'elle ait pu communiquer avec le sommet de l'éperon. De plus petites grottes sont disposées sur les flancs du sommet, tout particulièrement sur son tiers supérieur et des côtés (sud et sud-est) d'où provenaient les masses de glace. Elles semblent largement issues de la pénétration de langues de glace dans les discontinuités du calcaire, ce qui explique leur court développement et les sédiments glaciaires qu'elles contiennent. Deux d'entre-elles traversent l'éperon depuis le sommet jusqu'à la base de la falaise, sur une quinzaine de mètres de développement et ont probablement servi à la circulation des hommes.
Enfin, deux baumes comportent des peintures qui véhiculent aujourd'hui un ésotérisme très présent dans notre région.

Les flancs au pied de l'éperon, quand ils ne sont pas verticaux, sont anthropisés et largement terrassés mais reconquis récemment par un taillis pré-forestier.
Sur le sommet, le sol est couvert d'un lapiaz très érodé quand il est découvert, et moutonné quand il est couvert. C'est le domaine d'une pelouse sèche montagnarde repeuplée récemment de quelques rares frênes. Naturellement, un sol peu puissant recouvre ce lapiaz dont les interstices sont comblés par des poches

1 Dite de Vicdessos. Voir topographie et description : BENCE Ph. et GUILLOT F. *Topoguide spéléo Ariège*, tome 1, 2001.

résiduelles de sédiments glaciaires. De nombreux blocs allochtones recouvrent tout le dessus de l'éperon, analogiquement aux autres sommets intermédiaires de la vallée. Ce sont de gros blocs erratiques arrachés par les glaciers aux sommets de l'amont de la vallée, gneiss pour ceux qui proviennent du massif du Montcalm, granites pour ceux qui sont issus du massif de Bassiès. Ils ont été largement utilisés dans la construction du site, spécifiquement dans les assises de murs et les fondations, alors que les moellons calcaires taillés sur l'éperon constituent la très grande majorité des pierres des murs eux-mêmes, parements et cœurs de blocage.

Les sédiments glaciaires inclus dans les fissures sont essentiellement constitués de galets erratiques très érodés -donc de petit module- et surtout de particules plus fines argilo-varveuses et sableuses non calcaires. Ces particules fines, comme les galets auxquels elle servent de matrice, sont présentes dans les unités anthropisées du site où l'on retrouve aussi souvent des varves et des sables glaciaires mais beaucoup moins argileux. Ces varves et sables qui concernent nombre d'U.S., à commencer par la motte du donjon, ne sont plus en situation naturelle comme le démontre l'absence de litage. Les varves glaciaires sont des sédiments lacustres : on les rencontre aujourd'hui en grande quantité dans le fond des vallées glaciaires et non sur les sommets. Elles sont transportées par des torrents de fonte sous-glaciaire qui à leur arrivée dans des lacs sous-glaciaires se débarrassent par décantation des particules les plus fines qui forment ces sédiments détritiques empilés en couches successives -chacune d'entre elles représentant la sédimentation d'une année. En dépôts naturels, les varves sont donc litées ce qui n'est pas le cas à Montréal. En outre, la quantité de varves présentes dans les U.S. dépasse très largement les possibilités de stockage du sommet : les varves et sables glaciaires utilisés à Montréal ont donc été prélevés au fond des vallées, d'autant que les varves sont présentes en grande quantité dans le bassin d'Auzat-Vicdessos car la confluence entre les deux glaciers provoqua la formation d'un lac sous-glaciaire au niveau du bassin d'Auzat. On en dénombre aussi dans la portion aval de la vallée glaciaire de Goulier, donc aux pieds est et sud du château.

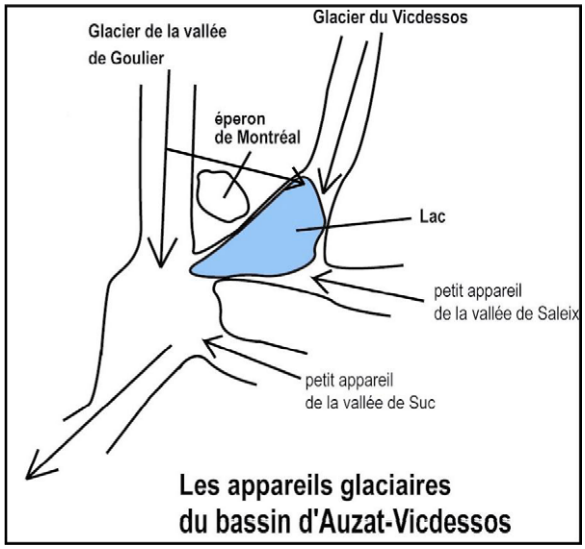

Soulignons qu'en outre les varves présentes dans les U.S. étudiées ci-dessous sont souvent mêlées à d'autres sédiments glaciaires, du type graviers lavés et sables, typiques de phase de comblement des lacs glaciaires en période de stagnation des appareils glaciaires, ce qui correspond vraiment aux sédiments que l'on rencontre dans les cuvettes sous-jacentes. Ici encore, ces dépôts devraient se présenter en lits peu inclinés comportant des chenalisations[2] s'ils étaient en situation naturelle, ce qu'ils ne comportent pas, confirmant leur déplacement par l'homme.

On rencontre aussi assez souvent dans ces U.S. des concentrations de galets de petit ou moyen modules issus d'autres dépôts, des matériaux colluviaux caillouteux de bas de pente –assez rares ici- et –toujours en grande quantité mêlés aux varves- des dépôts glaciaires divers constitués d'éléments très grossiers et parfois anguleux installés dans une matrice de sables et graviers toujours cristallins. Ces dépôts sont aussi présents en grande quantité dans le fond de la vallée et sont très peu présents sur le site lui-même, largement trop peu pour constituer un ensemble aussi conséquent que la motte. En outre, ils ne sont pas naturellement mélangés aux varves lacustres car ils se forment en dehors d'une sédimentation lacustre, le plus souvent au contact des pentes ou sur les marges des torrents sous-glaciaires. Or dans les U.S., ils apparaissent le plus souvent en

2 Stratification oblique due à l'action des torrents de surface.

situation de mélange. Ils sont naturellement présents en grande quantité au pied de l'éperon au niveau actuel du village d'Olbier et sous celui-ci.

A Montréal-de-Sos, ces diverses formes de dépôts glaciaires ont été choisise pour réaliser toutes sortes de remblais et plus particulièrement pour ériger la butte artificielle sur laquelle est construit le donjon.

Historiographie

Les premiers historiens du comté de Foix, Michel de VERNIS[3], Arnaud ESQUERIER[4] et MIEGEVILLE[5], rémunérés par les comtes de Foix ou leur proche famille durant le XVè siècle, se sont plus attachés à l'histoire des comtes eux-mêmes qu'à celle du territoire. Leurs successeurs, tels LAPERRIERE[6] ou OLHAGARAY[7], n'ont souvent opéré qu'une relecture des premiers historiens, restant, par là-même, ciblés sur les mêmes centres d'intérêts.

Mais dès les premières études de terrain sur la haute Ariège, le site de Montréal a retenu l'attention des érudits. C'est pourquoi, on le découvre dans les premières descriptions de prospections archéologiques. En 1852, l'abbé POUECH, réalise le premier relevé de la grande peinture. Relevé en couleur, il garantit que celle-ci est antérieure et permet de remarquer que les hachures sur le cercle ont été rajoutées postérieurement.
Il retourne sur ce site en 1887 et réalise une description succincte des ravages opérés par la foudre sur une des tours du château, aujourd'hui disparue.

Peut-être d'autres chercheurs se sont-ils déjà rendus sur ce site, puisque l'on connaît, en 1820, un compte-rendu de fouille d'une grotte proche de Vicdessos[8].

Puis le château est mentionné dans des études plus documentaires, comme celles d'Adolphe GARRIGOU[9] en 1845, ou trente ans plus tard par l'abbé DUCLOS, auteur d'une Histoire des Ariégeois, publiée à Paris entre 1885 et 1887. En 1896, dans son étude sur les Relations politiques des comtes de Foix avec la Catalogne, Charles BAUDON de MONY cite lui aussi à plusieurs reprises cette fortification maîtresse. Mais Montréal n'est pas le centre de ses études dont le but était de brosser une histoire régionale déjà plus fouillée que dans les premiers ouvrages.

S'intéressent aussi au site, mais pour des raisons différentes, et tout au long du XIXè siècle[10], les habitants des villages aux alentours. Le but est d'en soustraire des pierres taillées, mais surtout de rechercher un mythique trésor. Les incursions durent être fréquentes. On raconte ainsi que les mineurs descendirent un jour de Goulier pour fouiller frénétiquement pendant une journée à coups de pelles et de pioches, avant de se lasser.

Au tournant du XIXè et du XXè siècles, le souci des chercheurs se porte plus vers les archives documentaires et Montréal n'apparaît que rarement et rapidement, inséré dans des études plus larges sur les comtes et le comté de Foix et uniquement dans un cadre diplomatique.

La première véritable monographie entièrement écrite sur le sujet est l'œuvre de Joseph DENGERMA, érudit, auteur auquel on doit aussi une monographie avant-guerre sur la commune de Suc-et-Sentenac. Son ouvrage sur le château ne paraît qu'en 1963. Adelin MOULIS décrit ensuite plusieurs fois le château,

3 Copie et traduction par Doat, Bibliothèque Nationale, volume 165.
4 Archives Départementales des Pyrénées-Atlantiques, E 392 et Doat, volume 164.
5 Historiographe du cardinal Pierre de Foix. Ms fr XVIe siècle, Bibliothèque Nationale, n° 3920, f° 6-23.
6 LAPERRIERE G., *Annales de Foix*, Toulouse, 1539. Il était historiographe officiel des Capitouls au milieu du XVIe siècle.
7 OLHAGARAY P., *Histoire de Foix, Béarn et Navarre, diligentement recueillie ...,* Paris, 1609.
8 A.D.A., non côté.
9 *Etudes historiques sur l'ancien Pays de Foix*, Toulouse, 1845.
10 Peut-être même depuis longtemps.

notamment dans son célèbre ouvrage en 1979, L'Ariège et ses châteaux féodaux. Montréal y est abordé - comme les autres ouvrages castraux décrits- à travers un mélange d'histoire et de légendes non dissociées.
Mais après la guerre, le goût pour l'histoire médiévale locale se développe et les incursions sur le site sont plus fréquentes : Messieurs REULLE, GUAL et CASTELLE entreprennent, dans les années 1960, les fouilles de la grotte du Campanal et certainement d'autres sur le sommet, dont il ne reste que bien peu d'informations.

Tandis que le développement de la mystique autour du catharisme et de son histoire associe Montréal comme toutes les grandes forteresses à cet épisode. Les peintures de la grande grotte sont alors juste suffisamment mystérieuses pour pouvoir être imaginées d'origine cathare et des études paraissent dans ce sens. En 1979, par exemple, les Cahiers d'Etudes Cathares publient un court article sur ce sujet[11].

Parallèlement, à la fin des années 80, le renouveau des études universitaires d'histoire de l'occupation du sol permet une première étude sérieuse des terroirs montagnards ariégeois. Un D.E.A. paraît en 1990 sur les fortifications du Sabarthès et réalise une étude de Montréal[12]. Frédéric DA SILVA mène une maîtrise d'histoire médiévale sur le fonds documentaire ayant trait à la vallée et trouve de nombreuses mentions médiévales de cette fortification[13]. Finalement, une thèse de Doctorat est publiée en 1997 sur la fortification sabarthésienne dans le cadre du peuplement et du paysage : Montréal y est étudié tout particulièrement, tandis que l'histoire architecturale et fonctionnelle des châteaux ariégeois est brossée[14].

Enfin, la mairie d'Auzat, dans le cadre d'une mise en valeur de son patrimoine historique, lance en 2000 un aménagement et une étude scientifique de ce site. Les moyens d'investigation de la recherche sont divers dans le but de pouvoir réaliser une monographie castrale la plus complète possible. L'objectif est avant tout de dessiner une histoire dynamique de Montréal-de-Sos, en tenant compte de ses formes et de ses fonctions mais aussi de ses rapports avec le milieu de vie des hommes. L'ouvrage est donc inséré dans le cadre d'une occupation du sol et d'une histoire politique régionale.
Les sources historiques ou archéologiques utilisées sont le plus diversifiées possible. C'est dans cette optique que le terme « enquête » s'applique particulièrement bien à ce type de recherche. Cette forme d'investigation qui utilise une palette de moyens, la plus large possible, vise à réduire les zones d'ombres et à éviter les erreurs. Cette méthodologie convient spécialement bien dans des régions comme le Sabarthès, et à Montréal, où le contexte documentaire médiéval est pauvre. L'enquête archéologique, sur les cadastres, les cartes, la mémoire collective, utilisant la prospection ou les sondages archéologiques complètent les études menées sur les fonds textuels disponibles.
Un premier sondage a eu lieu dans le donjon central et sommital en 2001[15]. Une seconde opération de sondages a été menée en 2002[16]. Tandis qu'une dernière opération –en 2003[17]- s'est intéressée tout particulièrement au bâti très particulier du donjon quadrangulaire sommital. Un dégagement des unités de destruction a eu lieu sur un petit tiers du parement externe, face nord-est. Une première année de fouille

11 2ème série, n° 81, printemps 1972, pp. 45 - 52.
12 GUILLOT F., *Fortifications en Sabarthès du début du XIème siècle au début du XVème siècle*, mémoire de DEA, Université-Toulouse-le-Mirail, tapuscrit, 1990.
13 *Inventaire des actes de la vallée de Vicdessos 1180 - 1400, précédé d'une introduction aux archives médiévales de la vallée de Vicdessos*, mémoire de maîtrise, Université Toulouse-le-Mirail, 1996.
14 GUILLOT F., *Fortifications, pouvoirs et peuplement en Sabarthès du début du XIème siècle au début du XVème siècle*, Thèse de Doctorat, Presse Universitaire du Septentrion, 1998.
15 Voir Rapport dactylographié, envoyé au SRA Midi-Pyrénées et rapport dans le bilan scientifique du SRA, 2001.
Responsable : Flo GUILLOT, du 29/08/01 au 04/09/01. Mobilier recueilli actuellement stocké à la mairie d'Auzat 09220 Auzat, doit être transféré au musée de l'Ariège, service du Conseil Général de l'Ariège.
16 Voir Rapport dactylographié, envoyé au SRA Midi-Pyrénées et rapport dans le bilan scientifique du SRA, 2002.
Responsable : Flo GUILLOT, du 22/06/02 au 07/07/02. Mobilier recueilli actuellement stocké à la mairie d'Auzat 09220 Auzat, doit être transféré au musée de l'Ariège, service du Conseil Général de l'Ariège.
17 Voir rapport dactylographié, envoyés au SRA Midi-Pyrénées. Responsable : Flo GUILLOT, du 23/06/03 au 06/07/03. Mobilier recueilli actuellement stocké à la mairie d'Auzat 09220 Auzat, doit être transféré au musée de l'Ariège, service du Conseil Général de l'Ariège.

programmée s'est déroulée en 2004[18], autour de deux pôles : le barri et la face nord-est du donjon. Le sondage sur la zone du Barri a montré la difficulté d'y opérer par sondage et la nécessité -pour comprendre- d'un décapage entier de cet espace finalement complexe du point de vue du bâti. La poursuite sur la face nord-est du donjon a montré la richesse et la puissance stratigraphique de cet espace qui s'est imposé comme la zone la plus propice du point de vue archéologique et informatif.

Ces opérations ont notamment mis en évidence la qualité du bâti enterré autour de la tour maîtresse, la richesse archéologique globale du site sur les XIIIe-XIVe siècles et les très nombreuses problématiques qu'il génère du point de vue de l'histoire régionale, mais aussi pour l'étude des grandes fortifications des comtés montagnards nord-pyrénéens.
La chronologie induite par l'étude du matériel lors des sondages cible deux périodes : les XIII-XIVe siècles ce qui correspond à l'enquête documentaire sur cet ouvrage et une indéniable occupation Ier siècle av. n. e. – début du IIe siècle ap. n. e. plus difficile à cerner.

18 Voir rapport dactylographié, envoyés au SRA Midi-Pyrénées. Responsable : Flo GUILLOT, du 19/06/04 au 08/07/04. Mobilier recueilli actuellement stocké à la mairie d'Auzat 09220 Auzat, doit être transféré au musée de l'Ariège, service du Conseil Général de l'Ariège.

Résultats 2005

Opération de terrain réalisée du 18 juin au 07 juillet 2005.

Objectifs de l'opération 2005

Les intérêts généraux d'une campagne archéologique sur le site sont loin d'être uniquement monographiques, mais s'intègrent réellement tant du point de vue des problématiques historiques qu'archéologiques dans des objectifs d'histoire régionale politique et technique :

Historiques[19] à l'échelle de la chaîne pyrénéenne pour préciser les fonctions et les évolutions de ce site en tant qu'ouvrage montagnard majeur et ouvrage de *castlan* d'un comté pyrénéen. Soulignons l'originalité du site : ouvrage majeur des comtes de Foix, ouvrage de garnison, situé en dehors de la zone concernée par la Grande Guerre méridionale. Il semble s'agir d'un type particulier de château qui n'a que peu été étudié jusqu'à aujourd'hui, la recherche archéologique s'orientant plus vers les châteaux seigneuriaux (œuvres de la *potesta* seigneuriale) ou des fortifications des régions touchées par des conflits de longue durée aux XIIe et XIIIe siècles.

Montréal est surtout situé dans une zone peu castralisée du fait de la prééminence des villages casaliers et donc dans un cadre d'occupation du sol atypique mais caractéristique de la montagne pyrénéenne, des comtés et vicomtés nord-pyrénéens[20]. En haute vallée de Vicdessos, le semi villageois est ancien et le paysage a été très peu modifié par les rares villages castraux. En résulte un cadre d'occupation du sol au Moyen Âge central original. L'insertion dans ce paysage - anciennement structuré- d'ouvrages comtaux d'importance stratégique capitale fut-elle, en l'absence de véritables conflits armés, comparable à la réalité architecturale et fonctionnelle des autres châteaux du même type dans d'autres seigneuries et dans la même chronologie ? Les premiers résultats de la recherche permettent de deviner des différences fondamentales, notamment topographiques et architecturales, mais aussi probablement fonctionnelles.
Dans ce cadre géopolitique et occupationnel très particulier, mis à jour par la recherche récente, il était intéressant de poursuivre l'étude d'un ouvrage majeur, ses fonctions, son bâti pour jauger des adaptations à ce contexte et pour tenter de mettre à jour les particularités de ce type de site. D'autant que les dernières unités (les plus anciennes) mises à jour en 2004 semblaient montrer un faciès ancien assez bien cerné, malgré les perturbations du XIVe siècle.
Or, parce que ces résultats de la recherche sont récents et parce que l'étude archéologique de châteaux médiévaux en vrai milieu montagnard est rare, ces sujets n'ont pas encore pu être explorés.

Enfin, le cadre chronologique du désengagement de Montréal par les Castelbon, successeurs de Febus, est original et illustre une période peu étudiée jusqu'alors car dépréciée par les études du grand règne fébusien. Alors qu'en 1415, le château de Montaillou est reconstruit et réarmé, alors que la tour ronde du château de Foix est érigée, la fortification de Montréal paraît avoir été démolie dans la même chronologie ou peu de temps après : nul doute que ces résultats de la recherche archéologique pourraient permettre de préciser grandement l'histoire de cette transition du pouvoir comtal.

19 Voir Guillot F., Les fortifications comtales fuxéennes XIe-XVe siècles, *Archéologie du Midi Médiéval*, sous presse.
20 D'après Berthe M. – Cursente B., *Villages pyrénéens, morphogenèse d'un habitat de montagne*, colloque Framespa 1997, Toulouse, 2001
et Cursente B., Des maisons et des hommes, *La Gascogne médiévale (XIe-XVe siècles),* Toulouse 1998.

Chronologiques et techniques pour tenter de préciser les occupations antérieures à la fortification comtale, notamment à travers le bâti et résoudre la question originale de l'origine de la tour centrale et du château médiéval. Les sondages archéologiques ont mis à jour un bâti unique en comté de Foix pour les parements internes et extérieurs du donjon quadrangulaire de l'ouvrage. C'est pourquoi la fouille en 2005 s'est proposé de poursuivre l'intervention sur ce bâtiment hors du commun.
En outre, l'étude de la stratigraphie à partir de l'U.S. 1050 (U.S. de 2004) sur le côté du parement externe de la tour centrale paraissait permettre une étude archéologique du site plus productive sur cet espace que dans d'autres espaces comme la zone dite du barri ou celle dite de l'aula qui ont montré une moins grande diversité.
Enfin, la poursuite sur le parement nord-est a été menée dans le but d'obtenir une séquence stratigraphique complète sur un des côtés du donjon, séquence qui pourrait permettre d'aborder clairement les questions de l'origine du château comtal.
La question encore non résolue de la pertinence d'une extension à d'autres (ou toutes ?) faces du donjon devait être résolue par des extensions sur les autres côtés : en effet, la mise en évidence d'une perturbation médiévale sur le côté nord-est fouillé en 2004 pose la question d'éventuelles autres perturbations sur les autres faces.
En outre, la densité du bâti sur la face nord-est du donjon a été révélée par la fouille 2004 et est très intéressante dans le cadre d'une étude du module castral, de ses aménagements et de ses fonctions réelles. Si cette densité peut-être pressentie sur la face sud-est, elle n'est nullement probante sur les deux autres côtés. Pour pouvoir asseoir un programme de dégagement du module castral central, il fallait donc –en plus de vérifier les éventuelles perturbations- pouvoir sérieusement jauger de la densité du bâti sur les autres faces donc des vraies limites de ce module central qui s'organise autour du donjon.
Un des objectifs était aussi de préciser l'occupation (ou les ?) antérieure –antique- qui a été mise en valeur par les sondages archéologiques (fonction, type, chronologie….).
En sus, les méthodes et techniques de constructions utilisées étaient encore mal définies pour le donjon, dont on n'avait pas précisé avec certitude la technique de fondation, ni définir d'éventuelles reprises dans le bâti. Il fallait s'attacher à avoir une séquence stratigraphique cohérente avec la fondation du donjon.
Il était aussi intéressant d'étudier le binôme donjon/bâtiment sous-jacent, car ce dédoublement des bâtiments au centre des fortifications est une des caractéristiques souvent observée dans des ouvrages comtaux fuxéens, mais uniquement comtaux[21].
En sus, ici ce binôme paraît d'autant plus complexe qu'il se complète de bâtiments ajoutés successivement entre les deux bâtiments. Ce module castral est étonnant dans un cadre sabarthésien où l'impression sur les autres châteaux était plutôt celle d'un isolement de la tour (Tarascon, Lordat, Quié,…) ou au mieux d'un unique bâtiment accolé (château de Foix). Une des hypothèses actuelles de cette complexité du bâti peut être fonctionnelle : en effet, la proximité de la grande mine du Rancié[22] alliée à une forte concentration de scories de fer sur le site, pose le problème de l'éventualité d'une activité métallurgique sur le château développée avec la croissance de l'extraction minière au Rancié au XIVe siècle, suite à l'apparition des forges à la Catalane. Cette mine dont l'activité métallurgique était très importante au Moyen Âge, pourrait aussi expliquer l'existence d'un oppidum plus ancien. En effet, Robert SABLAYROLES[23] a récemment mis en valeur l'intérêt des Romains dans l'exploitation métallurgique dans les vallées ariégeoises, bien avant la conquête théorique par Domitius Ahenobarbus.

Méthodologiques pour pouvoir préciser la chronologie de la céramique médiévale sur ce site mais aussi son évolution dans ce milieu montagnard et grâce aux possibles comparaisons avec des fouilles

21 Foix, Lordat, Bouan, etc.
22 L'opération archéologique menée par Cl. DUBOIS y a mis en évidence une exploitation du IIIe siècle ap. n. é. La documentation médiévale ne remonte pas au-delà du XIIIe siècle.
23 Voir ESCANDE-QUILLET - J.M. MAISSANT C., *Carte archéologique de la Gaule*, Ariège, 1997.

programmées comme celle qui a lieu à Montaillou (limite Ariège-Aude) ou celle de Montségur. Rappelons qu'une nouvelle production originale (marmites à anses coudées) a été décrite en 2004.

Soulignons qu'une part non négligeable des tessons récoltés sont encore mal datés et semblent pouvoir se rattacher à la fin du Moyen Âge central, avec une dynamique très tôt de raréfaction –voire de disparition- des céramiques à cuisson oxydante au fur et à mesure que l'on se rapproche du XIVe siècle. Ces études doivent permettre de préciser les résultats des prospections archéologiques faites ou à faire dans notre vallée. Il en va de même pour le mobilier métallique dont une grande partie semble pouvoir être rattachée aux équidés et pose le problème des équidés sur ces sites montagnards.

Rappelons en outre que l'apparition d'une nouvelle production de céramiques montrait l'intérêt de la fouille pour la connaissance de la culture médiévale locale.

Enfin, l'objectif était aussi de commencer à pouvoir croiser l'étude du matériel et de son contexte avec une étude du bâti très approfondie sur la zone fouillée. Notamment une mise en évidence des différences profondes entre les bâtis du donjon, de l'enceinte interne qui lui est proche, des tours et du bâtiment sous-jacent ; mais surtout une tentative d'explication du bâti tout à fait hors du commun (en Sabartès) du parement du donjon de Montréal.

L'objectif principal était aussi d'obtenir une séquence stratigraphique complète sur une des faces du donjon, objectif non réalisé en 2004 car la puissance stratigraphique est très importante sur le côté fouillé. Cet objectif se complète d'un souci de précision méthodologique. Le projet 2004 s'inscrivait clairement dans une recherche d'indices supplémentaires qui permettraient d'asseoir une demande tri-annuelle sur le cœur de ce *caput castri*, zone où les problématiques sont les plus riches.

Soulignons que le site (bâti, vestiges, stratigraphies médiévales) a été protégé par l'arasement massif de la fin du Moyen Âge qui a permis l'enterrement donc la préservation des structures.

Mais cet arasement a aussi provoqué l'engoncement du bâti et des anomalies topographiques, ce qui complique notre évaluation avant fouille. C'est pourquoi nous avons demandé une fouille programmée sur une seule année : l'objectif majeur est de vérifier avec certitude la pertinence d'un programme tri-annuel mais aussi, de disposer de plus de données pour pouvoir réaliser un projet tri-annuel bien défini et « rentable ». En outre, la surface du site impliquait pour mener à bien un programme tri-annuel d'améliorer le ciblage des espaces d'intérêt.

Situation et zonage de l'opération 2005

La fouille s'est concentrée sur le pourtour du donjon, reprenant les fouilles passées et s'élargissant sur les côtés nord-est et nord-ouest.
Un sondage a eu lieu proche de la tour du Barri pour implanter la dalle en béton d'une table d'orientation.

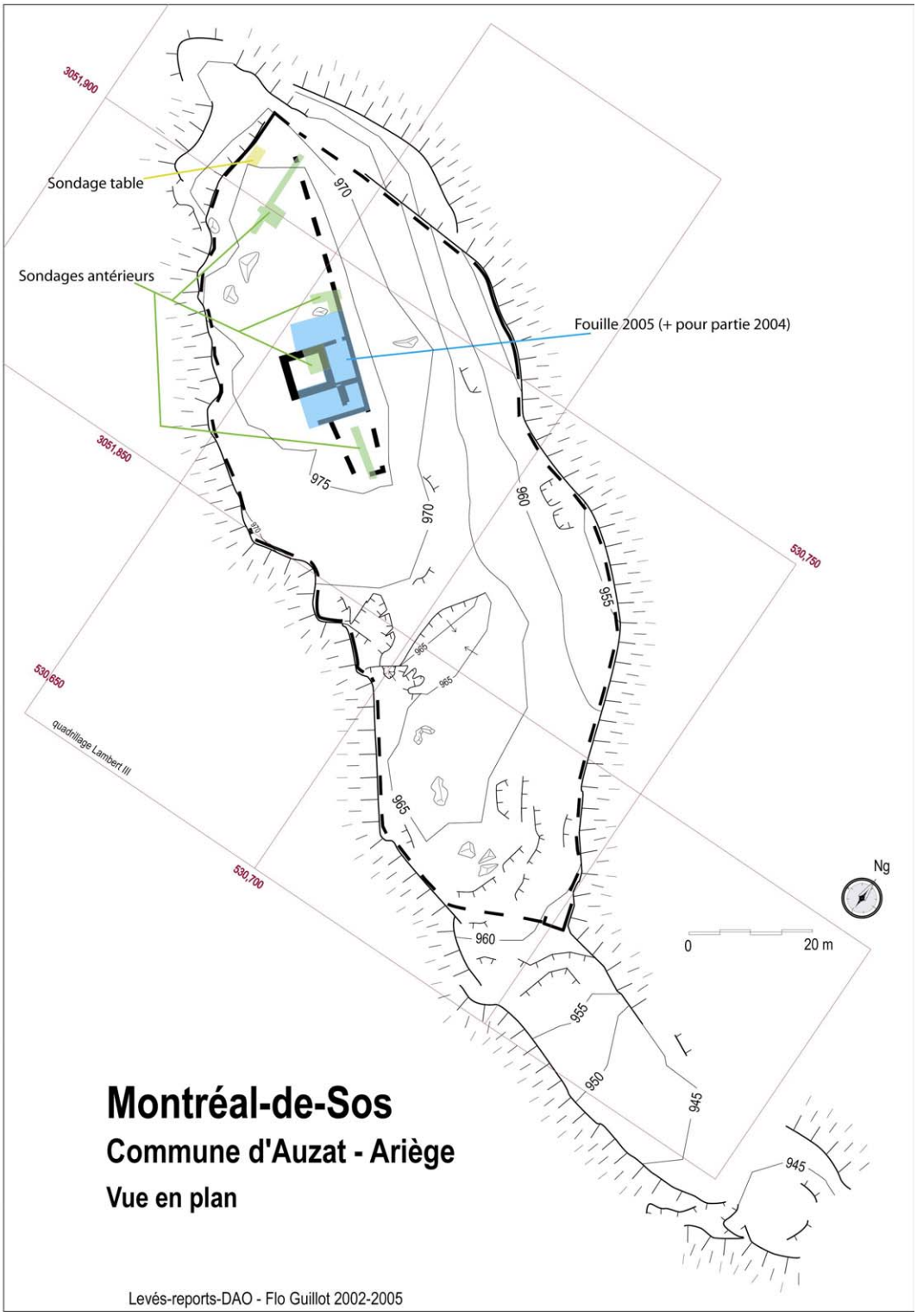

Pour plus de clarté, un zonage a été mis en place.

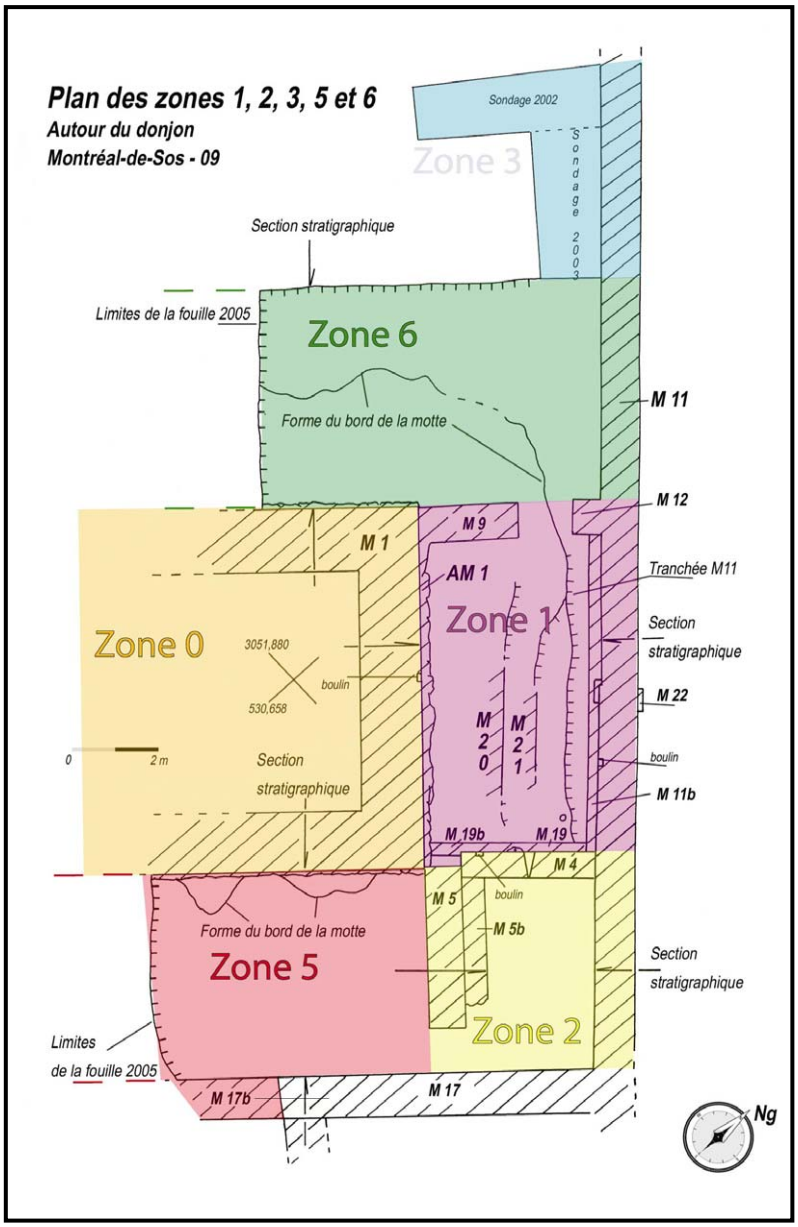

La numérotation des U.S. reprend ce zonage, le premier chiffre de l'U.S. (unité des milliers) lui étant dédié.

ZONES DU DONJON :

Zone 0 : centre du donjon, non fouillé en 2005 (voir opérations 2001 et 2002).

Zone 1 : face nord-est externe du donjon. Fouillée en 2005 + opérations 2003 et 2004. Cet espace est limité entre :

. Le mur du donjon, M1.

. Le mur de l'enceinte interne M11bis doublant M11.

. Les mur de l'accès à la plate-forme nord-est (=zone 1), M9 et M12.

. Le mur 4.

Zone 2 : coin est externe du donjon, fouillé en 2005 et en 2004/2003.

Cet espace est limité entre :
. Le coin est du donjon, M1.
. Le M11 de l'enceinte interne.
. Le M 17 du bâtiment sous-jacent (zone 2 externe au bâtiment sous-jacent).
. Le M 4 qui limite la zone 2 de la zone 1.
. Les M 5/6 et 5bis qui délimitent la zone 2 de la zone 5.
Zone 5 : face sud-est externe du donjon. Fouillée en 2005 en partie.
Cet espace est limité par :
. Les murs 5/6 et 5bis qui limitent la zone 5 de la zone 2.
. Le mur 17 du bâtiment sous-jacent (zone 5 à l'extérieur du bâtiment).
. Le mur 1 du donjon (zone 5 à l'extérieur du donjon).
. Une berme artificielle talutée et servant de limite à la fouille actuellement. La zone 5 devra donc être élargie.
Zone 6 : face nord-ouest et coin ouest externes du donjon. Fouillée en 2005 en partie.
Cet espace est limité par :
. Les murs 9 et 12 qui limitent la zone 6 de la zone 1.
. Le mur 11 (enceinte interne).
. Le mur 1 du donjon –son coin ouest et sa face nord-ouest- (zone 6 à l'extérieur du donjon).
. Une berme artificielle talutée et servant de limite à la fouille actuellement. La zone 6 devra donc être élargie.
. Une limite artificielle avec les fouilles des sondages le long du mur enceinte qui ont eu lieu en 2002 et 2004 (zone 3).
Zone 3 : Sondages le long du mur d'enceinte interne (M 11). Sondages réalisés en 2002 et 2004, regroupés car coalescents. Ils jonctionnent sur leur face sud-est avec la zone 6.

ZONES DU BARRI :
Zone 4 : Regroupement de deux sondages coalescents ayant eu lieu en 2002 et 2004, une tranchée et un quadrilatère à l'arrière de la tour du barri. La tranchée se développe depuis le M 11 en interne.
Zone 7 : Sondage réalisé en 2005 pour la pose d'une table d'orientation. Sondage réalisé le long du mur d'enceinte externe et à l'extérieur flanc sud-ouest de la tour du barri, contre son M 14.

RESULTATS STRATIGRAPHIQUES

1. ZONE 1 : plate-forme nord-est externe au donjon

Les unités de démolition avaient été étudiées lors du sondage 2003 sur le côté nord-est et sur une portion du côté sud-est.

La fouille 2004 s'était attachée à descendre sur toute la plate-forme située sous la démolition jusqu'à NGF 977,75 (dernière unité fouillée).

La fouille 2005 poursuit ces deux opérations.

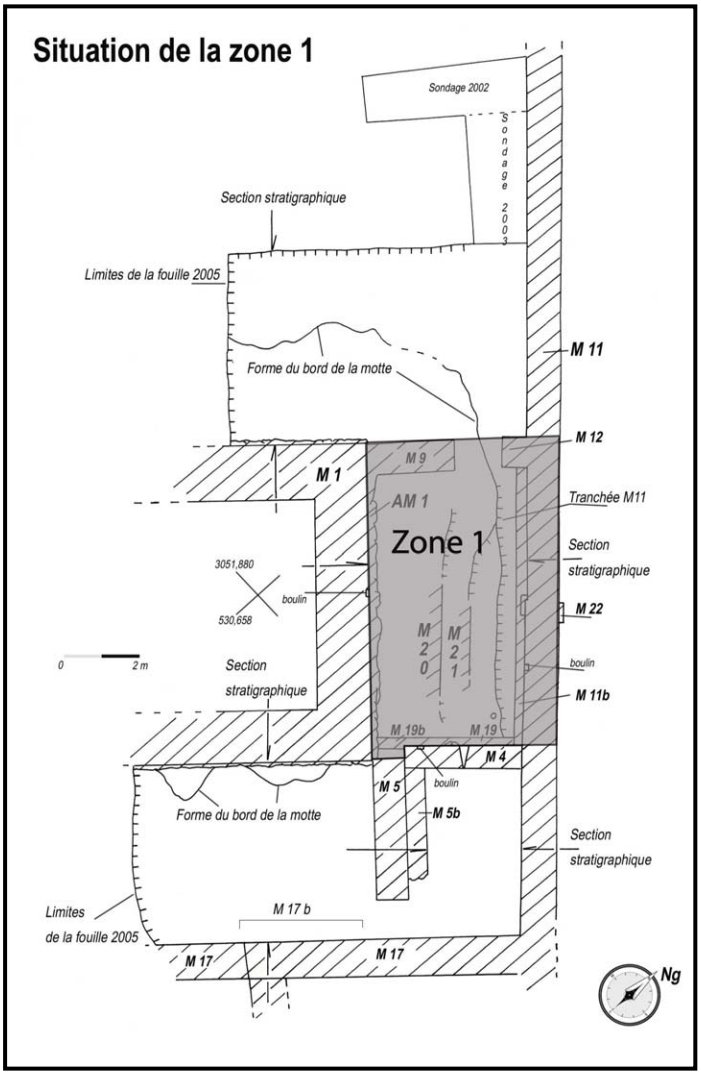

1.1. Rappels 2003 et 2004

1.1. 1. Rappel sur les unités de destruction fouillées de la plate-forme nord-est en 2003 et 2004

En 2003, les unités de démolition avaient été numérotées 1002, 1003 et 1004. Elles étaient surmontées d'une unité de dépôt de déblais de fouilles clandestines (1001) et de l'humus (1000).

L'unité 1002 était constituée quasiment essentiellement de blocs taillés et de mortier de chaux[24]. Elle correspondait à une démolition médiévale (fin XIVe ou début XVe siècles) révélant un arasement du donjon suite à la démobilisation de la forteresse par les comtes de Foix.
Les unités 1003 et 1004 correspondaient à des couches proches de l'unité 1002, mais dont le mortier était rosé[25] (rubéfaction probable). Elles étaient localisées dans les deux angles nord et est.

Les unités de démolitions observées sont perturbées, comportant des matériels de chronologies diverses mais majoritairement de la fin du Moyen Âge. Ces unités sont composées essentiellement de blocs et de mortier, sans presque aucune matière organique et leurs épaisseurs sont importantes démontrant l'arasement du château en une seule opération, le désarmement de la fin du Moyen Âge.

Début de fouille initiale (en 2003) à l'altitude NGF : 981 m (au plus haut).
Début de fouille 2004 à l'altitude : 979 m.

1.1.2. Résumé sur les unités fouillées sous la destruction de la plate-forme nord-est en 2003 et 2004

Niveaux des U.S. 2004 :

U.S. 1000 inf / haut mur actuel M1	980,85	
Fondations donjon parement externe NE M1	978,127	978,222
Interface U.S. 1002/1005	979,4	979,09
Interface U.S. 1005/1006 contre le M1	979,009	978,932
Interface U.S. 1006/1009 contre le M1	978,95	
Interface U.S. 1009/1011 contre le M1	978,82	978,59
Interface U.S. 1011/1016 contre le M1	978,37	978,43
Interface U.S. 1016/1018 contre le M1	978,34	
Interface U.S. 1018/1024 contre le M1	978, 28	
Interface U.S. 1024/1029 contre le M1	978, 110	978, 250
Interface U.S. 1029/1031 contre le M1	978,08	
Interface U.S. 1031/1037 contre le M1	977,999	
Interface U.S. 1037/1050 contre le M1	977,88	
Inférieure U.S. 1050	977,81	
Haut vestiges M11 bis	978,44	
Haut M9 et 12	978,289	

24 (PANTONE © Process 4-7 ou 8-8).
25 (PANTONE © Process 2-9 ou 1-9).

De haut en bas :

Les U.S. 1005/ U.S. 1006[26] composées de terre brune et fine (PANTONE © Process 315-1)[27], sont présentes sur tout le flanc nord-est du donjon. Ces unités sont identiques aux unités situées juste sous la destruction fouillées sur les autres côtés du donjon en 2005. Elles comportent un matériel tardif homogène, correspondant à la dernière occupation médiévale apparemment fin XIVe – début XVe siècle. Sur ce secteur (zone 1 – plate-forme nord-est) les sols d'occupation ont disparu. On en retrouve en lambeaux sur la zone 5 fouillée en 2005.

Sous-jacente, l'U.S. 1009 ne diffère vraiment que par sa densité et l'augmentation du cailloutis avec la profondeur. Néanmoins, du point de vue de la chronologie du matériel récolté, l'unité 1009 se rapproche plus aisément des unités inférieures, 1011 et 1016, ce qui suggère une séquence un peu plus ancienne que sur les U.S. 1005/6 concernant la seconde moitié du XIVe siècle.

Sous-jacente, l'U.S. 1011 est composée de blocs taillés de petits modules, très majoritairement calcaires, mêlés à une terre brune (PANTONE © Process 315-1). On y rencontre de fréquentes ardoises schisteuses taillées. Sa base comporte de gros nodules de mortier de chaux. Il semble s'agir d'une destruction différente, plus ancienne que la destruction finale (mais après la mise en place de la plate-forme nord-est - voir ci-dessous) d'un bâtiment ou de plusieurs bâtiments comportant une toiture homogène et différente de celle du donjon. Cette destruction, vu la dispersion chronologique du matériel, peut être celle d'un bâtiment éloigné et l'unité serait donc un remblai constitué avec le matériel issu de la destruction. La céramique récoltée concorde avec les unités 1009 et 1016, cette dernière étant située sous l'U.S. 1011.

L'U.S. 1016 comporte les mêmes caractères physiques que l'unité 1011. Seule les sépare l'interface constituée de gros nodules de mortier de chaux marquant peut-être une étape de construction. Le matériel est aussi souvent concordant. Sa face supérieure (Z = 978,40 m) recouvre de très peu les assises du donjon ainsi que le mur d'enceinte interne (11, doublé de 11 bis) qui est arasé à ce niveau par la destruction finale. L'U.S. 1016 et plus particulièrement son interface supérieure avec 1011 correspondent à l'occupation d'une plate-forme mise en place à la fin du XIVe siècle.

Suit une série de remblais aplanissant et comblant la plate-forme nord-est :
Une première série d'une chronologie toujours tardive composée des unités :
. 1018 (terre brune (PANTONE © Process 315-1) plus granuleuse et moins fine que la terre présente dans les unités supérieures, mais avec de rares blocs). Le haut de cette unité recouvre d'une dizaine de centimètres maximum la fondation du donjon. Il correspond aussi à quelques centimètres sous le haut des vestiges actuels du mur d'enceinte interne (M 11 et 11 bis), mais l'altitude actuelle de ce mur est le produit de l'arasement médiéval. Elle est présente dans la quasi-totalité de la plate-forme, sauf à ses deux extrémités est et nord (donc proche des murs 4 et 9/12). Dans ces zones, elle est encadrée par d'autres remblais de structures différentes (U.S.1023).
. 1020, Lentille de blocs comblant une dépression en 1018.
. 1024, sous l'U.S. 1018 ou 1020. Adopte un profil en légère cuvette dont le point bas est au centre de la plate-forme. Au centre, l'unité 1024 recouvre la fondation du donjon, mais sur les côtés nord et est, elle correspond au haut de cette fondation. (terre brune granuleuse à peine plus claire qu'en 1018 (PANTONE © Process 315-3 à 314-3). Comportait du matériel de la fin du XIVe siècle.
. 1023, encadrant le centre de la plate-forme, le long des murs 4, 11 bis et 9/12. Elle est composée de terre brune (PANTONE © Process 315-2) très aérée. Le matériel de l'unité 1023 correspond donc aux unités encadrées (1018-1024). Et l 'U.S. 1034, sous 1023 (terre marron fine, sans mortier ni charbon (PANTONE ©

26 Les deux U.S ont été rassemblées après la fouille.
27 Les couleurs de terre sont données après séchage, mélange des éléments fins et comparaison à l'index PANTONE © Process. Chaque U.S. a fait l'objet d'un prélèvement sur le terrain, ce qui permet l'observation à l'œil nu puis au binoculaire pour déceler les éléments constitutifs et notamment les éventuelles anomalies sédimentaires qui pourraient indiquer une origine allochtone au site.

Process 313-4) dans laquelle les blocs calcaires sont beaucoup plus nombreux qu'en 1023.) Le matériel contenu dans cette unité est tout à fait concordant avec celui de l' U.S. 1023.
. Unité sous-jacente à l'U.S. 1024, l'U.S. 1029 est composée d'une terre plus granuleuse, plus ocre (PANTONE © Process 313-1), sans chaux ni charbon. Sa section n'a plus la forme d'une cuvette mais ses surfaces montrent un pendage vers le mur 11 bis de +4° à +6°. On dénombre ensuite deux tiers de céramiques à cuisson réductrice dont quelques éléments tardifs et un tiers de céramiques à cuisson oxydante fin XIIIe-XIVe siècles.

Une deuxième série de remblais de profil légèrement concave avec un pendage négatif vers le M11 et M 11bis. Elle se différencie des U.S. précédentes par la chronologie du mobilier découvert.
. 1031, sous-jacente à l'U.S. 1029, mais plus dense (La terre qui la compose est du même type qu'en 1029, légèrement plus clair (PANTONE © Process 313-2). Elles comportaient un lot de céramiques à cuisson oxydante, éléments de productions de la fin du XIIIe ou du début du XIVe siècles.
. 1037, sous-jacente à l'U.S. 1031, composition identique de la 1031 mais interface indurée comportant du mortier. Elle comportait deux monnaies de la fin du XIIIe siècle (un denier tournois en billon de Philippe le Hardi ou Philippe le Bel et un denier bourbonnais de Souvigny en billon)[28] et des céramiques de la fin du XIIIe siècle ou du début du XIVe siècle.
. 1039, très proche de l'U.S. 1037 qui la recouvre. A nouveau, une petite surface plus dure différencie le passage d'une unité à l'autre.
. 1053, unité constituée de gros blocs calcaires épars en interface entre 1037 et 1050. Présence en lentilles.
Ces unités, notamment l'unité 1037 paraissent se raccorder clairement à la fin du XIIIe siècle ou au début du XIVe siècle.

Sous-jacente, l'unité 1050 présente une nouvelle césure et s'inscrit dans une chronologie plus ancienne. Elle est caractérisée par des nodules ovales composés de particules très fines de couleur gris bleuté ou rouge sombre (PANTONE © Process 334-5 et 51-2). La terre qui la constitue est marron, caillouteuse et relativement grasse (PANTONE © Process 315-5). Elle inclut des charbons de bois et un peu de mortier.
Elle n'a été fouillée qu'en partie en 2004 et correspond à l'U.S. 1100 de la fouille 2005. Elle comportait une monnaie : denier en billon d'Alphonse I de Barcelone (II d'Aragon) (1162-1196), de l'atelier de Barcelone[29] et 95 % d'éléments céramiques à cuisson réductrice dont de nombreux bords éversés et sans éléments tardifs dénombrés.

. 1052, sous-jacente à l'U.S. 1050.
Lentilles de chaux à la base de 1050. Présentes à proximité de la fondation du donjon, elles s'épaississent à son contact, formant une gangue jusqu'à une vingtaine de centimètres en avant. Elles correspondent à la rupture dans l'assise du M1, gangue de chaux situées au contact de la motte (voir rapport 2005).

28 Un denier tournois à l'O rond, frappé vers 1280-1285 sous Philippe III puis 1285-1290 sous Philippe IV
Un denier féodal du Prieuré de Souvigny et Sires de Bourbon – Agnès et Jean (1262-1287)
[déterminations Francis DIEULAFAIT]
29 Détermination Francis DIEULAFAIT.

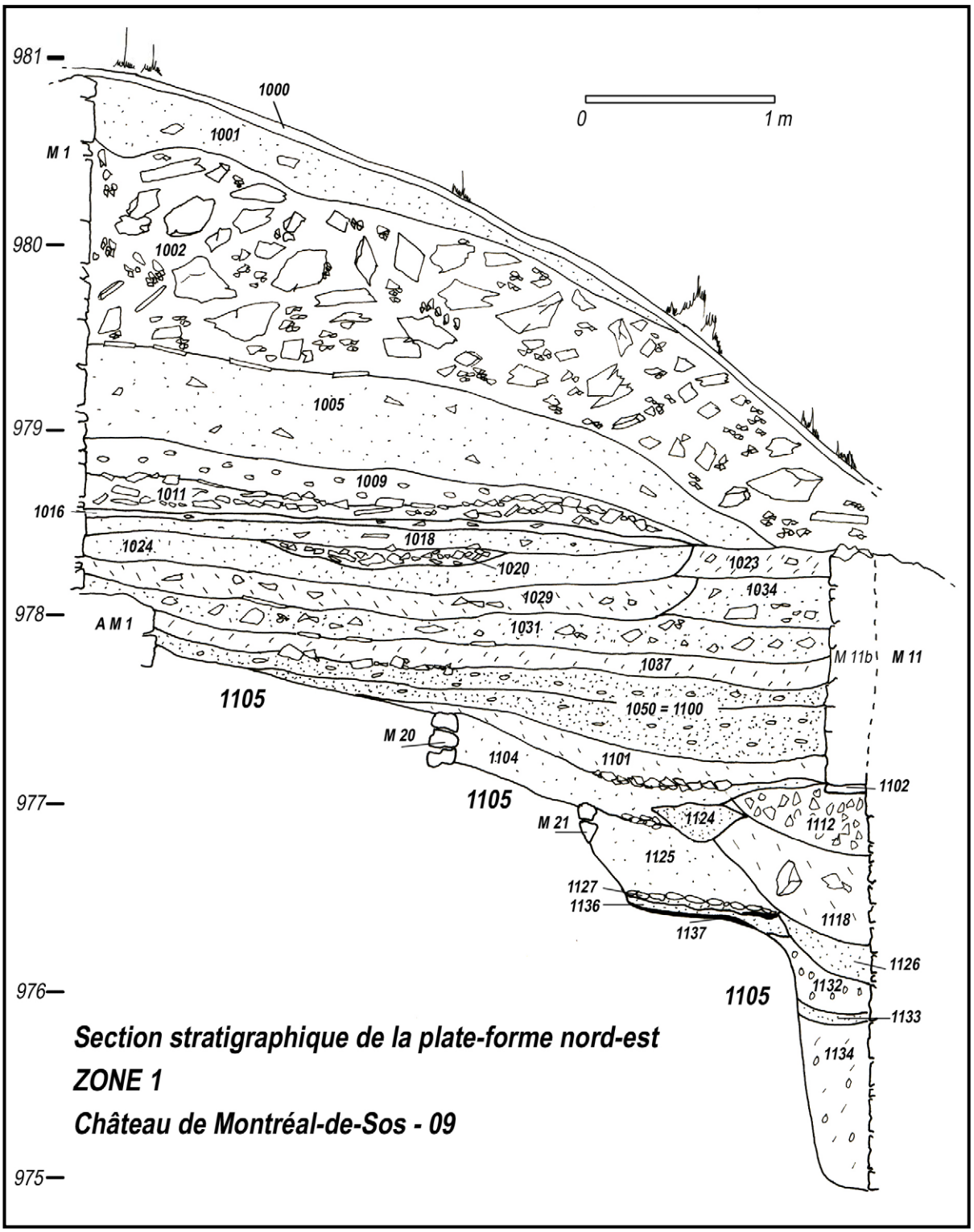
981
980
979
978
977
976
975
0
1 m
1000
1001
M 1
1002
1005
1009
1011
1016
1018
1024
1020
1023
1034
1029
1031
A M 1
1037
M 11b
M 11
1105
1050 = 1100
M 20
1104
1101
1102
1105
M 21
1124
1112
1125
1127
1136
1137
1118
1126
1132
1105
1133
1134
Section stratigraphique de la plate-forme nord-est
ZONE 1
Château de Montréal-de-Sos - 09

1.2. Fouille 2005 :

Début de la fouille 2005 à l'altitude moyenne 977,80 m (écarts de + ou - 20 cm, car surface irrégulière et pendage négatif du donjon au M11).

Niveaux des U.S. 2005 :

U.S. 1104 sup (au plus bas côté M 11/ au plus haut sur M 20)	977,17	977,80
Inf M 11 bis = sup U.S. 1102	977,20	
Sup U.S. 1112/1113	977,15	
Sup 1105 (= motte contre AM 1)	977,93	
Haut AM 1	978,13	
Haut M 19 b	977,80	
Haut M 19 (au plus haut) = bas M4	977,87	
Haut M 20	977,82	
Haut M 21	977,20	
Sup 1124	977,35	
Sup 1122	977,21	
Sup 1118 contre M 11	976,97	
Sup 1126 contre M 11	976,40	
Sup 1127	976,74	
Sup 1132 = sup 1138	976,30	
Sup 1141	976,62	
Fond tranchée = base M 11 face interne = inf vue sur 1105 en zone 1	974,92	

1.2.1.Rattrapage de la fouille 2004 :

U.S.1100

L'U.S. 1100 est équivalente à l'U.S. 1050 de la fouille 2004. Elle est caractérisée par des nodules ovales composés de particules très fines de couleur gris bleuté ou rouge sombre (PANTONE © Process 334-5 et 51-2). La terre qui la constitue est marron, caillouteuse et relativement grasse (PANTONE © Process 315-5). Elle inclut des charbons de bois et un peu de mortier.
Son épaisseur totale maximum est d'une quarantaine de centimètres.
La face supérieure de l'U.S. 1100, donc 1050, était grossièrement plane, mais déclive vers le M11 bis. Elle recouvre la tranchée de fondation du M11.
Sa face inférieure est plus chaotique et amplifie la déclivité de la face supérieure. Conséquemment, son épaisseur est irrégulière de 20 à 35 cm.
Contre le mur 1, le haut de l'U.S. s'appuie sur l'U.S. 1105, 20 cm sous les assises du M1.
L'unité 1100 comportait un fragment de tige en fer.
Cette unité comportait aussi 43 fragments d'os d'animaux et 8 tessons de céramiques médiévales à cuisson réductrice non tournée, antérieures au XIVe siècle.
Ces éléments s'ajoutent aux découvertes 2004 dans l'U.S. 1050[30].

30 Voir résumé ci-dessus.

U.S.1101

Directement sous l'U.S. 1100/1050, l'U.S. 1101 est composée de terre marron foncée granuleuse (PANTONE © Process 315-3) comportant quelques cailloutis et de très rares charbons.
Son épaisseur est de 20 cm maximum.
La face supérieure de cette U.S. forme un léger creux vers le centre de la plate-forme dans l'axe M1-M11. Cette concavité est moins présente –perpendiculairement- dans l'axe M9/12-M4.
L'U.S. 1101 ne s'appuie pas sur le M1 mais vient « mourir » contre l'U.S. 1105 dont le sommet est posé contre les assises du M1. De l'autre côté, elle s'appuie contre la base du M11 bis. Elle concerne donc en plan 80 % de la plate-forme.
Cette unité comportait aussi 89 fragments d'os d'animaux –plus un lot d'esquilles- et 38 tessons de céramique, dont 63 % sont des céramiques à cuisson réductrice, non tournées (sauf finition parties hautes) pouvant être rattachées à une époque antérieure au XIVe siècle.
L'unité 1101 comportait 3 objets en fer dont un clou de maréchalerie corrodé et un fer de trait (Type A de V. SERDON) qui correspond à une chronologie concordante à la céramique dénombrée.
Le matériel, que cette unité contient, la rapproche dans la chronologie de l'U.S. 1100/1050, mais ces caractères physiques restent clairement dissemblables. Cette différence ne peut être qu'un simple choix technique dans la qualité du remblai posé.

U.S.1106

Située uniquement entre les murs 9 et 12, juste au-dessus de l'assise de ces murs, (13 cm au-dessus), cette unité est composée de terre marron légèrement ocre (PANTONE © Process 313-2) granuleuse et contient quelques graviers, de la chaux et des charbons.
Son épaisseur est de quelques centimètres et elle est grossièrement plane. Elle correspond à l'U.S. 1037 de la fouille 2004 du point de vue de ces caractères physiques, mais est nettement moins épaisse. Elle cesse d'exister dès que l'on a passé le seuil. Les unités fouillées dans le seuil entre les deux murs 9 et 12, se raccordent à celles de la zone 1.
Cette unité ne comportait que deux objets en fer, un fragment de tige et un clou à tête plate, ce qui rend délicate la vérification du raccord avec l'U.S. 1037.

U.S.1107

Toujours dans le seuil, sous l'U.S. 1106, l'U.S. 1107 est composée de la même terre mais comporte plus de charbons de bois, de chaux et quelques galets de tailles moyenne n'excédant pas 5 cm dans la plus grande longueur. L'augmentation rapide de ces marqueurs marque l'interface avec l'U.S. 1106, mais il est tout de même possible que nous soyons en présence d'une unique U.S. d'autant qu'elle se rapproche aussi (du point de vue de l'altitude et des caractères physiques) de la base de l'U.S. 1037 (fouille 2004) et du haut de l'U.S. 1050.
Son épaisseur est de 4 à 5 cm et elle est située un peu au-dessus de l'assise des murs 9 et 12 au niveau du seuil.
L'unité est globalement plane.
L'unité 1107 comportait un seul élément en fer –un fragment de clou à tête plate- et un seul fragment de céramique à cuisson oxydante – mais équivalent des productions à cuisson réductrice- et non tournée, antérieure au XIVe siècle, ainsi que 31 fragments d'os d'animaux.

U.S.1108

Sous l'U.S. 1107, sur la même surface, l'U.S. 1108 correspond à la base du seuil entre les deux murs. La terre est sensiblement la même que dans les unités 1106 et 1107, mais apparaissent des ardoises très

fines et très fragmentées et de nombreux blocs anguleux (d'un module moyen de 5x5cm), alors que les charbons se font plus rares.
Son épaisseur est d'une dizaine de centimètres.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. sont globalement planes et l'U.S. disparaît à l'extérieur du seuil (vers la zone 6).
L'unité 1108 comportait en tout et pour tout 31 fragments d'os d'animaux.
Cette U.S. semble devoir être associée à l'U.S. 1100/1050.
Sous cette U.S. apparaît l'U.S. 1101 (voir ci-dessous) dont la limite est aussi l'extérieur du seuil et qui passe sous les murs 9 et 12.

Ces niveaux sont à considérer avec le niveau 1050 -juste antérieur- qui avait été fouillé en 2004. Du point de vue fonctionnel, ils servaient au remblai de la plate-forme mais n'ont pas été recoupés par la tranchée de fondation du M 11. Ils sont posés sur les niveaux qui sont recoupés par cette tranchée.
Ils sont aussi juste postérieurs à la mise en place du doublement du M11 par le M11bis et à la mise en place des murs d'accès à la plate-forme 9 et 12.
Ils sont néanmoins antérieurs au XIVe siècle, ce qui confirme ce qui avait été décelé l'an passé concernant l'U.S. 1050. Au-dessus de l'U.S. 1050, avaient été individualisées des séries d'U.S. plus récentes en deux phases : des remblaiements caractéristiques de la fin du XIIIe siècle et surtout de la première moitié du XIVe siècle et finalement une occupation plus tardive de la fin du XIVe siècle ou du début du XVe siècle juste antérieure au désarmement.
Du point de vue de la chronologie du matériel, ces niveaux 1050-1100-1101-1106-1107-1108 semblent être communs avec l'U.S. 1103 étudiée ci-dessous.
L'U.S. inférieure aux niveaux de 1050 à 1103 (1104) apparaît comme ne pouvant dépasser le deuxième tiers du XIIIe siècle.
Les niveaux étudiés dans ce paragraphe forment donc une phase qui doit donc être rattachée au milieu du XIIIe siècle ou la seconde partie de ce siècle sans toutefois se rapprocher du XIVe siècle.
Ils concernent une étape où la plate-forme est encadrée par les murs 9,12, 4, 11 bis (et 11). Aucun mur dans cette zone ne sera construit postérieurement à cette étape.
Du point de vue de la documentation écrite, il s'agit de la période la mieux éclairée, celle où la forteresse de Montréal paraît occuper un rôle primordial dans la géopolitique du comté et celle durant laquelle des échauffourées sont mentionnées à Montréal entre la garnison comtale et des hommes du roi de France (1272)[31].

1.2.2. Sous M11 bis :

Le M11 bis était un doublement du M11 présent juste dans la plate-forme nord-est (zone 1). Il en subsistait deux ou trois assises. Monté à la terre et sur la terre il a dû être détruit pour la fouille. Il reposait directement sur deux petites unités qu'il faut dissocier de celles de la tranchée de fondation du M11 qui sont dessous. La bâti de ce mur a été étudié en 2004 (voir rapport).
La destruction du mur a permis de collecter une scorie plano-convexe, 7 tessons de céramiques à cuisson réductrice non tournés et antérieurs au XIVe siècle et un tesson appartenant probablement à une marmite à anses coudées (fin XIVe siècle) ainsi que 170 fragments d'os et de dents d'animaux.

U.S.1102

Une petite unité, située juste sous ce mur 11 bis et dont la surface correspond parfaitement à l'emprise de ce mur, a été côtée 1102. Seule dans l'angle M12/M11, elle est remplacé par l'U.S. 1109, au même niveau.

[31] Voir l'analyse de la documentation écrite ci-dessous.

L'U.S. 1102 est composée de terre marron sombre (PANTONE © Process 314-1) granuleuse et peu caillouteuse, sans charbon et avec de rares morceaux de mortier de chaux.
Son épaisseur est d'environ 5 centimètres.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. sont à peu près planes, bien que la face supérieure soit marquée par l'enfoncement de la première assise du M11bis.
L'unité 1102 comportait 2 scories[32] et 4 objets en fer dont deux clous à têtes plates, un clou d'huisserie à tête facettée en diamant et une tige.
Cette unité comportait aussi 272 fragments d'os d'animaux –plus un lot d'esquilles d'os- et 36 tessons de céramique. On y dénombre un fragment de trompe d'appel médiévale à facette (céramique rouge polie) et 29 fragments de céramiques de cuisson réductrice, non tournés (sauf finition) et antérieurs au XIVe siècle dont quatre bords à lèvres éversées, cinq fragments d'anses et un fond lenticulaire. Un seul élément à cuisson oxydante (fin XIIIe-XIVe siècle), glaçuré, tourné et décoré à été retrouvé dans cette U.S.
Sous l'U.S. 1102, on rencontre l'U.S. 1112 (voir chapitre sur la tranchée de fondation du mur 11) qui est le premier remblai de la tranchée de fondation du M11.

Il semble que l'U.S. 1102 est un petit remblai permettant d'asseoir le M 11bis. Il est dès lors logique que les éléments qu'elle renferme se rapprochent de ceux découverts dans le groupe 1050-1103.

U.S.1109

L'U.S. 1109 est en situation spatiale atypique car elle n'est présente qu'exclusivement dans l'angle M11/M12 sur 60 cm². Elle est composée de terre ocre très charbonneuse et caillouteuse qui sert de matrice à quelques blocs calcaires taillés mais fragmentés. Elle est directement sous le M11 bis et remonte légèrement contre la première assise la plus basse du M12 qu'elle couvre. Elle se raccorde contre l'U.S. 1050/1100.
Son épaisseur est d'une dizaine de centimètres, elle correspond à l'U.S. 1102 qu'elle remplace dans cet angle.
L'unité 1109 comportait 2 pitons en fer avec tête en T et 63 fragments d'os d'animaux, ainsi qu'un tesson de céramique, à cuisson réductrice et non tournée, antérieur au XIVe siècle.

Il est possible que cette unité marque un petit effondrement (du mur 11 ?) ayant eu lieu avant la mise en place du M 11 bis ou, plus vraisemblablement, un remblai différent du 1102 servant à cette mise en place, ayant pour but d'égaliser la surface de construction du M 11 bis. Le peu de matériel qu'elle conservait (vu son faible volume) ne permet pas d'apporter de véritables arguments.

[32] [Rappelons la proximité des grandes mines de fer du Rancié dont l'activité est attestée à l'époque antique, médiévale et moderne, jusqu'au début du siècle précédent.]
Les scories sont nombreuses sur le site de Montréal, tout particulièrement dans les unités du XIVe siècle, en relation avec le développement de l'extraction et de la production de fer autour de la mine de Rancié à cette époque. Le matériel métallique est aussi beaucoup plus nombreux dans cette chronologie.
Les scories sont présentes dans des U.S. perturbées ou récentes mais surtout majoritairement dans des U.S. du XIVe siècle.
On peut noter qu'il y a deux types de répartition :
. De "l'épandage" régulier, dans toutes les U.S. anthropisées et des réemplois en calage de trou de poteau ou dans les murs.
. Des regroupements importants dans de petites fosses uniquement dans le secteur du Barri (zones 7 et 4).
On rencontre plusieurs types de scories :
Une grande majorité (au poids plus de 80 %) de scories sont de type "plan-convexes" (calottes de forge). Mais on a aussi quelques scories légères et quelques-unes coulées, mais ces deux types sont présents quasiment uniquement dans un seul secteur, autour du donjon (zones 1,2,5 et 6).

1.2.3. La motte :

U.S.1105

Le long des assises du M1 apparaît à l'altitude maximum 977,93, une unité déclive (vers le M 11 bis) dont l'extension en plan concerne toute la zone 1 et que l'on retrouve dans les zones 2 (U.S. 2105), 5 (U.S. 5111) et 6 (U.S. 6105 bis), donc sur tout le pourtour fouillé de la tour maîtresse du château. Elle était aussi présente au centre du donjon (U.S. 06 du sondage 2001) et avait été fouillée sur 45 cm de profondeur en tranchée rétrécie à cet endroit[33].
Son épaisseur est actuellement inconnue, mais dans la zone 1 la hauteur totale du dénivelé entre son sommet et sa surface sous le M 11 (point bas) atteint 3 m de hauteur. Cette hauteur n'est que d'1,4 m dans la zone 6, cette différence s'expliquant par une différence du niveau du sol naturel.
Elle n'a été tranchée que sur deux petits sondages et un décapage pour faciliter la fouille de la tranchée du M11:
L'un le long du M 19 bis, dans l'angle le long des assises du mur 1 sur 65 cm d'épaisseur.

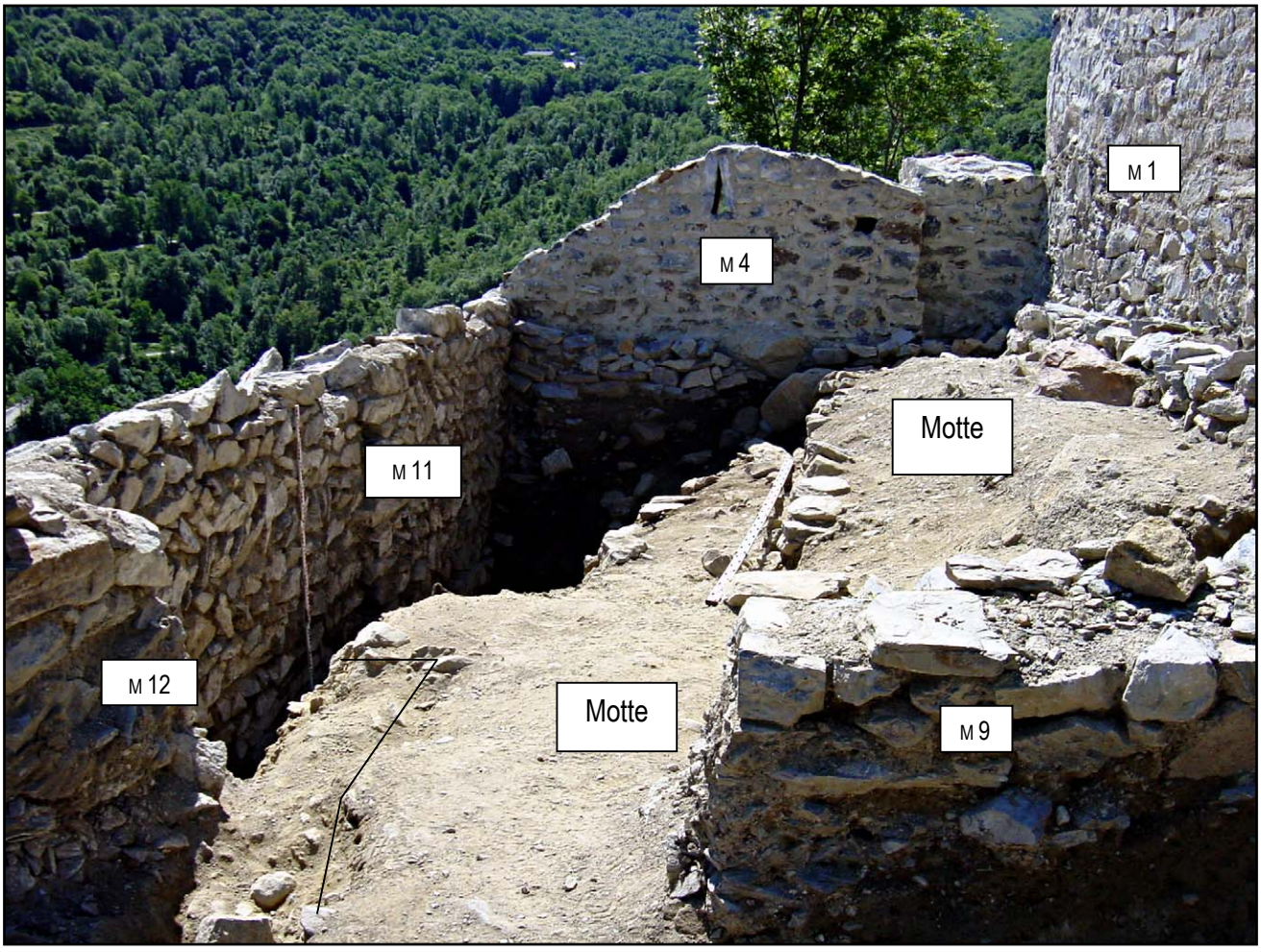

L'autre dans l'angle entre le M 9 et les assises du M1, donc de l'autre côté de la zone 1 sur 97 cm d'épaisseur.

33 Seul matériel : deux scories dans la partie supérieure de l'U.S. et quelques nodules d'hématite.

Ces tranchées ont permis de vérifier la concordance avec les unités repérées dans les autres zones mais aussi d'étudier les premières assises de l'assise du M1 et leur intégration dans l'U.S. 1105 (voir ci-dessous étude du bâti).
Le décapage a été pratiqué proche du M11 dans son angle avec les M4/19. Le décaissement de la motte permettait de poursuivre la fouille de la tranchée du M11 qui s'avérait trop profonde et étroite pour être fouillée sans élargir un peu.
On y a récupéré un unique petit fragment d'os et une scorie légère.
La face supérieure de cette unité est marquée le long des assises du M1 (uniquement) par une semelle de mortier que l'on retrouve incluse dans les assises du mur et qui marque un changement qualitatif de l'assisage entre blocs de gneiss en dessous inclus dans la motte et blocs calcaires équarris au-dessus et posés sur la motte. Cette face supérieure est déclive vers le M11 et comprend deux terrasses (M20 et M21) coffrées de quelques blocs de gneiss montés en pierres sèches. La motte a été tranchée par la fondation du M11 (voir ci-dessous) et notre fouille ne s'étendant qu'en face interne du M11 nous ne savons pas si elle réapparaît à l'extérieur de ce mur qui est fondé dessus en face interne. C'est pourquoi nous ne connaissons pas sa hauteur totale de ce côté du donjon. En hauteur –entre les niveaux 976,5 et 977-, la largeur de cette tranchée (du M 11) est plus importante dans la moitié de la zone 1 proche des murs 4 et 19 que du côté du mur 12. Elle oscille autour d'un mètre de large[34]. Plus bas, la tranchée se rétrécie partout autour de 40 à 30 cm.
Non seulement, les premières assises du M1 sont insérées dans la motte, mais le mur 19bis l'est aussi (voir étude du bâti ci-dessous). Ce mur n'est constitué que d'une unique assise identique aux premières assises du donjon (gneiss sans liant autre que la terre de la motte). Ces pierres étaient arrasantes à la surface de l'U.S. et ce mur est perpendiculaire aux assises du donjon, servant en partie (il fut « rallongé » et renforcé par le M 19) à l'assisage du mur 4. Il paraît être le lambeau d'une construction arasée et perpendiculaire aux assises de la tour maîtresse, lambeau mis en place dans la motte a priori en même temps que les assises du donjon.
Cette unité est extrêmement dense –bien qu'un peu irrégulière-, composée de varves argileuses et sableuses glaciaires (PANTONE © Process 302-5) mêlées à une grande quantité de galets erratiques[35] très érodés –émoussés mais a priori non striés- et de dépôts glaciaires divers avec quelques petits éléments anguleux dans les roches les plus dures. Au moins deux très gros blocs de gneiss sont insérés dans cette U.S. à proximité des assises du M1. Aucun litage naturel n'a pu être mis en évidence, mais apparaissent parfois des dépôts successifs dont les caractères physiques sont un peu différents les uns des autres, ce qui est normal car la mise en place de cette structure fut forcément réalisée par dépôts successifs. Au cœur, on n'y rencontre jamais d'ardoises, de chaux ou de charbon de bois, ni aucun autre matériel.

U.S. 1138

L'U.S. 1138 est une U.S. négative, résidu d'un poteau encoché dans la motte. Il était situé à proximité du M11 (38 cm) et a dû être utilisé et pratiqué avant l'insertion du mur 11. Il s'agit donc du reliquat d'une structure en bois ancienne. Mais la tranchée créée dans la motte par le M11 ne permet pas de dire si cette structure était en bordure de la motte telle qu'elle apparaît aujourd'hui.
Son enfoncement dans la motte était de 30 petits centimètres.
Son diamètre est de 18 à 20 cm.
Aucun calage de pierre n'a été retrouvé ce qui s'explique par la densité de la motte qui n'en nécessitait pas.
Aucun matériel n'y a été retrouvé.

34 Ce qui dans l'angle M11/M4 est plus étroit que ce que vous pouvez voir sur la photo. Cet élargissement est dû aux conditions de fouilles : la tranchée de fondation du M11 était trop profonde et étroite pour pouvoir être fouillée et nous avons dû décaisser un peu la motte pour procéder à cette fouille dans ce secteur. Sur la photo, elle apparaît donc artificiellement plus large qu'elle n'est en réalité.
35 De tous types : schistes, gneiss, granites, mica schistes,…

U.S.1121

L'U.S. 1121 correspond à un écoulement de la terre de la motte depuis le mur 20 (terrasse supérieure de la motte). Elle est située en avant du mur sur 1,1 m² posée sous l'U.S. 1104. Elle est composée de matériaux issus de la 1105.

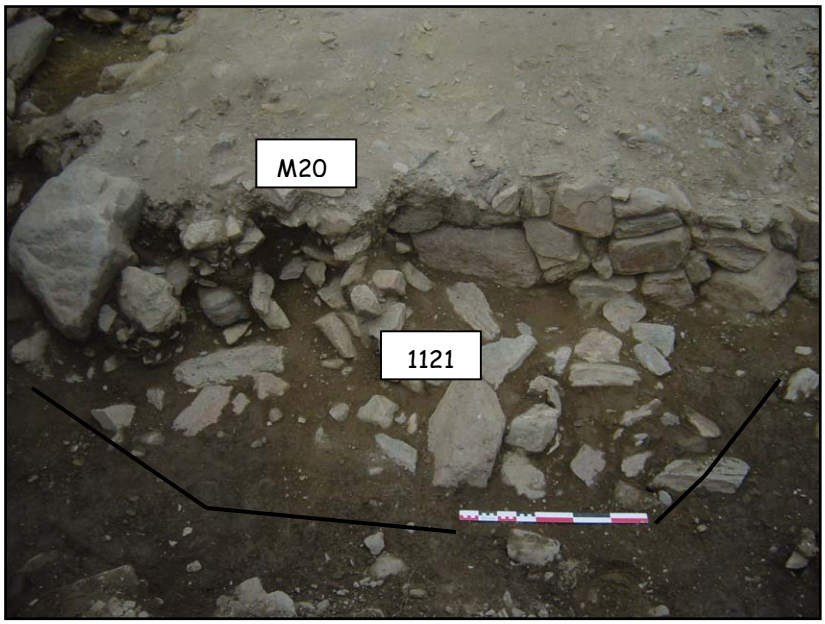

Son épaisseur est de quelques centimètres à quelques millimètres.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. sont déclives se rétrécissant au fur et à mesure que l'on s'éloigne du M 20, dont elle couvre les premiers centimètres du pied.
L'unité 1121 ne comportait pas de matériel.
Son existence suggère soit une moindre densité à la base de l'U.S. 1104 qui aurait permis l'écoulement, soit -plus vraisemblablement vu le volume de l'unité- que cet écoulement se soit réalisé avant la mise en place du gros remblais1104 sur la motte, à un moment où le M 20 était à l'air libre.

1.2.4. Sous 1101 :

U.S.1103

L'U.S. 1103 est composée de blocs calcaires taillés comblant une légère fosse au centre de la plate-forme nord-est. Les blocs, très majoritaires, sont dans une matrice terreuse dont l'analyse correspond à la

terre de l'U.S. 1101 qui est située juste au-dessus et recouvre l'U.S. 1103. On y rencontre plus de charbons de bois que dans l'U.S. précédente.
Son épaisseur est irrégulière -du fait de sa composition-, de l'ordre de 10 à 20 cm.
L'unité 1103 comportait 3 scories, une chape en bronze [17058] dont un exemplaire quasi-identique existe à Montségur et qui pourrait être rattachée au premier tiers du XIIIe siècle.
Une monnaie a aussi été découverte dans cette unité, il s'agit d'un denier de Jacques Ier, roi d'Aragon (1213-1276)[36].
Cette unité comportait aussi 383 fragments d'os d'animaux –plus un lot d'esquilles d'os-, un fragment de pierre à aiguiser en grès et 49 fragments de céramiques qui sont médiévales et sont représentées par près de 90 % d'éléments à cuisson réductrice, non tournées (sauf finition) et antérieures au XIVe siècle, dont 4 bords éversés à lèvres arrondies. Elle contenait aussi 13 objets en fer dont une écrasante majorité de fragments de tiges ou de clous plus ou moins complets, dont deux clous de charpente à tête en T et un clou de maréchalerie de type 1c (XIIIe siècle), une plaque légèrement courbe de fonction indéterminée, une boucle en fer de forme ovale et un fragment de charnière goupille qui aurait pu appartenir à un coffret.

Ces blocs déposés au centre remblaient une petite portion du volume entre l'U.S. 1105 (motte) et le M11 bis. Leur situation renforce l'impression globale d'une petite fosse légèrement déclive vers le centre de la plate-forme. Il peut s'agir d'une organisation volontaire pour évacuer l'eau au plus loin des murs 11 et 11 bis.
Le matériel contenu dans cette unité peut être associé au matériel de l'U.S. 1101.
On pourrait supposer que la mise en place du doublement M11 bis a été suivi d'un remblaiement privilégiant quelques blocs à sa base pour renforcer la cohésion du matériel terreux déposé (1101) et drainer l'eau sur cette plate-forme.

1.2.5. Remblaiement du flanc de la motte :

U.S.1104

Sous l'U.S. 1103 ou l'U.S. 1101, existe une unité épaisse (1104) qui comble l'espace entre la motte et l'enceinte 11.
Elle repose sur les unités de la tranchée du M11. Elle repose aussi sur l'U.S. 1105 (motte) et couvre le sommet des terrasses de coffrages : M 20 (en arasement) et M 21 (recouvert entièrement par 1104).
Elle recouvre donc la quasi totalité de la zone 1, mis à part le long des assises du M1 où elle est remplacée par le sommet de la motte sur laquelle elle s'appuie.
Il s'agit d'un gros remblai, un peu moins concentré en matériel que les remblais supérieurs du XIVe siècle (fouille 2004).
L'U.S. 1104 est composée de terre marron sombre (PANTONE © Process 315-2), très granuleuse, caillouteuse sans presque aucun galet, mais avec quelques fragments d'ardoises taillées très effrités, des charbons de bois nombreux et des nodules de chaux et de mortier. Sa base est plus concentrée en chaux et la terre offre un aspect encore plus graveleux.
Sa face inférieure est concave suivant la petite fosse centrale comblée par les blocs 1103. Sa face inférieure est grossièrement plane en remontant légèrement contre la motte.
Elle se poursuit entre les M9 et 12 (sous le seuil) et se raccorde frontalement à l'U.S. 6106 juste au seuil, à la frontière entre la zone 1 et la zone 6.
Sur cette unité repose une partie du M 19 (qui sert d'assise au M4).
Elle mesure 50 cm d'épaisseur maximum. Mais s'affine énormément vers le mur 11. Ce caractère a été observé sur toute la longueur. On peut logiquement penser qu'elle ne recouvre la tranchée de M 11 que par étalement et écoulement de la terre, postérieurement à la mise en place du mur et qu'elle fut tranchée par la fondation du M11. Le M 11 bis est situé au-dessus du haut de cette unité, juste au contact.

[36] Détermination Francis DIEULAFAIT.

L'unité 1104 comportait 4 scories dont l'une d'entre elles possède des adhérences de mortier, un fragment de pierre à aiguiser en grès et un galet de granite rond qui a pu servir d'arme de jet, une plaque en bronze qui pourrait être une chape ou un revers de chape et 20 éléments en fer, clous et fragments de clous majoritairement à tête plate, tiges et fragments de tiges, une soie de couteau ou d'outil et un clou qui pourrait être de maréchalerie dont l'identification est difficile.

Cette unité comportait aussi 444 fragments d'os d'animaux –plus un lot d'esquilles d'os- et 110 tessons de céramique.
On y dénombre un fragment de trompe d'appel médiévale à facettes (céramique rouge polie avec décor de bandes lissées), 10 fragments de trompes d'appel médiévales circulaires (céramique rouge polie : 6 avec décors de bandes lissées et 4 lisses) et un fragment d'extrémité de trompe, soit un total de 12 fragments de trompes d'appel.
Les autres fragments de céramiques sont pour 72 % d'entre eux des éléments médiévaux antérieurs au XIVe siècle, à cuisson réductrice, non tournés, sauf finition dont notamment un fragment de pégau à bec ponté et un autre fragment jointif avec un élément de l'U.S. 1102, 2 fonds, 5 fragments d'anses et 4 bords éversés à lèvre arrondie. On y dénombre aussi 2 fragments à cuisson oxydante, non tournés, sauf finition, et aussi antérieurs au XIVe siècle et un fragment de bord éversé étroit qui évoque des productions plus récentes.

Cette unité paraît avoir servi à rendre plans les abords de la motte, à partir de l'endroit où elle présente une forte déclivité donc à partir du premier mur de terrasse (M 20).
Cette unité ne peut être postérieure à la mise en place du doublement du M 11 (11 bis).
De par sa situation et sa morphologie ainsi que le caractère du matériel qu'elle renferme, elle peut être regroupée avec les U.S. 1111, 1122 et 1125 sous-jacentes, ce groupe s'insérant dans une chronologie antérieure au précédent (1050-1003).
L'analyse du mobilier (voir ci-dessous) conclue que nous pouvons considérer que cette unité ne dépasse pas le second tiers du XIIIe siècle.

U.S. 1111

Une forte concentration de chaux la sépare de l'U.S. 1104, mais cette unité est finalement peu différente de l'U.S. 1104 qui la surmonte, ce qui pourrait montrer qu'il s'agit d'une unique couche.
L'U.S. 1111 est composée de quelques galets mêlés à de nombreux blocs calcaires de taille moyenne fragmentés qui paraissent être des déchets de taille insérés dans une terre de même type que la terre de l'U.S. 1104. Elle n'est présente qu'au centre de la plate-forme, sur la moitié de sa surface, à peu près de façon identique à l'U.S. 1103, mais sous l'U.S. 1104.
Son épaisseur est d'une petite dizaine de centimètres maximum.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. sont concaves. L'U.S. 1104 pourrait donc être concordante avec 1111, la 1111 n'étant qu'un choix technique et/ou une migration par gravité, avec des éléments plus denses et plus gros en niveau inférieur.
L'unité 1111 comportait 3 objets en fer, fragments de tiges et clou à tête plate.
Cette unité comportait aussi 55 fragments d'os d'animaux et 21 tessons de céramique qui correspondent à ce qui a été dénombré en 1104. On y dénombre uniquement des tessons médiévaux qui sont représentés par 6 fragments de trompe d'appel (1 fragment d'embouchure, 3 fragments circulaires sans décor, un tesson circulaire avec décors de bandes lissées et un tesson indéterminé) et 13 tessons de céramique à cuisson réductrice, non tournée, antérieure au XIVe siècle.

U.S.1122

L'U.S. 1122 forme des lentilles peu épaisses, mais très irrégulières (d'1 cm à 17 cm d'épaisseur) de terre ocre (PANTONE © Process 312-2) mêlée à quelques petits galets.
Ces lentilles sont situées sous les U.S. 1104 ou 1111.

L'unité 1122 ne comportait qu'une céramique, fragment de trompe d'appel médiévale en céramique polie, rouge, avec un décor de bandes lissées et un fragment de tige en fer.

U.S.1125

L'U.S. 1125 est située sous l'U.S. 1104 ou, lorsqu'elles sont présentes, sous les U.S. 1111, 1122 et 1121 (écoulement de la motte). Elle comporte une structure tout à fait comparable à celle de l'U.S. 1104 dont elle ne se sépare que par la présence de ces unités interstitielles. Elle n'est présente que dans la moitié sud-est de la zone 1, car dans la moitié nord-est (proche des murs 9 et 12) la motte atteint un niveau supérieur. Elle paraît avoir comblé cette dénivellation de la motte dont la cause n'est pas connue mais qui pourrait être rapprochée d'un aménagement d'accès dans ce secteur lié au trou de poteau découvert dans l'espace déprimé (voir ci-dessus).
Son épaisseur est d'une cinquantaine de centimètres maximum. Elle contient moins de matériel que l'U.S. 1104.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. sont grossièrement planes en remontant légèrement contre la motte.
Elle recouvre légèrement le M21 (terrasse inférieure de la motte) et a été tranchée par la fondation du M 11, mais ne commence qu'au pied du M20 (terrasse supérieure de la motte), lui-même couvert par l'U.S. 1104.
Une forte rubéfaction scelle la base de cette unité.
L'unité 1125 comportait un unique élément en fer, un clou à tête plate.
Cette unité comportait aussi 31 fragments d'os d'animaux et 4 tessons de céramique, dont 3 éléments médiévaux à cuisson réductrice, non tournés et antérieurs au XIVe siècle et une céramique à cuisson oxydante, non tournée à pâte dure dont l'âge reste indéterminé.

Les unités 1104, 1122 , 1125 et 1111 forment un ensemble morphologique et chronologique. Morphologique d'abord, dans l'espace que ces unités occupent, mais aussi de par leurs caractères physiques très proches. Chronologique parce qu'elles comportent un matériel concordant et parce qu'elles semblent avoir été mises en place dans un même temps.
Ce sont des remblais déposés après la fondation de la motte qui ont été tranchés par la fondation du M11 puis recouverts par la création de la plate-forme entre M4, M 5, M9 et 12 et M11 bis.

L'analyse du mobilier (voir ci-dessous) conclue que nous pouvons considérer que l'unité la plus élevée de ce groupe, l'U.S. 1104, ne dépasse pas le second tiers du XIIIe siècle et qu'elle contient un matériel dont les éléments se rapprochent de ceux de la tranchée de fondation du mur 11, elle-même comportant des éléments qui tendent à s'insérer entre la fin du XIIe siècle et le milieu du XIIIe siècle. Cette période correspond à celle de la première apparition documentaire du *castrum* (1213).

Néanmoins, ces unités, même si elles ont été tranchées par le M 11, ne paraissent pas avoir été mises en place de suite après l'érection de la motte car :
. On retrouve des unités fines (résiduelles ?) qui s'insèrent entre ce groupe et la motte (voir ci-dessous).
. On remarque que la motte portait des aménagements (trou de poteau) qui n'auraient pas eu de sens si on avait de suite après son érection, aplani l'espace à son pied –par l'ajout de ces remblais.
Il semble donc que la motte soit restée visible durant un temps, ce qui renforce l'hypothèse suivant laquelle celle-ci ne servait pas uniquement à aplanir un sol naturel inégal, mais était une véritable motte.
Un système d'accès pourrait avoir alors existé sur le flanc nord-est (sous la moitié nord-est de la zone 1), système qui permettait de monter jusqu'à un espace plus élevé de la motte situé sous la zone sud-ouest de la zone 1 et en zone 6. Ces vestiges pourraient correspondre au M 22 et au trou de poteau dans la motte. Cet accès aurait pu donc permettre aussi l'accès à l'espace compris entre le donjon et la tour du Barry, donc à l'extrémité du *castrum*.

1.2.6. Unités fines, résiduelles au contact de la motte :

U.S.1127

Sous l'U.S. 1125 et sur la même surface, l'U.S. 1127 est composée de terre ocre (PANTONE © Process 311-3), avec de très nombreux galets de module moyen (jusqu'à 8 cm dans la plus grande longueur). Son épaisseur est de 15 à 22 cm.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. sont grossièrement planes, très légèrement déclives suivant le flanc de la motte.
L'unité 1127 comportait 3 fragments de fer informes recollant en anneau (clef ?), deux tessons de céramiques dont un tesson médiéval, à cuisson réductrice, non tourné et antérieur au XIVe siècle et un tesson antique (Ier-IIe s. ap. J.-C.) et 39 fragments d'os d'animaux.

U.S. 1131

Petite rubéfaction d'un cinquantaine de cm² contre la tranchée et recoupée par cette même tranchée de fondation du M 11. Située juste sous l'U.S. 1127.
Son épaisseur est de deux centimètres et elle correspond à une concentration plus importante de charbons de bois au-dessus.
Elle s'insère entre l'U.S. 1127 et l'U.S. 1136.
Aucun matériel n'y a été découvert.

U.S. 1136

Cette unité ne mesure que quelques centimètres d'épaisseur et contenait 3 fragments de céramiques recollés, tesson de céramique antique (Ier-IIe siècles ap. J.-C.) et une tige en fer.
Elle est située sous l'U.S. 1127 et sa face supérieure est irrégulière du fait de l'encaissement des galets. Néanmoins, le profil général de ses deux faces est déclive (-13°) vers le mur, suivant le profil sous-jacent de la motte. Comme l'U.S. 1127, elle n'est présente qu'en aval de la motte entre le M21 et la tranchée de fondation du M 11 qui l'a sectionnée.

U.S.1137

Sous l'U.S. 1136 et sur la même surface, l'U.S.1137 est une très fine (5 millimètres) couche composée d'une terre fine presque noire, très concentrée en charbon de bois. Quelques fragments de lauzes non taillées sont inclus dans cette unité qui repose sur la motte (1105) entre la tranchée de la fondation du M11 (qui l'a tranchée) et le M 21 (terrasse de la motte). A ce niveau, la tranchée de fondation du mur 11 ne mesure plus que 42 cm de large.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. sont presque planes, à peine déclives car elles suivent la motte qui l'est.
Cette U.S. a été aussi recoupée par la tranchée du M 11.
L'unité 1137 recouvrait le trou de poteau découvert dans la motte (U.S. 1138).
L'unité ne comportait malheureusement pas de matériel.

Il semble s'agir d'une U.S. résiduelle succédant probablement directement à la fondation de la motte.

Ces quatre petites unités comportent bien peu de mobilier. On y retrouve des éléments antiques, résiduels dans toutes les unités inférieures du site que nous avons pu fouiller. Elles s'insèrent directement sur la motte et sont des vestiges d'une occupation directement postérieure à la mise en place de la motte, dont la chronologie est relative, antérieure à l'ensemble 1104-1125, mais dont la chronologie absolue n'est pas connue. Il faut espérer que la fouille des autres faces du donjon permettra de combler cette lacune

d'importance –puisqu'il s'agit de dater la construction du premier du *castrum* comtal- sinon une datation ^{14}C par accélérateur sera réalisée sur les charbons contenus dans l'U.S. 1137.

1.2.7. La tranchée de fondation du M 11 :

Pratiquée dans les U.S. 1105 (motte) et les groupes d'U.S. 1104-1125 et 1127-1137 couvrant la motte, cette tranchée de fondation à une largeur qui –au niveau le plus haut- oscille de 94 cm à 1,41 m de large. La différence de 50 cm est générée par la morphologie de la motte, dont on a vu ci-dessus qu'elle pouvait avoir reçu un accès vers une plate-forme supérieure en zone 1.

Vers le bas, cette tranchée se rétrécit peu à peu jusqu'à mesurer 30 cm de large seulement, indiquant une construction des murs depuis la face externe.
Elle mesure 2 m de haut et se finit non pas sur le lapiaz, mais sur l'U.S. 1105 (motte).
Dans sa longueur, elle a été partagée en trois espaces :
. Au centre au niveau d'un bouchon dans le mur (voir analyse du bâti ci-dessous), une anomalie stratigraphique de petite superficie est clairement perceptible sur toute la hauteur.
. Des deux côtés de cette anomalie, les U.S. ont d'abord été numérotées différemment puis rassemblées vu leur parfaite concordance l'une avec l'autre.

1.2.7.1. La tranchée de fondation du M 11 au centre : anomalie stratigraphique du bouchon

L'anomalie débute à 4,10 m du M 4, le long du M 11, et mesure environ 70 cm de long, sur une largeur qui correspond à la tranchée (de 90 cm à 30 cm). En surface, elle oscille donc autour de 0,4 m². Elle correspond à l'anomalie présente dans le mur et existait même au-dessus (U.S. 1113) lorsque le bouchon dans le mur n'était pas encore lisible du fait de son arasement et du peu d'assises mises à jour.
La tranchée de fondation possède la même profondeur à ce niveau que sur les côtés et aucune anomalie dans la largeur n'a pu être décelée. Mais les unités sont clairement indépendantes : leurs caractères physiques comme leurs épaisseurs ne correspondent pas avec les unités de la tranchée qui les encadrent.
Seule la première, 1113, comporte une épaisseur et des niveaux qui correspondent parfaitement avec l'U.S. 1112 qui l'encadre, mais sa structure est distincte.

U.S.1113

L'U.S. 1113 correspond en altitude à l'U.S. 1112 sur les côtés de la tranchée.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. sont globalement planes, mais remontent un peu sur l'U.S. 1104.
Très aérée, elle est composée de terre marron (PANTONE © Process 315-4), mêlée à un cailloutis plus nombreux qu'en 1112 et sans aucun fragment d'ardoise taillée.
L'unité 1113 comportait 2 objets en fer dont un fragment de tige qui pourrait appartenir à un piton et un clou à tête plate.
Cette unité comportait aussi 22 fragments d'os d'animaux et 5 tessons de céramiques médiévales antérieures au XVIe siècle, à cuisson réductrice, dont un élément fini au tour et décoré d'un cordon horizontal et 4 éléments non tournés.

U.S.1130

Sous l'U.S. 1113, l'U.S. 1130 est composée de terre marron sombre (PANTONE © Process 315-2) granuleuse et caillouteuses (galets). Elle est plus dense que l'U.S. 1113. Apparaissent quelques nodules de chaux.
Son épaisseur est d'une dizaine de centimètres.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. sont globalement planes.
L'unité 1130 comportait 13 fragments d'os d'animaux et 3 tessons de céramiques médiévales antérieures au XVIe siècle, à cuisson réductrice, non tournées.

U.S.1140

Sous l'U.S. 1113, l'U.S. 1140 est composée de terre marron très fine qui devient plus granuleuse avec la profondeur (PANTONE © Process 314-2) et non caillouteuse. Elle est plus dense que l'U.S. 1113. Apparaissent quelques nodules de chaux.
Son épaisseur est de 6 à 7 centimètres.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. sont globalement planes.
L'unité 1140 comportait 10 fragments d'os d'animaux et un tesson de céramique médiévale antérieure au XVIe siècle, à cuisson réductrice, non tourné et décoré.

U.S.1142

Sous l'U.S. 1140, l'U.S. 1142 est composée de terre un peu plus claire que l'U.S. supérieure (PANTONE © Process 314-3) granuleuse mais non caillouteuse. Elle contient quelques charbons, mais pas de chaux ni de mortier.

Son épaisseur est de 25 à 30 centimètres.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. sont globalement planes.
L'unité 1142 comportait 7 fragments d'os d'animaux, un fragment de tige en fer et deux tessons de céramiques médiévales antérieures au XVIe siècle, à cuisson réductrice, non tournées.

U.S.1144

Sous l'U.S. 1142, l'U.S. 1144 est composée de terre marron (PANTONE © Process 314-2) fine –mais dont la finesse est attribuable à la présence de varves- et comportant de très fin nodules de chaux non amalgamés à la terre. Cette unité se rapproche de l'unité encadrante 1118, ce qui n'a pas facilité la fouille de ces marges.
Son épaisseur est d'une quarantaine de centimètres.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. sont globalement planes.
L'unité 1144 comportait 4 fragments d'os d'animaux.

U.S.1145

Sous l'U.S. 1144, l'U.S. 1145 est composée de terre marron ocre beaucoup plus claire (PANTONE © Process 313-3) très granuleuse et très caillouteuses (galets). Elle comporte de très rares charbons de bois et des nodules de mortier.
Son épaisseur est d'une cinquantaine de centimètres.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. sont globalement planes. La phase inférieure correspond à l'arrachement du M18. Sous cette unité nous n'avons pas pu fouiller car l'espace est trop restreint (5 cm de large).
L'unité 1145 comportait 9 fragments d'os d'animaux.

Le faible volume de ces unités limite les possibilités de datation par le matériel et les possibilités de conclusions quant à la nature de leur mise en place. Néanmoins, le peu de matériel relevé est concordant avec les phases anciennes, antérieures au XIVe siècle, ce qui suggère que la réparation du mur a été faite assez tôt.
Cette anomalie de surface limitée ne peut avoir été creusée dans la tranchée de fondation du M 11 que depuis l'extérieur et postérieurement à la mise en place du M 11.
Elle serait due à la réparation du mur 11 (voir étude du bâti ci-dessous), elle-même générée par la destruction d'un mur dont on a reconnu les arrachements dans le M 11 (M 22), sous le bouchon, en face interne comme en face externe.
Ce mur existait avant le M 11 qui fut construit s'accolant à ses deux faces latérales. En direction de la motte (dans la zone 1), cet ancien mur (M 22) ne pouvait pas être plus étendu car il n'en existe aucune trace.
Il n'était pas vraiment perpendiculaire au M 11 et ne suivait donc pas la ligne de plus grande pente, mais était construit de biais, suivant un angle presque est-ouest.
Reste à tenter de reconnaître son extension à l'aval, en face externe du M 11, ce qui peut être réalisé par un sondage à l'extérieur du M 11. On peut aussi espérer que ce sondage donnera des informations sur la chronologie de la destruction de ce mur, probablement plus difficilement sur son élévation car les niveaux ont peut-être été trop remaniés par sa destruction. Cette investigation est d'intérêt pour préciser les formes du premier *castrum* comtal.

1.2.7.2. La tranchée de fondation du M 11 sur les côtés de l'anomalie stratigraphique du bouchon

U.S.1112

L'U.S. 1112 est le plus haut remblai comblant la tranchée du M11 en face interne. Elle s'appuie sur l'U.S. 1104 et l'U.S. 1124, (1104 = remblai du centre de la plate-forme qui lui-même s'appuie sur la motte).

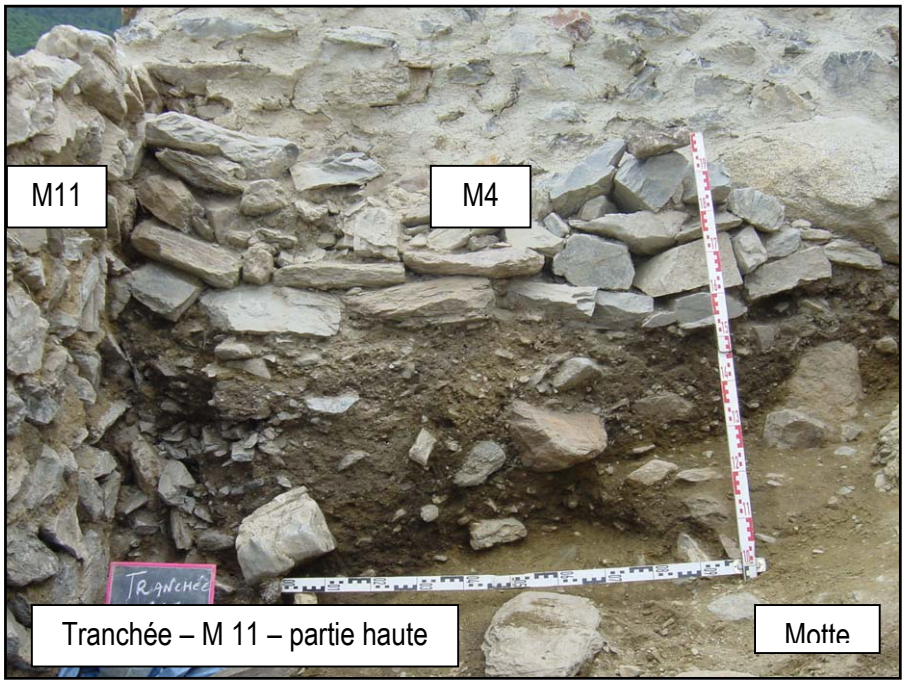

Relativement aérée, elle est composée de terre marron sombre (PANTONE © Process 315-4), mêlée à un cailloutis très nombreux anguleux et des fragments d'ardoises taillées.

Son épaisseur est d'une trentaine à une quarantaine de centimètres et elle correspond en altitude à l'U.S. 1113 située au centre de la tranchée.

Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. sont globalement planes, mais remontent un peu sur l'U.S. 1104.

Il est intéressant de souligner que l'U.S. 1112 traverse sous le M12 et réapparaît côté zone 6 pour s'amalgamer peu à peu à l'U.S. 6111 qui lui succède.

L'unité 1112 comportait cinq scories, un dé à jouer en os identique à celui découvert dans l'U.S. 6103 (zone 6), cube en os de 8 mm de côté, que les auteurs du rapport du mobilier proposent de dater postérieurement à 1200.

Elle comportait aussi un petit clou en cuivre et 2 éléments en fer, morceaux de pitons avec tête en T.

Elle contenait aussi une monnaie d'Alphonse II, roi d'Aragon (1162-1196)[37].

Cette unité comportait aussi 267 fragments d'os d'animaux et 40 tessons de céramique. On y dénombre un fragment de trompe d'appel médiévale (céramique rouge polie) et un autre fragment qui pourrait correspondre à ce type et être un fragment de pavillon.

On dénombre ensuite des éléments médiévaux tous à cuisson réductrice, non tournés (sauf finitions), dont 6 bords éversés à lèvres arrondies (dont un élément jointif avec un élément de l'U.S. 1102), deux fragments de panse avec traces d'anse et deux fonds.

L'U.S. 1112 est la plus haute des unités qui comblent la tranchée de fondation du mur 11. Le matériel qu'on y a recueilli correspond à ce que l'on a dénombré dans le groupe 1104-1125 et en 1102 (dernière unité sous le mur 11 bis), ce qui pourrait suggérer que le doublement du M 11 par le M 11 bis est concomitant ou en tout cas peu postérieur à la mise en place du M 11, tout étant antérieur au XIVe siècle.

[37] Détermination Francis DIEULAFAIT.

U.S. 1118

Sous l'U.S. 1112, l'U.S. 1118 est composée de terre brune fine (PANTONE © Process 315-1) mêlée à de nombreuses et fines particules de chaux compacte puisqu'elle n'a pas coloré la terre et est restée dissociée, avec quelques cailloutis (du type graviers) et beaucoup de petits galets.
Cette U.S. repose sur l'U.S. 1104 en remontant légèrement à son contact.
Son épaisseur est de 39 à 48 cm.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. sont globalement planes parallèlement et perpendiculairement au mur 11.
L'unité 1118 comportait un fragment de verre blanc avec décor de traits blancs horizontaux, une scorie, une chape en bronze [17055] qui correspond au même groupe que celle découverte en 1103 et qui pourrait s'inscrire dans le premier tiers du XIIIe siècle. On dénombre aussi 2 éléments en fer, un clou à tête plate et une tige.
Cette unité comportait aussi 280 fragments d'os d'animaux –plus un lot d'esquilles d'os- et 40 tessons de céramiques médiévales : 4 fragments de trompe d'appel (céramique rouge polie, un fragment de trompe à facettes, 3 fragments avec décors de bandes lissées) ; le reste des éléments étant constitué de céramiques médiévales antérieures au XIVe siècle, à cuisson réductrice, non tournées (sauf finitions) dont 2 bords éversés à lèvres arrondies, 2 anses rubannées et deux fragments de panses décorées, l'une d'un cordon vertical, l'autre d'une large cannelure horizontale.

U.S.1124

L'U.S. 1124 est une lentille de section triangulaire (pointe vers le bas), présente sur 1,9 mètre de long et 17 cm d'épaisseur maximum, parallèle au M 11 mais 35 cm en arrière et accolée sous le M19. Elle est composée de terre dure ocre et caillouteuse, sans charbon ni chaux.
La face supérieure de l'U.S. est très légèrement bombée.
L'unité 1124 ne comportait pas de matériel et sa raison d'être paraît délicate à établir.

U.S.1126

L'U.S. 1126, sous l'U.S. 1118, est composée de terre brune très légèrement marron (PANTONE © Process 314-1), avec quelques charbons, quelques briques et fragments de mortier et un rare cailloutis plus souvent du type galets et sans les particules de chaux qui caractérisaient l'U.S. 1118, ce qui les différencie clairement.
Son épaisseur est de 10 cm environ, au maximum de 18 cm.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. sont globalement planes, légèrement relevées vers la motte.
L'unité 1126 comportait un fragment de clou à tête plate en fer, un tesson de céramique médiévale, antérieure au XIVe siècle, à cuisson réductrice, peut-être finie au tour et 48 fragments d'os d'animaux.

U.S. 1132

Sous l'U.S 1126, l'U.S. 1132 s'insère dans un étage où la tranchée se rétrécit d'un coup et notablement. Elle est composée d'une terre marron moins ocre que la terre de l'U.S. 2102 (PANTONE © Process 304-3) ; granuleuse, cette terre comporte un cailloutis de petit module et de type gravier, quelques fragments de briques, des charbons de bois épars et un peu de chaux pure. Elle contenait aussi quelques rares fragments d'ardoises taillées et brisées. Soulignons qu'elle correspond (ses caractères physiques) à l'U.S. 2103 de la zone 2.
Son épaisseur est de 12 à 15 cm et ses faces sont globalement planes. La tranchée à son niveau (entre M11 et 1105-motte) mesure 40 à 44 cm de large.
L'unité 1132 contenait une scorie, un tesson d'amphore antique et 38 fragments d'os d'animaux.

U.S. 1133

Sous l'U.S. 1132, toujours dans la tranchée du M 11, l'U.S. 1133 est composée de terre brune charbonneuse (PANTONE © Solid to Process 449 à 448) comportant des graviers et des galets quasiment uniquement gneissiques.
Son épaisseur est de 5 à 6 cm et ses faces sont globalement planes.
Cette unité contenait 7 tessons de céramiques médiévales dont 5 sont des fragments à cuisson réductrice et non tournés et antérieurs au XIVe siècle, deux tiges en fer et 31 fragments d'os d'animaux –plus un lot d'esquilles d'os.

U.S. 1135

Lentille charbonneuse, d'épaisseur limitée (1,5cm) et de surface réduite (1/4 m²) insérée dans la tranchée contre la motte mais ne se raccordant pas au mur.
Aucun matériel n'y a été découvert.

U.S. 1134

Sous l'U.S. 1133 ou l'U.S. 1135, l'U.S. 1134 mesure presque un mètre de profondeur pour la même largeur que l'U.S. 1132. L'U.S. 1134 est composée de terre ocre (PANTONE © Process 302-5), un peu dense, varveuse, mêlée de galets gneissiques ou schisteux d'un module moyen (autour de 3 à 4 cm).
La surface supérieure de cette unité est déclive (-8°) parallèlement au mur, suivant la déclivité finale de la tranchée de fondation (niveau côté M4 supérieur au niveau côté M12). Mais elle est aussi déclive perpendiculairement au M 11 (-35°, vers le mur), ce qui semble techniquement logique puisqu'il s'agit d'un remblai posé dans une tranchée. La tranchée poursuit son rétrécissement pour osciller de 25 à 12 cm de large, ce qui explique que nous ayons dû décaisser la motte pour fouiller cette unité.
L'unité comble le fond de la tranchée et est posée sur la motte (et contre la motte) dont elle se différencie surtout par sa moindre densité. La ressemblance avec la terre de la motte est frappante au binoculaire, mais la couche est plus aérée : il est probable qui s'agisse de la même terre qui a été reposée (réutilisée) en fond de tranchée après le décaissement de la motte.
L'unité contenait peu de matériel : un tesson de céramique médiévale antérieure au XIVe siècle, à cuisson réductrice et non tournée, un élément en fer, fragment de petite plaque perforée et 10 fragments d'os d'animaux.

Ces unités sont perturbées du fait qu'elles sont des remblais déposés dans la tranchée de fondation du mur 11, ce qui justifie l'apparition de matériel antique résiduel que l'on retrouve dans toutes les unités médiévales anciennes fouillées sur le site, ou dans des uS résiduelles proches du lapiaz.
Les éléments médiévaux les plus anciens –conservés- se raccordent au premier tiers du XIIIe siècle, époque de la première mention documentaire du site, ce qui indique que ce mur d'enceinte interne construit en tranchant la motte- reliant la tour du Barri au *caput castri*- existe au moins dès cette époque et pourrait finalement avoir été réalisé très rapidement après le remblaiement 1104-1125. La motte a donc été « masquée » sur le flanc nord-est par un aplanissement par remblaiement puis par ce grand mur d'enceinte dès le début du XIIIe siècle.

1.2.8. Le renfoncement entre M 5, M 1, M 4 et M 9 :

L'existence du M19, inséré dans la motte (1105), fragmente l'espace en créant au sud-est de ce mur une toute petite surface (160 cm²) entre le M 5 –construit un peu en retrait-, le M 4 et le mur 1 du donjon.

Dans cet espace ont été individualisées deux unités.

U.S.1119

L'U.S. 1119 est composée de galets dont la face supérieure est grossièrement plane, suggérant une calade.
Une seule rangée de galets est présente. Elle ne passe ni dans l'U.S. 1105, ni ne se poursuit sous les M 4 ou M 5.
L'unité ne comportait aucun matériel.

U.S.1120

Sous l'U.S. 1119, l'U.S. 1120 est composée de terre fine ocre (PANTONE © Process 311-2).
Son épaisseur est d'une petite dizaine de centimètres. Elle s'appuie sur l'U.S. 1105 (motte) et ne passe pas sous le M 5 ni sous le M 4.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. sont grossièrement planes.
Cette unité ne contenait pas de mobilier.
L'espace est ici bien trop réduit pour pouvoir tirer des conclusions, d'autant que l'on ne retrouve pas ces unités de l'autre côté du M 5 ou du M 4.
Néanmoins, comme la mise en place de ces murs a provoqué un décaissement des couches existantes, ces deux unités pourraient être des lambeaux de ces couches antérieures à la fragmentation de l'espace par le mur 5 et 4. Mais on peut aussi proposer plus vraisemblablement que cette forme en « calade » soit un comblement de galets destiné à asseoir le M 5. Ces unités s'appuient sur la motte.

Conclusion Zone 1

La fouille 2005 a permis de terminer l'étude de la stratigraphie sur toute sa hauteur (5,8 m) sur la zone 1.

On discerne plusieurs grandes phases chronologiques qui constituent des hypothèses de travail qu'il faudrait vérifier sur les autres faces du donjon pour les valider en tant que phases ou étapes de l'histoire de la forteresse.
Ces hypothèses de travail permettraient, s'ils elles étaient précisées, d'étudier le style, les formes et les mutations de Montréal en tant qu'exemple d'un ouvrage comtal fuxéen partie du glacis de forteresses mis en place par les comtes aux XIIe et XIIIe siècle et étudié par le P.C.R. dans lequel notre recherche s'intègre.

- ✓ Une phase 0 (ou des phases 0 ?) : nous ne savons pas sur cet espace ce qui existait (ou si rien n'existait) avant la création de la motte. Néanmoins l'implantation de la motte laisse augurer que s'il existait des structures plus anciennes elles n'ont pas été détruites mais emmottées. Or, l'importance des céramiques antiques résiduelles –auxquelles s'ajoutent quelques tessons protohistoriques- sur le site permet de supposer l'existence de structures antiques liées au *Vicus*-de-Sos sous-jacent, dans une chronologie autour du début de notre ère, jusqu'au second siècle. Une mise au jour de la motte sur tout son pourtour pourrait permettre de choisir un ou des emplacements de sondages dans la motte. Ces sondages permettraient d'évaluer s'il y a eu emmotement et d'apprécier réellement les conditions techniques de la mise en place de ce tertre artificiel.

- ✓ Une phase 1 (<u>création de la motte et de la tour maîtresse</u>). Antérieure à la fondation du M11 dont la datation la plus haute actuellement connue s'ancre au début du XIIIe siècle. L'absence de matériel dans la motte et dans le dernier groupe d'unités fouillé contre la motte ne permet pas d'obtenir une datation absolue pour la mise en place de ce tertre. Néanmoins, l'extension de la fouille sur les autres faces peut solutionner ce problème. S'il ne l'est pas, reste la possibilité d'obtenir une datation ^{14}C sur la dernière unité (1137) posée sur la motte et tranchée par la fondation du M 11.

  Les analyses issues de l'étude de la documentation écrite et du contexte géopolitique de la vallée (voir étude ci-dessous) indiquent que la première fortification construite par les comtes de Foix devrait l'avoir été entre le début du dernier tiers du XIIe siècle et l'apparition documentaire du *castrum* en 1213. L'existence d'une motte sous la tour maîtresse tend plutôt vers un symbolisme surpuissant qui suggère que ce premier ouvrage de motte dut être comtal, mais rien ne prouve – à l'heure actuelle- qu'il le soit vraiment.

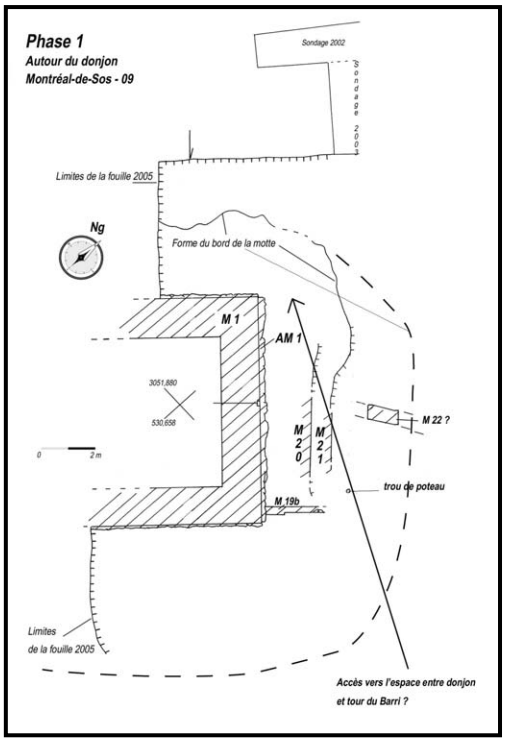

  Soulignons, le caractère tout à fait exceptionnel de ce tertre. Première motte repérée en haute vallée de l'Ariège (qui comporte une quarantaine de sites castraux inventoriés), elle est construite au sommet d'un éperon vigoureux et très largement suffisant du point de vue défensif. On peut donc y voir une fonction véritablement symbolique, d'autant que la

hauteur repérée en zone 1 est nettement supérieure à ce qu'aurait dû être un simple aplanissement par remblais d'un sol naturel d'altitude inégale. Néanmoins, les conclusions de l'étude de la zone 6 induisent une hypothèse qui tendrait aussi à voir dans ce tertre une solution militaire à la clôture de l'espace entre le donjon et la tour du Barri. Ici la fouille n'est pas assez avancée sur les autres faces du donjon pour pouvoir évaluer sérieusement les fonctions purement symboliques et les fonctions militaires de cette motte. Doutant que la motte pourrait aussi avoir un rôle technique : elle éviterait de prolonger le mur du donjon très bas (pour trouver le rocher) sur sa moitié sud-est. La fouille 2005 a donc permis de repérer et de prouver l'existence de ce tertre, mais a aussi produit quantités de questionnements sur ses fonctions et son organisation au sein de la forteresse.

Les assises de la tour maîtresse sont insérées dans la motte et malgré un choix technique différent entre les assises dans la motte et celles qui sont juste au-dessus sur la zone 1, l'étude des autres flancs montre qu'elles ont été réalisées en même temps que la motte (voir analyse du bâti ci-dessous).
Les flancs de la motte connaissaient des structures en bois, comme l'a démontré l'encoche 1138. Mais en l'état actuel de nos connaissances qui se limitent à une partie seulement de ces flancs, ces structures anciennes sont très mal connues. Tout au plus on peut noter la corrélation entre : un abaissement de la motte en flanc est qui semble commencer bien avant au cœur de la zone 1 et qui a donc été ainsi dès l'origine + la présence d'un poteau encoché dans la motte dans le creux de la motte + la présence d'un mur ancien M 22 (mais datation exacte ?) d'axe global est-ouest s'élevant vers la motte de biais : ces trois éléments suggèrent la possibilité d'un accès du bas du château vers le donjon et au-delà vers l'espace entre la tour maîtresse et la tour du Barri.
Malheureusement, l'étude de ce mur ancien (M22) est aujourd'hui limitée par la perturbation créée par la mur 11 (enceinte interne), mais pourrait peut-être être plus fructueuse si on réalisait une investigation archéologique en face externe du M 11. car les informations sur le M 22 sont pour l'instant très parcellaires : avant la phase 2 (mise en place de l'enceinte interne – M 11), nous savons qu'il existe. Une investigation dans ce sens aiderait à préciser les conditions d'accès du premier ouvrage castral et surtout par là-même la stratégie générale de la défense.

Enfin, un mur (19bis) arasé était inséré dans la motte perpendiculairement aux assises du donjon.

- ✓ Une phase 2 : qui correspond au groupe d'U.S. 1104-1125 indiquant que dans la première moitié du XIIIe siècle, on aplanit ce côté de la motte en remblayant sa face pentue, ce qui eut pour conséquence de commencer à masquer la motte d'origine. Mais la forme en motte restait encore clairement visible, puisque ces remblais ne faisaient qu'élargir cette forme : leur côté externe a été détruit car ils ont été ensuite tranchés.
  Ils permettaient surtout d'aplanir et d'élargir le pied nord-est de la tour maîtresse, de créer un espace viable et aménageable, plus large qu'un simple espace de circulation.

- ✓ Une étape 3 : <u>construction du M11</u> par tranchée dans le flanc de la motte et dans les remblais de la phase 2.
  Il s'agit d'un réaménagement majeur de l'espace castral entier puisque ce mur relie le bâtiment sous-jacent au donjon à la tour du Barri et forme une enceinte interne au *castrum*, longue de plus de 50 m. Ce réaménagement paraît dater du premier tiers du XIIIe siècle, en étant postérieur (peut-être de peu) de la phase 2. En zone 1, ce mur a d'abord été construit des deux côtés du M 22. Le M 22 fut ensuite détruit et son emplacement dans le M 11 comblé par un bouchon. Cette destruction s'opéra de l'extérieur, ce qui était évidemment le plus simple et ne désorganisa les unités de la tranchée de fondation du M 11 que sur une toute petite superficie. La datation de cette destruction pourrait peut-être être résolue par une fouille en face externe du M 11. Celle-ci n'a été réalisée que sur un petit

sondage (1 m de large, 50 cm de profondeur) pour simplement vérifier et étudier la situation du M 22 dont l'anomalie stratigraphique et le bouchon permettaient de supposer l'existence. Soulignons simplement que si celui-ci dut être détruit sur plus d'un mètre de haut et remplacé par un bouchon, c'est qu'il était en mauvais état, sinon il aurait simplement été arasé à l'affleurement du parement du M11 en externe, ce qui n'est pas le cas.

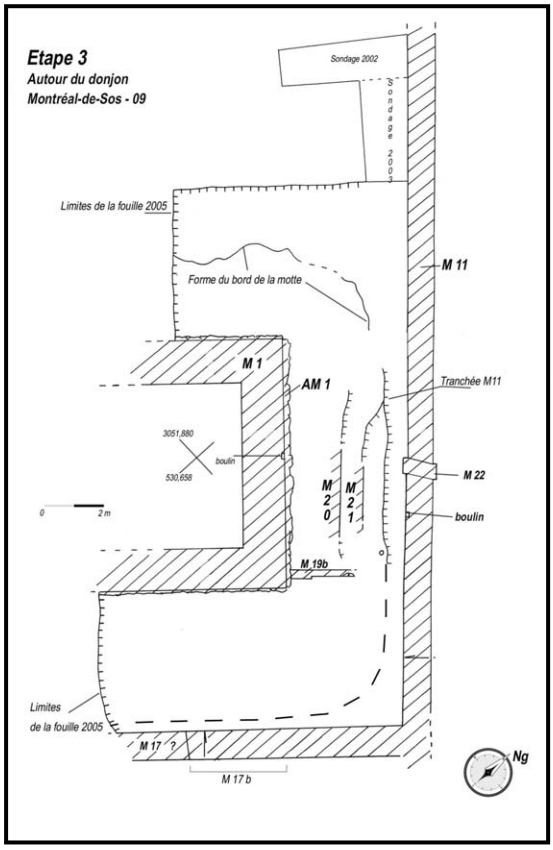

La mise en place de ce mur d'enceinte interne (11), grossièrement parallèle au M 1 de la tour maîtresse provoqua le remblaiement non seulement de sa tranchée de fondation, mais aussi un peu au-dessus, créant un espace plan entre le haut des assises du M 1, le haut de la motte et le M 11. La motte n'apparaissait alors quasiment plus de ce côté, sauf contre les assises du M 1. Ce réaménagement du début du XIIIe siècle sur la zone 1 eut donc comme conséquence de faire visuellement disparaître la motte sur au moins une face, mais en diminuant faiblement le symbolisme de la domination de la de la tour ceci améliora grandement la défense du cœur du château. Il en est allé de même en zone 2, 5 et 6. Mais les décaissements de la motte perçus en zone 5 et 6 semblent un peu plus tardifs. La motte a donc d'abord disparu en face nord-est (zones 1 et 2), avant de disparaître dans les secteurs 5 et 6. Ces deux étapes successives montrent l'abandon en deux étapes de la fonction symbolique de la motte dans ce *castrum*. Cet abandon débute en zone 1 dès le début du XIIIe siècle, donc peut-être peu de temps après la construction du premier ouvrage comtal. Il se rattache à une période durant laquelle, la *potesta* comtale sur cette vallée et sur tout le Sabartès est bien établie depuis plusieurs générations. Mais la construction de cette enceinte a probablement aussi et surtout une fonction défensive. Rappelons que celle-ci s'opère à l'époque où la guerre se rapproche du haut comté de Foix, par le biais des opérations de la Croisade dont certains combats ont lieu jusqu'autour de Foix. Ceci explique probablement que le *castrum* ait dès lors pu être recentré sur un bâti efficace, militaire, dans lequel le symbolisme est moins important.

Les informations sur les M 17 et 17 bis (zones 2 et 5) sont encore restreintes, néanmoins le chaînage entre le M 11 et le M1 7 est un indice qui permet de supposer que le M 17 aurait été construit au moins à l'époque de la construction du M 11.

- ✓ Une phase 4 : mise en place des M 19 et M 4. Mise en place du M 11 bis et des murs 9 et 12 : <u>le bâti autour de la tour maîtresse se densifie</u> profondément. Reste en suspend, la question du M 5, mal éclairé en zone 1 car n'apparaissant que dans une toute petite fenêtre stratigraphique. Cette question pourrait être mieux définie par la poursuite de la fouille en zone 5, mais la fouille 2005 n'a pas été suffisante.

Les unités du groupe 1050-1103 cernent une occupation qui chronologiquement est à peine postérieure (juste successive) à cette réorganisation de l'espace qui pourrait donc avoir eu lieu au milieu du XIIIe siècle.

On perçoit un petit décalage mis en évidence par la stratigraphie : les murs de l'accès à la plate forme (9 et 12) pourraient être légèrement postérieurs au doublement du M 11 par le M 11 bis et à la construction du M 19 rallongeant le M 19 b et permettant d'assiser le M 4[38]. L'organisation du bâti (le M 11 bis s'appuyant sur le M 4 et 19) supose que le M 4 a été construit en premier. On a donc en premier, la construction du M 4 et ensuite celle du M 11 bis, mais cela peut avoir été fait très rapidement dans un temps relativement court.

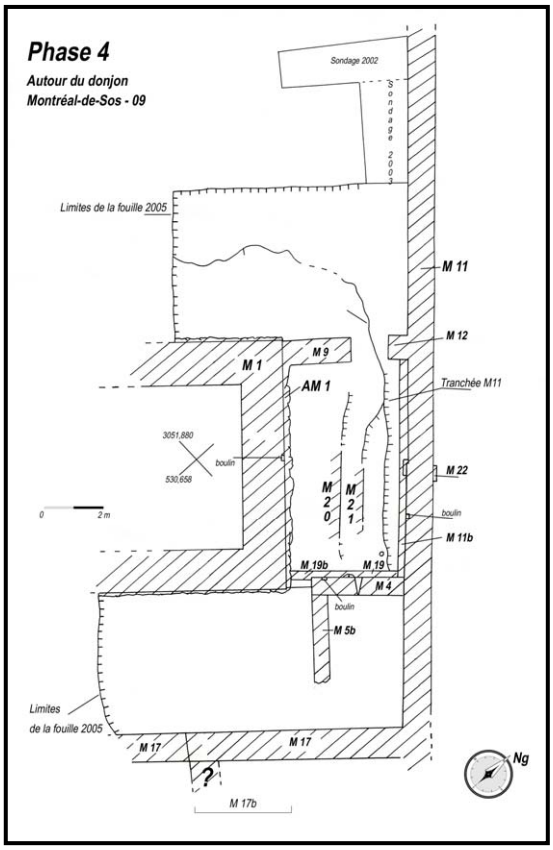

Cette densification intervient alors que la fortification a clairement un rôle militaire, forteresse, point fort du paysage comtal parmi 4 ou 5 ouvrages majeurs du comté. Ce rôle est très explicite dans la série d'actes conservés pour les années 1270-1280.
On ne peut l'attribuer, comme je l'ai supposé précédemment, à une orientation principalement artisanale du site dans un objectif de contrôle de la grande mine –proche- du Rancié qui ne s'étend que dans les dernières années du XIIIe siècle, lors de la diffusion des forges hydrauliques. Au vu des résultats 2005, il faut plus logiquement raccorder cette densification du bâti à des fonctions militaires, probablement liées à l'encasernement. Soulignons que ce phénomène s'ancre postérieurement aux premières croisades et au traité de Meaux mais dans une chronologie qui pourrait correspondre aux lendemains du siège de Montségur et de l'arasement de Miramont[39] et au temps du traité de Corbeil, donc à une période où la menace sur le haut comté a pu paraître réelle. Cette densification pourrait donc correspondre à un sur-armement du *castrum*.

- ✓ Une phase 5 : <u>Une occupation de garnison</u> dans la seconde moitié du XIIIe siècle et au début du XIVe siècle mieux documentée qui correspond au groupe des U.S.1050-1103 et au groupe plus récent constitué par les unités 1031-1037.
  Les textes montrent que Montréal est alors l'un des ouvrages les plus importants du comté et qu'il est même le site d'échauffourées entre les hommes du comte et ceux du roi de France. L'existence d'une garnison avec un châtelain est alors mentionnée.
  Dans cette chronologie, l'espace en zone 1 est occupé tel quel, a priori sans réaménagement, avec des comblements successifs qui ne recouvrent pas le bâti mis en place.
  La plate-forme pourrait avoir été planchéiée dans la zone 1, suivant un niveau qui correspond à celui du haut des M 11bis, 9 et 12, ainsi qu'au haut de la fondation du donjon (AM1).

[38] Ce qui est logique puisque le M11 bis s'appuie sur le M 12.
[39] Château seigneurial du haut Sabartès situé à une quinzaine de km de Montréal et détruit suite à la prise de Montségur, car ayant hébergé des parfaits donc potentiellement dangereux, susceptible de recréer un autre Montségur.

- ✓ Une phase 6 : Une hypothèse de travail.
  La disparition documentaire du site à partir du milieu du XIVe siècle est révélatrice du désengagement des comtes –désormais surtout vicomtes de Béarn- et notamment de Febus qui désengage les anciennes forteresses comtales coûteuses, et désormais inutiles, car le Sabartès cesse d'être un point fort des possessions comtales et que les pratiques comtales s'orientent plus vers le clientélisme. Le nombre d'ouvrages se réduit rapidement[40] et se concentre en Béarn, entre le Béarn et le comté de Foix, ou à l'aval du comté de Foix.
  En même temps, avant les années 1380, le glissement de l'habitat paysan est perceptible avec la naissance du village d'Olbier au pied du château. Or, ce déperchement peut permettre d'envisager soit un premier abandon de la fortification, soit une volonté d'évacuer l'habitat du sommet pour des questions d'ordre militaire.
  D'autant que l'occupation de la fin du XIVe siècle (phase suivante) se réalise dans des conditions différentes de l'occupation de la fin du XIIIe siècle et du début du XIVe siècle (phase précédente).
  Parallèlement, notre connaissance du mobilier et de sa chronologie crée deux grandes périodes successives : fin XIIIe-début XIVe et fin XIVe siècles. Cette partition oblitère le cœur du XIVe siècle et nous avons du mal à jauger de l'occupation dans cette chronologie.
  Il faut donc tout en précisant nos capacités à sérier le mobilier sur cette chronologie, être particulièrement attentif à cette phase qui est mal illustrée par l'archéologie et qui pourtant semble être essentielle et bien en rupture avec la phase antérieure. Il faudrait pouvoir vérifier la continuité ou non de l'occupation, puisque la documentation et le cadre de ce site suggèrent un hiatus.

- ✓ Une phase 7 : Une (ré- ?)occupation plus tardive qui correspond au groupe d'unités 1005-1009.
  Celle-ci a été repérée sur tous les flancs fouillés comme s'établissant à la fin du XIVe siècle voire au plus tard, au tout début du XVe siècle.
  Cette occupation n'est pas éclairée par la documentation écrite, ce qui suggère probablement la moindre importance stratégique du *castrum* de cette époque car la documentation ne s'appauvrit pas.
  Le matériel ferreux dans ces unités est très abondant démontrant l'augmentation de l'activité métallurgique dans cette vallée tout au long du XIVe siècle. Faut-il comprendre ce réinvestissement du château comme un point de surveillance de la mine et surtout du commerce induit ? On ne peut ignorer l'importance financière des mines et du commerce du minerai dans la politique comtale dans la seconde moitié du XIVe siècle et au début du XVe siècle. Or, la proximité de la mine et du marché du fer à Vicdessos ne doivent pas être négligés même s'il est difficile de peser le poids de ces éléments dans la politique castrale des comtes, d'autant que la politique menée par les comtes post-fébusien a encore été peu étudiée[41] mais devra l'être dans le cadre de l'étude de Montréal.
  Soulignons que cette occupation s'affranchit d'une partie du bâti de la zone 1 qu'elle recouvre : notamment le M 11 bis et les M 9 et 12 (accès à la plate-forme). On peut en conclure qu'elle ne nécessitait plus la densification préalablement établie. S'il y a eu auparavant un hiatus occupationnel, il aura provoqué un début de ruine des bâtiments. La dernière occupation aura alors choisi de ne pas les réparer, ce qui illustrerait une faiblesse des objectifs et/ou des moyens.
  Cette occupation est juste antérieure au désarmement final :

- ✓ Une phase 8 : La destruction finale par arasement.
  Cette phase est perceptible sur toutes les faces du donjon fouillées actuellement, mais aussi en face externe du M 11. L'arasement semble avoir eu lieu dans une chronologie plus tardive que la disparition documentaire du site et pourrait être rattaché à la reprise en main du comté par les

[40] A ce sujet, voir F. GUILLOT, *Thèse cit.*
[41] Ce que je comblerais d'ici 2006, et qui demande une précise lecture des actes, somme toute nombreux.

Castelbon donc à une étape post-fébusienne[42]. (voir description de cet arasement sur les rapports 2003 et 2004). La faiblesse réelle des Castebon explique que l'abandon du château n'ait pas été géré comme il l'a été au cœur du XIVe siècle, du temps du puissant Febus. Pour les Castelbon, abandonner un ouvrage de cette puissance sans le détruire représentait clairement un danger.

- ✓ Phase 9 : accumulation moderne et contemporaine.

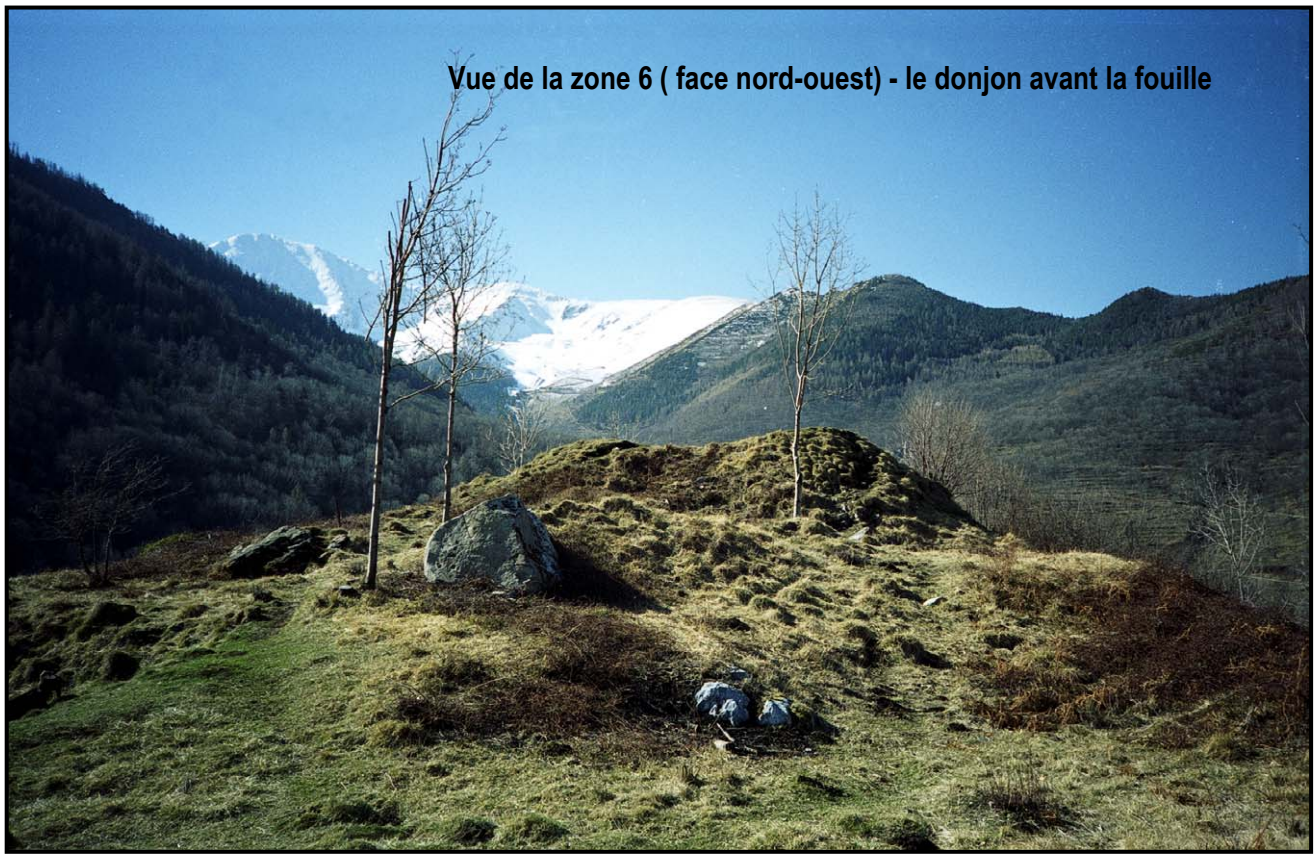

Vue de la zone 6 (face nord-ouest) - le donjon avant la fouille

42 Voir F. GUILLOT, *Archéologie du Midi Médiéval*, sous presses, pour printemps 2006, Les fortifications des comtes de Foix - XIe-XVe siècles.

2. ZONE 2 : coin sud-est du donjon (externe)

Cet espace est délimité par les murs 11 (enceinte interne), 4, 1 (donjon), 5bis/5 et 17 (bâtiment sous-jacent). Il exclut l'angle est du donjon, côté extérieur qui est situé au-delà du M5/6. La fouille en 2004 avait été

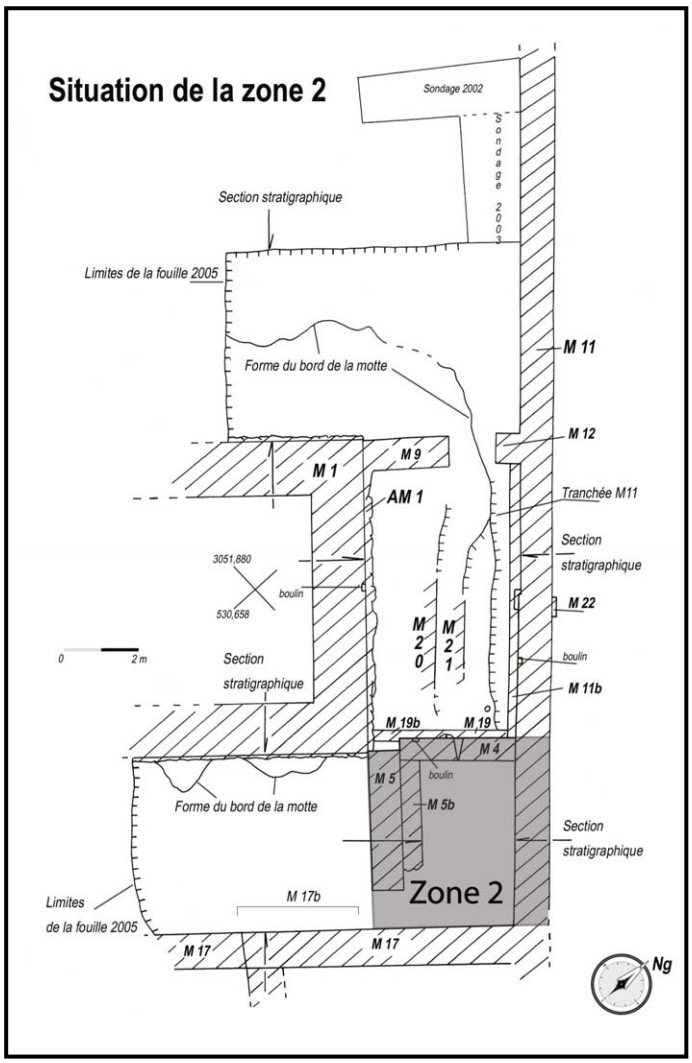

commencée sur ce secteur jusqu'à NGF977,83. La fouille 2005 est la poursuite de celle de 2004.

2.1 Rappels 2004

2.1.1. Résumé sur les unités de destruction du coin sud-est (zone 2) 2004

L' U.S. 1007 correspond aux U.S. 1002 et 1003 décrites ci-dessous. Il s'agit de l'arasement de la fin du Moyen Âge. Soulignons, parmi les blocs taillés présents dans cette unité et qui proviennent de l'arasement du donjon, un linteau d'ouverture taillé dans le calcaire autochtone comme la très grande majorité des autres blocs. Celui-ci mesure près 1,5 m de long.

2.1.2. Résumé sur les unités fouillées sous la destruction du coin sud-est (zone 2) en 2004

Niveaux 2004

Rehausse sur parement externe donjon sud-est	979,107	
Interface U.S. 1007/1012 au contact M1	978,191	
Haut du mur 5	979,262	
Haut du mur 5 bis	978,989	979,045
Haut du mur 4	979,262	
Bas fenêtre dans mur 4	978,757	
U.S. 1010	979,062	
Interface U.S. 1013/ 1025 ou 26	978,399	
Interface U.S. 1025 ou 1026 / 1030 ou 1036	978, 310	
Bas mur 5 bis (au plus bas)	978,102	
Haut U.S. 2042/2043/2044	978, 008	

De haut en bas :

Sous l'U.S. 1007, les U.S. 1010 et 1013 correspondait à l'effondrement du mur 5 bis (liant d'argile et blocs). Elles étaient situées à proximité du mur.

Sous l'U.S. 1007 ou l'U.S. 1013, l'U.S. 1025, constituée de terre marron (PANTONE © Process 314-3) à marron clair (plus claire en surface) et de quelques galets, débutait un peu au-dessus du pied du mur 5 bis . Elle comportait du matériel du XIVe siècle, sans comporter d'éléments très tardifs.

Sous l'unité 1025, l'U.S. 1026 est constituée de terre marron (PANTONE © Process 314-1).
La base de l'U.S. 1026 correspond à la fondation du mur 5 bis mais est plus élevée que la fondation du mur 4.

Sous les U.S. 1026 existait une unité en demi-cercle de terre très rubéfiée sur à peine moins d'1,5 m² (1036). Accolée au mur 5 bis, cette couche passe sous ce mur. L'unité comportait deux battitures et du matériel concordant avec l' U.S. 1026.
Cette unité rubéfiée est à mettre en relation avec l'aménagement découvert en avant (3 trous de poteaux numérotés 2042/2043/2044). Ceci permettait de supposer l'existence d'un atelier de réparation d'outils dans cet espace, avant la construction du mur 5bis.

Sous l'U.S. 1026, l'U.S. 1030 correspond à la première unité sous le mur 5 bis. Après une interface comportant quelques ardoises schisteuses fines et taillées, elle est composée d'une terre plus sombre, marron (PANTONE © Process 308-4). La base de cette unité d'épaisseur très faible correspond grossièrement à la fondation (malheureusement la fondation du mur est très irrégulière car constituée de très gros blocs) du mur 4.

Sous-jacente, l'U.S. 1035 est composée de lentilles de grande superficie composées de mortier très dense, légèrement rosé (PANTONE © Process 310-9). Cette unité semble indiquer une phase de construction qui ne peut correspondre au mur 5 bis puisqu'il est monté à la terre et puisque l'unité en question est surmonté par l'U.S. 1030. On peut plus facilement la mettre en relation avec la réparation ou la modification de l'extrémité du mur 5 (extrémité sud-est du mur modifiée, mur numéroté 6).

Directement sous l'U.S. 1025 ou les U.S. 1036 et 1035 (là où elles sont présentes), l'U.S. 2041/2046 est présente dans tout l'espace étudié ici entre les murs 11, 4 et 5 bis et à l'avant du mur 6.

Sa face supérieure correspond avec la fondation du mur 4 et elle passe sous ce mur. Il s'agit d'un remblai posé lors de la construction du mur 4. L'US était constituée d'une terre brune (PANTONE © Process 315-2) incluant des cailloutis, des charbons et un peu de mortier de chaux.
Les poteaux s'encochaient dans cette unité.
Ce secteur est, extérieur au donjon, ne comportait pas les mêmes séquences chronologiques que la plate-forme nord-est puisque semble être absente l'occupation tardive de la fin du XIVe siècle ou du début du XVe siècle. Cependant, la faible quantité de matériel, due à la faible superficie de la fouille, ne permet pas de tirer des conclusions aussi claires que pour la plate-forme nord-est. Directement sous la destruction finale, les unités fouillées semblent toutes devoir être raccordées au XIVe siècle. La fouille dans le coin est du donjon ne semble pas avoir vraiment dépassé les occupations du XIVe siècle.

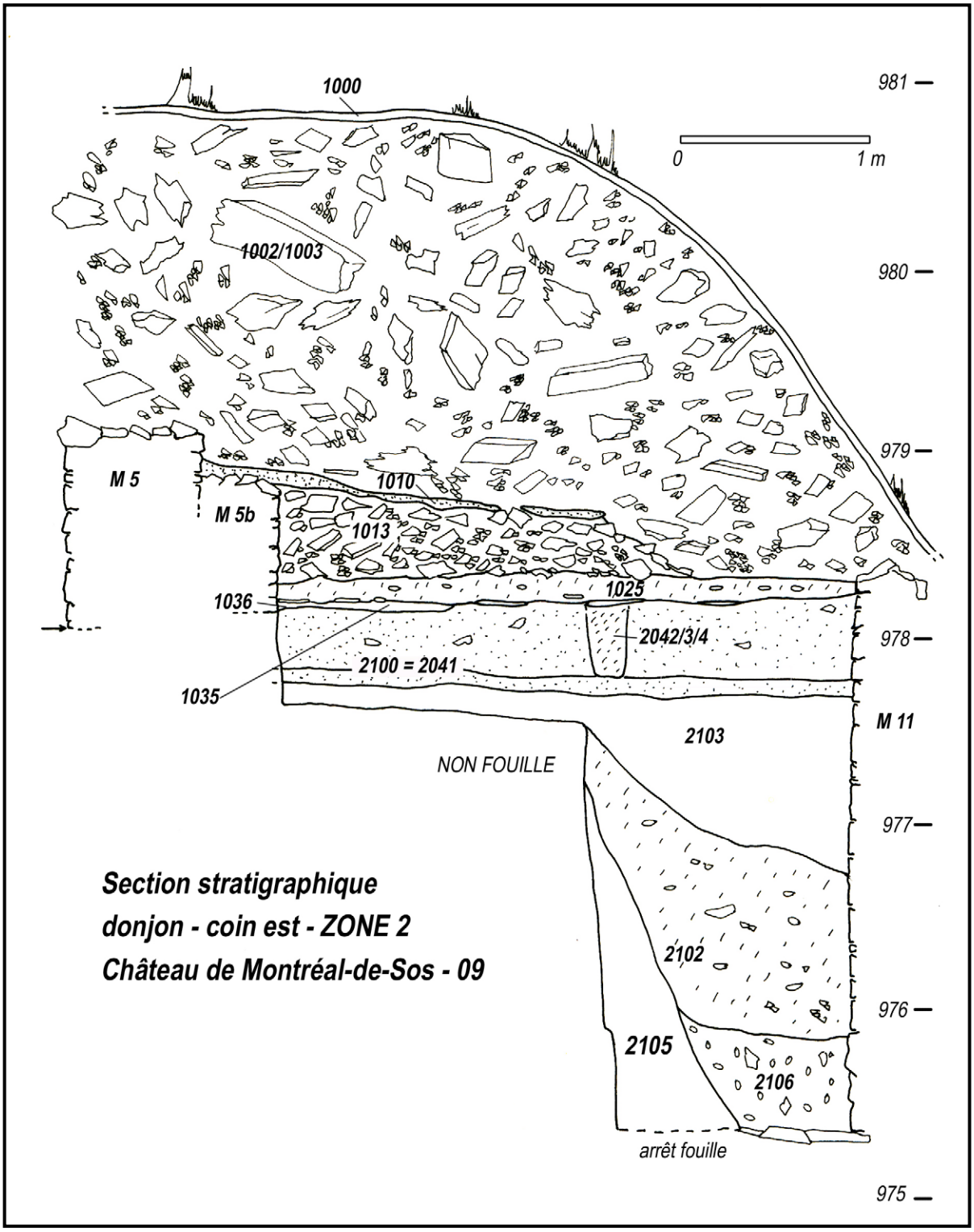
1000
981
0
1 m
1002/1003
980
979
M 5
1010
M 5b
1013
1025
1036
2042/3/4
978
2100 = 2041
1035
M 11
2103
NON FOUILLE
977
Section stratigraphique
donjon - coin est - ZONE 2
Château de Montréal-de-Sos - 09
2102
976
2105
2106
arrêt fouille
975

2.2 Fouille 2005

Début de la fouille 2005 : 977,90 m (point bas).

Niveaux 2005

Haut mur 17 (au plus haut)	978,23
Sup 2101	978,10
Sup 2102	978,45
Sup 2105 (observé dans le sondage)	977,22
Sup 2106	975,93
Inf 2106 = inf M 11 et 17 dans angle	975,40

2.2.1. U.S. résiduelles équivalentes à l'U.S. 2041 fouillée en 2004

U.S.2101

L'U.S. 2101 est composée de terre brune à marron sombre (PANTONE © Process 315-2), caillouteuse (de type galets de petits modules n'excédant pas quelques centimètres de diamètre) comportant un peu de mortier de chaux et de charbon.
Elle correspond à une berme résiduelle de l'U.S. 2041 (fouille 2004) uniquement présente le long du M 17 (face externe). Il faut donc l'associer à l'U.S. 2041 et à l'U.S. 2100.
Son épaisseur est d'une cinquantaine de centimètres.
L'unité 2101 comportait 5 objets en fer dont une charnière formée de deux paumelles et un fragment de fer de trait massif du type A de V. SERDON, plutôt attribuable à la seconde moitié du XIIIe siècle ou au début du XIVe siècle.
Cette unité comportait aussi 8 fragments d'os d'animaux, un tesson de céramique à cuisson oxydante, tournée, fin XIIIe ou début XIVe siècles.

U.S.2100

L'U.S. 2100 est composée de terre brune à marron sombre (PANTONE © Process 315-2), caillouteuse (de type galets de petits modules n'excédant pas quelques centimètres de diamètre) comportant un peu de mortier de chaux et de charbon.
Elle correspond à l'U.S. 2041 (fouille 2004). Il faut donc l'associer à l'U.S. 2041 et à l'U.S. 2101 (ci-dessus).
Son épaisseur est de quelques centimètres à quelques millimètres.
L'unité 2100 ne comportait pas de matériel.

Les U.S. associées 2041/2100 et 2101 atteignent l'épaisseur totale de 52cm. Leur face inférieure est globalement plane et leur face supérieure correspond au niveau inférieur du M4 et 5 bis. Il semble qu'il s'agisse d'un remblai permettant d'aplanir cette zone lors de la mise en place de ces murs.
Le matériel présent est peu nombreux, mais ne va pas en deçà de la chronologie précisée pour le mur 4 en zone 1 (milieu XIIIe siècle)

Ces unités comprennent du matériel qui correspond à la phase 3 définie en conclusion de l'étude de la zone 1 : occupation de garnison comtale de la seconde moitié du XIIIe siècle et du début du XIVe siècle.

2.2.3. Unités de tranchées de fondation des murs 11 et 17

U.S.2103

L'U.S. 2103 est composée d'une terre marron moins ocre que la terre de l'U.S. 2102 (PANTONE © Process 304-3). Granuleuse, cette terre comporte des charbons de bois épars et un peu de chaux pure. Elle contenait aussi quelques rares fragments d'ardoises taillées et brisées.
Elle n'est présente que dans le coin ouest du sondage sur un peu moins d'un m² de surface à sa plus grande extension.
Son épaisseur est de plus de 50 cm.
Sa section est doublement triangulaire[43], elle peut donc être très peu épaisse sur ses côtés. Cette unité comble une partie des deux tranchées (réalisées dans U.S. 1105) (très larges à ce niveau plus d'un mètre) des murs 11 et 17, mais s'étend au-dessus.
La face supérieure de l'U.S. est globalement plane.
L'unité 2103 comportait 2 tessons de céramiques dont une fusaïole réalisée dans une céramique à cuisson oxydante et un tesson à cuisson réductrice, non tourné, antérieur au XIVe siècle.

Le peu de matériel collecté dans cette unité empêche toute conclusion sérieuse. L'absence de matériel dans cette unité pourtant volumineuse peut s'expliquer, soit par une faiblesse de l'occupation de ce secteur, soit plus vraisemblablement par un décapage lors du remaniement de la phase 4 (construction des M 4 et 5 bis), ou peut-être par les deux phénomènes associés.
Soulignons qu'elle comble bien le haut des tranchées des murs, mais réalise en même temps un aplanissement en arrière et au-dessus des tranchées.

A partir de NGF 977,80 la fouille de la zone 2 a été réalisée uniquement sur la moitié est de la zone.
Ceci permettait de préserver les murs 4 et 5 d'une tranchée approfondie sous leurs assises. En outre, il s'agissait uniquement de jauger l'organisation des remblais le long des murs 11 et 17, la fouille pouvait donc se limiter aux secteurs le long de ces deux murs.

U.S. 2102

L'U.S. 2102 est composée de terre ocre (PANTONE © Process 303-4) mêlée à un cailloutis du type de celui que l'on trouve dans les U.S. 2041, 2100 et 2101. Elle est parsemée de nodules de chaux pure et comporte quelques rares charbons de bois épars. De rares fragments d'ardoises taillées étaient présents dans le haut de l'U.S. Leur aspect brisé indique un déplacement mêlé à la terre. Seule la teinte de la terre encaissante différencie cette U.S. des U.S. 2041/2101 et 2100. Avec la profondeur, cette U.S. évolue sans rupture dans la stratigraphique : elle est de plus en plus constituée de galets de petits modules, voire parfois uniquement de gravier (de type galet, rare cailloutis angulaires). La terre est proportionnellement de moins en moins présente et s'humidifie énormément au fur et à mesure que l'on descend (même en condition de sécheresse). L'aspect devient plus argileux avec la profondeur, néanmoins les particules de cette terre n'apparaissent pas ou peu composées d'argile à la loupe binoculaire. Il s'agit de sables varveux mêlés à une terre organique.
L'épaisseur de l'U.S. 2102 est de 0,8 m, mais sa déclivité fait qu'elle s'étale sur des iveaux variant de plus d'1,5 m.
La face supérieure de l'U.S est en pente, point bas vers les M 11 et 17.

43 Sections perpendiculaires l'une à l'autre, l'une parallèle au M 11 et l'autre au M 13.

La fouille de cette unité a donc été réduite (1,2 m²) en profondeur pour des raisons de sécurité liées à la stabilité du M 5. Un sondage de forme carrée a permis de poursuivre jusqu'à la base des murs 11 et 17 (grandes pierres taillées à la base de l'U.S. 2106).
La base de l'U.S. 2102 correspond au haut du ressaut de fondation le plus haut du M 11 ; elle est grossièrement plane.
L'unité 2102 comportait 20 objets en fer dont 8 clous à têtes plates dont l'un d'eux pouvant appartenir à une ferrure moderne soit d'équidé, soit de bovidé (élément intrusif ?), un clou de maréchalerie du type 2 que l'on peut rattacher au XIIe siècle, au plus tard au début du XIIIe siècle, une possible agrafe de charpentier composée d'une tige très plate, un nodule d'hématite et un fer de trait du type K de V. SERDON qui existe dans une large fourchette chronologique du XIIe au XIVe siècles.

Cette unité comportait aussi un unique fragment d'os et 15 tessons de céramiques médiévales représentées à cuisson réductrice, non tournées, sauf finitions, antérieures au XIVe siècle.

Ces remblais viennent s'appuyer sur l'U.S. 1105 dans laquelle ont été pratiquées deux tranchées perpendiculaires pour la fondation des murs 11 et 17. Ils comblent donc ces tranchées. Le matériel que contenait cette unité, même s'il est peu fourni, est similaire à celui des unités de la tranchée de la fondation du M 11 en zone 1, comme l'est le bâti du M 11.

U.S.2104

L'U.S. 2104 est composée de blocs équarris et fragmentés, calcaires. Elle est présente dans l'angle opposé de l'U.S. 2103 donc contre l'angle formé par les M 11 et 17 sur une extension maximum le long du M 11 d'1,2 m et de 2,1 m le long du M 17. Elle est surmontée par l'U.S. 2100/2041. Latéralement, elle est située dans l'U.S. 2102 qui l'encadre, sauf du côté des murs. Cette U.S. comble la tranchée de fondation des deux murs.
Son épaisseur est d'une quarantaine de centimètres.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. sont très grossièrement planes, légèrement déclives vers l'angle des murs.
L'unité 2104 comportait 3 objets en fer dont deux tiges et un clou à tête en T et 261 fragments d'os d'animaux ainsi qu'un seul tesson de céramique à cuisson réductrice, non tournée, sauf finitions, antérieure au XIVe siècle.

Il s'agit d'un remblai de structure différente, composé de déchets de taille.

U.S. 2106

En profondeur sous l'U.S. 2102, existe un remblai qui se différencie du précédent par une terre plus ocre (PANTONE © Process 302-4), avec présence de nombreux nodules de mortier. Les cailloutis sont aussi plus nombreux (ils augmentent avec la profondeur) et apparaissent des blocs fragmentés calcaires. La présence de nodules de mortier plus nombreux peut s'expliquer par la contamination des murs dont les 50 premiers centimètres sont construits avec des parement englobés dans une gangue de mortier.
La transition supérieure de l'U.S. est d'ailleurs difficilement perceptible.
Il pourrait donc s'agir du même remblai que l'U.S. 2102.
L'épaisseur de l'U.S. est de 50 cm.
La face inférieure de l'U.S. repose sur de grands blocs calcaires équarris qui servent à la fondation des murs.
Aucun matériel n'a été découvert dans cette unité.

Les 4 unités comblant les tranchées des M 11 et 17 comportaient peu de matériel, mais paraissent pouvoir être rattachées à la même phase que celle de la tranchées du M 11 en zone 1.

Soulignons que non seulement les deux murs 11 et 17 sont chaînés, mais qu'il n'existe pas de remblaiement différents de leurs tranchées : ils ont donc bien été érigés en même temps.

2.2.3. U.S dans laquelle ont été faites les tranchées de fondations des murs 11 et 17

U.S.2105

L'U.S. 2105 est composée de varves d'origine glaciaire mêlées à un cailloutis prenant le plus souvent la forme de petits galets granitiques, calcaires et gneissiques. Sa couleur générale est ocre clair, tirant sur le jaune.
Son épaisseur n'est pas connue.
La face supérieure de l'U.S. est déclive en tranchée élargie le long des deux murs.
L'unité 2105 semble stérile et n'a été fouillée que sur quelques centimètres et en tranchée pour vérifier sa concordance avec les U.S. 1105, 5111, 06 (sondage 2001) et 6105 bis.

Il s'agit de la motte. Son altitude est ici rabaissée suggérant sur cette face qu'elle a été dégagée lors de la mise en place des M 4 et M 5 et 5 bis. Les tranchées de fondation des M 11 et 17 tranchent cette motte et sont donc postérieures à son édification, conclusion analogue de ce qui a été observé en zone 1.

Conclusion Zone 2

On peut regretter la faible superficie de la fouille en profondeur qui limite forcément les conclusions notamment sur l'édification des assises des M 11 et 17. Mais l'étroitesse de la superficie de cette zone, ajoutée à l'existence de structures bâties sur les remblais, posent des problèmes de sécurité sérieux si l'on veut fouiller sur toute la surface : la faible superficie comparée à la grande profondeur interdisent un talutage suffisamment solide sous les M 4 et M 5bis.

Les unités fouillées dans cette zone en 2005 n'étaient constituées que de remblais :
. Le reliquat du remblaiement en plate-forme sur laquelle s'appuient les murs M 4, puis M 5 bis.
. Sous-jacents, les remblais des tranchées de fondations des M 11 et 17. Rappelons que ces deux murs sont chaînés (voir étude du bâti ci-dessous) et que leurs parements sont techniquement très proches. En outre, il n'a été décelé aucune différence entre les remblais des tranchées le long du mur 11 et ceux qui sont le long du M 17. Il semble donc que l'édification des deux murs, les tranchées et leur remblaiement soient concomitants. Ce remblaiement a concerné les tranchées, mais la plus haute couche a été élargi quelque peu pour aplanir l'espace : il a donc recouvert la motte.

Ces deux phases d'édifications ont modifié la motte et l'aspect externe de la tour maîtresse qui leur est antérieure confirmant l'évolution perçue en zone 1 :
. D'abord en tranchant dans la motte lors de l'édification des M 11 et 17 et en la masquant encadrée par les murs.
. Puis en remblayant entre ces murs et les assises du donjon pour créer un espace plan donc exploitable.
On observe donc sur cette zone le même phénomène qu'en zone 1, d'oblitération de la motte pour un renforcement militaire du château en deux étapes :

- ✓ Celle des murs 11 et 17. Mise en place d'une enceinte de défense et pour le M 17, d'un bâtiment de grande superficie au-dessous du donjon. L'étude du M 17 est d'intérêt car il pourrait avoir été à l'origine un mur d'enceinte en l'absence d'un bâtiment sous-jacent qui n'aurait été ajouté qu'après. Cette question implique que la fouille s'intéresse au bâtiment sous-jacent. Le matériel pauvre récolté dans les tranchées de fondations des M 17 et 11 ne contredit pas la chronologie repérée en zone 1

pour cette restructuration majeure de la forteresse, au cours du premier tiers du XIIIe siècle (phase 3 de la zone 1).

- ✓ Celle des M 4 et 5 bis qui correspond à la phase de mise en place en zone 1 des murs 9, 12, et 11 bis (phases 4 et 5 mise en place au milieu du XIIIe siècle, occupation seconde moitié XIIIe – début XIVe siècles) et qui aboutit à une extrême densification du bâti autour de la tour maîtresse.
- ✓ Au-delà, le bâti n'est pas remanié, comme en zone 1, et des occupations se succèdent.
  Une des plus anciennes, au pied du M 5 bis, paraît être liée à l'utilisation de cet espace rétréci par un atelier artisanal qui pourrait avoir servi à la réparation du mobilier en fer.
  On retrouve aussi les marques de la destruction par arasement (phase 8 de la zone 1).

Ce que l'on ne perçoit pas en zone 2 est la phase 2 de la zone 1 : ici nous n'avons pas pu nous rendre compte de l'existence d'unité(s) autre(s) que la motte et posée(s) juste dessus, qui aurai(en)t été tranchée(s) par la mise en place du M 11. Mais cette lacune est le produit de la limitation de la fouille en surface à cause des problèmes de sécurité liés au M 5 bis.

Enfin, l'étude de la zone 2, comme celle de la zone 5, pose le problème de la fonction du M 17. Réparé en zone 5, il semble n'être que l'un des quatre murs d'un bâtiment sous-jacent au donjon qu'un sondage a abordé en 2002. Or, cette réparation implique un phasage du bâti, phasage peut être très complexe, car le raccord d'un des murs du bâtiment sur le M 17 a pu être visualisé cette année et il n'est clairement pas chaîné, mais appuyé sur le parement d'un M 17 bis, réparation en hauteur du M 17. Faut-il en conclure que ce bâtiment sous-jacent est postérieur aux premières phases du château et que le M 17 n'est à l'origine qu'un mur d'enceinte ? Ceci soulève la question du bâtiment sous-jacent qui demanderait que la fouille puisse être étendue à ce secteur que nous ne pouvons finalement pas négliger. Cette question est d'autant plus importante qu'elle pourrait éclairer celles des nombreux bâtiments sous-jacents aux tours maîtresses dont l'existence a été révélée par la prospection des ouvrages comtaux du Sabartès.

3. ZONE 6 : Face Nord-ouest externe du donjon

L'extension relie les deux fouilles 2004 de la zone 1 et de la zone 3. Elle concerne le coin nord et la face nord-ouest du donjon, côté extérieur. Elle est délimitée par la zone 1 (plate-forme nord-est, donc les murs 9 et 12), la zone 3 fouillée en 2004 (sondage le long de l'enceinte interne). Ce secteur couvre donc l'angle nord du donjon en externe. Le secteur n'a pas été fouillé en entier : une berme talutée protège le coin ouest du donjon.

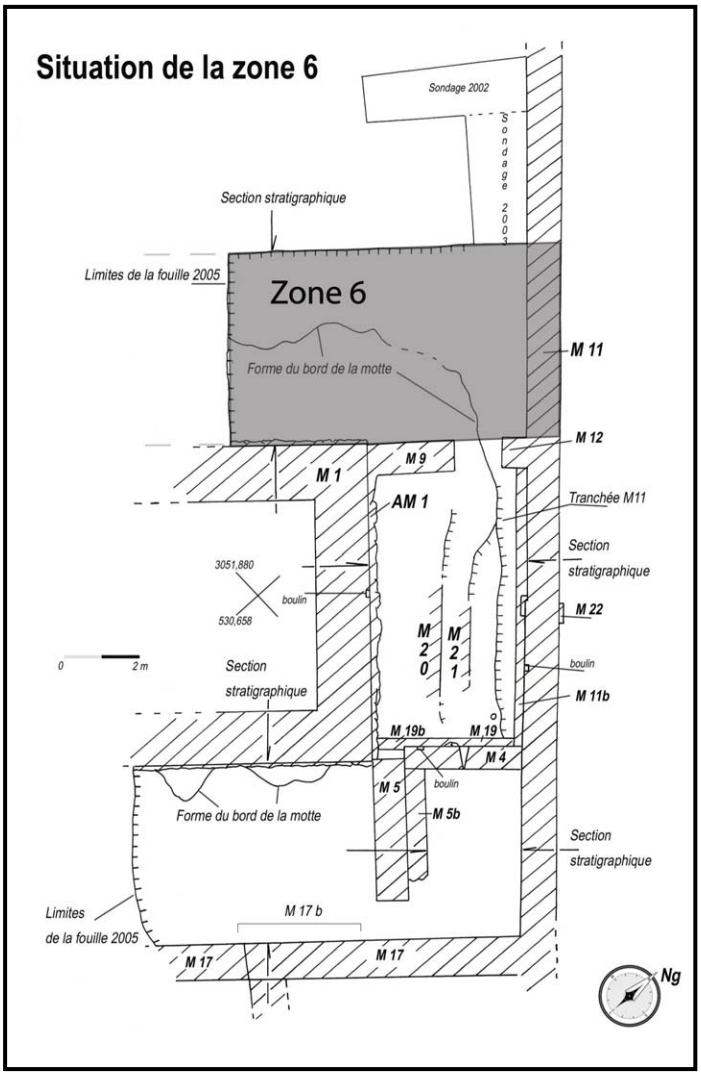

3.1 Bref rappel 2004 concernant le secteur limitrophe de la zone 3 :

Niveaux :

Sup U.S. 30	976,562	976,723
Interface U.S. 30/U.S. 31	976,555	976,68
Interface U.S. 31/3003		976, 555
Interface U.S. 31 / 3004	976,350	976,473
Interface U.S. 3004/3005	976,163	

Interface U.S. 3005/3008	975,503	
Interface U.S. 3008/3009	975,455	
Interface U.S. 3009/3010	975,347	
Interface U.S. 3010/3011	974,88	975,715
Interface U.S. 3011/3012	974,664	975,704
Sol au plus bas	974,29	

La destruction du mur d'enceinte a entraîné le décapage des unités supérieures : seules subsistent des unités récentes ou des remblais primitifs concordant avec la mise en place du mur 11 et qui ont servi au comblement de l'espace entre ce mur et la terrasse naturelle (retaillée ?). Les surfaces de circulation ou d'occupation du Moyen Âge ont donc été perdues.

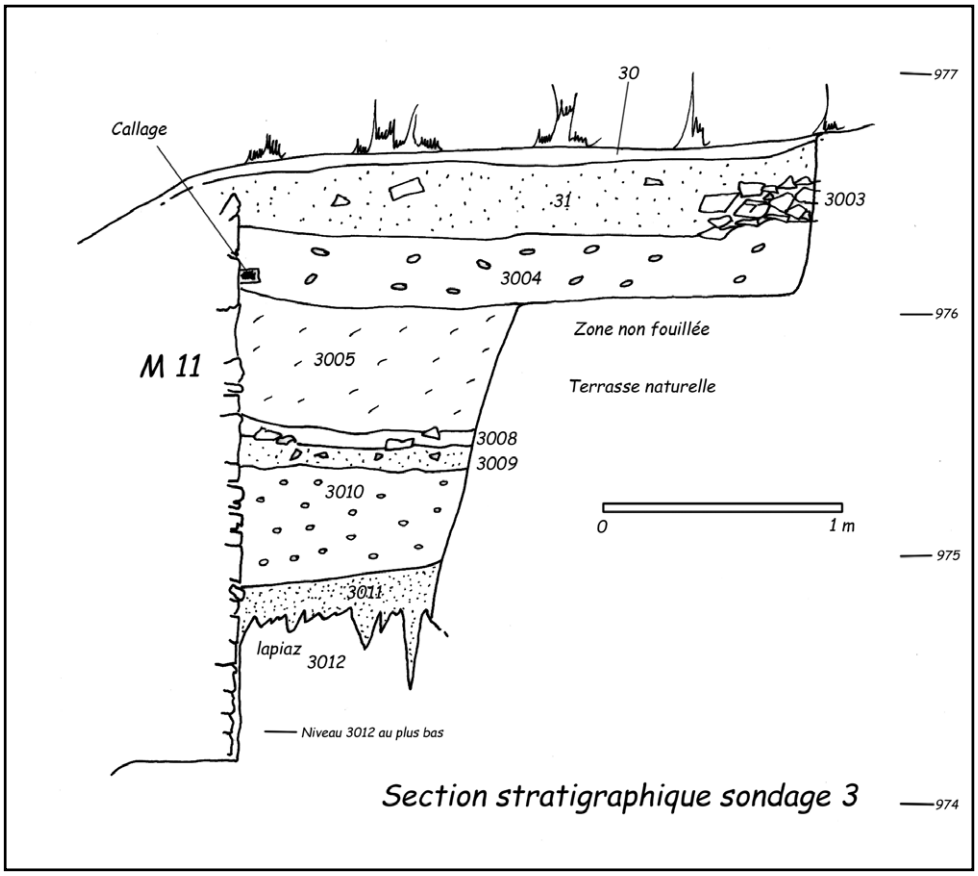

Enfin, soulignons que dans ce sondage, comme dans celui réalisé à proximité en 2002 et dans les fouilles dans le secteur du donjon, la présence de céramiques antiques dispersées est confirmée, essentiellement dans les US inférieures.

3.2 Fouille 2005 :

Niveaux :

Sup 6100 au plus haut	980,91	
Sup 6100 bis au plus haut	980,86	
Sup 6101 au plus haut	980,66	
Haut vestiges M1 au plus haut	980, 67	
Sup max 6103 le long du M1	979,23	979,13
Rehausse fondation M 1	979,11	979,17
Sup 6105 bis (motte)	978,95	

Lapiaz 6112		977,55
Sup 6106	976,65	977,90
Sup 6107 le long M 11	976,55	
Sup 6109		977,445

Début de la fouille 2005 : 980,91 m au plus haut, 977,80 au plus bas. Le secteur de fouille comportait un dénivelé entre les couches en haut du vestige du M1 et celle plus éloignées de la démolition à l'extérieur, le tout formant un cône de terre très prononcé comme sur les autres faces du donjon.

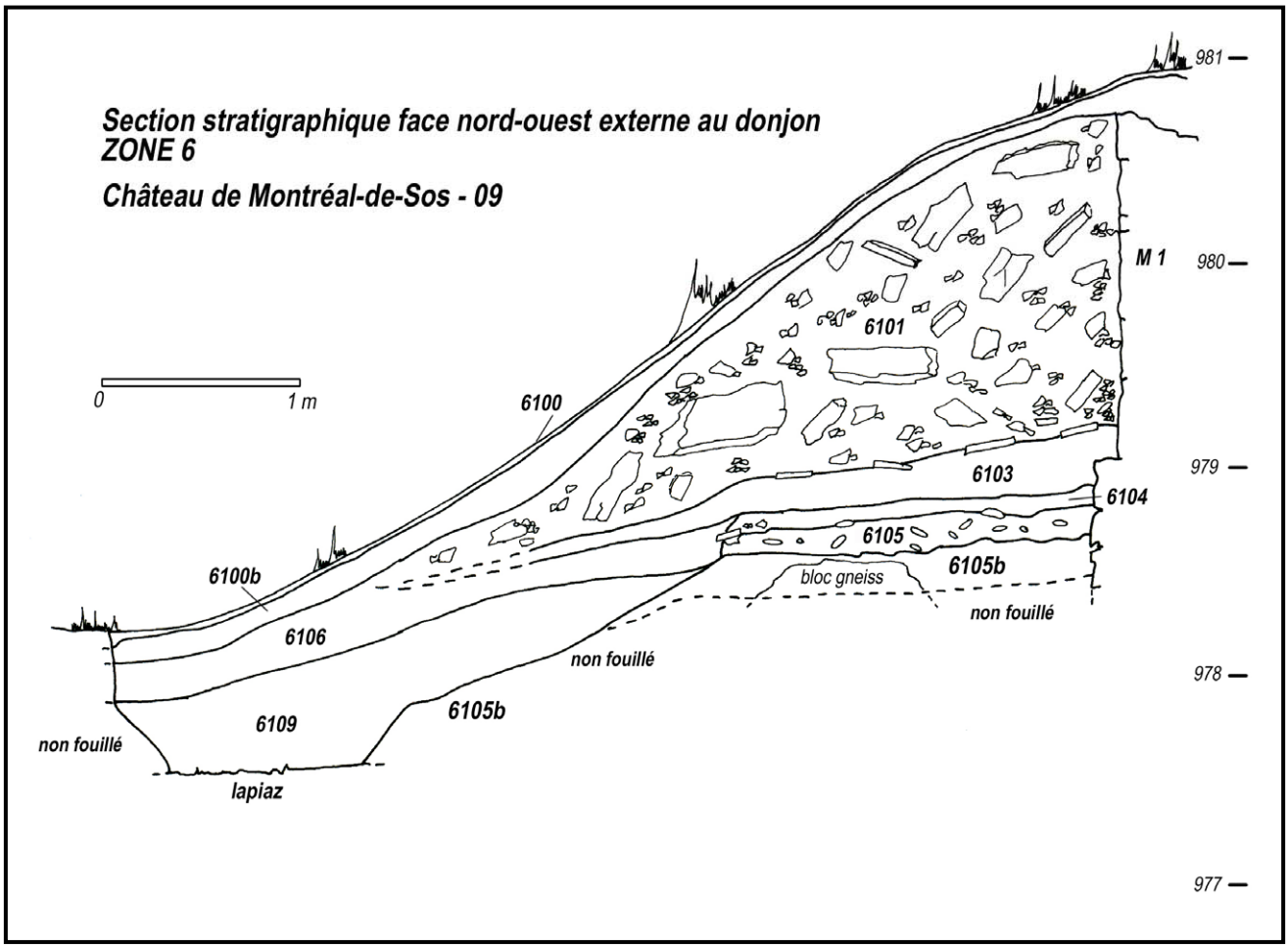

3.1 Unités postérieures au Moyen Âge :

U.S. 6100

L'U.S. 6100 est composée d'herbe et racines de surface.
Son épaisseur est de 3 à 6 cm.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. sont déclives, suivant la pente créée par l'écroulement du M 1 du donjon (pente moyenne d'axe sud-ouest/nord-est et d'angle 50°).
L'unité 6100 contenait 4 tessons de céramiques dont une antique des Ier-IIe siècles ap. J.-C. et un fragment de trompe d'appel médiévale à facettes (céramique rouge polie avec décor de bandes polies).

U.S. 6100 bis

Surmontée de l'U.S. 6100, l'U.S. 6100 bis est composée de terre brune fine très organique (PANTONE © Process 315-1).
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. sont déclives, suivant la pente créée par l'écroulement du M 1 du donjon (pente moyenne d'axe sud-ouest/nord-est et d'angle 40°).
Son épaisseur est de quelques centimètres à 15 cm maximum.
L'unité 6100 bis ne comportait pas de matériel.
Il s'agit d'un niveau perturbé mis en place depuis l'abandon du site.

3.2 Arasement du donjon :

U.S.6101

L'U.S. 6101 est composée essentiellement de blocs calcaires taillés mêlés à du mortier de chaux crème, sans presque aucune terre. Elle est équivalente aux U.S. 5102 et 1002/1003 (fouille 2003) et marque l'arasement rapide et volontaire de la tour maîtresse dont on a poussé les murs vers l'extérieur.
Son épaisseur est très importante à proximité du mur 1 (1,5 m d'épaisseur au plus épais).
La face inférieure est globalement est plus plane mais déclive (-10°) à partir de 2 m du mur 1 vers l'extérieur.
A son extrémité inférieure, on rencontre toujours de grandes lauzes de couverture (voir rapport 2003) qui semblent devoir être rattachées à la couverture du donjon.
L'unité 6101 comportait 21 scories, dont 14 plano-convexes, un fragment d'ardoise de toiture avec un dessin et un nodule d'hématite. Elle comportait aussi 3 galets (un en gneiss, l'autre en schiste calcaire, et un en quartz) recouverts partiellement d'une couche de quelques millimètres d'épaisseur de pâte verreuse et comportant des adhérences de mortier.
On y dénombrait aussi 16 éléments en fer dont deux fers de trait dont l'un peut être attribué au XIIIe siècle et l'autre est un fer de trait de type A de grande taille (deuxième moitié XIIIe siècle et XIVe siècle), un crochet en S qui pourrait provenir d'une crémaillère et nombre de clous, dont deux grands clous de charpente en T, un piton de grande taille et un clou de maréchalerie postérieur au milieu du XIVe siècle.
On y a récolté 406 fragments d'os d'animaux et un lot d'esquilles d'os, et 67 fragments de céramiques très diverses, ce qui souligne le caractère perturbé de ce niveau. On y dénombre notamment 8 fragments d'amphores antiques, ce qui constitue une donnée concordante avec les autres unités de l'arasement étudiées jusqu'à aujourd'hui. Rappelons que certains de ces fragments comportent des traces d'adhérences de mortier ce qui semble indiquer qu'ils ont été utilisés dans la construction des murs de la tour. On y a aussi découvert un fragment de céramique fine à pâte claire, qui pourrait être antique.
On y dénombre aussi 5 fragments de trompes d'appel médiévales, dont deux à facettes, 35 tessons médiévaux à cuisson réductrice, non tournés (sauf finitions) et antérieurs au XIVe siècle, un bord avec lèvre en poulie qui est jointif d'un élément de l'interface inférieure (6101/6103) et 10 tessons de céramiques tournées à cuisson oxydante (fin XIIIe ou XIVe siècles).

La présence de cette unité épaisse et cohérente confirme l'arasement sur ce côté du donjon. Le matériel contenu n'est pas cohérent, il s'agit d'un niveau perturbé issu de la destruction.

Les U.S. 6100, 6100 bis et 6101 recouvraient le M 11 qui a pu être arasé en premier, avant le donjon.

3.3 Occupation médiévale tardive :

U.S.6103

L'U.S. 6103 est composée de terre brune et fine sur le dessus, plus granuleuse en profondeur (PANTONE © Process 315-1). On y dénombre des charbons de bois et du mortier ou de la chaux pure.
Surmontée sur toute sa surface de grandes lauzes, elle est tout à fait équivalente avec les U.S. 1005/6 (fouille 2003) et 5104 des zones 1 et 5 (respectivement). Au cœur de l'unité, on rencontre des fragments d'ardoises taillées donc certaines possèdent encore des trous d'accroche. Il faut souligner la différence entre ces ardoises et les grandes lauzes présentes dans l'interface supérieure ou plantées dans le haut de l'U.S. Ces grandes lauzes sont toujours régulièrement denses au départ de la destruction et paraissent confirmer la couverture en lauzes de la tour maîtresse au moment de sa destruction. En outre, le rapport d'étude du mobilier confirme l'existence de matériel métallique permettant de clouter ce type de toiture.
L'épaisseur de l'U.S. est moindre que celles des U.S. 5104 et 1005/6 puisqu'elle se limite parfois à 5 cm. La plus grande épaisseur mesurée atteint tout de même 28 cm. Elle contenait aussi un peu moins de matériel que les U.S équivalentes des autres zones fouillées autour du donjon, tout particulièrement moins de céramiques et d'ossements d'animaux, mais cette faiblesse est finalement proportionnelle au volume plus limité de cette U.S . comparé aux autres U.S. précédant la destruction finale sur les autres faces du donjon.
Le long du mur 1, le sommet de cette unité est quadrangulaire sur un carré de 2 m de côté se poursuivant sous la berme non fouillée. Sur cet espace l'U.S. est plane, mais au-delà elle plonge, autant vers le nord-ouest que vers le nord-nord-est (vers la plate-forme –zone 1). Cette anomalie topographique est très régulière, mais pour jauger son extension il faudrait élargir la fouille vers l'angle est du donjon, ce qui n'a pas été possible cette année. Ceci suppose l'existence d'une sorte de plate-forme le long du M1 en face nord-est. L'anomalie est en fait générée par l'U.S. inférieure qui modèle l'U.S. 6103.
L'U.S. 6103 recouvre les assises du donjon sur cette face et son altitude est donc tout à fait différente de celle de l'U.S. 5104 (dans la zone 5 ces assises de fondation étaient largement découvertes dans cette chronologie). Cette altitude est par contre globalement concordante à celle de l'U.S. 1005/6 (fouille 2003) de la zone 1 –un peu inférieure-, mais la morphologie supérieure de la couche n'a rien à voir, puisqu'en 1005-6 nous avions un dôme, alors qu'ici apparaît une plate-forme régulière. En tout cas, il n'existe pas de rupture du niveau de circulation entre la zone 1 et la zone 6 au cours de l'occupation finale du *castrum* et cette occupation recouvre et masque les murs 9 et 12.
Au delà de cette plate-forme accolée au M1, l'U.S. 6103 plonge des deux côtés avec un angle prononcé d'environ –36°.
Sa face inférieure est irrégulière car elle s'encaisse dans une U.S. très irrégulière, l'U.S. 6104.

Comme d'habitude, c'est l'interface supérieure qui scelle la destruction (6101/6103) qui était la plus concentrée en matériel anthropique. Elle comportait 4 scories, 10 fragments de céramiques (4 tessons médiévaux à cuisson réductrice, non tournés, antérieurs au XIVe siècle dont un bord éversé à lèvre arrondie, deux fragments de marmite à anses coudées et à bords à lèvres en poulie, des céramiques à cuisson réductrice glaçurée et tournée de la fin du XIVe siècle, 2 fragments d'anses dont l'une comporte deux cannelures et 4 tessons de céramiques médiévales à cuisson oxydante et tournées. L'interface comportait aussi 12 éléments en fer, 2 clous à têtes en T, 3 à têtes plates et des tiges, une éponge de fer d'équidé, une plaque recourbée par deux fois à angle droit qui aurait pu appartenir à un élément de fixation ainsi que 168 fragments d'os d'animaux et un lot d'esquilles.

L'unité 6103 comportait en profondeur 19 scories dont 13 plano-convexes (certaines particulièrement grosses), 2 petits morceaux de schistes qui auraient pu servir de bouchons (diamètre 8 à 11 cm), un dé à jouer en os du même type que celui trouvé en zone 1, postérieur à 1200, et 23 objets en fer, clous ou fragments de clous (11 à têtes plates, 3 à têtes en T), un petit piton, une lame de couteau et un fragment de plaque rectangulaire que l'étude du mobilier attribue à un banquelet.

Le cœur de l'unité comportait aussi 24 fragments d'os d'animaux et 33 tessons de céramique parmi lesquels figurent trois fragments d'amphores antiques, un fragment de trompe d'appel médiévale à facettes et à décor de bandes polies, 10 tessons de céramiques médiévales à cuisson réductrice non tournées et antérieures au XIVe siècle dont deux bords éversés à lèvres arrondies, un fragment de marmite à anses coudées et lèvres en poulie en céramique glaçurée et tournée et à cuisson réductrice, production de la fin du XIVe siècle (tesson jointif d'un élément de l'U.S. supérieure), un tesson de céramique à cuisson réductrice, tournée et peu épaisse, 11 tessons à cuisson oxydante et tournés de la fin du XIIIe ou du début du XIVe siècle dont un bord éversé qui forme un bandeau externe incliné et un large méplat incliné et concave en interne.

Ce mobilier, notamment la présence de fragments de marmites à anses coudées, comme l'aspect physique et sédimentologique de l'unité, est tout à fait concordant avec celui des U.S. 5104 et 1005/6 et correspond donc à la phase 7 définie dans la conclusion de l'étude de la zone 1 : une occupation de la deuxième moitié du XIVe siècle juste avant l'arasement final.

3.4 Rejet de fouilles clandestines ? :

U.S.6103 bis

L'U.S. 6103 bis est composée de gros blocs calcaires taillés et fragmentés dans une matrice de terre brune et fine (PANTONE © Process 315-1).
Elle n'est présente que sur un m², à l'extrémité nord-ouest de la zone fouillée cette année.
Son épaisseur est très irrégulière autour d'une grosse vingtaine de centimètres.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. 6103 bis sont irrégulière du fait même de sa nature bloqueuse.
L'unité 6103 bis ne comportait pas de matériel.
Elle correspond à l'U.S. 3003 du sondage coalescent. Elle peut marquer la destruction d'un mur dans ce secteur, destruction qui paraît ici naturelle, par étape puisque inclut dans une terre organique. Mais elle pourrait plus vraisemblablement être un rejet moderne de fouilleurs clandestins. En effet, existe à proximité (3 m) un trou de fouille conique réalisé récemment à travers les blocs de la destruction du château.

3.5 Unités de à l'anomalie quadrangulaire :

U.S.6104

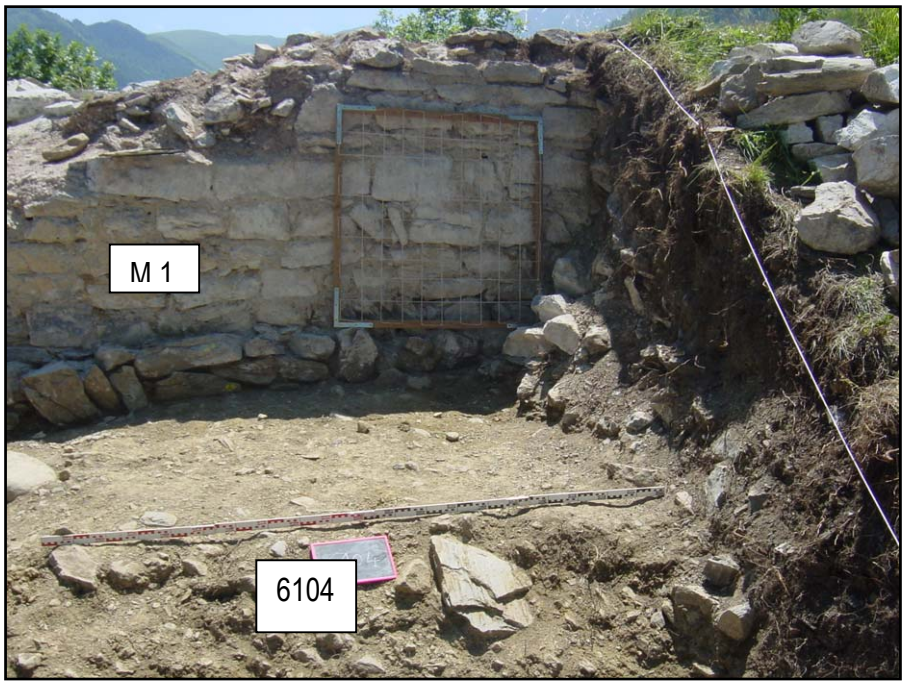

L'U.S. 6104 est seulement présente dans la forme quadrangulaire (3,25 m²) décrite ci-dessus le long du M1. Elle est située juste sous l'U.S. 6103 dont elle se différencie structurellement clairement. Elle est composée de terre plus claire (PANTONE © Process 312-6) et surtout plus caillouteuse, avec quelques blocs et de rares fragments de mortier. Aucun charbon n'a pu être dénombré et l'unité est relativement dense.
Les faces supérieure et inférieures de l'U.S sont très

régulières. Elle n'est épaisse que de 10 à 12 cm.
L'unité 6104 comportait 3 scories et 28 fragments d'os d'animaux, plus un lot d'esquilles d'os.

Il pourrait s'agir d'un petit remblai, retaillé pour obtenir cette morphologie régulière dont nous ne savons pas la fonction, mais qui n'est pas fouillé en entier puisque l'US 6104 se poursuit sous la berme de fin de fouille. L'U.S. 6103 la recouvrant et débordant largement, il faut en conclure que la retaille de cette anomalie est antérieure à l'U.S. 6103. Ce remblai peut être un vestige d'un premier remblaiement sur la motte, ainsi que l'U.S. 6105 qui lui fait suite juste dessous.

U.S. 6105

Juste sous 6104 et sur la même surface, le long des assises supérieures du M1 en zone 6, l'U.S. 6105 est composée de terre ocre/marron (PANTONE © Process 313-4) un peu plus sombre que l'U.S. 6104 et comportant moins de cailloutis, mais quelques galets et une densité toujours élevée. On y compte des charbons et des morceaux de briques.
Son épaisseur est de l'ordre de 15 à 25 cm. Si sa face supérieure est très régulière, il n'en va pas de même pour sa face inférieure car elle s'encaisse dans une unité elle-même irrégulière, l'U.S. 6106.
Soulignons que son niveau supérieur est affleurant au haut des vestiges du M 9, mais ne le dépasse pas.
L'unité 6105 comportait un morceau de schiste taillé en arrondi (diamètre 7cm) qui pourrait être un bouchon, une scorie et 18 objets en fer dont deux clous de maréchalerie à têtes trapézoïdales de la deuxième moitié du XIIIe siècle ou de la première moitié du XIVe siècle (type 3b), 4 clous ou fragments à têtes plates dont l'un pourrait correspondre à un clou de maréchalerie moderne, 7 tiges, deux douilles de fers de trait du type K de V. SERDON, une plaque vrillée et partiellement enroulée sur elle-même formant à une extrémité une tige
Cette unité contenait aussi 286 fragments d'os d'animaux, plus un lot d'esquilles d'os et 30 fragments de céramique. On y dénombre uniquement des céramiques médiévales dont 4 fragments de trompe d'appel en céramique rouge polie, 22 tessons de céramiques à cuisson réductrice, non tournées, sauf finitions, et antérieures au XIVe siècle, et seulement 3 éléments de céramiques à cuisson oxydante, tournées, de la fin du XIIIe siècle ou du début du XIVe siècle. On retrouve ici les répartitions typologiques des U.S. 1031 à 1037 de la zone 1.

L'anomalie quadrangulaire semble indiquer qu'un travail de décaissement et de remodelage de la surface a eu lieu avant la mise en place de la dernière unité (6103). Les U.S. 6104 et 6105 ne seraient donc que des lambeaux d'anciennes unités plus spacieuses. Le mobilier que contenait l'U.S. 6105 la rapproche des unités de la phase 5 de la zone 1 : occupation du château dans la seconde moitié du XIIIe siècle ou au début du XIVe siècle, mais les niveaux altitudinaux sont différents. Ce dernier point montre que les deux espaces (zones 6 et 1) sont –contrairement à l'occupation plus tardive- partionnés donc individualisés par la limite créée par les murs 9 et 12. Alors que postérieurement, ces murs sont recouverts par l'occupation qui ignore donc cette ancienne partition de l'espace.

3.6 La motte :

U.S.6105 bis

Plane sur l'anomalie quadrangulaire, l'U.S. 6105 bis plonge ensuite en suivant la pente décrite ci-dessous. Au niveau de l'anomalie, elle succède à l'U.S. 6105. Sur ses flancs, elle est recouverte d'U.S. intermédiaires, entre elle et l'U.S. 6103. Sa forme en plan indique qu'elle a aussi subit cette retaille créant l'anomalie quadrangulaire.

Elle est composée de varves argileuses et sableuses glaciaires (PANTONE © Process 302-5) mêlés à une grande quantité de galets erratiques[44] très érodés et de dépôts glaciaires divers avec quelques petits éléments anguleux. Au moins un très gros bloc de gneiss est inséré dans cette U.S. Aucun litage n'a pu être mis en évidence, on n'y rencontre jamais d'ardoises, de chaux ou de charbon de bois. L'U.S. 6105 bis n'a été que très peu fouillée, essentiellement pour vérifier sa concordance parfaite avec les U.S. 5111, 2105, 06 (sondage 2001 au centre du donjon) et 1105.
Son épaisseur n'est pas connue directement le long du M1, mais nous avons atteint le contact entre la motte et le lapiaz sur une petite fenêtre dans cette zone où la motte est beaucoup moins épaisse que sur la zone 1 du fait de l'irrégularité du substratum : elle ne fait ici qu'1,5 m de haut alors quelle atteint au minimum 3 m en zone 1.
Elle recouvre en grande partie les assises du M1 et son altitude supérieure est beaucoup plus haute que sur la zone 5 qui possède des assises pourtant d'altitudes égales et, que sur la zone 1, où les assises du M1 sont -il est vrai- plus basses.
Aucun matériel n'a été découvert dans cette unité.

3.7 Remblai en couronne sous 6103 autour de l'anomalie quadrangulaire :

En dehors de cette parcelle quadrangulaire accolée au M1, s'étagent en couronne autour de cette anomalie des U.S. situées sous l'U.S. 6103 et dont la fouille n'a pas été finie sur tout le pourtour notamment le long du M11 au nord. A l'est, ces remblais en couronne reposent sur la motte et sur le lapiaz.

U.S.6106

L'U.S. 6106 est composée de terre ocre légèrement marron (PANTONE © Process 306-3) sans blocs et comportant moins de cailloutis que les U.S. 6104 ou 6105. On y dénombre quelques rares charbons apparaissant par lot, concentrés. Un épandage de mortier marque l'interface inférieure de cette U.S.
Sa forme en plan encadre l'anomalie quadrangulaire décrite ci-dessus, ce qui lui donne un aspect en couronne depuis les M9 et 12, le long du M11 mais pas en connexion (car elle disparaît à un mètre en arrière), puis jusqu'à la berme ouest limite de la fouille en zone 6. Elle recouvre légèrement le bas des M9 et M12[45] (accès de la plate-forme zone 1).
Son épaisseur est de l'ordre d'une bonne quinzaine de centimètres.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. sont relativement régulières, mais déclives suivant la pente. Il est possible que cette déclivité soit issue d'un glissement de l'U.S. postérieur au Moyen Âge, après l'arasement du M11 qui devait la stabiliser auparavant.
L'unité 6106 comportait une ardoise taillée aux bords biseautés dont une face comporte un jeu de morpion et 8 éléments en fer dont une barre massive de section quadrangulaire comportant une anomalie centrale, sorte de gorge témoignant d'une travail de reforge et qui pourrait être un lopin bourru, puis deux agrafes, 4 tiges et une boucle de ceinture à double fenêtre en fer dont l'étude du mobilier a souligné l'originalité et dont les exemples plus nombreux en bronze sur des sites de la région montrent une diffusion dans la première moitié du XIIIe siècle.
Cette unité comportait aussi 324 fragments d'os d'animaux et un lot d'esquilles d'os et 29 tessons de céramiques. On y dénombre uniquement des céramiques médiévales, parmi lesquelles deux fragments de trompes d'appel, 27 tessons de céramiques à cuisson réductrice, non tournées, sauf finitions, et antérieures au XIVe siècle et aucun tesson plus récent.

44 De tous types : schistes, gneiss, granites, mica-schistes,…
45 Ces murs sont décrits dans le rapport 2004. Assisés sur la terre directement, sans tranchée de fondation sur aucun des côtés, ces murs forment un accès à la plate-forme nord-est (zone 1).

L'unité 6106 semble correspondre à l'U.S. 3004 du sondage 2004. Il pourrait s'agir d'un remblai médiéval décapité par l'arasement du mur 11. En altitude et en caractères physiques, elle se raccorde au niveau du seuil M9/12 contre l'U.S. 1104 dont le mobilier a permis de vérifier la proximité. L'U.S. 6106 passe sous les murs 9 et 12, qui reposent sur elle. Elle pourrait donc concerner une phase ancienne de l'occupation du *castrum*, occupation du début du XIIIe siècle, phase 2 de la conclusion de l'étude de la zone 1.
A son extrémité, le long du mur 11, cette unité a été tranchée par la construction du M 11 et est remplacée par l'U.S. 6107.

3.8 Remblais de la tranchée du M11 (côté nord-est de la zone) :

U.S.6107

Sous l'U.S. 6103 ou 6103 quand elle existe, mais uniquement sur un mètre de large le long du M11, en tranchée, l'U.S. 6107 est composée d'une terre marron très concentrée en chaux (PANTONE © Process 306-5) et en cailloutis.
Son épaisseur est de quelques centimètres.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. sont globalement déclives vers le M 11 avec une tendance à l'aplanissement en face inférieure, grâce à la protection des vestiges du M 11 dont le haut correspond à cette unité. Le M 12 repose sur cette unité.
L'unité 6107 comportait 3 objets en fer dont deux clous (l'un en T) et une tige.
Cette unité comportait aussi 121 fragments d'os d'animaux, plus un lot d'esquilles d'os et un unique tesson de céramique médiévale à cuisson réductrice, non tournée, antérieure au XIVe siècle.

Il s'agit d'un remblai de tranchée. Présent uniquement le long du M11, il s'agit du plus haut remblai comblant la tranchée entre la motte et ce mur lors de sa construction.

U.S.6108

L'U.S. 6108, sous l'U.S. 6107, est composée de terre plus ocre mêlée à un gravier nombreux, gravier composé majoritairement de cailloutis. On n'y rencontre pas de chaux, ni de charbons.
Son épaisseur est de quelques centimètres.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. 6108 sont analogues à l'U.S. précédente.
L'unité 6108 comportait une scorie et 4 objets en fer, un clou à tête plate, une tige, un gond à fixation simple[46] et un fer de trait avec une tige droite de section rectangulaire.
Cette unité comportait aussi 126 fragments d'os d'animaux et un lot d'esquilles d'os et 8 tessons de céramiques médiévales dont 7 éléments antérieurs au XIVe siècle et un tesson glaçuré, tourné, à cuisson oxydante de la fin du XIIIe siècle ou du début du XIVe siècle.

Malgré l'apparition d'un unique tesson chronologiquement discordant qui peut être due à une erreur de la fouille et à une contamination (d'autant qu'il s'agit du seul tesson de ce type dans toutes les unités de la tranchée qui ont été fouillées), cette U.S. paraît concordante avec la précédente.

U.S. 6111

Sous l'U.S. 6108, le long du M 11, l'U.S. 6111 est composée de blocs calcaires taillés fragmentés avec quelques galets de gneiss (déchets de taille ?) qui comblent la même tranchée.
Son épaisseur est irrégulière de l'ordre de 30 à 40 cm maximum. Elle est légèrement pentue depuis le M 9 vers l'est.

[46] Comparable à celui trouvé en zone 5 dans l'U.S. 5104.

L'unité 6111 ne comportait pas de matériel. Rappelons qu'elle semble succéder à l'U.S. 1112, au moins en niveaux.

U.S.6114

L'U.S. 6114 est composée de lentilles de terre ocre un peu orangée (PANTONE © Process 310-3). Ces lentilles ne sont présentes que sur quelques dizaines de centimètres carrés, à proximité de l'accès entre le M9 et le M12 et posées contre la motte, à son contact.
Son épaisseur est d'un centimètre à quelques millimètres.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. sont planes.
L'unité 6114 comportait 5 fragments d'os d'animaux.

U.S. 6115

Sous l'U.S. 6111, l'U.S. 6115, limitée à la même tranchée, est composée d'une terre marron (PANTONE © Process 314-4) peu caillouteuse, mis à part quelques éclats de blocs provenant en fait de l'U.S. 6111.
Son épaisseur est au moins de 15 cm, mais elle n'a pas été fouillée en entier.
La face supérieure de l'unité est irrégulière du fait de l'encaissement des blocs de 6111 et légèrement déclive suivant la même pente. La face inférieure semble plus régulière. Cette unité constitue la dernière unité fouillée en 2005 dans ce secteur le long du M 11.
L'unité 6115 comportait une scorie, 45 fragments d'os d'animaux –plus un lot d'esquilles d'os- et 8 tessons de céramiques. On y dénombre uniquement des céramiques médiévales toutes à cuisson réductrice, non tournées, sauf finitions, et antérieures au XIVe siècle.

Même si elle n'a pu être fouillée en entier, la tranchée de fondation du mur 11 en zone 6 paraît chronologiquement similaire à celles des zones 1 et 2. Il n'y a de toute façon aucune rupture dans le bâti du M 11 entre la zone 6 et la zone 1. Malheureusement, en zone 6, le mobilier qui a été pour l'instant recueilli dans cette tranchée ne comporte pas d'éléments chronologiquement très ciblés, mais l'analyse des céramiques ne contredit pas les conclusions liées à la tranchée en zone 1.
On peut noter que cette tranchée est aussi large qu'elle l'était de l'autre côté du mur 12 donc dans la zone nord-ouest de la zone 1.
La coupe stratigraphique qui vous est proposée dans ce rapport ne prend pas en compte cette tranchée, mais est réalisée dans un autre secteur de la zone. Elle sera mise au propre quand la tranchée entière sera fouillée.

3.9 Face nord-ouest de la motte :

U.S.6109

Sous l'U.S. 6106, en face nord-ouest de la motte, l'U.S. 6109 est composée de terre marron sombre (PANTONE © Process 315-4). Son épaisseur est d'environ 40 cm. Elle ne concerne que cette face et disparaît vers la tranchée du mur 11 qui l'a donc recoupée, tout comme l'U.S. 6106. Elle n'a été fouillée que dans les limites de la fouille 2005 et se poursuit sous la berme nord-ouest (tout comme l'U.S. 6106).
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. sont globalement planes. D'autant que l'U.S. repose sur le lapiaz ou sur la motte aplanie au contact du lapiaz.
Sur son flanc nord, l'U.S. 6109 s'appuie contre l'U.S. 6111 (blocs dans la tranchée du M11).
L'unité 6109 comportait une scorie et 3 objets en fer, un clou à tête plate et deux tiges massives.
Cette unité comportait aussi 104 fragments d'os d'animaux –plus un lot d'esquilles d'os- et 24 tessons de céramique. On y dénombre un tesson d'amphore antique, et 23 céramiques médiévales dont 17 sont des céramiques à cuisson réductrice non tournées sauf finitions et antérieures au XIVe siècle ; une pourrait être

une céramique postérieure de la fin du XIIIe siècle ou du XIVe siècle et deux le sont vraiment, deux éléments à cuisson oxydante et tournés.

Il pourrait s'agir d'un petit remblai posé contre la motte pour en amoindrir les pourtours et rendre praticable une circulation montant vers la plate-forme nord-est car elle forme une légère couronne vers l'accès entre les M9 et 12.
La présence des deux éléments tardifs, alors que l'U.S. est parfaitement sous l'U.S. 6106, pose problème, mais statistiquement les céramiques antérieures au XIVe siècle restent majoritaires de façon écrasante.
Le faible volume fouillé à cause de la limitation actuelle de la zone 6, ainsi que le peu de mobilier contenu limitent les conclusions possibles sur cette série 6106-6109.

U.S.6113

L'U.S. 6113 est composée de terre ocre caillouteuse présente uniquement en lentilles sous l'U.S. 6109 et sur la motte au nord du secteur de fouille sur 0,5 m². Elle pourrait être le lambeau d'un remblai posé contre la motte avant le réaménagement permettant l'accès à la plate-forme nord-est (zone 1), par la mise en place de l'U.S. 6109.
Son épaisseur est de quelques centimètres.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. sont globalement planes.
L'unité 6113 ne comportait qu'un unique fragment d'os.

U.S. 6112

L'U.S. 6112 correspond au lapiaz mis à jour au nord-ouest du secteur de fouille 6. Ce lapiaz, peu fissuré est nettement arasé, même s'il n'est visible que dans une fenêtre d'un m². Une très fine couche de charbon (de l'ordre d'un millimètre) le recouvre suggérant un arasement au feu avant le travail à la pointerolle.
Aucun élément n'a été retrouvé au contact du lapiaz, ni même dans les quelques fissures qu'il comporte.
Seule une anomalie reste difficile à expliquer : il s'agit d'une encoche de section ronde qui correspond à des encoches que l'on retrouve sur d'autres parties du site : arasements dans la portion « villageoise » et sur le chemin d'accès depuis Goulier, proche des peintures de la petite baume.

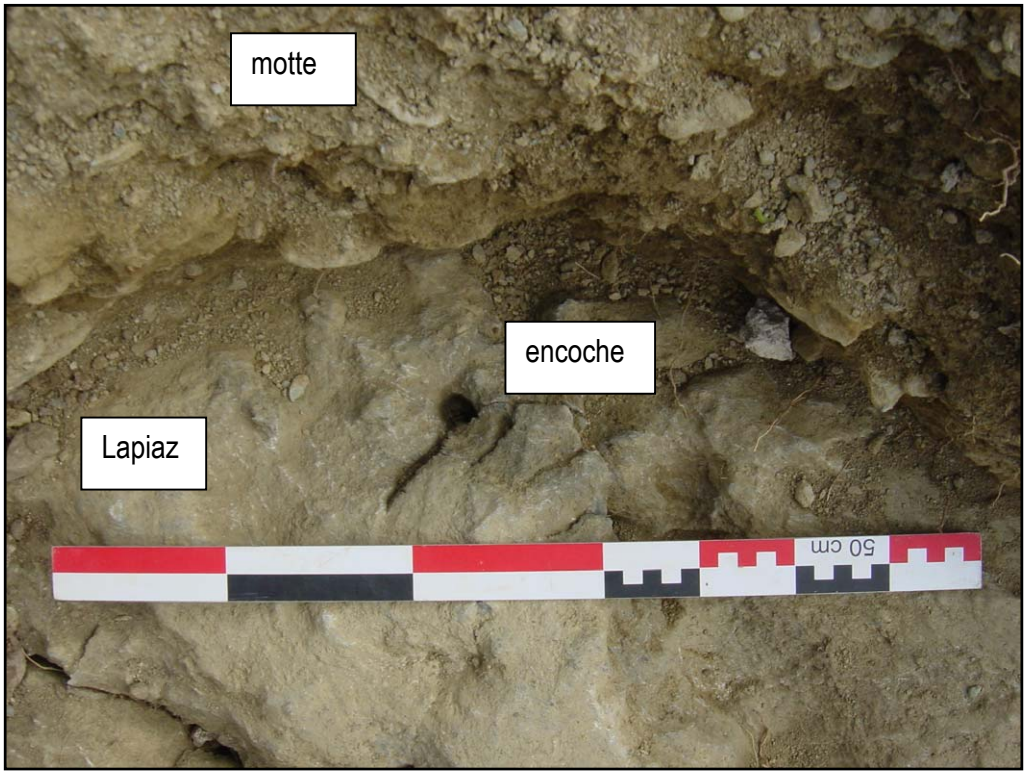

Conclusions zone 6 :

La fouille en zone 6 confirme l'arasement systématique du donjon à la fin du Moyen Âge sur cette face, comme sur les autres faces étudiées jusqu'ici. Elle précise que ce désarmement a concerné le M 11 avant le M 1.

La première unité sous l'arasement (6103) correspond à ce que l'on retrouve dans les autres secteurs : il pourrait s'agir d'une occupation qui paraît devoir être raccordée au tout début du XVe siècle et à la fin du XIVe siècle. Néanmoins, on doit souligner la plus grande proportion de céramiques anciennes dans cette unité comparées à celles qui lui sont équivalentes en zone 5 et 1. Cette constatation demande donc de confirmer ou d'infirmer l'éventuel rapprochement de l'U.S. 6103 avec la phase 7 des conclusions de la zone 1 par un élargissement de la fouille à tout l'espace défini à l'extérieur de la tour côté nord-ouest.

On suit bien depuis l'interface 6101/6103 jusqu'à l'U.S. 6106, l'évolution chronologique du mobilier perçue en zone 1 et l'on peut confirmer que la dernière occupation (fin XIVe siècle) recouvrait les M 9 et 12 et concernait donc un espace unifié entre la zone 1 et 6, mais que l'occupation de la seconde moitié du XIIIe siècle et du début du XIVe siècle était partionnée par ses murs, dont la mise en place au cœur du XIIIe siècle définie par l'étude de la zone 1 est confirmée par l'étude de la zone 6, sur leurs autres faces.

Sous ces murs, on retrouve le remblai de la phase 2 de la zone 1 (U.S. 6106 de la zone 6), que l'on n'a pu percevoir en zone 2 car la fouille était limitée à un sondage rétréci. Celui-ci confirme une occupation avant la construction des murs de refend 9 et 12, occupation directement sur les flancs de la motte.

La tranchée de fondation du M 11 n'a pas été fouillée entièrement mais est pour l'instant concordante à ce qui a été défini en zone 1. Elle cerne une phase ancienne de l'occupation du site, antérieure au XIVe siècle et à la mise en place des murs 9 et 12 qui pourrait dater du premier tiers du XIIIe siècle d'après l'étude de la zone 1. Ces unités de la tranchée sont ici situées juste sous les accumulations postérieures au Moyen âge, ce qui confirme les conclusions du sondage réalisé le long du M 11 en 2004 : la destruction du M 11 lors de l'arasement à la fin du Moyen Âge dans ce secteur a décapité les unités d'occupation qui surmontaient la tranchée à proximité du mur et en face interne.

Les conclusions concernant le pourtour nord-ouest de la fouille sont limitées car celle-ci n'est pas assez étendue, d'abord parce qu'elle ne couvre pas toute la face nord-ouest de la tour (1/4 seulement) ensuite parce que l'emprise de la motte (que nous avons découverte cette année) implique d'élargir le secteur pour ne pas se limiter à la fouille d'une bande étroite. Conséquemment, le mobilier est peu nombreux et les éléments d'étude de la stratigraphie sont peu abondants. Il s'agit pourtant d'un secteur d'intérêt pour la compréhension du bâtiment puisqu'il concerne la relation entre le quartier du donjon et la grande basse cour protégée en arrière de la tour maîtresse. En outre, en 6109, l'apparition de céramiques, certes en petit nombre, de la fin du XIIIe siècle ou du XIVe siècle pose un véritable problème, bien que je pense qu'elles sont issues de contaminations, car l'étroitesse de la fouille implique un positionnement des fouilleurs dans un espace réduit entre la motte et la berme et donc une possible contamination par friction contre la berme. Ces questions devront être spécialement surveillées dans l'avenir et montrent la nécessité de s'élargir.

Une originalité a été levée en zone 6 : le sommet de la motte contre le M 1 (donjon) prend une forme quadrangulaire bien aplanie qui marque un aménagement qui paraît entrer dans la phase 5 de la zone 1, si on en juge par le mobilier contenu dans la première unité surmontant cette petite plate-forme (6105). Il est évident qu'il permettait de disposer d'un espace plan le long du mur du donjon, mais nous ne pouvons encore juger de son expansion puisqu'une portion seulement de cette face a été fouillée. Aucune marque de structure en creux n'a été relevée sur son pourtour, ni aucune trace d'un éventuel bâti en pierre. Cette anomalie peut avoir été une plate-forme ouverte. Ici encore, la faible superficie fouillée demande de rester prudent sur les

fonctions et les caractères de cette anomalie qu'il faudrait pouvoir étudier en entier. La présence d'un quantité plus importante de matériel lié aux équidés sur ce secteur constitue une hypothèse de travail.

Enfin, soulignons que sur cette face, comme en zone 1, et contrairement à la zone 5, les assises du donjon sont restées couvertes ou presque entièrement couvertes jusqu'en haut.

Cette face nord-est a permis cette année d'étudier –sur une très petite fenêtre- le raccordement de la motte sur un sol qui apparaît ici être le lapiaz et de comparer les niveaux du sol naturel des deux côtés de la tour maîtresse[47]. Cette fenêtre est encore évidemment étroite, mais la motte apparaît disposée sur le lapiaz qui est beaucoup plus élevé sur cette face que sur les deux autres faces étudiées. Cette première constatation, qui est en fait une impression liée à quelques mesures rendue possibles par l'évolution de la fouille est d'importance car elle suggère que ce château connaissait d'emblée une forme architecturale originale, complexe et optimisée pour la défense. Mais en l'absence de fouilles sur les autres faces du donjon et notamment dans le coin sud, il faut considérer les remarques qui suivent come des hypothèses de travail.

La tour maîtresse a bien été construite au sommet de l'éperon, mais elle semble en position périphérique de ce sommet (et non pas au centre, non pas sur le plat le plus haut) et donc sur les marges extérieures de la plate-forme sommitale naturelle qui s'étend entre ce donjon et la tour du Barri.
La tour maîtresse barre cette plate-forme sur le côté le plus accessible.
Cette caractéristique n'est pas due au hasard car si on avait voulu simplement positionner le donjon au plus haut, il aurait pu être construit un peu plus au nord-ouest qu'il n'est : en face nord-est, il est bien entre le point haut et l'infléchissement de la pente, sur le bord et le début du dénivelé. Il faut évidemment vérifier que ce dénivelé se retrouve en face sud-ouest, or cette face n'a pas encore été abordée par la fouille. Remarquons, en outre, que nous ne sommes pas certains que cet infléchissement n'ait pas été retaillé pour le rendre plus puissant car la forme en éperon en aval du bâtiment sous-jacent au donjon au sud-est est visiblement aménagée et retaillée.
La tour semble avoir eu pour fonction de protéger la plate-forme sommitale.
Cette hypothèse de travail expliquerait la construction rapide du M 11 reliant le donjon à la tour du Barri pour perfectionner le système de défense.
En effet, la tour d'origine pouvait être contournée pour accéder à la plate-forme sommitale, mais si elle en condamnait l'accès faible. Dans ce sens le mur 11 pourrait être perçu comme un perfectionnement d'un système de défense pensé et défini à l'origine du château.
Or, ce système suggère que d'emblée on a pu considérer la tour maîtresse comme un réduit fortifié, mais pas comme l'unique réduit, puisque la plate-forme sommitale entre donjon et Barri était protégée en arrière de la tour. Ceci montre aussi que d'emblée on a pu construire ce *castrum* en cherchant à aménager des espaces défensifs de grande superficie et avec un système de défense adapté au relief et au site –donc non normatif-, réfléchi et astucieux.
Or, la moindre qualité des appareils du bâti pourrait faire penser que ce château n'a pas été le lieu d'un investissement important. Un premier argument a toujours été opposé à cette réflexion : la comparaison avec les autres sites du Sabartès démontre que tous offrent les mêmes techniques frustres de bâti et finalement certains éléments de Montréal-de-Sos notamment la tour maîtresse, même s'ils peuvent paraître grossiers en comparaison avec des ouvrages classiques étudiés en plaine, se révèlent être plutôt plus perfectionnés que ceux que l'on rencontre dans les autres sites du Sabartès[48]. N'oublions pas que ces sites de montagne sont avant tout privilégiés par des situations défensives naturelles de très bonne qualité. Il faudrait donc être en capacité d'évaluer non seulement la qualité technique des murs, mais leur agencement donc la qualité

[47] Le sol naturel n'a pas été atteint en zones 1, 2 ou 5, mais on sait qu'il est inférieur à la côte NGF 975 et que l'épaisseur des strates anthropisées est bien plus importante qu'il ne semblait de prime abord. La pente du substrat naturel sous la tour est donc élevée (autour de 40°), plus qu'elle ne l'est en arrière de la tour en direction de la tour du Barri (autour de 6/8°).
[48] Par exemple l'épaisseur des murs de la tour maîtresse (140 cm) qui paraît normale est en fait exceptionnelle dans des ouvrages du Sabartès. Elle s'explique peut être justement par le positionnement de cette tour sur le côté, ce qui justifie qu'on l'a renforce car elle serait un véritable élément militaire, barrière de la défense de la basse cour.

militaire des édifices pour pouvoir se faire une opinion de l'investissement réalisé. Cette évaluation impose de connaître l'entier quartier du donjon et la morphologie du substrat sur lequel il repose.

Enfin, soulignons que la question est d'intérêt dans l'histoire de la fortification du haut Sabartès : s'il s'agit bien d'un système défensif inventé dès l'origine donc avant ou au début du premier tiers du XIIIe siècle, avec une tour décentrée, on aurait ici un cas d'école démontrant que ce type de système défensif à donjon périphérique n'est pas si tardif que nous le pensions et qu'avant le cœur du XIIIe siècle ou le XIVe siècle, le donjon n'est pas forcément un élément central, sommital, isolé du reste de la défense du château. Ce questionnement sur la morphologie de l'ouvrage et ses caractères défensifs est une part importante des études 2006-2008 du P.C.R. dans lequel notre recherche s'insère.

4. ZONE 5 : Entre le donjon et le bâtiment sous-jacent – face sud-est du donjon.

Cet espace est délimité par les murs 5/6, 1 (donjon) et 17. Il inclut tangentiellement l'angle est du donjon, est proche de l'angle sud et s'étend sur la face sud-est du donjon côté extérieur. La fouille en 2004 n'avait concerné qu'une tranchée de 70 cm de large le long du M5/6 uniquement dans l'unité de destruction finale.

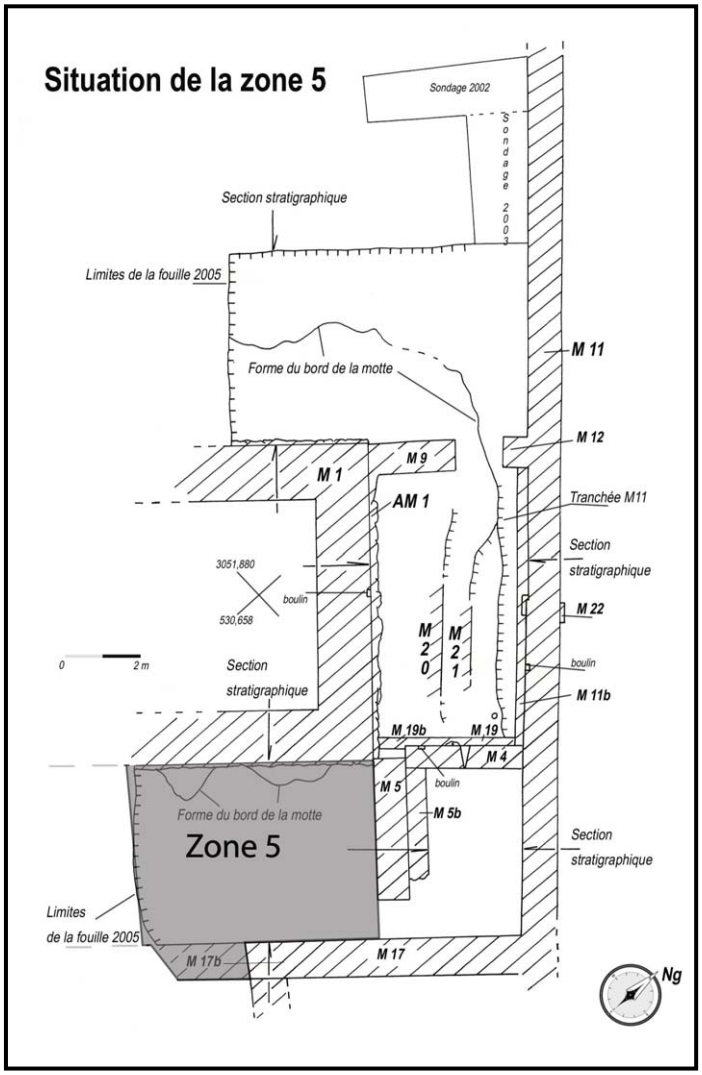

Niveaux :

Sup 5100 au plus haut = point haut château = point côté IGN	981
Haut M 17 bis	978,20
Sup 5101 au plus haut	980,97
Sup 5102 au plus haut	980,90

Inf 5102	977,875
Sup 5104 = sup 5108 = sup 5105 = sup 5106	977,87
U.S. 5107	977,71
U.S. 5112	977,68
U.S. 5111 (motte) au plus haut le long du M1	977, 54

Ce secteur de fouille comportait un dénivelé originel très important entre le haut du vestige du M1 et les zones plus éloignées de la démolition à l'extérieur, le tout formant un cône de terre très prononcé comme sur les autres faces du donjon.

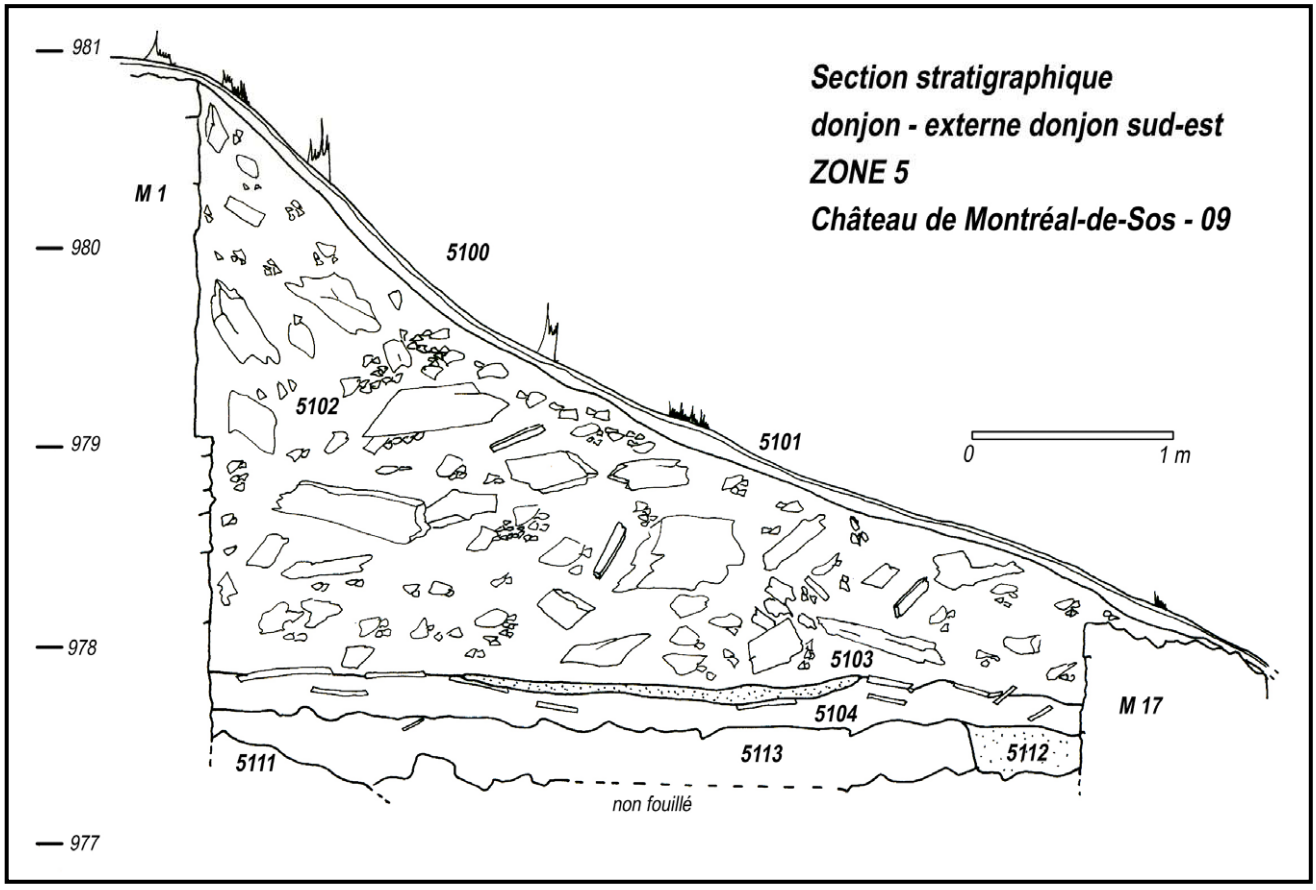

4.1 Unités postérieures au Moyen Âge :

U.S. 5100

L'U.S. 5100 est composée d'herbe et racines de surface.
Son épaisseur est de 3 à 6 cm.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. sont déclives, suivant la pente créée par l'écroulement du M 1, du donjon (pente moyenne d'axe sud-ouest/nord-est et d'angle 50°).
L'unité 5000 ne comportait aucun vestige anthropique.

U.S.5101

Surmontée par l'U.S. 5100, l'U.S. 5101 est composée de terre brune fine très organique (PANTONE © Process 315-1).

Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. sont déclives, suivant la pente créée par l'écroulement du M 1, du donjon (pente moyenne d'axe sud-ouest/nord-est et d'angle 42-45°).
Son épaisseur est de quelques centimètres à 15 cm maximum.
L'unité 5101 comportait 3 fragments d'os d'animaux.

Il s'agit d'un niveau perturbé mis en place depuis l'abandon du site dans lequel on retrouve un matériel rare.

4.2 Arasement du donjon :

U.S.5102

L'U.S. 5102 est composée essentiellement de blocs calcaires taillés mêlés avec du mortier de chaux crème, sans presque aucune terre. Elle est équivalente aux U.S. 6101 et 1002/1003 (fouille 2003) et marque l'arasement rapide et volontaire de la tour maîtresse dont on a écroulé les murs vers l'extérieur.
Son épaisseur est très importante à proximité du mur 1, elle atteint 3 m
La face supérieure de l'U.S. est déclive, suivant la pente créée par l'écroulement du M 1, du donjon (pente moyenne d'axe sud-ouest/nord-est et d'angle maximum 50°).
La face inférieure est globalement plane, et le niveau de cette face est beaucoup plus bas que sur les zones 1, 2 et 6 (- 1,2 m), ce qui correspond aussi à la différence –en zone 5- entre le niveau du haut des assises du M 1 et le haut des premières U.S. d'occupation (5103-5104).
A son extrémité inférieure on rencontre toujours de grandes lauzes de couverture (voir rapport 2003) qui semblent devoir être issues de la couverture du donjon.
L'unité 5102 comportait une scorie légère et 2 objets en fer dont un clou de maréchalerie à tête carré qui fonctionne avec un fer d'équidé dont une branche a été retrouvée dans cette unité et qui s'inscrivent dans le XIVe siècle, plus certainement à la fin de ce siècle.

Cette unité comportait aussi 49 fragments d'os d'animaux, un fragment d'enduit rosé et 2 tessons de céramique dont un fragment de trompe d'appel médiévale. La présence de cette unité épaisse et cohérente confirme l'arasement volontaire sur ce côté du donjon. L'originalité est qu'ici l'altitude de la plus récente des occupations médiévales est plus basse et que les assises du donjon, construites pour être masquées, ont été dégagées par décaissage de la motte et pour la structuration de l'espace refendu par les murs 5 et 5 bis.

4.3 Occupation médiévale tardive :

U.S.5103

Directement sous 5102, l'U.S. 5103 est composée de chaux pure légèrement rosée et indurée. Cette unité, de plan rond, mesure 2 m de diamètre et une dizaine de centimètres d'épaisseur. Grossièrement plane, on note une forme légèrement concave avec un point bas vers le centre. Quelques blocs entourent l'U.S. mais ils ne paraissent pas avoir été organisés et sont probablement issus des premières pierres de l'arasement qui se sont fichées dans le sol.
L'unité 5103 comportait 4 objets en fer dont un clou à tête plate, deux tiges et un objet indéterminé.
Cette unité comportait aussi 18 fragments d'os d'animaux, un fragment d'enduit rosé[49] et 11 tessons de céramique dont l'un pourrait être d'origine antique. Les autres sont répartis entre 7 tessons de céramiques à cuisson oxydante tournées, de la fin du XIIIe siècle ou du XIVe siècle et 5 tessons de céramiques à cuisson réductrice, non tournées et antérieures au XIVe siècle. Parmi les tessons les plus récents l'un (décor en gouttière) se rapproche de tessons découverts dans les unités 5104 (juste au-dessous) et 1025 (zone 1), un autre se rapproche d'un tesson de l'U.S. 5104 (décor à la molette sur cordon oblique).

49 Le seul trouvé en dehors de la zone du Barri (zone 4). S'agit-il d'une contamination de notre fait ?

Cette unité suggère un aire de gâchage dont la nécessité est difficile à expliciter puisque nous sommes juste sous la destruction du donjon sans U.S. interstitielle entre les deux. Cette information est à rapprocher de la découverte en 2003 d'outils de construction (quelques calages d'outils, une vrille, un pic de carrier) dans la plus récente des unités médiévales donc dans le même contexte stratigraphique. La destruction par l'arasement de la tour maîtresse, des bâtiments sous-jacents et du mur d'enceinte interne (M 11) semble donc s'être accompagnée d'une édification sans que l'on sache aujourd'hui de quelle structure il s'agit.
La coloration rosée (PANTONE © Process 3-8 à 3-7) de cette chaux grasse[50] (aérienne) provient d'un classique mélange de tuileau dans des proportions bien inférieures à ce que l'on retrouve dans les enduits, gobetis, corps d'enduits et enduits avec sable calibré de la citerne du Barri ou des circulations fouillées cette année en zone 7 (voir ci-dessus). Cette chaux correspond par contre à celle qui constitue le liant des angles est et nord du M 1 (voir rapport 2003). Le tuileau est donc utilisé dans la construction de façon sélective et en moins grande concentration que lorsqu'il s'agit de réaliser des enduits de sols ou de citerne. Présents dans les angles, il assure peut-être un séchage plus rapide, d'intérêt puisque ce sont les angles du donjon qui ont été construits en premier, le parement étant réalisé en bouchonnage entre les assises d'angles.

U.S. 5104

Sous les U.S 5102 ou 5103, l'U.S. 5104 est composée de terre brune et fine sur le dessus, plus granuleuse en profondeur (PANTONE © Process 315-1). On y dénombre des charbons de bois et du mortier ou de la chaux pure.
Surmontée sur toute sa surface de grandes lauzes, elle est tout à fait équivalente avec les U.S. 1005/6 (fouille 2003) et 6103 des zones 1 et 6 (respectivement). Au cœur de l'unité, on rencontre des fragments d'ardoises taillées donc certaines possèdent encore des trous d'accroche. Il faut souligner la différence entre ces ardoises et les grandes lauzes présentes dans l'interface supérieure ou plantées dans le haut de l'U.S.
L'épaisseur de l'U.S. est d'une petite vingtaine de centimètres.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. sont globalement planes, sauf aux endroits où les blocs de la destruction ont pénétré plus profondément. L'U.S. s'adosse aux restes du M 17 bis (bâtiment sous-jacent).
Sa face inférieure correspond parfaitement à la base du M 5.
L'unité 5104 comporte un matériel nombreux, nettement plus dense dans les premiers centimètres qu'en profondeur et cohérent avec les U.S. 1005/6 et 6103 des zones 1 et 6.

L'unité 5104 comportait une scorie légère, un fragment de meule à bras en granite[51], une ardoise retaillée en rond et percée au centre, une plaque en alliage cuivreux et 68 objets en fer dont une tige recourbée en S qui pourrait être une manivelle, deux petits clous de semelles ou de tapissier ou de bourrelier, un gond à fixation simple, une plaque proche dans sa forme d'une petite lame de couteau mais qui ne présente ni dos ni tranchant et dont la fonction reste indéterminée, un fragment de moraillon dont le corps est décoré d'ondulations de la rive externe, une douille fragmentée de fer de trait de type A de V. SERDON, et un autre fragment de fer du même type, un autre fer de trait du type B, à douille et tige courte rectiligne, deux douilles de fers de trait, une chape de boucle en fer, un clou de maréchalerie de type 3 b (de la deuxième moitié du XIIIe siècle ou de la première moitié du XIVe siècle), une lame de couteau brisée des XIVe-XVe siècles, 2 clous à tête pyramidale qui pourraient être associés à des pentures, 4 clous avec une tête en T, 3 clous avec une tête triangulaire dont l'un est très massif, 14 clous à têtes plates et 15 tiges. On a aussi relevé une clef bénarde à tige pleine, comportant un panneton très ouvragé, plutôt attribuable au XIVe siècle.
Ce mobilier métallique comporte comme dans les autres zones une plus grande proportion de vestiges liés à la construction ou surtout à l'ameublement.
Soulignons, comme dans les U.S. 1005/6, l'importante proportion et la diversité des objets en fer.

[50] Chaux obtenue à partir de calcaires contenant moins de 1 % d'impuretés ce qui est le cas des calcaires du rocher.
51 Ces fragments sont apparemment issus de la destruction du M 1 où ils devaient être en réemploiement. Voir les 17 fragments de la fouille 2004 et les remarques afférentes.

Cette unité comportait aussi 334 fragments d'os d'animaux et un lot d'esquilles d'os et 423 tessons de céramiques. On y dénombre un fragment de sigillée du IIe siècle de n.e., deux tessons qui pourraient être antiques et quatre qui pourraient être protohistoriques. Cette unité contenait aussi 7 tessons provenant de trompes d'appel médiévales (céramique rouge polie), dont au moins quatre appartiennent à des trompes de sections circulaires. On y dénombre aussi un fragment de faïence, céramique à cuisson oxydante recouverte sur ses deux faces d'un émail à l'étain, blanc opaque que le rapport d'étude du mobilier propose de rattacher à des ateliers languedociens et à des productions du XIVe siècle. Les autres céramiques sont composées à plus de 80 % d'éléments à cuisson oxydante, tournés, s'intégrant au XIVe siècle, plus quelques éléments à cuisson réductrice tournés, parfois glaçurés, et s'intégrant au XIVe siècle et 5 % de céramiques à cuisson réductrice antérieures au XIVe siècle. On retrouve ici les proportions catégorielles des céramiques étudiées dans l'U.S. 1005-1006.

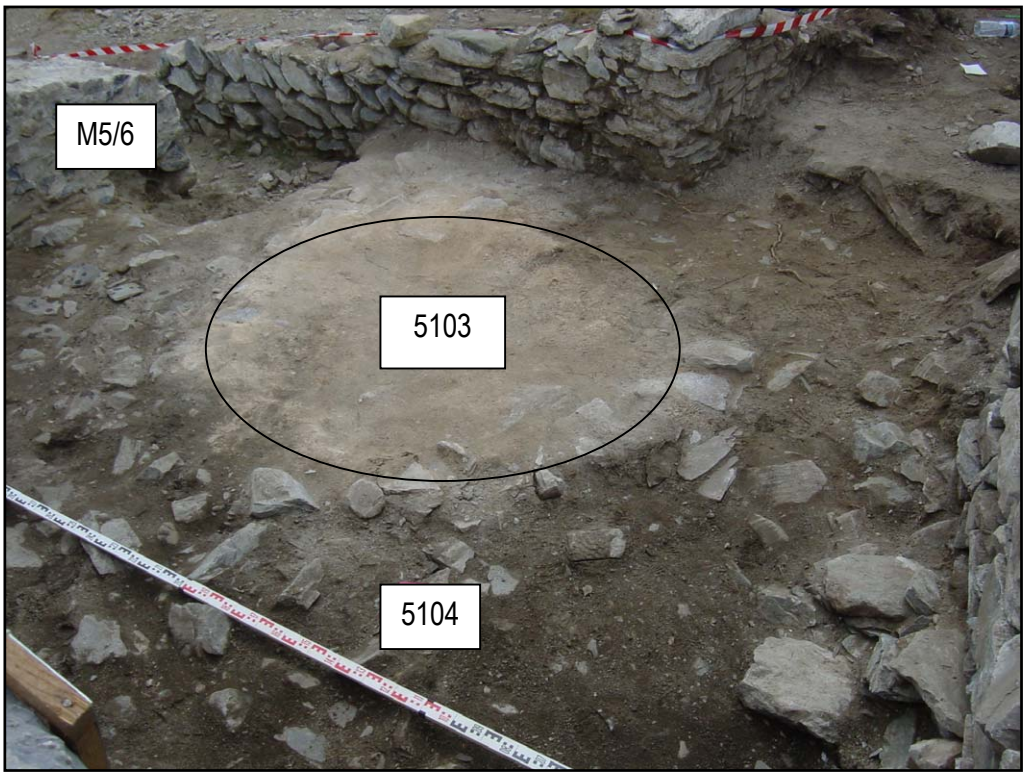

L'unité comporte un matériel homogène ciblant la seconde moitié du XIVe siècle, comparable aux U.S. 1005/6, caractérisant la phase qui fut la dernière avant l'arasement du donjon. La surface de cette unité a reçu les premiers éléments de la destruction : toiture du donjon, éléments d'huisserie, nombreux clous,…
Cette unité se rassemble avec la surface chaulée qui la surmontait et les unités 5105-5106-5107 et 5108 qui sont à regrouper dans la même phase, qui correspond donc à la phase 7 des conclusions de la zone 1.

U.S.5105

L'U.S. 5105 est composée de terre marron un peu plus claire que l'U.S. 5104 (PANTONE © Process 314-2). Elle est présente directement sous l'U.S. 5102, à la place de l'U.S. 5104 dans l'angle sud-sud-est de la fouille à proximité des murs 17 et 17 b (bâtiment sous-jacent) et sur une superficie d'1,4 m² seulement. Il est probable que le changement de coloration soit simplement dû à la présence de mortier issu du M 17. Le matériel de cette unité est cohérent avec l'U.S. 5104. On y dénombre aussi des charbons de bois.

Les faces inférieure et supérieure et l'épaisseur de l'U.S. correspondent à celles de l'U.S. 5104.
L'unité 5105 comportait 9 objets en fer dont un clou massif à tête triangulaire, 5 clous à têtes plates et une tige.
Cette unité comportait aussi 2 fragments d'os d'animaux et 3 tessons de céramiques à cuisson oxydante, tournées, du XIVe siècle, l'un des tessons étant jointif avec un tesson de l'U.S. 5104.

L'unité 5105 est à considérer dans la même phase que l'unité 5104, sachant qu'il est probable qu'il s'agisse de la même unité, colorée par contamination du mortier provenant du M 17 bis.

U.S.5106

L'U.S. 5106 est composée de la même matrice que l'U.S. 5104, mais mêlée à une concentration importante de charbons de bois.
Les faces inférieure et supérieure et l'épaisseur de l'U.S. correspondent à celles de l'U.S. 5104.
Elle est présente directement sous l'U.S. 5102, à la place de l'U.S. 5104 le long du M 5/6 sur une largeur de 10 à 34 cm et sur une superficie de 0 ,9 m² seulement.
Le changement de coloration est dû à la présence de charbons en concentration importante (sans foyer, ni rubéfaction). Le matériel de cette unité est cohérent avec l'U.S. 5104. Les charbons sont plus nombreux en surface.
L'unité 5106 comportait 6 fragments d'os d'animaux et 33 tessons de céramiques à cuisson oxydante, tournées, du même type que les céramiques largement majoritaires en 5104.

L'U.S. 5106 est aussi intégrée dans la même phase que l'U.S. 5104. Elle ne s'en différencie que par une concentration importante de charbons dont nous ne pouvons pas proposer d'hypothèse en ce qui concerne l'origine.

U.S.5108

L'U.S. 5108 est une anomalie rubéfiée dans l'U.S. 5104. Sa forme en plan est un demi cercle accolé au M1. Elle commence à 1,08 m de l'angle M1/M5 et s'étale le long du M1 sur 0,9 m de longueur. Sa plus grande largeur est de 1,05 m et sa surface totale n'excède pas 0,7 m².
Peu de charbons sont associés à cette rubéfaction.
Son épaisseur est de quelques centimètres, sous lesquels réapparaît progressivement l'U.S. 5104 dans laquelle elle s'encaisse.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. 5108 sont globalement planes.
L'unité 5108 ne comportait pas de matériel.

4.4. Lambeaux de sol d'occupation :

U.S. 5107

Sous l'U.S. 5104, sur une petite surface -le long de la berme sud-ouest et s'enfonçant sous cette berme- existent des lambeaux de sols d'occupation composés de terre mêlée à une grande quantité de chaux, de charbons et de briques, le tout d'une épaisseur de 3 à 4 cm reposant sur de grande lauzes disposées à plat.
Cette U.S. apparaissait sur 0,84 m², mais est présente sous la berme donc doit être plus importante que ce qui a été fouillé cette année. Elle s'encaisse sur le remblai 5113.
Les faces inférieure et supérieure et l'épaisseur de l'U.S. sont parfaitement planes.
Cette U.S. comportait 2 tessons de céramiques dont un tesson de céramique à cuisson réductrice, tournée, XIVe siècle et un bord à bandeau externe incliné et méplat horizontal, en céramique à cuisson réductrice, tournée, d'un type déjà rencontré avec les marmites à anses coudées, de la fin du XIVe siècle.

Ce lambeau de sol paraît devoir être rattaché à la phase finale de l'occupation médiévale, donc au groupe d'unités autour de l'U.S. 5104. La trop petite surface sur laquelle il a pu être étudié réduit les conclusions, mais il faut se demander pourquoi il n'est pas présent sur le reste de la surface de la zone 5. Doit-on l'expliquer par

la violence de l'arasement qui provoqua certainement une déformation du sol dans lequel les gros moellons de la tour vinrent se ficher ? C'est, en l'état actuel de nos connaissances, difficile à préciser. Néanmoins, le sol

se poursuivant sous la berme actuelle de la fouille, un élargissement de la fouille devra être attentif aux conditions du dépôt qui lui est supérieur, pour voir si nous pouvons débusquer des signes de protection de la charge là où le sol subsiste.

4.5. Remblai sous la dernière occupation :

U.S.5113

Sous l'U.S 5104 (ou 5106 ou 5105), existe un épandage régulier de mortier, avec quelques charbons de bois et quelques ardoises fragmentées et taillées qui marquent l'interface. L'U.S. 5113 est composée de terre ocre relativement aérée (PANTONE © Process 311-3), caillouteuse et contenant régulièrement des galets de petit module et quelques blocs plus importants gneissiques ou granitiques.
Son épaisseur est très irrégulière de l'ordre que 10 à 40 cm.
La face supérieure de l'U.S. est particulièrement irrégulière. La face inférieure n'a pu être jaugée que sur une surface réduite : elle possède le long du M1 un pendage négatif assez prononcé lorsqu'on s'éloigne du mur. Elle s'adosse en fait à l'U.S. 5111 présente dans cette zone et comble ses lacunes en s'encaissant plus profondément.
Cette unité est présente sur toute la surface de la zone sauf le long du mur 17 b, ayant été tranchée lors de son érection. La fouille ne s'est pas poursuivie en profondeur, ce qui ne permet pas de jauger de sa présence au contact de la tranchée M 17 (mur arasé servant d'assise au M 17 b).
Cette unité passe sous le M 5 qui a été construit dessus. L'absence de mobilier rend difficile la datation du M5, qui n'est pas non plus éclairée par son autre face en zone 2 car elle est masquée par le doublement du M5 bis qui vient s'adosser au M 5. Néanmoins, les bases de ce mur sont juste recouvertes par le groupe des U.S. 5104 à 5108, ce qui suggère qu'il a été mis en place au XIVe siècle. Rappelons que les conclusions sur l'organisation du bâti suggéraient que le M 5 n'avait été construit qu'après le M 4, bouchant un espace de circulation pré-existant entre M 4 et angle est du donjon, ce qui n'est pas contredit ici, puisque la base du M 5 est tangente à des unités bien postérieures à la date d'érection du M 4 (v. milieu XIIIe siècle). Cette question

pourrait être précisée en poursuivant la fouille, ainsi que les interrogations liées à la datation exacte du décaissement de la motte sur cette face.
L'unité 5113 ne comportait pas de matériel. Mais elle n'a pas été fouillée en entier cette année.

Il semble s'agir d'un remblai mis en place après le décaissement de la motte sur cette zone. Vu la composition de ce remblai, on peut se demander s'il n'est pas tout simplement constitué de matière de la motte, redéposée après le décaissement, ce qui expliquerait l'aération divergente de l'U.S. 5111 et la composition lithologique analogue.

4.6. Lambeaux de la motte :

U.S. 5111

L'U.S. 5111 est composée de varves argileuses et sableuses glaciaires mêlées à une grande quantité de galets erratiques très érodés et de dépôts glaciaires divers avec quelques petits éléments anguleux. De gros blocs de gneiss sont insérés dans cette U.S. Aucun litage n'a pu être mis en évidence, mais l'U.S. 5111 n'a été que très peu fouillée, essentiellement pour vérifier sa concordance parfaite avec les U.S. 6104 et 1105
Son épaisseur n'est pas connue, mais sur cette face, elle a été décaissée pour mettre en place les refends des M 5/6 et 5bis car elle est présente 1 m à 1,2 m sous la rehausse et donc sous le niveau supérieur des assises du donjon initial.
Cette U.S. forme des lambeaux accrochés au M 1, dont la face supérieure n'est pas régulière le long du M1 et possède un pendage négatif –totalement irrégulier, toujours compris entre –20° et –45°- vers le centre de la zone depuis le mur. Sa forme n'est connue que sur les surfaces où l'U.S. 5113 a été entièrement fouillée, sur le tiers du secteur 5 accolé au M 1. Nous ne pouvons encore jauger de son extension en surface et de son pendage loin du M 1.
L'unité 5111 ne comportait pas de matériel pour les volumes qui ont été fouillés.

4.7. Tranchée du M 17 b :

U.S.5112

L'U.S. 5112 est composée de terre brune proche de celle de l'U.S. 5104, à peine plus claire (PANTONE © Process 315-2). La densité de cette terre est très hétérogène, elle comporte quelques galets, un peu de chaux et de mortier et des lentilles de terre plus ocre, ce qui pourrait provoquer l'éclaircissement par rapport à l'U.S. 5104. Elle est recouverte par l'U.S. 5104.
Son épaisseur est de 28 cm. La largeur de la tranchée atteint 58 cm maximum.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. 5112 sont globalement planes, sa section est trapézoïdale, avec un rétrécissement vers le fond. Elle remplit la tranchée de fondation du M 17b. Son niveau inférieur correspond au niveau supérieur de l'arasement du M17 sur lequel repose le M17b.
La fouille n'a pas été poursuivie plus bas que cette unité.
L'unité 5112 comportait 2 objets en fer, une tige et un clou à tête hémisphérique (semelle, tapissier ou bourrelier ?).
Cette unité comportait aussi 56 fragments d'os d'animaux et un lot d'esquilles d'os et 7 tessons de céramiques. On y dénombre un fragment d'amphore antique et un bord de céramique protohistorique. On y a aussi recensé un fragment de trompe d'appel médiévale, 3 tessons de céramique à cuisson réductrice, non tournées, sauf finitions et antérieures au XIVe siècle tout en étant médiévales et un unique fragment de céramique du XIVe siècle, à cuisson oxydante tournée et glaçurée, avec un décor à molette sur cordon oblique.

Il s'agit de la tranchée de la partie supérieure du mur du bâtiment sous-jacent. Ce mur est constitué d'un mur plus ancien, arasé pour bâtir ce mur-ci. Le peu d'éléments mobiliers (un unique tesson du XIVe siècle)

restreint notre possibilité de datation du mur 17 b. Il pourrait tout de même avoir été construit au XIVe siècle, grâce à l'indice de l'apparition d'un élément tardif. Le reste du mobilier est perturbé, ce qui est somme toute logique puisqu'il s'agit d'un remblai de tranchée.
Enfin, au vu de la comparaison des niveaux et des unités, on peut supposer que le M 17 b est contemporain du décaissement de la motte sur cette face, décaissement lui même contemporain ou antérieur à la construction du M 5.
Des précisions pourraient être obtenues en poursuivant la fouille de cette tranchée par celle de la tranchée sous-jacente du mur sous-jacent et par la fouille de l'autre face du mur 17 b.
Enfin, avec plus d'éléments en notre possession, il sera intéressant de comparer le remaniement du M 17[52], avec celui du M 6 (extrémité du M 5 numérotée différemment car clairement reconstruite et pouvant indiquer un rétrécissement du M5 qui aurait pu être auparavant accolé au M 17).

[52] La surrection du M 17 bis par la construction d'un mur 17 ne concerne pas le mur sur toute sa longueur : elle n'est perceptible qu'en zone 7. Il s'agit donc d'une réparation de mur.

Conclusions zone 5

La fouille en zone 5 confirme l'arasement systématique du donjon à la fin du Moyen Âge sur cette face, comme sur les autres faces étudiées jusqu'ici.
La première unité sous l'arasement (5104 et déclinaisons) correspond tout à fait à ce que l'on retrouve dans les autres secteurs : il s'agit d'une occupation qui paraît devoir être raccordée à la seconde moitié du XIVe siècle ou au tout début du XVe siècle, correspondant à la phase 7 des conclusions de la zone 1. Antérieurement à cette phase, la fouille n'est pas suffisamment avancée en zone 5 pour pouvoir apporter des éléments concrets.

L'originalité de la zone 5 est constituée par le décaissement en grand de la motte initiale sur cette face. Ce décaissement a été réalisé jusqu'à la base de la fondation de la tour maîtresse, sur 1,2 m de haut, et a permis d'homogénéiser les niveaux entre la zone 2 et la zone 5.

La zone 5 permet aussi d'aborder la question du bâtiment sous-jacent au donjon. La fouille n'a pu être poursuivie en profondeur, mais le dédoublement du mur de ce bâtiment dans la hauteur indique qu'un réaménagement a eu lieu (voir étude du bâti ci-dessous). Il serait évidemment intéressant de poursuivre pour en préciser les modalités, mais il faut pour cela intégrer ce bâtiment sous-jacent à l'étude et ne pas se limiter au parement externe de l'un de ces murs (voir remarques en conclusions de la zone 2).

Enfin, l'énorme épaisseur de l'unité de destruction a considérablement retardé la fouille des niveaux d'occupations et de remblais en zone 5, encore plus que sur les autres secteurs.
La zone 5 est donc aujourd'hui trop limitée en superficie pour pouvoir appréhender clairement les fonctions des espaces.
Ces unités de destruction, maintenant qu 'elles sont bien cernées tant du point de vue de leur caractères physiques que de celui de leur puissance, devraient être évacuées par des professionnels avant la fouille archéologique pour éviter à la fois de perdre de longues et pénibles journées (13 en zone 5) sur un travail peu valorisant, mais aussi pour que ce travail puisse être fait dans de meilleures conditions de sécurité : en effet, cette unité de destruction est composée de très nombreux gros moellons lourds et malaisés à déplacer. Même si nous n'avons fort heureusement eu aucun accident dû à ces dégagements, nous ne pouvons continuer à le réaliser dans le cadre d'un chantier archéologique avec des bénévoles. Pour poursuivre autour du donjon, il faudra donc envisager l'intervention préalable d'une entreprise spécialisée, sous surveillance archéologique[53].

[53] Ceci a été budgétisé pour 2006-8 par la mairie d'Auzat, financeur de la fouille.

5. ZONE 7 : Sondage dans le secteur du Barri

Sondage pour travaux (implantation d'une dalle en béton pour une table d'orientation).
Sa face nord est limitée par le mur de la tour du Barri (M 15). A l'ouest, le sondage est proche du mur d'enceinte qui se raccorde à la tour du barri et est perpendiculaire au M 15 (M 14[54]).
L'implantation de la dalle en béton a conditionné la surface de ce sondage en arrière de ces murs.

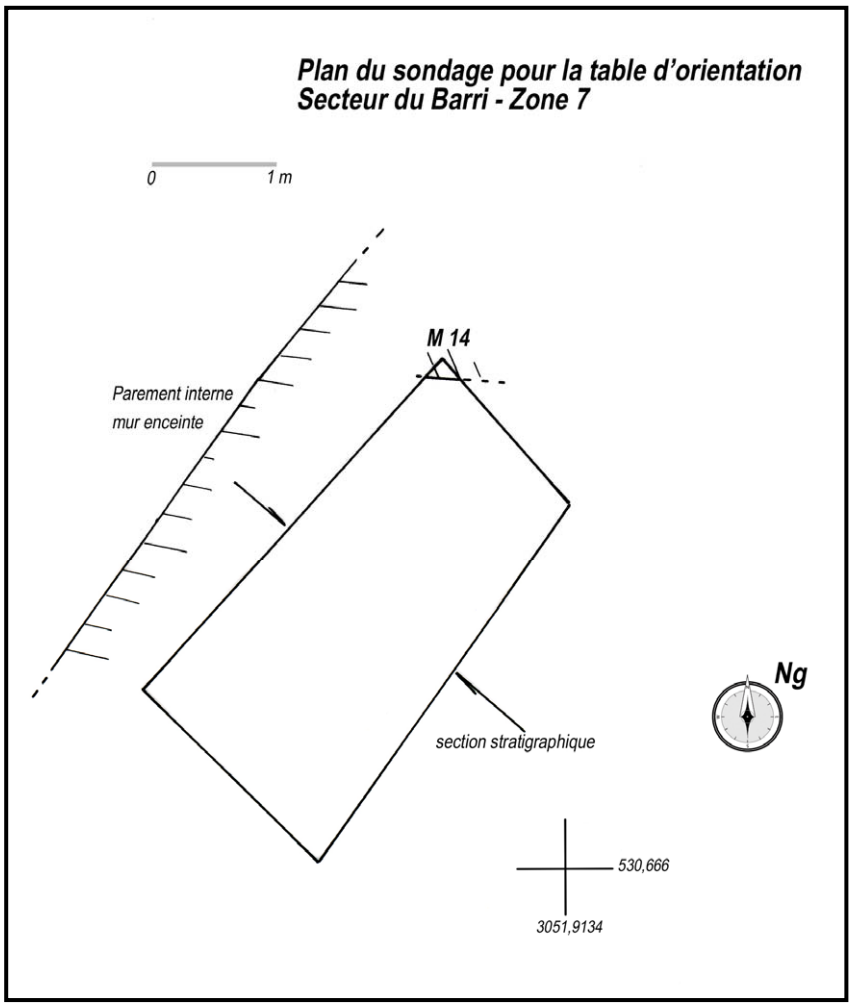

Niveaux :

Haut des vestiges mur enceinte externe	976,31
Z sup 7000	975,22
Z sup 7001	975, 17
Haut mur tour du barry M 14	976,30
Z sup 7002	975,11
Z sup 7003	974,80

54 Le M 14 n'a pas été étudié car il est apparu dans ce sondage sur une toute petite fenêtre de 30 cm de large et uniquement sur une face. Le mur 15 n'est pas visible dans ce sondage. L'anomalie topographique qui permet de le suivre montre qu'il existe quelques dizaines de cm en arrière de la berme du sondage.

Z sup 7004	974,61
Z sup 7005	974,52
Z sup 7006	974,35
Z sup 7008 = Z sup 7007 = Z sup 7010	974,24
Z sup 7011	974,01
Z sup 7012	973, 79
Z inf lapiaz	973,50

Début de fouille à l'altitude NGF : 975,22 m.

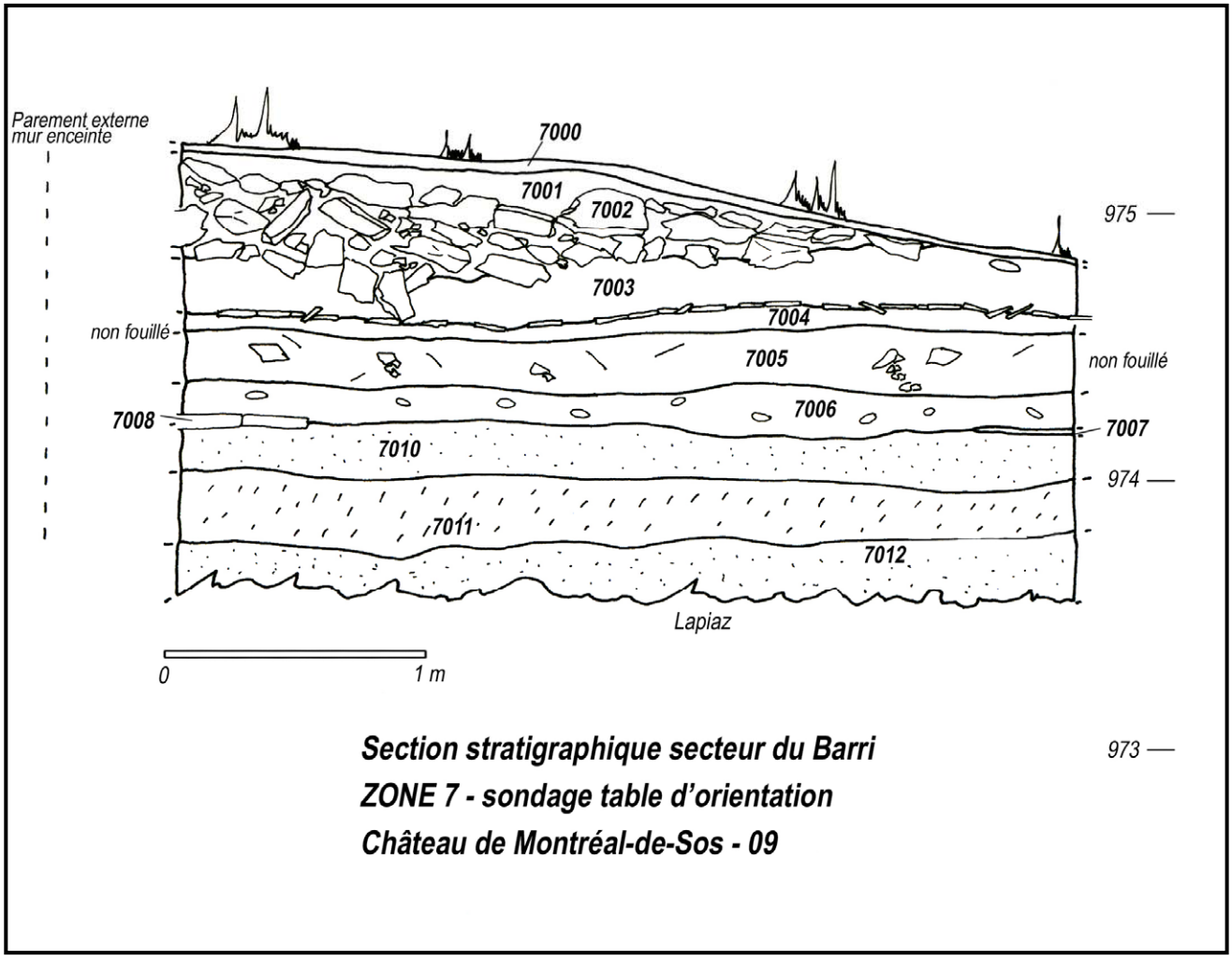

5.1 Unités postérieures au Moyen Âge :

U.S.7000

L'U.S. 7000 est composée d'herbe et racines de surface.
Son épaisseur est de 3 à 6 cm.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. sont grossièrement planes.
L'unité 7000 ne comportait aucun vestige anthropique.

U.S.7001

Surmontée de l'U.S. 7000, l'U.S. 7001 est composée de terre brune fine très organique (PANTONE © Process 315-1).
Quelques fragments d'enduit rosé de citerne sont présents dans cette unité. Ils sont tout à fait comparables à ceux qui ont été découverts dans la tranchée du Barri, lors des sondages 2002. Caractérisés par une fragmentation très importante associée à une pâte peu consistante, ces enduits possèdent une coloration plus ou moins rose due à l'utilisation de tuileau broyé mêlé au mortier de chaux. Ils sont stratifiés entre des couches basses moins concentrées en tuileau et surtout constituées de mortier à grande proportion de cailloutis et une surface supérieure toujours lisse s'apparentant à un gobetis plus dense réalisé à l'aide de chaux mêlée à un sable fin clairement tamisé et à une plus grande quantité de tuileau.
Son épaisseur est de l'ordre de 5 cm.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. sont globalement planes avec un épaississement léger de cette couche vers l'angle est du sondage, et une déclivité de sa face inférieure uniquement.
L'unité 7001 comportait une scorie, 2 objets en fer, un clou et une petite barre qui aurait pu servir au calage d'outil, et deux tessons de céramiques, à cuissons oxydantes, l'un avec les surfaces externes grises, tous deux de la fin du XIIIe siècle ou du XIVe siècle.

Il s'agit d'un niveau perturbé mis en place depuis l'abandon du site dans lequel on retrouve un matériel rare.

U.S.7002

L'U.S. 7002 est composée de fragments de blocs calcaires taillés, associés à une terre de couleur brune fine à peine éclaircie par la présence de chaux (PANTONE © Process 314-2). Présence de quelques charbons de bois et de quelques galets que le petit module et les adhérences de mortier permettent d'associer à des éléments de bâti.
Son épaisseur est irrégulière, de 50 cm à nulle.
L'U.S est plus épaisse à proximité du mur d'enceinte et disparaît presque totalement côté est du sondage.
L'unité 7002 comportait quelques fragments d'enduits rosés du même type que ceux décrits précédemment.
Cette unité comportait aussi 11 fragments d'os d'animaux, une scorie et 3 tessons de céramiques qui n'en forment qu'un seul, céramique glaçurée, tournée à cuisson oxydante, de la fin du XIIIe siècle ou du XIVe siècle.

Cette U.S est constituée des blocs issus de l'écroulement des murs 14 et 15 (tour du Barri et enceinte externe du château). Ces blocs apparaissent comme étant tombés peu à peu, naturellement et en étapes successives, car est présente entre eux de la terre organique. Ils forment un ensemble peu épais car une bonne partie du mur d'enceinte a dû tomber vers l'extérieur du fait de la gravité.

U.S.7003

Sous l'U.S. 7002, l'U.S. 7003 est composée d'une terre brune relativement fine (PANTONE © Process 315-3), prenant une coloration légèrement ocre (PANTONE © Process 313-1) à proximité du M 15 du fait de la contamination du mortier s'écoulant du mur.
Son épaisseur est de 20 à 23 cm maximum.
La face inférieure de l'U.S. est très irrégulière à cause de l'insertion des blocs de l'U.S. 7002. Sa face inférieure est beaucoup plus plane.
L'unité 7003 comportait 11 fragments d'os d'animaux et 4 tessons de céramiques. Un des tessons provient d'une céramique médiévale à cuisson réductrice, non tournée et antérieure au XIVe siècle, les trois autres de céramiques à cuisson oxydante, tournées, de la fin du XIIIe siècle ou du XIVe siècle , deux d'entre eux portant un décor constitué de deux cannelures horizontales.

Il s'agit de l'accumulation naturelle antérieure aux premiers éboulements des murs et postérieure à la dernière occupation du secteur au Moyen Âge.

5.2 La dernière occupation médiévale :

U.S.7004

Sous l'U.S. 7003, l'U.S. 7004 comporte en surface de larges et nombreux fragments d'enduits rosés sur lesquels sont posés quelques fragments d'ardoises taillées dont certains possèdent un trou d'accroche. Sous les enduits la terre qui compose cette U.S. est plus granuleuse que celles des U.S. supérieures et est de couleur marron (PANTONE © Process 314-4).
Son épaisseur est de quelques centimètres.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. sont globalement planes et régulière, tout particulièrement sa face supérieure, sauf dans un petit secteur où quelques blocs issus de l'écroulement du mur sont venus se ficher dans l'U.S. et ainsi perturber sa surface.
L'unité 7004 comportait 10 scories majoritairement plano-convexes et 11 objets en fer dont 9 anneaux de cottes de maille, 5 fragments de clous, des clous à tête en T, 3 clous à tête plate et deux tiges dont l'un pourrait être une dent de peigne à carder.
Cette unité comportait aussi 86 fragments d'os d'animaux auxquels s'ajoutent quelques esquilles d'os, plus d'une centaine de fragments d'enduit rosé et 24 tessons de céramiques. Parmi ces 24 éléments, on dénombre 7 tessons médiévaux à cuisson réductrice, non tournés, sauf finitions, antérieurs au XIVe siècle ; un bord à lèvre éversée à cuisson oxydante à rapprocher des productions non tournées à cuisson réductrice antérieures au XIVe siècle ; puis 12 tessons de céramiques de la fin du XIIIe siècle ou du XIVe siècle dont 10 fragments à cuisson oxydante, tournés (lèvre, fragments d'anse, fond, avec deux tessons décorés d'une double cannelure horizontale) et un tesson avec anse coudée de la fin du XIVe siècle).

L'U.S. 7004 constituent la dernière phase d'occupation médiévale de ce secteur (voir matériel). La découverte d'un fragment de marmite à anse coudée permet de supposer que cette phase correspond à celle observée autour du donjon. Néanmoins, soulignons que les éléments tardifs sont proportionnellement beaucoup moins nombreux qu'ils ne le sont dans des unités de la fin du XIVe siècle autour du donjon.
La surface de cette U.S. était recouverte d'enduit, technique déjà mise à jour lors d'un sondage en tranchée en 2002 à une dizaine de mètres de là et uniquement le long du mur d'enceinte dans le secteur du Barri (zone 4 et 7). Cette constatation pose l'hypothèse de circulations le long des murs d'enceintes autour de la tour du Barry, circulations dont les sols auraient été constitués d'enduit de tuileau. La comparaison à la loupe binoculaire de ces enduits avec ceux que l'on retrouve dans la citerne installée au rez-de-chaussée de la tour du Barri aboutit à de remarquables analogies dans la constitution du mortier. Faut-il en conclure que la citerne fut mise en place tardivement ? Le bâti de la tour du Barri est tout à fait comparable à celui du mur d'enceinte interne (M 11), suggérant que cette tour fut construite au tout début du XIIIe siècle, alors que ces enduits sont toujours présents dans des unités du XIVe siècle. Il est donc possible que la tour n'ait pas été pourvue de citerne à son origine et que l'on ait ajouté cet aménagement tardivement.

5.3. Remblais sous la dernière occupation médiévale :

U.S.7005

Sous l'U.S. 7004, l'U.S. 7005 est composée de quelques blocs et ardoises fines très délitées, fichés dans une terre plus claire, fine et marron très légèrement ocre (PANTONE © Process 313-3). On y dénombre quelques rares fragments de mortier de petit volume et des charbons de bois. Elle comporte quelques

fragments d'enduits rosés mais en quantité largement inférieure à l'U.S. supérieure et en position désorganisée.
Elle ne concerne pas l'entier espace du sondage mais la moitié est. De l'autre côté (à l'ouest), cette U.S. est encadrée par l'U.S. 7006 et la fosse 7009, situées aussi sous l'U.S. 7004. L'U.S. 7009 est insérée dans l'U.S. 7005.
Son épaisseur moyenne est de 18 cm.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. 7005 sont -en moyenne- planes.
L'unité 7005 comportait 53 scories majoritairement plano-convexes avec quelques scories coulées très vitrifiées et 2 objets en fer, un clou à tête plate et un crampon de menuisier.
Cette unité comportait aussi 24 fragments d'os d'animaux et quelques esquilles, une dizaine de fragments d'enduit rosé et 3 tessons de céramiques, à cuisson oxydante, non tournées et antérieures au XIVe siècle (dont un fond lenticullaire).

Première unité sous l'U.S. 7004, l'U.S. 7005 est aussi la première unité d'une série dans laquelle on ne rencontre plus que du matériel antérieur au XIVe siècle.

U.S.7006

L'U.S. 7006 est composée de terre plus brune que l'U.S. 7005 (PANTONE © Process 313-4). Elle ne comporte ni bloc, ni mortier, ni ardoise, mais quelques galets de rivière et de très rares charbons de bois.
Son épaisseur est moyenne est de 10 à 20 cm.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. 7006 sont globalement planes
L'unité 7006 comportait 33 scories majoritairement plano-convexes et 3 fragments de clous, à tête plate ou en T.
Cette unité comportait aussi 30 fragments d'os d'animaux et de nombreuses esquilles, de rares fragments d'enduit rosé et 5 tessons de céramiques dont deux recollent, à cuisson oxydante, non tournées et antérieures au XIVe siècle (dont un bord éversé à lèvre arrondie).

Les deux U.S. 7005 et 7006 semblent être des unités d'origines chronologiques différentes qui ont permis d'asseoir la circulation sur les enduits en 7004. L'U.S. 7005 pourrait être issue d'un remblai destructif d'un habitat, tandis que le l'U.S. 7006 semble être d'accumulation naturelle.

U.S.7007

L'U.S. est une lentille rubéfiée de 20 sur 40 cm le long de la berme est du sondage. Elle repose sous l'U.S. 7005 et comporte quelques charbons. Sa coloration est rougie irrégulièrement (PANTONE © Process 55-5 et 55-7) et comporte des nodules de chaux pure concentrés sur le fond de l'U.S. et beaucoup de briques concentrées sur la surface.
Son épaisseur est d'environ 2 cm.
L'unité 7007 comportait 18 scories majoritairement plano-convexes et quelques coulées.
Cette unité comportait aussi 14 fragments d'os d'animaux et quelques esquilles et 5 tessons de céramiques, à cuisson oxydante, non tournées et antérieures au XIVe siècle (dont deux bords éversés à lèvres arrondies).

Du point de vue du matériel, même si le mobilier est peu présent quantitativement dans chaque unité, les unités 7005, 7006 et 7007 forment un ensemble chronologique sur lequel est venu s'appuyer une occupation plus tardive en 7004. Malheureusement, l'étroitesse du sondage (limité par l'implantation de la dalle de la table d'orientation) ne permet pas de tirer de conclusions sérieuses quant à la fonction de cet espace et notamment de la rubéfaction 7007.

U.S.7009

L'U.S. 7009 est une petite fosse dans l'U.S. 7005, le long de la berme est du sondage à un mètre de distance de l'U.S. 7007. Elle était profonde d'une quarantaine de centimètres, jusqu'au substratum naturel lapiazé et d'un diamètre de 35 cm à son ouverte se réduisant à 27 cm au contact du lapiaz. Elle était composée d'un remplissage ayant pour matrice une rare terre brune englobant des scories, composant majoritaire de cette U.S.
L'unité 7009 comportait 84 scories dont 11% de coulées, 5 % de scories légères, et 84 % de scories plano-convexes. Le volume de ces scories est supérieur au module des scories habituellement trouvées éparpillées autour du donjon. L'unité contenait aussi deux fragments d'os d'animaux.
Il s'agit d'une petite fosse comblée par des scories. Rappelons qu'une autre fosse de ce type avait été découverte en zone 4 à 3 m de celle-ci (sondage 2002). Les scories des deux fosses sont comparables en types et en modules. Le fait qu'elles soient moins fragmentées que celles que l'on rencontre ça et là autour du donjon peut suggérer qu'elles ont été moins manipulées. Dans les secteurs 4 et 7, on en retrouve pas non plus comportant des adhérences de mortier.
L'importance des scories dans ce secteur pose le problème d'un atelier métallurgique. En zone 4, comme en zone 7, elles ont été retrouvées dans le même contexte chrono-stratigraphique, d'une occupation antérieure au XIVe siècle.

5.4. Lambeaux d'un sol sous les remblais :

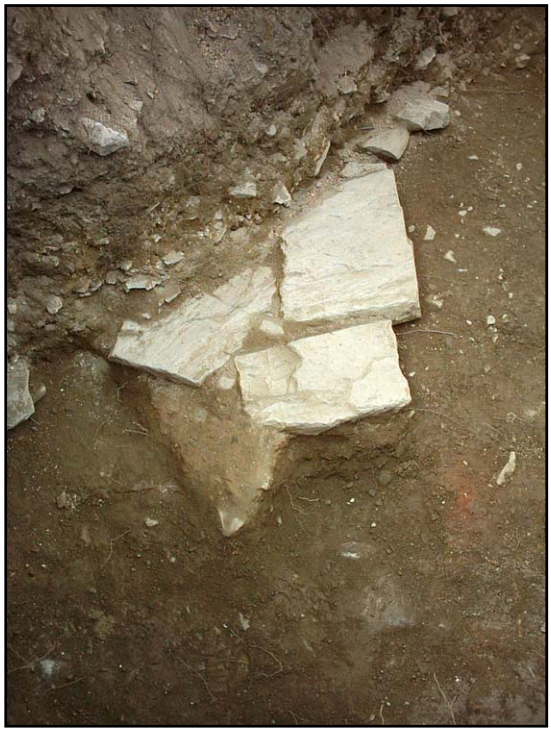

U.S.7008

L'U.S. 7008 est composée de quelques dalles calcaires taillées plates organisées côte à côte apparaissant sur une surface de moins d'un demi m² et disparaissant sous la berme.
Son épaisseur est de 3 à 4 cm (épaisseur des dalles).

L'unité 7008 ne comportait qu'une fine tige en fer.
Il s'agit d'un lambeau de sol dallé.
Le niveau de cette unité correspond à la base du M 14 (tour du Barri) ce qui pourrait suggérer un sol datant de l'époque d'érection de cette tour. Le M 14 est construit sur la terre[55], sans tranchée de fondation au moins du côté où nous avons fouillé (face externe du mur). Le bâti de cette tour correspond à celui de l'enceinte interne en zone 1 mise en place au début du XIIIe siècle. Le matériel contenu dans les U.S. déposées postérieurement à l'érection du M 14 et étudiées ci-dessus ne contredit pas ce rapprochement[56].

[55] Ce qui suggère que la tour du Barri n'était pas beaucoup plus élevée que l'unique étage ruiné actuel, même si le mur est de cette tour (celui qui relie l'enceinte externe) est bâti sur le rocher.
[56] Le mur 14 n'était pas visible avant cette fouille. Il correspond à la face sud de la tour du Barri, il est donc perpendiculaire à l'enceinte externe. Il n'y est apparu que sur quelques assises et dans une toute petite fenêtre de 25 cm de large. Il est monté à la chaux, composé de moellons calcaires juste équarris noyés dans le mortier.

5.5. Unités anthropisées résiduelles couvrant le lapiaz et sous la base du M 14 :

U.S.7010

L'U.S. 7010 repose sur les U.S. 7008, 7005, 7006 et 7007 (suivant les zones) ; elle est composée de terre brune fine organique (PANTONE © Process 315-2).
Son épaisseur est d'une vingtaine de cm.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. sont grossièrement planes.
L'unité 7010 comportait 2 scories,13 fragments d'os d'animaux, un tesson de céramique antique des Ier-IIe siècle ap. J.-C.

U.S.7011

L'U.S. 7011, sous l'U.S. 7010, se différencie de cette dernière par l'inclusion d'une grande quantité de charbon de bois pulvérisés, ce qui lui donne une couleur plus sombre (PANTONE © Process 325-3).
Son épaisseur est d'une trentaine de cm.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. sont globalement planes.
L'unité 7011 comportait 10 fragments d'os d'animaux et 16 tessons de céramique. On y dénombre 9 tessons antiques, 6 tessons de céramiques protohistoriques et aucune céramique médiévale.

U.S.7012

L'U.S. 7012, sous l'U.S. 7011 est composée de terre organique mélangée à des varves.
Son épaisseur est de quelques centimètres à 19 cm dans les zones les plus profondes.
La face supérieure de l'U.S. est plane, sa face inférieure suit le lapiaz irrégulier sur lequel elle repose. Elle comble les interstices du lapiaz dans la moitié sud du sondage –à la faveur d'un dénivelé négatif-, mais n'existe pas dans la moitié nord.
L'unité 7012 comportait un grand clou à tête plate en fer et 4 fragments d'os d'animaux.

Les unités 7010, 7011 et 7012 sont des unités résiduelles des occupations antérieures au Moyen Âge de l'éperon de Montréal. Elles confirment des tendances observées dans d'autres secteurs de fouille. Soulignons qu'ici encore aucun mobilier entre la période antique et le Moyen Âge central n'a été décelé, ce qui ne répond pas aux questionnements posés par l'origine du toponyme « Montréal ».

5.6. Sol naturel :

Lapiaz dont certaines fissures profondes (sur la moitié nord du sondage) sont comblées par des sédiments varveux d'origine glaciaire. Il s'agit d'un lapiaz de couverture.
La moitié sud du sondage est d'une altitude inférieure de 37-39 cm à celle de la moitié nord. Elle apparaît arasée par l'homme et les fissures de lapiaz ont disparue ainsi que les sédiments glaciaires qu'elles piégeaient. La première unité posée dessus (7012) est anthropisée.

Conclusions zone 7 :

Le sondage est par définition trop limité pour pouvoir jauger des fonctions de l'espace étudié en zone 7.

Cependant, les phases de la chronologie sont claires dans cette fenêtre.

Sur le lapiaz reposent des unités résiduelles peu épaisses d'occupations anciennes.

Juste au-dessus, au niveau de la base du M 14 existait un lambeau de sol qui pourrait correspondre à une première occupation médiévale (fin XIIIe – début XIVe siècles ?) qui a vu l'érection de la tour du Barri. Soulignons que la tour du Barri s'appuie sur l'enceinte externe qui fait le tour du château. Or ces deux éléments ne sont absolument pas liés malgré la continuité de l'axe du mur. Il est donc possible que l'on ait ajouté cette tour à l'enceinte à une époque postérieure à laquelle on avait construit l'enceinte. Ceci confirme l'étude du bâti qui met en valeur un rapprochement entre la tour du Barri et l'enceinte interne (M11), enceinte interne qui est construite après le donjon, dans un second temps daté en zone 1 du premier tiers du XIIIe siècle. Ces conclusions suggèrent que l'enceinte externe qui fait le tour de l'éperon au plus large pourrait être contemporaine de la construction du donjon, du premier château, ce qu est somme toute logique.

Les unités surmontant ce lambeau de sol comportent un matériel homogène antérieur au XIVe siècle. Tandis que juste au-dessus, dans l'U.S. 7004 on voit apparaître un mobilier plus tardif. Celui-ci est certes encore mêlé à des céramiques plus anciennes, mais il est issu d'une unité de contact, sur laquelle reposait un sol en dallage de mortier de tuileau qui pourrait donc caractériser la dernière occupation du château.

Enfin, on ne peut savoir si le mur d'enceinte externe a été arasé. Certes, l'U.S. 7002 montre une ruine lente et postérieure au Moyen Âge de quelques assises de ce mur. Mais l'arasement, s'il a eu lieu' a produit une destruction vers l'extérieur du mur –dans la pente-, alors que le sondage est en face interne. Cependant, il faut noter qu'il n'y a pas ici de pertes des U.S. médiévales tardives, alors que l'on retrouve ce produit de l'arasement volontaire en zone 3, le long du M 11. Il est donc plus vraisemblable qu'il n'y ait pas eu ici d'arasement.

Etude du bâti dégagé en 2005[57]

Les murs mis à jour sont restaurés chaque automne, quelques mois après la fouille pour garantir leur stabilité. C'est pourquoi sur les photos ci-dessous, certains murs ou portions de murs vous apparaîtront regarnis de chaux. La chaux est injectée mécaniquement au cœur du mur et les faces sont regarnies manuellement. Les sommets sont égalisés et un parement n'est remonté que s'il est très dégradé par rapport à l'autre. Le faîte est protégé par une épaisse couche de mortier de chaux.

L'étude du bâti ci-dessous se limite aux nouveaux éléments dégagés en 2005.
L'arasement médiéval interdit de connaître les élévations, mais les hauteurs d'assises conservées sont le plus souvent suffisantes (plusieurs mètres) pour pouvoir vraiment étudier les techniques de constructions, leur relation avec la stratigraphie et les espaces.
Pour l'instant, cette étude reste parcellaire, car le bâti n'est souvent connu que sur une seule face et parfois seulement sur une portion. Cette analyse est donc malheureusement trop « façadiste ». Elle n'en démontre pas moins par la richesse des informations recueillies, l'intérêt de poursuivre la fouille sur tout le pourtour du donjon pour pouvoir appréhender l'espace lui-même. C'est lorsque nous connaîtrons ces espaces, qu'il sera vraiment enrichissant de rassembler les études des bâtis des différents rapports de fouille.
Il faut souligner la densité des structures accolées au donjon, formant un véritable quartier bâti au sommet du *castrum*.
Soulignons aussi le formidable apport de la fouille : alors que la première étude limitée aux portions visibles du bâti semblait indiquer une unicité technique (et chronologique ?), les structures mises en évidence lors des fouilles sont très diverses (tant techniquement que chronologiquement) et démontrent d'une dynamique de la construction sur le site pendant les deux siècles de l'occupation médiévale.

Les blocs de la construction proviennent de matériaux autochtones :
. Calcaires aptiens à faciès urgonien du sommet. On rencontre à l'entrée du *caput castri*, proche du fossé sec un site d'extraction et le sommet lui-même comporte de nombreuses mortaises ovales pour coins en bois marquant les aménagements du relief et la possible récupération de blocs pour la construction. Ces calcaires sont très concentrés en carbonate de calcium (90 à 95 %) et forment des roches dures imperméables en petit. Ils sont parfois légèrement métamorphisés –marmorisés- et/ou fissurés -diaclasés.
. Pierres issues des blocs erratiques : gneiss du Montcalm. Gneiss bien cristallisés et très lités, chargés en hématite.
. Pierres issues des blocs erratiques : granites de Bassiès. Granites blancs très massifs.
. Pierres issues des blocs erratiques : schistes du Montcalm : Schistes et mica-schistes durs, aux litages larges. Ce sont les blocs erratiques les plus rares.

Les mortiers :
Ils sont composés de chaux avec des ables et des graviers. Les graviers sont majoritairement composés de galets qui ne peuvent avoir été pris sur le site, mais dans des zones de sédimentations liées aux glaciers ou aux cours d'eau.
Certains enduits de sols (voir zones 4 et 7) comportent une addition de tuileau broyé au mortier de chaux.

Les éléments de couverture en pierre :

[57] Levés 2005 : Th LASNIER, Laurène MATERN, Aude LE MINIER, Flo GUILLOT. Reports, Flo GUILLOT.

. Ardoises : Plusieurs ardoisières (spécialement dans la vallée de Siguer) sont connues dans la vallée.
. Lauzes : Les lauzes n'apparaissent que pour la couverture de la tour maîtresse et sur un lambeau de sol de la fin du XIVe siècle en zone 5. Elle sont constituées de grandes dalles épaisses de calcaires schisteux que l'on peut extraire dans les flancs de la roche St-Vincent entre Saleix et Auzat.

. Les varves : varves argileuses et dépôts glaciaires provenant soit du site lui-même en toutes petites quantités soit de la vallée (voir étude géomorphologique en introduction).

1. Le donjon : parements externes

Le donjon est un bâtiment grossièrement carré de près de 8 m de côté en face externe.

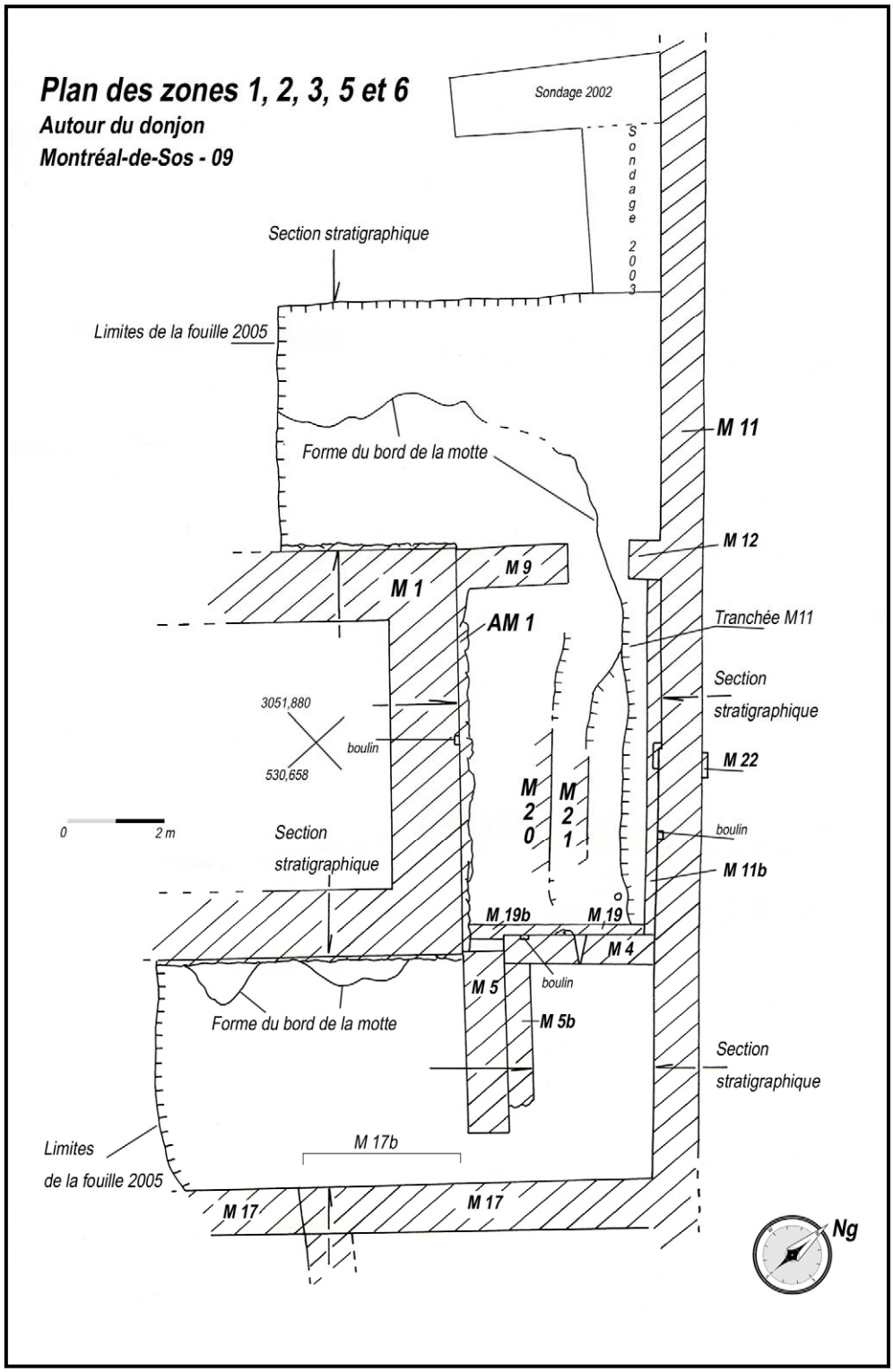

1.1 Assises Mur 1 : face nord-est du donjon (zone 1)

La description du mur 1 en face nord-est a été effectuée dans les rapports 2003 et 2004 (voir aussi les levés des murs dans ces rapports).

En résumé, il s'agit d'un mur bloqué d'épaisseur, 142 cm. Le bâti est très original et nullement comparable avec une autre structure connue en Sabartès ou sur le site. Les moellons sont, soit d'appareil moyen classique, soit de grand appareil imposant des dédoublements d'assises. Il a été supposé que cet appareil original était le produit du réemploi de moellons issus d'une structure antérieure, d'autant que ces blocs ont été taillés différemment des moellons de moyens appareil : alors que ces derniers sont juste équarris, les gros blocs portent des marques de marteau-saillant qui pourraient indiquer une retaille pour les rendre plus quadrangulaires qu'ils n'étaient.
Le travail de taille des blocs est d'une qualité dépréciée (appareil frustre), mais c'est finalement le meilleur que l'on rencontre sur le site. Les pierres sont majoritairement calcaires, autochtones, très rarement gneissiques ou granitiques, encore plus rarement schisteuses. Dans ce mur, comme dans les autres murs, l'immixtion du granite et du gneiss ne semble pas provenir d'un calcul d'humidification puisque le calcaire utilisé est imperméable en grand.
Le travail des maçons est de bonne qualité avec des assises régulières (malgré l'irrégularité des moellons) et un cœur bloqué très dense. Une pierre en boutisse est maintenant visible dans ce mur.
Techniquement ces murs sont mis en place par construction des angles en premier, puis bouchage par une assise. On rencontre donc quelques bouchons. Les angles comportent des harpages nombreux. Les angles sont en besace et on ne connaît aucun moellon à crossette.

Le mur était enduit d'un gobetis fin de chaux couvrant les moellons des parements, mais les assises et fondations n'étaient pas enduites.

La fouille 2005 permet de compléter cette description par l'analyse des fondations du mur.
Notons d'abord, que l'altitude des premières assises est d'un mètre inférieure sur cette face aux murs des deux autres zones fouillées, 5 et 6. Il semble donc que l'assisage fonctionne par couple de murs face à face. Ce qui reste à vérifier en face sud-ouest. Cette caractéristique n'a pas été vérifiée en face interne du donjon (voir étude du bâti 2003) où les parements internes des murs des faces nord-est (zone 1) et nord-ouest (zone 6) ont pu être –au moins partiellement- étudiés. Ils correspondent (techniquement et altitudinalement) à ce que l'on rencontre en face nord-est (zone 1).
Sur la zone 1, face nord-est, le parement extérieur du mur repose sur des fondations dédoublées, formant saillie sous le mur :
On rencontre d'abord (au plus haut) des blocs, très majoritairement calcaires, juste équarris, liés au mortier de chaux sur deux ou trois assises d'épaisseur (mais peut-on vraiment parler d'assises tant la structure est irrégulière ?). Ces moellons forment un élargissement au devant du mur de 25 à 47 cm d'épaisseur. Leurs faces externes n'étaient pas enduites, car elles ne sont pas faites pour être visibles.
Sous ces pierres, on rencontre un lit régulier de mortier qui scelle la limite de l'U.S. 1105 (motte).

Dans la motte, sous le mortier, ont été disposés des galets majoritairement en gneiss (rares granites) de module petit, moyen et cyclopéen (quelques gros blocs) qui ont servi de « fondation à la fondation ». Ces blocs ne sont pas liés au mortier, mais sont unis dans les varves encaissantes.
Cette évolution dans la fondation juste au niveau de l'U.S. 1105 pourrait faire douter de l'unicité chronologique entre ces deux étages. Mais les constatations réalisées en face sud-est (zone 5) montrent pour l'instant qu'il n'y a pas lieu de croire à autre chose qu'un choix technique.
L'utilisation du gneiss dans les fondations des murs est de toute façon une constante quelle que soit la chronologie dans le bâti dégagé autour du donjon (voir par exemple M 4). Il est intéressant de souligner qu'elle se réalise avec des blocs de volumes très variés, alternant les blocs cyclopéens et les galets qui forment de petits murs entre ces gros blocs. Ce choix peut avoir pour motivation une utilisation rationnelle la plus large possible des possibilités naturellement présentes sur le site. En effet, les gneiss n'ont pas été placés en assise parce qu'ils étaient plus solides ou plus résistants, leur densité avec les calcaires du sommet est presque comparable et ils ont une tendance plus rapide au délitement. Mais on pouvait difficilement les utiliser en nombre dans les murs pour au moins deux raisons :
Ils sont difficiles voire impossibles à tailler en faces planes.
Ils présentent des litages marqués propices à la gélifraction, ce que ne présentent pas les calcaires.
Par contre, le nombre de blocs erratiques naturellement présents sur le sommet a permis qu'ils soient utilisés dans les fondations enterrées, donc protégés du gel et non visibles.

Cette fondation gneissique correspond du point de vue technique aux caractères des murs 19, 20 et 21 (voir ci-dessous).

1.2. Mur 1 : face nord-ouest du donjon (zone 6)

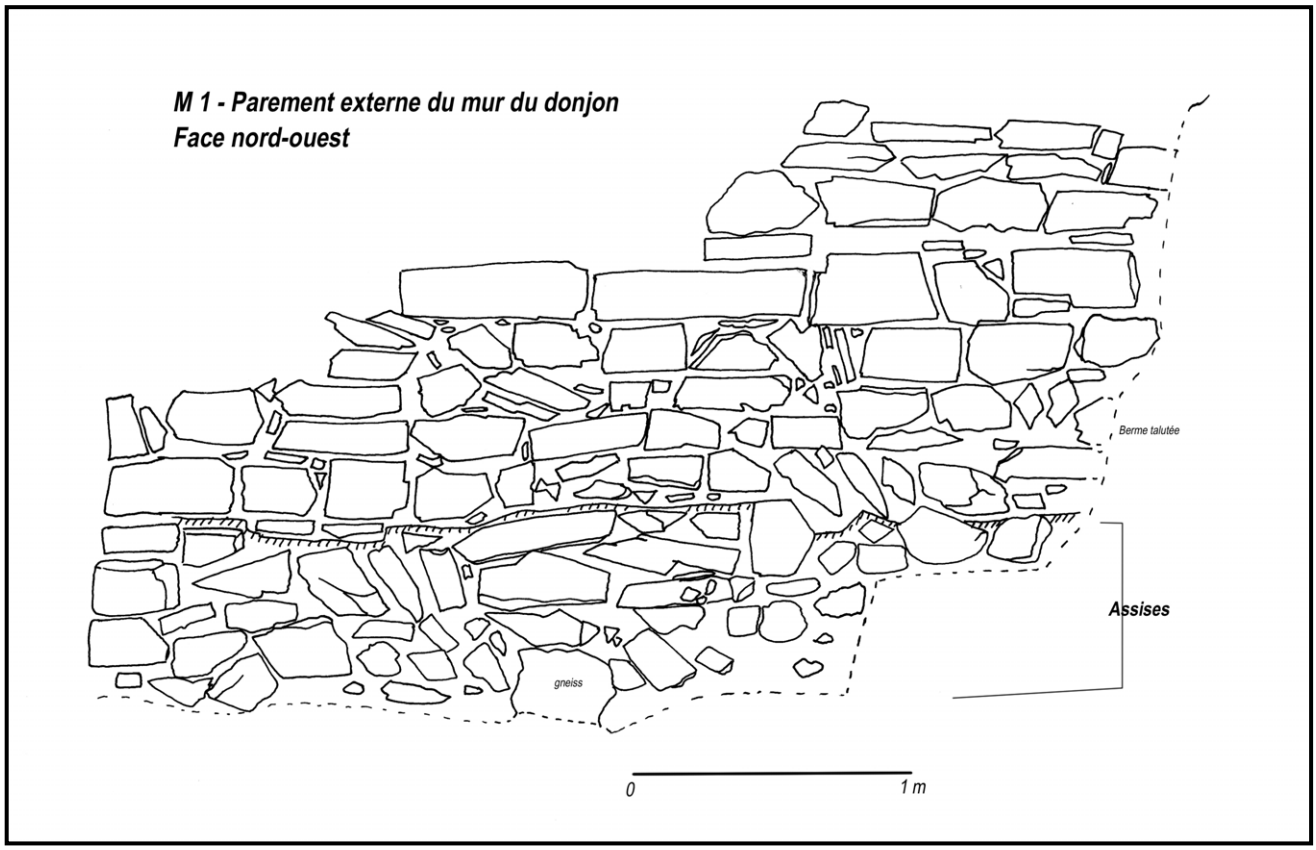

Cette année, une portion du parement externe de la face nord-ouest de la tour maîtresse a été dégagée permettant une première étude. Soulignons que nous ne sommes pas parvenus sous les fondations de ce mur qui sont intégrées dans la motte qui n'a été que peu fouillée.
Le parement du mur visible correspond à ce que l'on rencontre en zone 1 (voir résumé ci-dessus) ou sur les faces internes du donjon étudiées. Il est conservé sur 1,5 m de hauteur maximum (8 assises), mais seulement sur deux assises dans l'angle nord du M1. On retrouve des traces d'enduits sur les faces externes de ces pierres. On note la présence d'une pierre en boutisse proche de l'angle nord. Ce parement comme les assises semblent homogènes, comme l'était la face nord-est (zone 1), et les trois faces étudiées concordent.
Par contre, les assises de fondations apparaissent différentes et plus hautes (+ 1 m) qu'en zone 1 et correspondent à ce que l'on rencontre en zone 5. Ces parements paraissent donc correspondre deux à deux, face à face. Le bâtiment s'affranchissant grâce au tertre artificiel des irrégularités du sol naturel. Cette constatation demande bien sûr a être vérifiée sur la face sud-ouest de la tour maîtresse.
La fondation en face nord-ouest –comme en face sud-est- est composée de blocs calcaires majoritairement (+ quelques gneiss choisis pour leur régularité) sur au moins 4 assises très irrégulières de haut. Ces assises sont élargies, débordant du parement supérieur de 17 à 29 cm d'épaisseur. Les moellons sont liés au mortier de chaux mais n'étaient pas enduits : ils n'étaient donc pas prévu qu'ils soient visibles.
Sur cette face, la motte recouvrait encore largement ces assises jusqu'à 40 cm sous la rehausse. Au-dessus de la motte, jusqu'à la rehausse se trouvaient les U.S. 6103-6105 et dont la face supérieure (l'interface 6101/6103) a reçu la destruction de la tour maîtresse à la fin du Moyen Âge.

Le mur contenait une céramique à cuisson oxydante (à paroi externe grise), tournée, de la fin du XIIIe siècle ou du XIVe siècle.

1.3. Mur 1 : face sud-est du donjon (zone 5)

Cette année, une large portion du parement externe de la face sud-est de la tour maîtresse a été dégagée permettant une première étude. Soulignons que nous ne sommes pas parvenus sous les fondations de ce mur qui sont intégrées dans la motte et dans des U.S. qui n'ont pas encore été fouillé.

Le parement du mur visible correspond à ce que l'on rencontre en zone 1 (voir résumé ci-dessus) ou sur les faces internes du donjon étudiées. Il est conservé sur 1,5 m de hauteur maximum (9 assises), mais seulement sur trois assises dans l'angle est du M1. On retrouve des traces d'enduits sur les faces externes de ces pierres. Ce parement comme les assises semblent homogènes, comme l'était la face nord-est (zone 1), et les trois faces étudiées concordent. Notons la présence d'un bloc cyclopéen gneissique dans ce parement (voir photo). Plusieurs coups de sabre indiquent que le mur a travaillé, mais il reste solide.

Par contre, les assises de fondations apparaissent différentes et plus hautes (+ 1 m) qu'en zone 1 et correspondent à ce que l'on rencontre en zone 6. Ces parements paraissent donc correspondre deux à deux, face à face, ce qui demande à être vérifier en face sud-ouest.

La fondation en face sud-est correspond parfaitement avec ce que nous avons pu observer en face nord-ouest (voir descriptif ci-dessus). Elle est constituée d'une maçonnerie en saillie. Elle a été dégagée par la fouille sur un peu plus d'un mètre de haut (6 à 7 assises irrégulières).

Sur cette face, la motte ne recouvre plus que par lambeaux l'assise la plus basse actuellement dégagée. Cette fondation, réalisée initialement pour n'être pas visible, était couverte par les U.S. (de bas en haut) 5113 – 5104 – 5103 et par l'U.S. de la destruction finale (5102 de la fouille 2005 et 1007 de la fouille 2004). Elle paraît avoir été découverte par décaissement de la motte lors de la mise en place des refends 5/6 et 5bis. Ce décaissement a laissé ces assises « mal ouvragées » visibles.

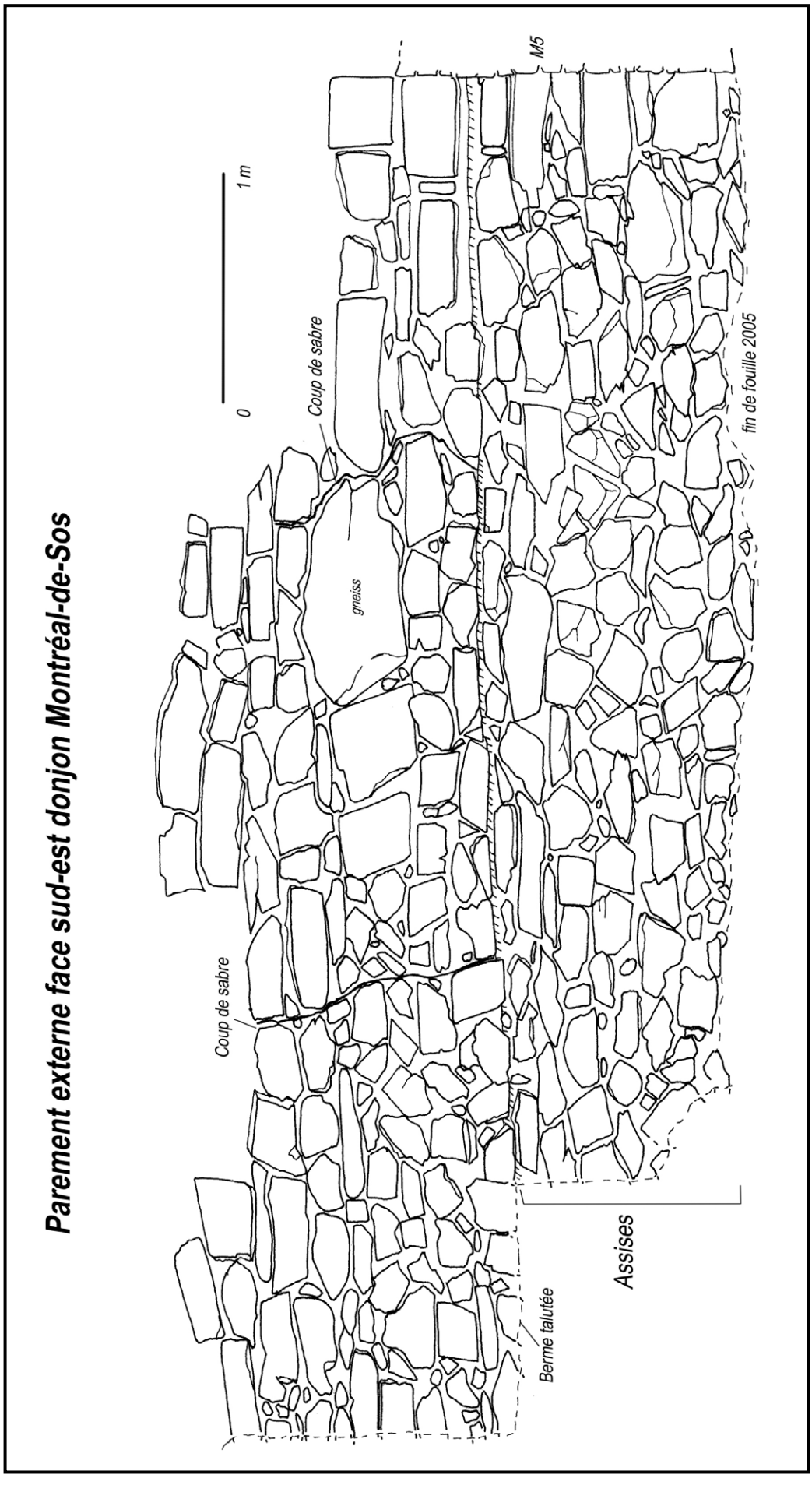
Parement externe face sud-est donjon Montréal-de-Sos
0
1 m
M5
Coup de sabre
gneiss
Coup de sabre
fin de fouille 2005
Assises
Berme talutée

2. Les murs de terrasses de la motte en zone 1 :

Dans la zone 1, la motte a été terrassée par deux petits murs.

2.1. M 20

D'une longueur d'un peu plus de 3 m, pour une hauteur maximum de 60 cm, le mur 20 est un mur en pierres sèches terrassant la motte autour de l'altitude 977,50 sous la plate-forme nord-est, en zone 1. Il était masqué par les remblais installés au-dessus.
Il est composé de petits et moyens galets de gneiss (+ un bloc de granite) sur trois assises de haut et correspond parfaitement à la technique employée pour le M 21, situé juste dessous. Un gros bloc forme l'extrémité de ce mur côté M 4 (au sud-est).
Ils servent tout deux à coffrer la terre employée pour la motte sur cette face où elle est pentue.

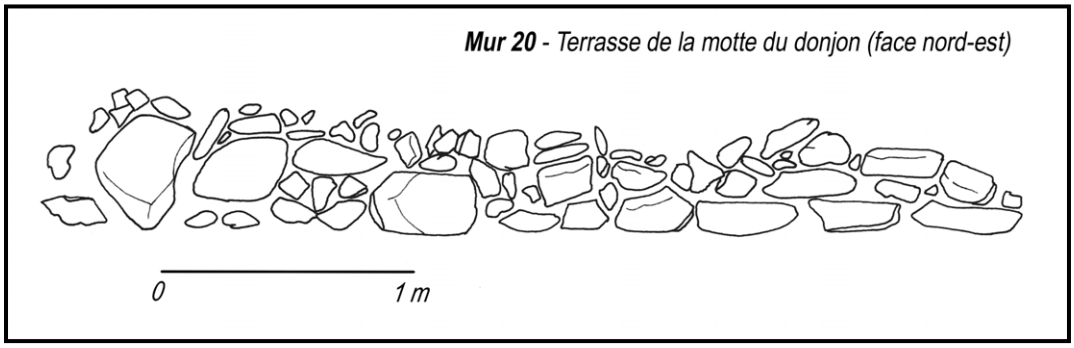

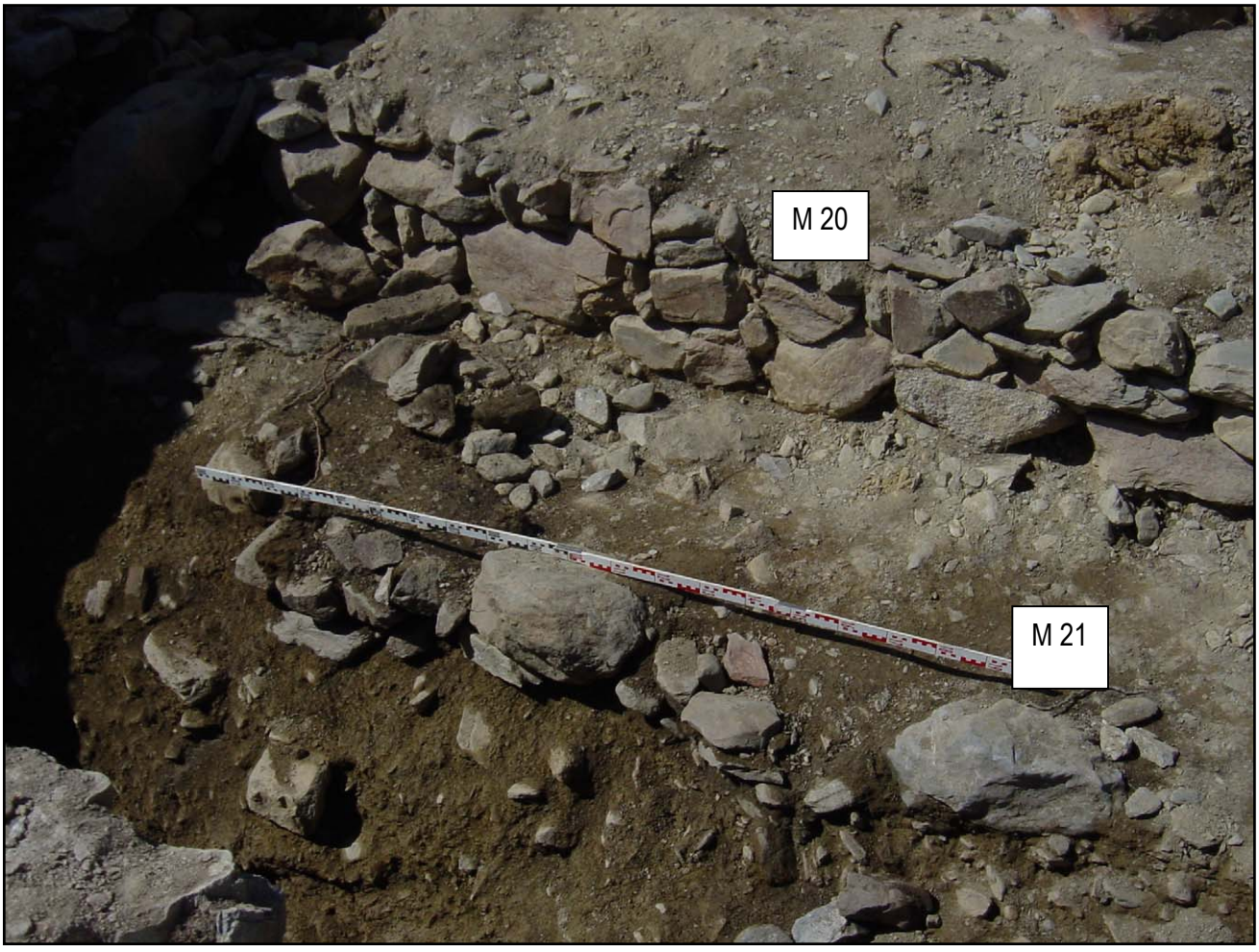

Le mur 20 contenait deux tiges, une céramique à cuisson réductrice, non tournée, médiévale et antérieure au XIVe siècle et 5 fragments d'os d'animaux.

2.2. M 21

Situé sous le M 20, le M 21 est un peu plus court. Il est dégradé par la gravité. Il est composé de quelques gros blocs (gneiss) entre lesquels s'insèrent des galets gneissiques et forme un second coffrage de la motte juste avant la tranchée de fondation du M 11.

Comme le M 20, le M 21 paraît avoir été construit en même temps que la motte (U.S. 1105).

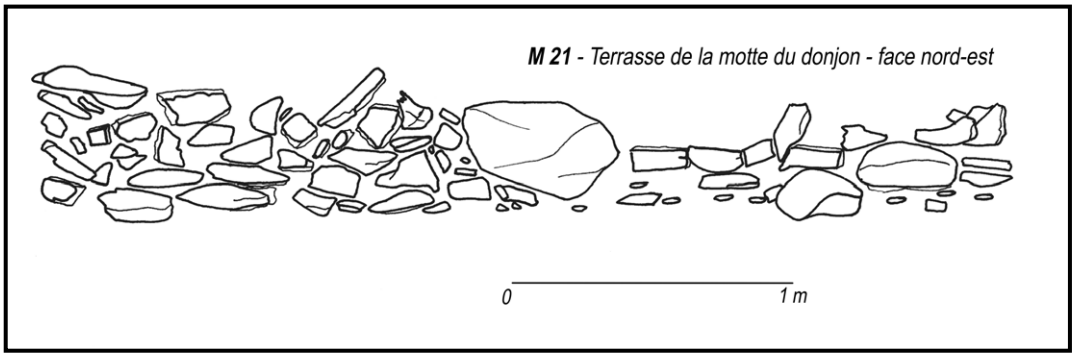

3. Les assises du M 4 (limite de la zone 1 et 2) : M 19 et M 19bis

Les deux parements du mur 4 ont été étudiés dans le rapport de la fouille 2004. D'une largeur moyenne de 42 cm, le mur 4 s'appuie contre le mur 5 et contre le mur 11 et est de direction perpendiculaire au mur 1 du donjon. Les pierres qui le constituent portent des traces d'accroches de mortier plus ancien, ce qui suggérerait que cette portion de mur a été construite avec des éléments réemployés. Le mur comporte sur sa face nord-ouest un trou de boulin à un peu moins d'un mètre au-dessus de sa fondation.
Il comporte aussi une fenêtre rustique, triangulaire, dont il subsiste les deux montants des côtés. Elle s'ouvre sur la plate-forme nord-est au devant du donjon.

Les fondations du mur 4 sont apparues dans les fouilles des zones 1 et 2.

A. Face sud-est (zone 2), le mur est fondé dans de la terre (U.S. 2041 de la fouille 2004) mêlée à des gros blocs cyclopéens (l'un en granite, l'autre en gneiss).
B. Face nord-ouest (zone1) ce mur s'appuie sur une fondation élargie composée de 2 à 5 assises (M 19 et 19 bis). Cette fondation est en fait composé de deux ou trois structures distinctes. La plus récente - composée de blocs calcaires mal équarris et de rares galets de gneiss de forme allongée, tous liés au mortier de chaux- est construite contre le M11 et était elle-même recouverte par le côté du M11 bis (disparu sur la photo).

Ce mur (19) s'appuie sur le gros bloc de granite traversant que nous avons décrit dans la fondation du M4 de l'autre côté en zone 2. La saillie qu'il génère au pied du mur 4 mesure 25 cm de large. L'U.S. 1050 recouvrait presque entièrement ce mur qui repose sur l'U.S. 1104 et les U.S. de la tranchée de fondation du M 11. Il a donc été mis en place peu après le M 11 (et avant le M 11 bis) vraisemblablement au cœur du XIIIe siècle puisqu'il est recouvert par l'U.S. 1050 qui comporte un matériel homogène de la première moitié du XIIIe siècle. Il aurait été mis en place pour construire le M4 et pour rallonger le M 19 bis.

Ce mur 19 bis est composé de deux assises, l'assise supérieure entièrement calcaire, l'assise inférieure en partie calcaire et en partie gneissique. C'est un mur en pierre sèche. Il s'insère entre le gros bloc de granite traversant sous le M 4 (celui qui limite le M 19) et le M 1, et dépasse donc du mur 4. Il mesure 35 à 39 cm de large. Il semble qu'il s'agisse d'un ancien mur (antérieur au M 4 et M 19) arasé. Sa partie gneissique est insérée dans la motte (structure identique aux assises du M 1 en zone 1 –voir ci-dessus), ce qui pose le problème de l'unicité de cette partie avec les moellons calcaires. Mais rien ne vient confirmer ou infirmer cette unicité et on peut y voir un choix technique comparable à celui de la construction des assises du M 1 en zone 1. Sa partie gneissique était donc insérée dans l'U.S. 1105 (motte), tandis que les assises calcaires reposait sur cette unité et étaient insérées à la base de l'U.S. 1050. A la différence du M 19, ces assises calcaires étaient complètement recouvertes par l'U.S. 1050 et s'intégraient dans la motte. Ce mur (19bis) paraît donc antérieur au M 19 et contemporain de la motte, tandis que l'étude stratigraphique et l'étude du mobilier ont montré que le M 19 et le M4 paraissent avoir été élevés au milieu du XIIIe siècle.

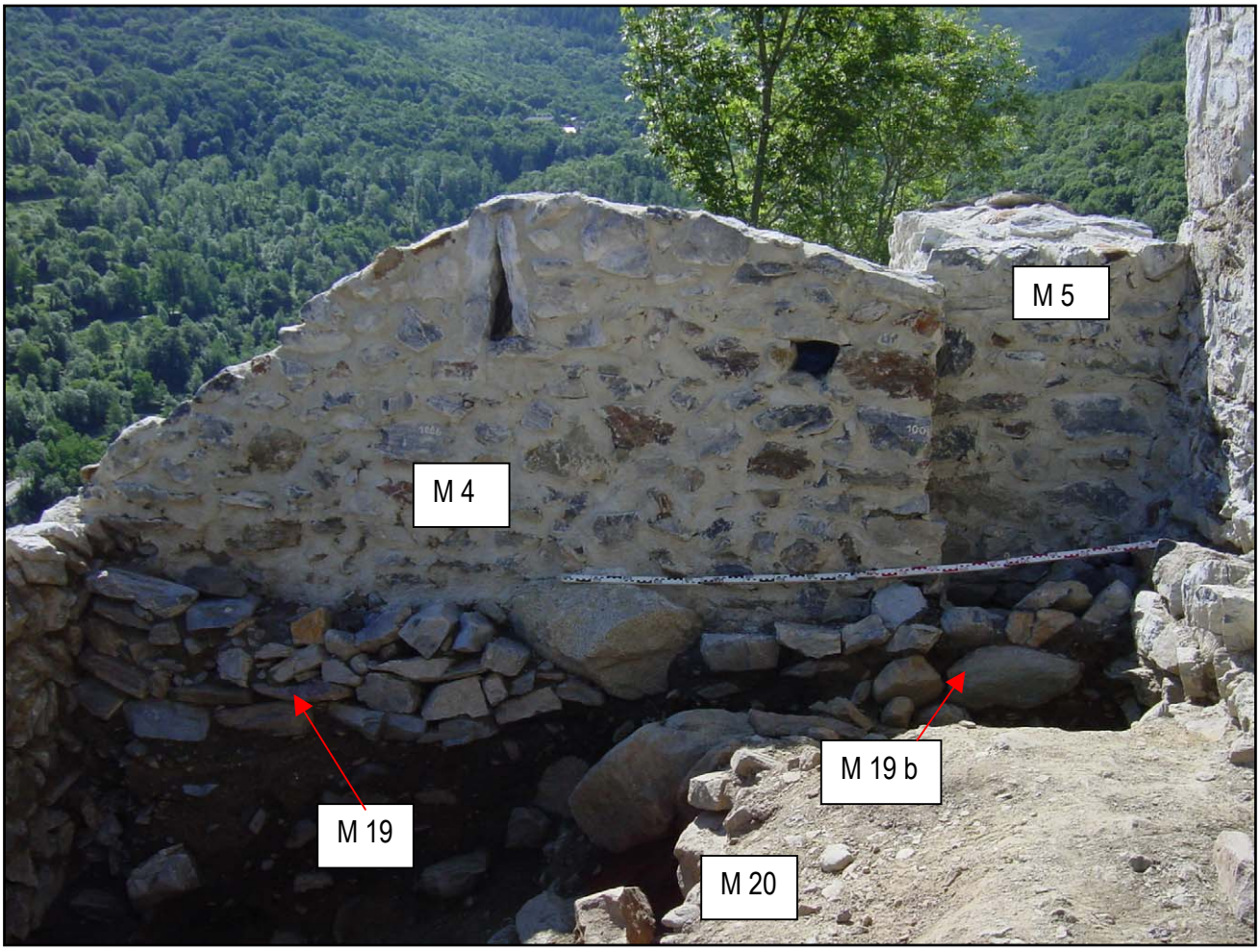

4. La question du M 11 (enceinte interne) zone 1 et 2 :

Le parement externe du mur 11, correspondant aux périphérie des zones 1 et 2, a été étudié dans le rapport 2004 sur la portion dégagée et dans les sondages 2002 et 2003 (zones 4 et 3).
Il s'agit d'un long mur d'enceinte (40m minimum) partitionnant l'espace castral entre un secteur supérieur, zone du donjon et du Barri, et une terrasse inférieure, elle même dominant, la portion dite villageoise du site[58].

[58] Ce système en trois terrasses a été étudié dans le rapport 2003.

Il relie le bâtiment sous-jacent au donjon à la tour du Barri en passant parallèlement au donjon en face nord-est.
Dans les diverses fenêtres où il a pu être étudié est techniquement homogène.
Axe du mur : 340/140 gd, grossièrement parallèle au mur 1 face nord-est ou sud-ouest.
D'une largeur de 95 cm à 100 cm, ce mur est constitué de deux parements et d'un blocage interne, le tout monté au mortier de chaux. Ce mur a été arasé régulièrement à environ deux mètres minimum du sol géologique. Il est construit dans une tranchée d'une cinquantaine de centimètres de haut creusée dans le lapiaz dans les zones 3 et 4.
Les parements apparents, homogènes, sont réalisés à partir de blocs taillés sur une face de petit ou -plus rarement- moyen appareil. Les pierres sont le plus souvent en épis inversés donnant un aspect général irrégulier au mur, alors que les assises sont finalement relativement régulières. Quelques morceaux de lauzes (dont certaines comportent des trous d'accroche) ont été insérés dans cette construction.
Le mortier possède la même teinte que celui du donjon (PANTONE © Process 303-8). Il est réalisé -comme dans les autres murs- à base de chaux grasse (chaux aérienne) claire mêlée à du sable roulé de rivière et à du sable lavé de terre. Ces sables intègrent des éléments plus gros jusqu'à 1 ou 2 cm de diamètre. Par rapport au mortier du donjon, celui du mur 11 comporte plus de sable de terre et de gros éléments. Il est ainsi moins cohérent, ce qui explique le mauvais état du mur. Les parements étudiés ne semblent jamais avoir été enduits.

4.1. Le mur 11 en zone 2, parement interne.

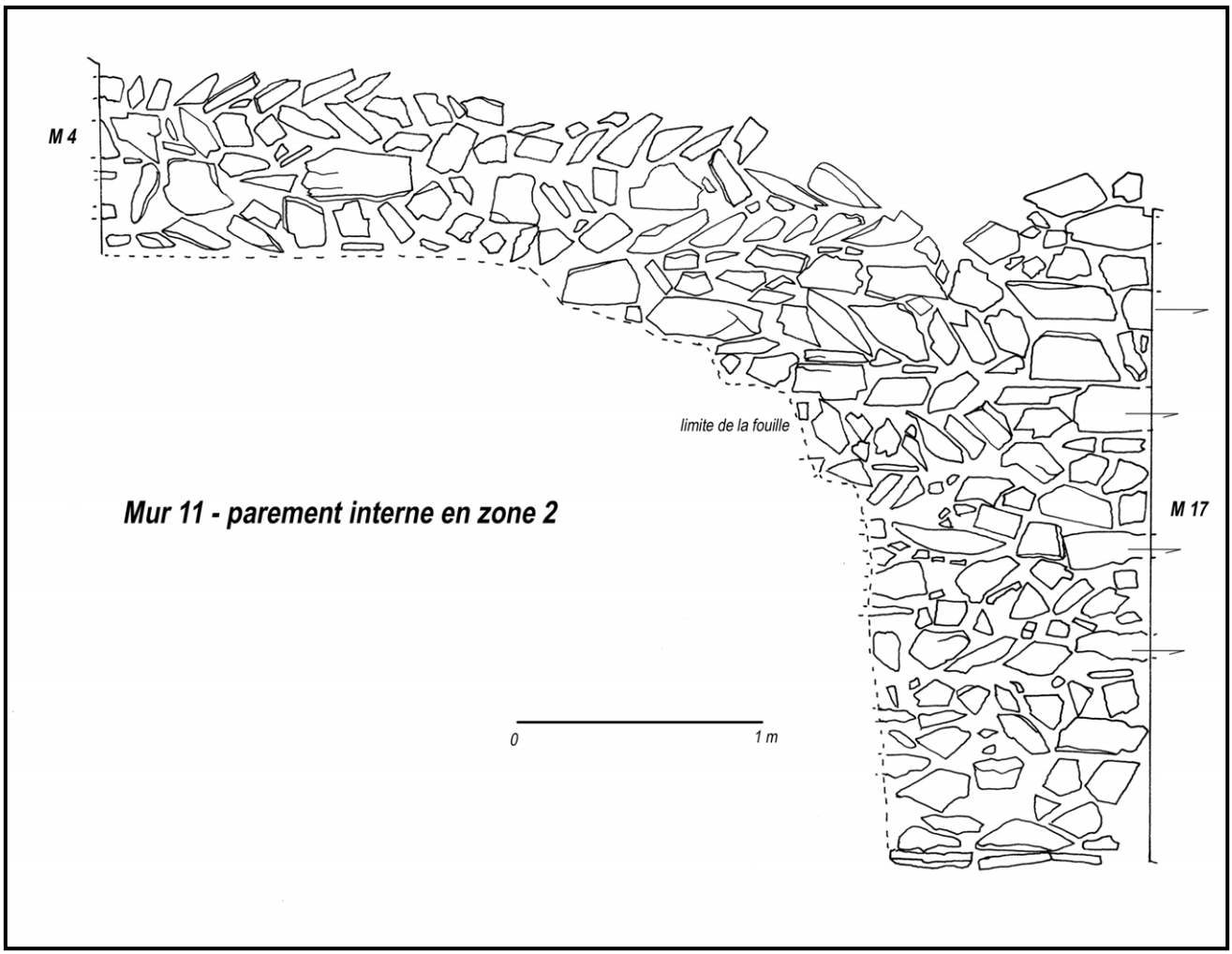

Mur 11 - parement interne en zone 2

Dégagé uniquement sur toute sa hauteur dans son angle avec le M 17 pour des questions de stabilité et de dangerosité de la fouille, le parement interne du M 11 dans la zone 2 est apparu concordant avec les autres portions du mur qui ont pu être étudiées.

Sa base comporte toujours un démarrage de la construction avec les premières assises très chargées en mortier de chaux. Cette gangue de mortier –hérisson de fondation- apparaît jusqu'à 50 à 60 cm de haut. Cette base est plus désordonnée, moins bien litée. Les assises sont ensuite régulières et bien horizontales, d'autant que les moellons utilisés sont très irréguliers. On repère des surfaces de tassement toutes les deux ou trois assises. Les moellons sont tous calcaires et de petits et moyens appareils, certains de champs dans les deux sens. Ces arêtes alternées garantissent la solidité du parement et ce mur pourtant très dégradé ne comportent d'ailleurs que d'exceptionnels coups de sabre peu marqués, ce qui démontre l'efficacité de cette technique.

Dans l'angle, le M 11 est chaîné avec le M 17. La stratigraphie des tranchées de fondations en zone 2 confirme le caractère contemporain de ces deux murs.

Dans cette zone, aucune rehausse n'apparaît en fondation du mur, le parement est donc verticalement rectiligne.

4.2. Le mur 11 en zone 1, parement interne des deux côtés de l'anomalie :

De l'autre côté du M4, le M 11 a pu être étudié sur toute la hauteur du parement interne qui subsiste sur 3 petits mètres.

Une anomalie centrale est clairement visible, mais les deux M 11 qui l'encadrent semblent concordants pour plusieurs raisons :

. Le parement externe a pu être étudié en 2004 sur un mètre de hauteur, il est homogène des deux côtés.

. Les deux parements internes des deux côtés de l'anomalie sont aussi homogènes et présentent les

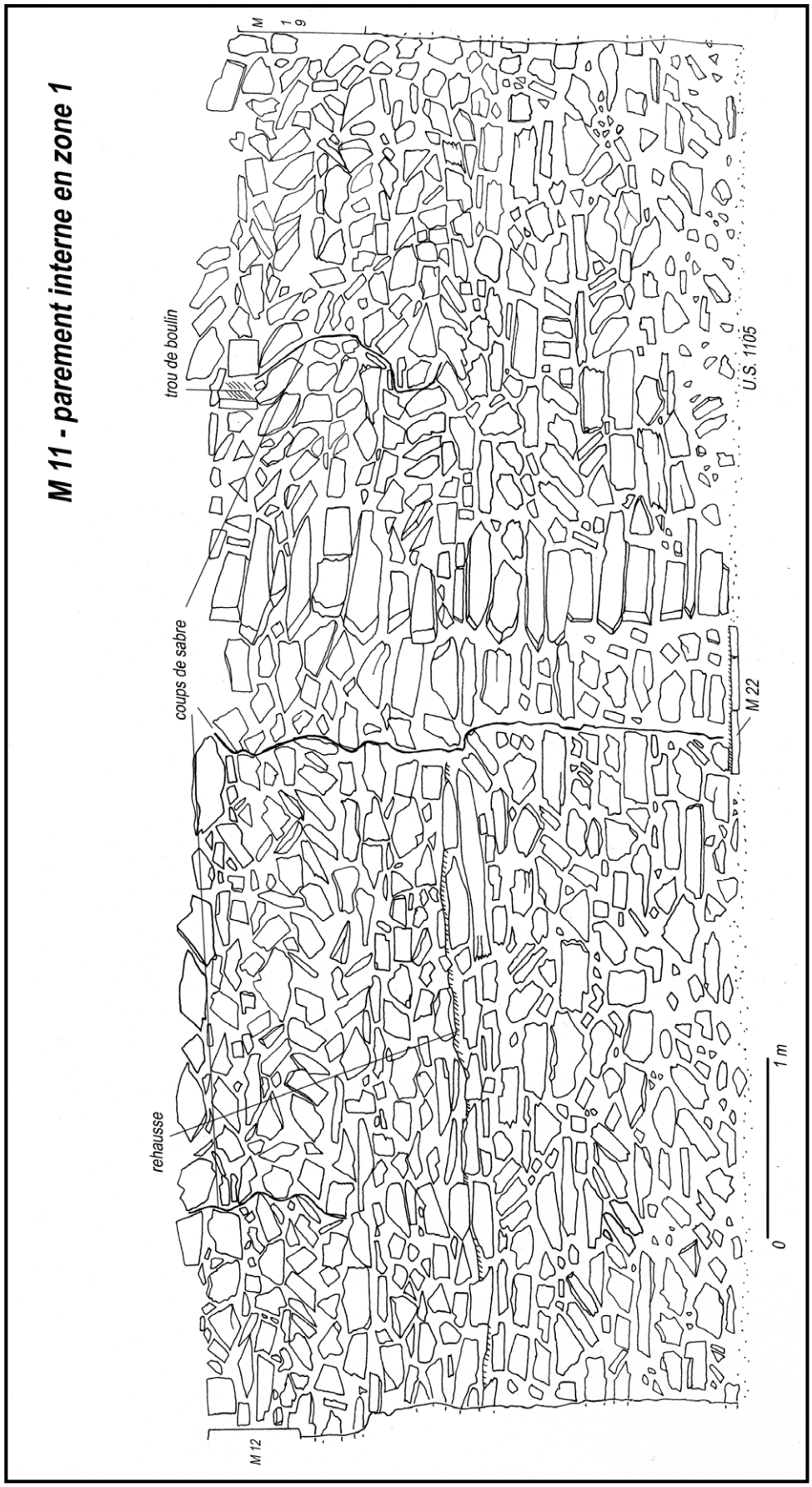

caractéristiques décrites ci-dessus dans l'étude du M 11 en zone 2. A la seule restriction qu'une rehausse apparaît à 145 à 170 cm de hauteur dans le M 11 depuis l'anomalie au mur 12, alors qu'elle n'existe pas entre l'anomalie et le M 17. On retrouvait cette rehausse dans les sondages en zones 3 et 4, ce qui suggère qu'elle existe jusqu'à la tour du Barri. Elle est située juste au niveau supérieure de la gangue de mortier et élargit le mur de quelques centimètres. Néanmoins, cette différence n'implique pas que les M 11 des deux côtés de l'anomalie aient été construits dans des chronologies différentes, d'autant que :
. Les U.S. de la tranchée de fondation des deux côtés de l'anomalie sont complètement concordantes.
Il faut donc supposer une unicité technique et chronologique dans la mise en place du M11 des deux côtés de l'anomalie. Il semble en fait que le M 11 ait été mis en place des deux côtés d'un mur pré-existant, qui fut ensuite détruit puis rebouché ce qui produisit l'anomalie étudiée ci-dessous. Le décalage (quelques centimètres et 1,5 ° d'angle) entre les deux M 11 qui encadrent l'anomalie est produit par leur raccordement des deux côtés de cette structure antérieure (M 22).
En profondeur, la tranchée de fondation du M 11 s'appuie sur la motte et l'absence de fouille en parement externe ne permet pas de savoir si la motte réapparaît à l'extérieur ou si cette tranchée a été réalisée tangentiellement à la motte. Cette donnée serait pourtant nécessaire à l'évaluation totale de la hauteur du tertre.
Cette question mais aussi celles liées au M 22 nécessiteraient donc une fouille en sondage en face externe du M 11, ce qui est maintenant possible –mais ne l'était pas avant- grâce à la restauration de ce mur dont le parement était très dégradé et présentait un risque si on voulait fouiller à l'aplomb.

Enfin, le mur 11, en zone 1, en face interne comporte un boulin situé à 1,89 m de l'angle qu'il fait avec le mur 4.

Dans la zone 1, la tranchée de fondation de ce mur a livré du matériel de la première moitié du XIIIe siècle, avec des éléments anciens du premier tiers du XIIIe siècle.
Dans la zone 2, le matériel de la tranchée du M 11 est d'une chronologie identique.

4.3. L'anomalie au cœur du M 11 (zone 1) : le M 22

L'anomalie au cœur du M 11 correspond à un léger décalage entre les deux M 11 mais aussi à une anomalie stratigraphique de la tranchée de fondation du M 11 (voir ci-dessus).

Fond de la tranchée du M 11 au niveau du bouchon et de l'arrachement de l'ancien mur – zone 1 – interne M 11

Cette anomalie est constituée de deux structures :

Ancrés dans le mur 11, côté nord-ouest (côté M 12) quelques moellons calcaires de modules moyens sont chaînés dans de grandes pierres calcaires allongées et taillées qui s'ancrent dans le mur 11 côté sud-est (côté M 4). Cette anomalie s'appuie sur quelques pierres qui débordent à la base du mur, en face interne comme en face externe. L'anomalie constitue un bouchon de réparation, tandis que ces

pierres débordantes sont un vestige d'un ancien mur détruit. La position des pierres débordantes indique que ce mur détruit n'était pas réellement perpendiculaire au M 11, mais oblique. Il ne suivait donc ni la ligne de plus grande pente ni sa perpendiculaire, mais se profilait en direction médiane 65/245°

L'anomalie correspond à une réparation nécessitée par la destruction d'un mur de pente oblique. Le fait que ce mur ait été détruit et non pas arasé simplement au ras du parement du M 11 démontre peut-être que l'opération a été réalisée alors que le mur était en trop mauvais état pour être conservé au cœur du M 11. La faible superficie de l'anomalie stratigraphique en face interne du M 11 montre que l'on est intervenu depuis l'extérieur, ce qui était évidemment le plus simple.

Cet ancien mur (M 22) n'est pas visible que grâce au bouchon issu de son comblement, mais on le repère en profondeur dans la tranchée de fondation en interne par quelques blocs taillés -en encorbellement- sous le bouchon qui corresponde à un vestige du mur. La présence de ces vestiges a pu être vérifiée cette année en face externe du M 11, par un petit sondage.

5. Les murs 17 et 17 bis, bâtiment sous-jacent au donjon et/ou enceinte ?, zone 2 et 5 :

Les zones 5 et 2 sont limitées sur leurs côtés sud-est par un mur qui semble se raccorder à un bâtiment sous-jacent au donjon uniquement fouillé par une tranchée limitée dans l'espace (rapport 2002 p. 45).

Le mur 17 (nord-ouest du bâtiment sous-jacent) est en fait double :
En haut, en zone 5 uniquement, existe un mur numéroté 17 qui mesure près de 6 m de long et dont nous avons pu observer 1,9 m de hauteur d'assises au maximum dans la zone 2. Le M17 est chaîné dans le mur 11 (voir ci-dessus) et de l'autre côté forme un angle (non droit, s'adaptant au relief, 81°). Cet angle est réalisé à partir de pierres calcaires à peine mieux taillées, plus grandes et plus plates, disposées en besace dans une concentration de mortier plus importante.
Ce mur délimite le bâtiment sous-jacent dont l'anomalie topographique peut être aisément suivie sur le terrain. Il n'est pas certain que ce mur n'est pas été à l'origine un mur d'enceinte, car la bâtiment sous-jacent a pu être rajouté dans un second temps.
Ce mur est constitué de blocs calcaires taillés, en appareil frustre. Ces moellons sont liés au mortier de chaux. Il mesure 95 cm d'épaisseur et suit un axe 220/40°. La tranchée réalisée en 2002 dans ce bâtiment sous-jacent au donjon avait permis de recouper le mur opposé au M17. Soulignons que le bâti de ces deux murs apparaît clairement différent, comme l'est leur épaisseur.
Le M17 n'a pu être étudié qu'en parement externe, car la fouille 2005 ne concernait que ce parement.
Il est bloqué. Les moellons sont peu taillés, juste équarris, généralement de module moyen, alors que ceux du mur opposé étaient de plus petit module. L'irrégularité des moellons génère une irrégularité assez importante du niveau des assises. Le M 17 pourrait correspondre au M11, car sa construction reprend la technique des arêtes tant caractéristique du M11. Soulignons, toutefois, que ces arêtes sont moins présentes dans le M17 que dans le M11. Manque ici la fouille du parement interne pour une étude plus aboutie.
Le M11 « entre » dans le M17.
Le M17 na pu être fouillé cette année jusqu'à sa base que dans le sondage de la zone 2 : sur les premiers 40 cm, le parement est plus chargé en mortier qu'en hauteur. A 40 cm de sa base, un ressaut marque un élargissement du mur de l'ordre de 15 cm d'épaisseur sur la face externe étudiée. Sous ce ressaut, les blocs utilisés sont de plus grand volume et reposent sur de gros blocs. Malheureusement la fenêtre trop étroite du sondage réalisée en zone 2 n'a pas permis de poursuivre au-delà de ces grandes dalles. Cette fouille pourrait avoir lieu sans souci technique ni problème de sécurité en zone 5.

M 17 - zone 2
Parement externe du bâtiment sous jacent au donjon

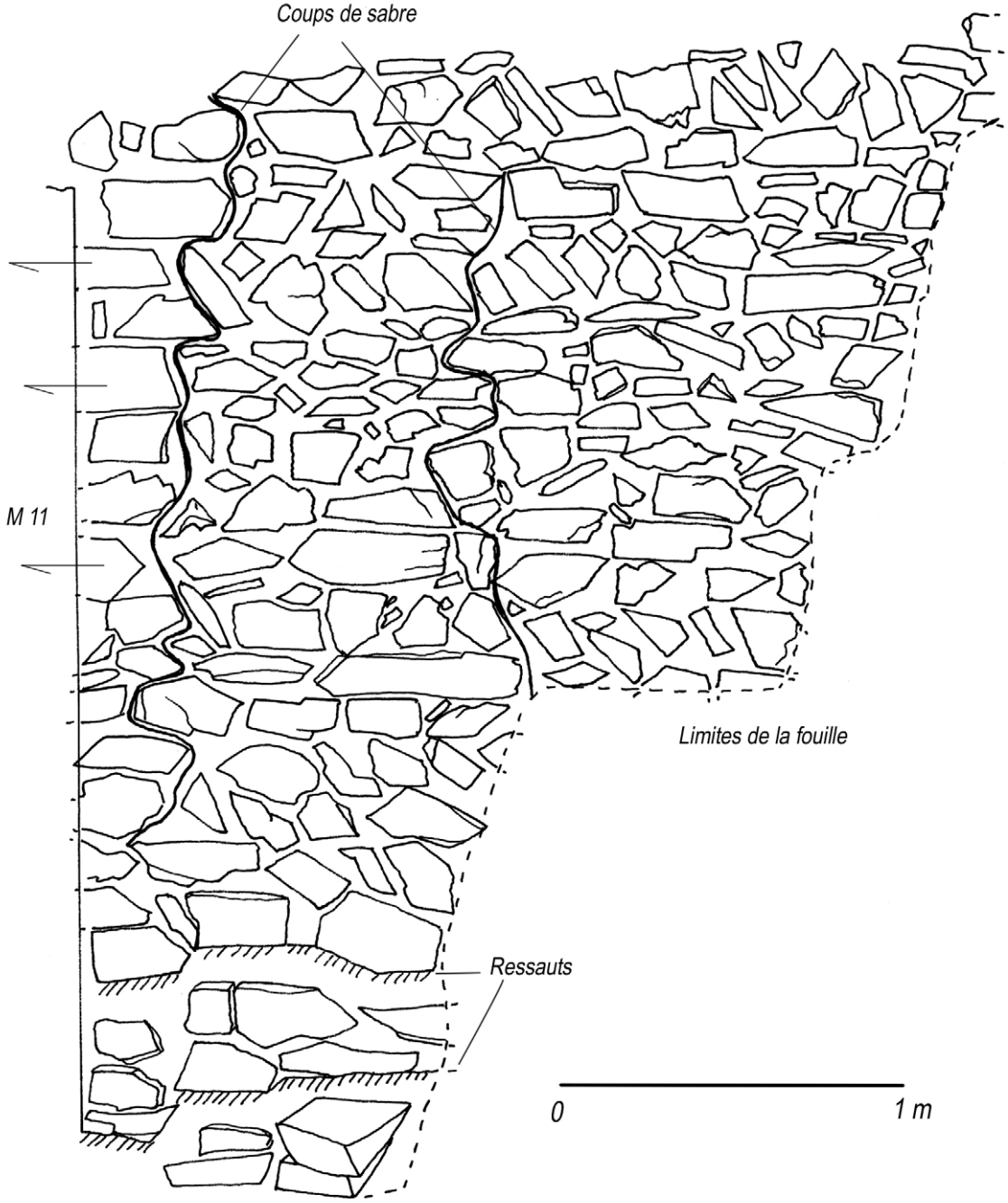

Dans le sondage de la zone 2, le parement étudié paraît homogène sur toute sa hauteur. Pourtant la fouille en zone 5 a montré que ce mur repose en fait sur un autre mur qui ne forme pas d'angle vers le bâtiment sous-jacent, mais se poursuit dans l'axe. Même si la fouille est pour l'instant très limitée en surface sur ce secteur

(berme de fin de fouille à 1 m de l'angle), un mur sous-jacent existe. Sa limite avec celui qui lui est supérieur - et qui forme l'angle- est marquée par endroit par une gangue de mortier accrochée aux moellons. La continuité de ce mur est un argument supplémentaire pour une origine fonctionnelle en tant qu'enceinte et non pas uniquement en tant que mur du bâtiment sous-jacent, mais cette question reste à préciser.
En zone 5, le morceau de parement externe du mur dans sa partie basse est tout à fait comparable à la structure du parement du M 11 ou à celle du M 17 en zone 2, aucun coup de sabre n'est visible en profondeur dans l'état actuel de la fouille (qui n'est certes pas assez avancée). On peut donc supposer que seule une portion du mur a été réparée : en zone 5 et en hauteur. Cette portion a été côté M 17 bis.
Dans l'angle, la base du mur 17 bis, donc le haut du mur 17 restant correspond à la base de l'U.S. 5104 et au haut de la tranchée 5112.
Il semble donc que la tranchée étudiée cette année en zone 5 corresponde au M 17 bis, qui pourrait donc avoir été mis en place sur le M 17 arasé tardivement.
Mais la faible extension (en surface comme en profondeur) de la fouille dans ce secteur demande de confirmer ces résultats.

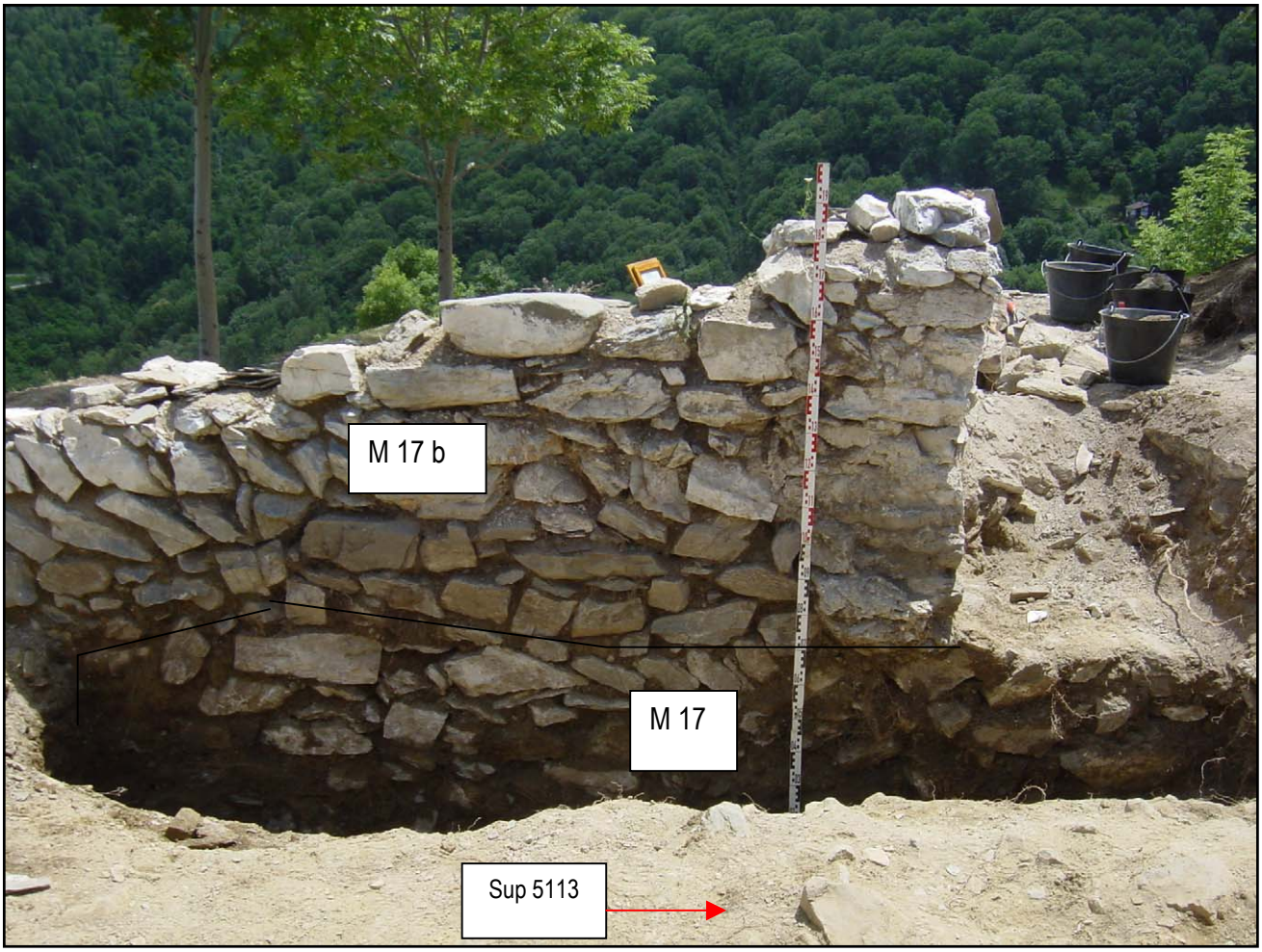

Conclusions de l'étude du bâti 2005 :

Le bâti qui entoure la tour maîtresse de Montréal-de-Sos est dense et complexe. Sa complexité correspond à des phases de reprises de cet espace sommital que l'on perçoit de mieux en mieux grâce à l'étude stratigraphique.

Mais la limitation actuelle de la fouille ne permet pas pour l'instant d'envisager une vraie étude synthétique et spatiale de ce quartier aristocratique. Cette étude serait d'autant plus intéressante que cet espace forme un véritable quartier dont les réaménagements apparaissent bien dans la stratigraphie.
Or, l'étude actuelle des fortifications du Sabartès n'a jamais décrit un tel phénomène, parce que peu de fouilles ont eu lieu et parce que les prospections n'ont pas pu mettre en évidence l'existence de ce type « d'agrégat » de bâtiments autour du donjon.

En outre, la complexité de ce quartier s'étoffe dans le temps et il serait intéressant d'en préciser les rythmes, ceci pouvant donner des indications sur les mutations fonctionnelles de ce *castrum* comtal dans le temps. Soulignons déjà, que non seulement le bâti s'étoffe et se fractionne avec le temps, mais que ce fractionnement s'accompagne d'un arasement ou d'un comblement (selon les faces) de la motte qui perd donc sa représentativité initiale.
Il est particulièrement intéressant de rapprocher ces deux événements concomitants qui marquent probablement une rupture dans le symbolisme et la fonction de ce *castrum*. Cet événement semble s'être déroulé en deux temps : D'abord lors de la mise en place du mur d'enceinte interne (M 11) au début du XIIIe siècle qui provoqua le comblement entre ce mur et la motte mais que nous n'avons mis en évidence que sur deux faces (nord-est et sud-est) (dans la limite de nos connaissances actuelles) ; puis définitivement par l'arasement de la motte perçu dans les zones 5 et 2 et peut-être suivant des modalités différentes en zone 6, arasement qui ne correspond pas forcément au fractionnement de l'espace par l'ajout de structures bâties au milieu du XIIIe siècle.
Tout en masquant la motte, ces aménagements bâtis ont indéniablement et considérablement amélioré la défense de l'espace sommital entre donjon et Barri.

En outre, la question de la forme de la motte et de ses relations avec le substrat naturel doit être élucidée comme fil conducteur de l'organisation du bâti originel qui fut mis en place sur le tertre (voir conclusions de la zone 6).

Conclusions et perspectives

Le bilan archéologique de la fouille programmée 2005 est très riche et constitue un tournant dans les investigations archéologiques possibles sur ce site.

Les conclusions 2005 montrent l'opportunité de cette fouille quant à l'étude du site lui-même, mais surtout confirment que les résultats de cette étude sont loin d'être uniquement monographiques et apportent quantité d'informations et de questions sur l'histoire médiévale régionale, celle du comté de Foix et sur les questionnements posés par le P.C.R. « Naissance, évolutions et fonctions des fortifications médiévales dans les comtés de Foix, Couserans et Comminges ».
La fouille a permis de préciser les problématiques en proposant des phasages à vérifier et des questionnements précis.

Les conclusions de l'étude des différentes zones que vous avez pu lire ci-dessus nous permettent de définir sérieusement un éventuel travail futur, démontrant que cette nouvelle année probatoire était vraiment nécessaire à l'élaboration de pistes de recherche cohérentes et rentables.

L'élaboration d'un premier phasage en zone 1 est une base de travail très intéressante. Celle-ci a pu être confirmée dans son étape terminale, l'arasement, mais il reste à valider sur d'autres étapes tandis que certaines d'entre elles sont encore à l'état de simples hypothèses de travail : citons, par exemple le cœur du XIVe siècle, encore mal cerné, ou encore la chronologie de la première fortification médiévale.

Mais la fouille a aussi permis de supposer l'importance du premier ouvrage, ce qui n'était absolument pas lisible auparavant : apparaît une forteresse qui pourrait avoir été dotée d'une défense originale. La motte et ses fonctions, le caractère plus ou moins excentré du donjon par rapport à la basse-cour castrale, la possibilité d'une défense savante sont des résultats novateurs qui demandent encore à être vérifiés ou largement précisés, car ils ne sont en l'état actuel de nos connaissances que des hypothèses de travail. Or, si la recherche historique a bien aperçu la mise en place d'un glacis d'ouvrages comtaux à la fin du XIIe siècle en Sabartès, elle n'a jamais permis de se rendre compte de son importance d'une part, ni de jauger de l'investissement réalisé d'autre part. Cette recherche pourra aussi indiquer une éventuelle hiérarchie au sein de ces ouvrages, entre grottes fortifiées, petits postes avancés, et châteaux majeurs comme Montréal-de-Sos.

En outre, le quartier formé à partir du donjon se révèle avoir été érigé relativement tôt. Ces structures complexes ne peuvent être étudiées isolément et la fouille 2005 a montré que le simple pourtour du donjon , s'il était indispensable, n'était pas suffisant, et que l'on ne pouvait évacuer de l'étude le bâtiment sous-jacent, ou le mur détruit (M 22) qui pourrait être un accès primitif au tertre du donjon.
Ce module bâti pose encore d'énormes questionnements quant aux fonctions et aux mutations des fonctions des espaces, d'une part parce que la fouille est limitée et que trop de bâtiments ne sont connus que par l'étude de la seule façade de l'un de leur mur, d'autre part que parce la limitation à des portions des espaces, faute de temps, comme en zone 6 et 5, permet tout juste de poser des hypothèses. Il faut souligner ici que l'existence de sols uniquement à l'état de petits lambeaux et la fragmentation du matériel céramique sont évidemment un frein à cette étude. Néanmoins, la zone 5 laisse espérer (sous la berme actuelle) un sol d'occupation en place sur une plus grande surface que les quelques décimètres carrés qui ont été fouillés en 2005.
Dans la même optique, les premières études du bâti de Montréal-de-Sos ont permis d'enrichir considérablement celles des autres châteaux du Sabartès, proposant enfin des chronologies pour des techniques du bâti des ouvrages comtaux. Ces connaissances progressent chaque année et la grande

quantité de structures bâties tout comme leurs vraies diversités sont des qualités qui font de Montréal-de-Sos un très bon site de référence.

La richesse du mobilier archéologique reste un caractère favorable, avec un intérêt particulier pour enrichir nos connaissances concernant la vie quotidienne en montagne ariégeoise qui a pour l'instant été très peu étudiée. La fouille a permis de révéler des originalités, dont certaines, telle l'abondance des fragments de trompes d'appel, devront être investies plus en avant. Le travail de grande qualité -réalisé par les auteurs du rapport sur le mobilier que je remercie-, de ciblage typo-chronologique de ce mobilier offre surtout un cadre d'investigation précis qui conforte une stratigraphie puissante et dont les phasages sont bien visibles grâce à l'étude sédimentologique.
L'encadrement par le bâti a aussi évité que la gravité ne viennent perturber les unités, tandis que l'arasement final a assuré une protection épaisse donc efficace contre les fouilles clandestines. La stratigraphie est donc puissante, complète et clairement lisible. Elle apporte quantité d'informations.

Enfin, la fouille 2005 a aussi été l'occasion de s'assurer précisément des niveaux de destruction et de proposer une méthodologie de travail futur en deux étapes chaque année, méthodologie qui prend en compte des critères de rentabilité scientifique et de sécurité, en envisageant de faire dégager les dizaines de m^3 de blocs issus de l'écroulement du donjon par des professionnels qui interviendraient –sous surveillance archéologique- dans une phase de préparation de la fouille archéologique pour que la fouille proprement dite soit plus sûre et plus fructueuse.

ANALYSE DE LA DOCUMENTATION ECRITE

La documentation écrite indique une origine du château comtal entre les années 1050 et 1213. Mais l'analyse de l'histoire politique des comtes de Foix[59] suggère une expansion des droits comtaux pour une véritable suzeraineté en vallée de Vicdessos dans le dernier tiers du XIIe siècle. Il paraît donc probablement que Montréal-de-Sos ait été construit entre 1163 et 1213, remplaçant les anciens ouvrages d'Auzat (comtes de Foix ?) et de Vicdessos (famille de Rabat).
Dès 1213, la documentation démontre l'importance de l'ouvrage au sein des ouvrages du comté. Cette importance est largement confirmée dans les années 1270, lorsque Montréal fait parti du groupe de 4 à 5 châteaux mis en gage pour l'entier comté.
Conservé pendant un temps pour le roi d'Aragon pendant l'emprisonnement du comte de Foix dans les prisons royales françaises, le *castrum* de Montréal est l'objet d'une pression des officiers royaux français, pression qui tourne à l'escarmouche.
Le *castrum* de Montréal-de-Sos est encore mentionné dans les actes de la documentation écrite du comté au milieu du XIVe siècle, à l'occasion le plus souvent de rappel des manœuvres que doivent les habitants du secteur sur le monument.
Aucune mention postérieure n'est connue.

Aucune mention médiévale du village d'Olbier avant la fin du XIVe siècle.
Auparavant, il faut donc comprendre que le terme castrum peut indiquer soit le château lui-même soit le château + l'habitat qui y est associé. C'est pourquoi je ne l'ai pas traduit dans les mentions ci-dessous.

Datation	Analyse de l'acte Mention	Origine de l'acte	Edition
Pas de mention antérieure de Montréal-de-Sos, seule mention d'une fortification à proximité en 1163, celle de Vicdessos[60].			
1213	Serment de Raimond-Roger, comte de Foix, à Pierre II, Roi d'Aragon pour toute la terre du comté de Foix. Liste des ouvrages défensifs, *castra* et *cauna*. Parmi lesquels : *castra de ... Monteregali,...*	O.P.	CATEL, p. 276.
1272 mai 1er	Lettre du sénéchal du comté de Foix, pour le Roi de France, au Roi d'Aragon, expliquant que tout le comté est soumis au Roi de France, y compris les *castra* de Lordat, Montréal de Sos, les *villae* d'Ax et de Mérens.	O.P.	H.G.L., X, acte 7 - I, col 102.

59 GUILLOT F., *Archéologie du Midi Médiéval*, Les fortifications comtales fuxéennes XIe-XVe siècles, sous presse.
60 1163, 3 oct. Original : A.N. J.879 ;20 - Cop. P. : C.C.F - Cop. Doat, 167, f°248v - 249v. Analyse : R. de Ravat et R.-Ramon donnent pour 15 ans le *castello de Saos* et le *castello* de Saurat, à Roger-Bernard, comte de Foix.

Datation	Analyse de l'acte Mention	Origine de l'acte	Edition
1272 août 1er	Lettre de *Gaufridus de Podio*, juge de Carcassonne au Roi d'Aragon, rappelant que des lettres de crédits du Sénéchal de Foix ont été présentées au Roi d'Aragon (V. acte précédent). Les *castra* de *Calames, Lordato,* le *castellanum*[61] de *Tarascono* et de *Monteregali de Sos,* ainsi que les *villae* de *Ax* et de *Merencs* avec leurs dépendances doivent être rendus au roi de France. Ce qui n'a pas été possible, car les châtelains de ces *castra* ne se sont pas rendus à la convocation qui leur a été faite, et parce que R. de Cardonne, seigneur du Roi d'Aragon, a affirmé au Sénéchal de Foix, que les châteaux étaient coutumièrement au Roi d'Aragon. Sommation de respecter la suzeraineté française sur le haut du comté de Foix, partiellement occupé par les armées royales.	O.P.	H.G.L., X, acte 7 - II, col 103-4.
1272 sept.	Jacques, Roi d'Aragon, ordonne malgré la requête du comte de Foix, Roger-Bernard, à Raimond de Cardonne de ne pas rendre au comte les *castra de Lordato et Monteregali* qui sont sous la suzeraineté de Jacques.	O.P. Cop. : A. Ar., reg, 21, f° 138v.	BAUDON de MONY, acte 59, p. 144.
1272 oct.	Lettre de Jacques, Roi d'Aragon à Roger-Bernard, comte de Foix, lui signifiant qu'il ne voulait pas lui rendre les châteaux qu'il avait fait demander car ils sont sous sa souveraineté. Parmi ces *castra* : *castra de ... et de Monteregali...*	O.P. Cop. : A. Ar., reg, 21, f° 139.	BAUDON de MONY, acte 60, p. 145.
1272 nov.	Liste des lettres et pièces écrites qu'emmenèrent le vicomte de Castelnou et le Maître du temple, en allant voir le Roi de France de la part du Roi d'Aragon, pour les affaires du comte de Foix. Parmi les *castra* cités : *castra de Monteregali...*	O.P. Cop. : A. Ar., reg, 21, f° 72.	BAUDON de MONY, acte 63, pp. 148-9.
1272	Enquête de Philippe, Roi de France, sur la composition du comté de Foix et ses limites. Dans le comté de Foix : *Vallis de Sos cum castro de Monteregali...*	B.N., ms Lat. 9187, f°72.	H.G.L., X, acte 5, col. 91.
1283	Philippe IV, Roi de France, déclare avoir reçu de Marguerite, comtesse de Foix, les *castra* de Foix, Lordat, Montréal et Montgrenier pour les garder deux ans, après lesquels il les rendra.	O.P. Cop. Doat 174, f°135r.	-
1285	Philippe IV, Roi de France, promet de rendre les *castra* de Foix, Lordat, Montgrenier, et Montréal.	O.P. Cop. Doat, 174, f° 203r.	-
1285 juin	Lettre de Philippe IV, Roi de France, au sénéchal de Carcassonne, qui affirme avoir reçu du comte de Foix, les *castra* de *Fuxo, Lordato, Montegranerio, et Monteregali.*	BN ms lat. 9996, f° 101 b.	H.G.L., X, acte 43 - I, col. 197.
1285 octobre	Lettre de Philippe IV, Roi de France, au sénéchal de Carcassonne, à ses châtelains et serviteurs, leur demandant de garder les châteaux mentionnés ci-dessus.	BN ms lat. 9996, f° 101 b.	H.G.L., X, acte 43 - II, col. 197.
1290	Lettre de Philippe le Bel pour demander au sénéchal de Carcassonne de prendre sous sa garde deux châteaux du comté de Foix, pour y garder en otage le fils du comte de Foix. (Lordat, Montréal).	O.P. Cop. Doat, 175, f°151r-152r.	H.G.L., X, col. 258-9.
1291	Lettre de Philippe le Bel où il déclare qu'il décharge le comte de Foix de ses délits à condition qu'il parte en croisade, verse 10000 livres et donnent deux châteaux en gage. (Lordat, Montréal).	O.P. Cop. Doat, 175, f°193r-196v.	-
1291	Le sénéchal du Roi de France à Carcassonne déclare que le comte de Foix lui a donné les gages suffisants, à savoir 10000 livres et deux châteaux. (Lordat, Montréal).	o.P. Cop. Doat, 175, f°201r-202v.	-
1291 juin	Lettre de Philippe IV, Roi de France, au sénéchal de Carcassonne et de Béziers, lui ordonnant de garder les châteaux et garnisons de Lordat et Montréal-de-Sos, appartenant à Roger-Bernard, comte de Foix.	A.N., J. 332, n.13	H.G.L., X, acte 72 - V, col. 264.
1297 fév.	Philippe IV, Roi de France, ordonne au sénéchal de Carcassonne de rendre les *castra de Lordato et Monteregali* au comte de Foix.	O.P. Cop. Doat, 176, f° 278.	H.G.L., X, acte 72 - XI, col. 267.

61 Châtelain, personnage d'une famille seigneuriale à Château-Verdun (les Bataille).

Datation	Analyse de l'acte Mention	Origine de l'acte	Edition
1302	La comtesse de Foix, Marguerite, réalise un inventaire des possessions laissées à son fils Gaston, par Roger-Bernard, comte de Foix, mort récemment. Parmi les *castra* : Montréal-de-Sos.	O.P. Cop. XIX^{ème} : A.D.A., E 1-8.	-
1332	Analyse Garrigou : Le comte de Foix donne à Loup de Foix, damoiseau, seigneur de Crampagna, divers revenus entre autres la rente faite par les habitants de Goulier et d'Orus pour la manœuvre au château de Montréal-de-Sos.	O.P. : C.C.F.	D'après une analyse de Garrigou, *Etudes historiques sur …*, p. 245.
1332	Analyse : Donation en viager faite par le comte de Foix en faveur de Loup de Foix, damoiseau, seigneur de Crampagna, de droits divers (une saumade et demi de froment, 500 saumades de mélanges et une saumade et demi d'avoine, 9 fromages, 12 poulets, 10 fais de paille), toute la manœuvre sur le *castrum* de Montréal que les habitants des villages de Goulier, Illier et d'Orus lui doivent en rente. A charge de retour s'il meurt sans postérité légale.	O.P. : C.C.F.	Analyse de Garrigou, *Etudes historiques sur …*, p. 245. Analyse, B.M.T., Ms 638, f° 257. Analyse : Dufau de Maluquer, p. 106, note 4.
1336	Le château de Montréal-de-Sos sert de prison pour un habitant de Goulier.	O : A.D.A., E 96. Cop. XVI^{è} : A.D.A., E 95, f° 20 r.	-
1351[62] ?	Condamnation des hommes de la vallée de Sos à payer en deux fois pour la garde du château et à faire les manœuvres qui doivent y être faites. D'après les consuls, le dit château de Montréal n'a pas besoin de manœuvres. Noble Arnaud Bernard, chevalier, est châtelain du château.	O.P. Copie XVI^{è} : A.D.A., E 95 f°18v.	-
1375	Registre comptable du paiement des taxes ecclésiales avec listes des paroisses et desservants. On note : Curé *de Sen, Golhero et Aussaco.* Pas de paroisse à Olbier.	Vatican, Collectiore, vol. 238, f° 106r - 107v.	FRANCOIS, PERRIN, FONTREAULX, *Pouillé*, pp. 807 - 814.
1385	Registre comptable du paiement du fouage avec liste des villages et des feux fiscaux sur tout le comté de Foix. On y note : *OLVIER :* 7 feux[63] du comte de Foix 1 feu de Guilhem Ysarn[64] Soit 8 feux	A.D.P.A., E 414.	BARRIERE-FLAVY, pp. 36. DUFAU de MALUQUIER, pp. 107 et 116.
1696	Ordonnance de la visite épiscopale des églises Saint Michel de Goulier et Saint Pierre d'Olbier, annexe de celle de Goulier.	A.D.A., G 58	-

Cartes et plans :

Carte I.G.N. 1/25000^{e}	2148 Ouest Top 25 : Vicdessos 2148 OT	Château ruiné.
Carte de Cassini	N° 40	Olbier : village + église notée succursale. Château ruiné.

62 Le copiste inscrit 1451, ce qui est impossible. Il peut s'agir de 1351, d'autant plus que les personnages qui apparaissent dans cet acte, comme Raimond d'Albi, sénéchal du comte de Foix, vivent au milieu du XIVe siècle. Jean le Bon, Roi de France, est d'ailleurs mentionné.

63 Rappelons qu'il s'agit de feux fiscaux et non pas de familles. On peut difficilement en tirer des conclusions démographiques précises. Mais on peut noter qu'il s'agit d'un habitat faible économique donc certainement démographiquement en comparant les 8 feux d'Olbier aux 31 feux de Goulier et aux 85 de Vicdessos à la même époque.

64 Famille de Miglos, Guilhem Ysarn investit à cette époque dans la métallurgie.

Cadastre napoléonien et atlas portatif	Vers 1832	Olbier : village à la croisée de deux chemins. Une église et une gleisette[65]. Parcelles (sect. B) de « l'ancien château », du « castella », du « Barri » et de « derrière le château ». La tour « ancienne » est cadastrée, à l'emplacement de la barbacane du Campanal, quadrangulaire, légèrement rectangulaire.

Abréviations utilisées :

A.D.A. : Archives départementales de l'Ariège.
A.D.H.G. : Archives départementales de la Haute-Garonne.
A.D.P.A. : Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques.
A.N. : Archives Nationales.
A. Ar. : Archives Aragonaises.
B.N. : Bibliothèque Nationale
BARRIERE-FLAVY : BARRIERE-FLAVY C., *Censier du Pays de Foix à la fin du XIV^e siècle*, Toulouse, 1898.
BAUDON de MONY : BAUDON de MONY Ch., *Relations politiques des comtes de Foix avec la Catalogne*, 2 tomes, Paris, 1896.
Cart. St-Sernin : DOUAIS C., *Cartulaire de Saint-Sernin (844 - 1200)*, Paris, 1887.
C.C.F. : Caisses du château de Foix.
Cop. : Copie.
CATEL : CATEL G. de, *Histoire des comtes de Toulouse*, Toulouse, 1623
Cop. P. : Copie perdue.
Doat : Fonds Doat, Bibliothèque Nationale.
DUFAU de MALUQUIER : DUFAU de MALUQUIER, *Rôle des feux du comté en 1390*, Foix, 1901.
Instr. : Instruments.
H.G.L. : DEVIC, VAISSETTE, *Histoire générale du Languedoc*, Toulouse, 1872, du tome I au tome X.
Kal. : kalendes.
Ms : Manuscrit.
Ms Lat. : Manuscrit latin.
O. : Original.
O.P. : Original perdu.
Reg : registre

65 Adelin MOULIS dans la Gazette de l'Ariège affirme qu'il y avait à Olbier une chapelle Saint Barthélemy en sus de l'église. Ces toponymes viennent confirmer l'existence d'une chapelle. H. RUFFIE dans ces recherches manuscrites propose de voir la pièce arrondie accolée au donjon du château comme une chapelle, mais les sondages ont démontré qu'il s'agissait d'un amas de blocs issus à la fois de la destruction du donjon et des fouilles clandestines.

Bibliographie et éditions d'actes :

A.D., Montréal-de-Sos, *Cahiers d'Etudes Cathares*, 2ème série, n° 81, printemps 1972, pp. 45 - 52.

BAUDON de MONY Ch., *Relations politiques des comtes de Foix avec la Catalogne*, 2 tomes, Paris, 1896.

CATEL G. de, *Histoire des comtes de Toulouse*, Toulouse, 1623.

DENGERMA J., *Le castel de Montréal-de-Sos*, Foix, 1963.

DEVIC, VAISSETTE, *Histoire générale du Languedoc*, Toulouse, 1872, du tome I au tome X.

DOUAIS C., *Cartulaire de Saint-Sernin (844 - 1200),* Paris, 1887.

DUBOIS Cl., *Archéologie de l'environnement forestier en milieu métallurgique et minier en Ariège : orientation de recherches diachroniques*, mémoire de D.E.A., Université de Provence, 1990.

DUFAU de MALUQUIER, *Rôle des feux du comté en 1390*, Foix, rééd. 2002.

ESCUDE-QUILLET J.-M., MAISSANT C., *Carte archéologique de la Gaule : l'Ariège*, 1997.

GAILLI R., La petite grotte mystique de Montréal-de-Sos, *Caougno*, Bulletin du Spéléo Club du Haut Sabarthez, n° 16, 1992, pp. 21 - 23.

GERARD P., Les possessions ariégeoises de Saint-Sernin, *Bulletin de la Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts*, tome XLII, 1987, p. 55.

GERARD P., L'Ariège dans le cartulaire de Saint-Sernin de Toulouse, aperçu géographique, *Bulletin de la Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts*, tome L, 1995, p. 135.

GALOP D., *La forêt, l'homme et le troupeau. Six millénaires d'anthropisation du massif pyrénéen de la Garonne à la Méditerranée*, Thèse de Doctorat, Université Toulouse-le-Mirail, 1996, pp. 185-218.

GLORY A., *A la découverte des hommes préhistoriques*, Paris, 1944.

GRATTE L., *Survivances de l'art pariétal*, 1985.

GUILLOT F., *Fortifications, pouvoirs et peuplement en Sabarthès du début du XIème siècle au début du XVème siècle*, Thèse de Doctorat, Presse Universitaire du Septentrion, 1998.

GUILLOT F., *Karstologia*, Les grottes fortifiées du Sabarthès : une architecture castrale originale, 1997, CNRS, Bordeaux.

GUILLOT F., *Rapport d'évaluation archéologique 2001*, Montréal-de-Sos, dact., 2001.

GUILLOT F., *Rapport d'opération de sondages 2002,* Montréal-de-Sos, dact., 2002.

GUILLOT F., *Rapport d'opération de sondages 2003,* Montréal-de-Sos, dact., 2003.

GUILLOT F., *Rapport final de fouilles programmées 2004,* Montréal-de-Sos, dact., 2004.

GUILLOT F. (Sous la dir.), *Rapport du Programme Collectif de Recherches, Naissance, fonctions, évolutions des fortifications médiévales dans les comtés et vicomtés nord-pyrénéens*, dact., 2004.

GUILLOT F. (Sous la dir.), *Rapport du Programme Collectif de Recherches, Naissance, fonctions, évolutions des fortifications médiévales dans les comtés de Foix, Couserans et Comminges*, dact., 2005.

GUILLOT F., *Bulletin de la Société Ariègeoise Sciences, Lettres et Arts*, Montréal-de-Sos, forteresse de montagne, Monographie d'un habitat castral du XIIIe siècle en comté de Foix, sous presse.

GUILLOT F., *Bulletin de la Société Ariègeoise Sciences, Lettres et Arts*, Occupation du sol au Moyen Âge dans la vallée de Vicdessos, sous presse.

GUILLOT F., *Archéologie du Midi Médiéval*, Les fortifications comtales fuxéennes XIe-XVe siècles, sous presse.

GUILLOT F., *Archéologie en Languedoc,* Les grottes fortifiées du Sabartès, une architecture castrale spécifique, sous presse.

JACQUET-SEILHAN A., *Inventaire des églises romanes des cantons de Tarascon et de Vicdessos (Ariège)*, mémoire de maîtrise, Université Toulouse-le-Mirail, 1987.

JACQUET A., Les églises romanes des cantons de Tarascon et de Vicdessos, *Bulletin de la Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts*, tome XLV, 1990, pp. 109 - 125.

JALUT G., L'action de l'homme sur la forêt montagnarde des Pyrénées ariégeoises et orientales depuis 4000 BP d'après l'analyse pollinique, *Actes du 106ème Congrès National des Sociétés Savantes*, Perpignan, 1981, Perpignan, 1984, pp. 163 - 174.

MESURET R., Les peintures murales du Languedoc, de la Guyenne et de la Gascogne au XVIIème siècle, essai de catalogue, *Mémoires de la société archéologique du Midi de la France*, tome 32, 1966, p.87.

MOULIS A., *L'Ariège et ses châteaux féodaux*, Tarascon-sur-Ariège, 1979.

REULE R., SOUEIX R., *Au temps passé : Goulier en Vicdessos*, dactylographié.

SILVA F. da, *Inventaire des actes de la vallée de Vicdessos 1180 - 1400, précédé d'une introduction aux archives médiévales de la vallée de Vicdessos*, mémoire de maîtrise, Université Toulouse-le-Mirail, 1996.

VERNA C., *Le temps des moulines, le fer et son exploitation du comté de Foix à la vicomté de Béarn (fin XII^{ème}-fin XV^{ème})*, thèse de Doctorat, Paris, 1994.

Sources

✓ Archives départementales de l'Ariège

- Série J : Documents entrés par voie extraordinaire :
. Sous série 1 J : Pièces isolées et petits fonds :
· 1 J 90 : Copie XIIIème siècle : Enquête sur les limites du comté de Foix, 1272.
· 1 J 262 : Coutumes de Vicdessos, 1304.
· 1 J 275 : Photocopies de cartes et de photographies anciennes de la vallée de Vicdessos. Don de J. Dengerma.
· 1 J 278 : Notes d'histoire locale, monographie de Goulier-Olbier.
- Série E : Féodalité, communes, bourgeoisie et familles.
· E 95 : Copies modernes : Vicdessos, 1304 - 1726.
· E 96 : Vicdessos, 1304 - 1726.
· 145 E sup. 4 : Terrier du consulat de Vicdessos, 1665.
· E 1-1 : Testament de Roger Ier, comte de Carcassonne, copie de la fin du XIIème siècle.
· E 1-2 : Copie moderne du testament de Roger Ier, comte de Carcassonne.
· E 1-3 : Copie XIIème siècle : Convenientia et serments de Roger à Pierre, 1034.
· E 1-8 : Copie moderne : Inventaire de Marguerite, comtesse de Foix, des biens de feu son mari, Roger-Bernard, comte de Foix. 1302.
· E 6 : Caisses du château de Foix, analyses modernes.
· 248 E supplt. M 9 : Auzat XXème administration municipale (réparations églises)
- Série P : plans et cadastres :
· 3 P 660 : atlas portatif napoléonien.
· 3 P 407 : plan géométrique de la commune de Goulier. An 12.
· 3 P 1851 : tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leur revenu, 1833.

Archives diocésaines de Pamiers

· Archives POUECH, carnet I, 6, sept. 1852, étendard de la grotte d'Olbier.

✓ Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques

- Série E.
· E 391 : Archives de la tour ronde (842-1429).
· Inventaire des archives du comté de Foix, dressé sur l'ordre d'Archambaud et écrit par Michel de Vernis, notaire de Foix, rédigé vers le milieu du XVème siècle.
· E 392 : Archives de la tour ronde (842-1429).
· E 394 : Archives de la tour ronde (1066-1222).
· E 396 : Archives de la tour ronde (1230-1243).
· E 398 : Archives de la tour ronde (XIIIème siècle).
· E 414 : Rôle des feux du comté de Foix, 1385.
- série 1 C.
· 1 C 163 : cartulaire de Rancié.

✓ Archives départementales de la Haute-Garonne

- Série H Malte : Fonds de la commanderie de Malte, XIIème - XVIIIème siècles.
· 101 H 1 : Fonds de Saint Sernin.

Bibliothèque Nationale

- Manuscrits latins.
· N° 9187, f° 72 : Enquête sur les limites du comté de Foix, 1272.

- Collection Doat :
  - Vol. 174 : Recueil de divers titres et mémoires concernant les affaires des comtes de Carcassonne et vicomte de Béziers, des comtes de Foix et vicomtes de Castelbon, des vicomtes de Béarn, ... (1279 - 1286).
  - Vol. 176 : Idem (1293 - 1298).

✓ Archives personnelles de M. Claude TERON, GOULIER
Notes manuscrites sur les fouilles des années 50 et 60.
Céramiques des archives personnelles de M. Robert REULLE.
Lettres concernant les fouilles non autorisées de M. Paul CASTELLE.

✓ Archives personnelles de M. Lucien GUAL, VICDESSOS
Notes dactylographiées sur les objets dégages lors des fouilles de la grotte du Campanal.
Pièces de monnaies dégagées de la grotte du Campanal dans les années 60.

✓ Archives du Service Régional de l'Archéologie
Lettres concernant les fouilles de M. Robert REULLE et PECH.
Dessin des tombes dégagées dans la grotte du Campanal.

Etude du mobilier archéologique du castrum de Montréal-de-Sos

(Ariège)

(2005)

par

Michel Barrère
Marc Comelongue
Francis Dieulafait
Jacques Labrot
Nicolas Portet
Marie-Agnès Raynaud

Préambule

Cette étude du mobilier issu de la fouille 2005 est présentée par zone pour faciliter leur mise en phase respective. Le mobilier céramique a fait l'objet d'un inventaire typologique sur tableau Excel dans la continuité des opérations antérieures. On a choisi de donner les principales informations typologiques de chaque unité stratigraphique. On n'a pas présenté de graphiques mettant notamment en évidence les proportions de quelques critères généraux (modes de cuisson, présence de glaçure ou de lot spécifique telle la céramique antique ou les trompes d'appel). L'analyse statistique devra s'intégrer dorénavant, dans une réflexion plus poussée que les critères décrits ci-dessus. Ce travail nous apparaît pour l'instant prématuré. La céramique a par contre fait l'objet de dessins quasi exhaustifs des types de formes rencontrées.
Le lot du mobilier métallique a été traité de façon plus synthétique car la majorité des isolats ne permet pas un discours typologique par US. Il s'avèrerait répétitif et confus. La description par objet est donc reléguée dans l'inventaire général (Tableau). On a plutôt privilégié les dessins des pièces caractéristiques, un tableau synthétique par catégories fonctionnelles et une analyse typologique adaptée à la problématique de chaque zone. Cette dernière intègre également le mobilier en alliage cuivreux étudié par Michel Barrère (Le dessin est en cours ???), ainsi que l'analyse des monnaies et méreau par Francis Dieulafait et Jacques Labrot.

Le mobilier de la zone 1

Le mobilier céramique de la zone 1

Les éléments soulignés ont été dessinés

US 1100 *(8 éléments)*
8 tessons à cuisson réductrice non tournés, médiéval antérieur XIVe s.

- 16861 / 16864 / 16865 / 16863 / 16859 / 16860 / 16862 / 22511 (avec cuisson oxydante partielle)

US 1101 *(38 éléments avant recollages)*
24 éléments du type à cuisson réductrice, non tourné sauf finition partie haute, médiéval antérieur XIVe s. :

- 3 bords éversés à lèvre arrondie 17251 / 17258 / 17260
- 21 tessons [17239-17244-17261-17257-17249-17263-17235-17243] / [17246-17254-17255] / [17227-17228-17242] / [17252-17232] / 17234 / 17238 / 17233 / 17247 / 17236 / 17250 / 17253 / 17256 / 17230 / 17245 / 17259 / 17240 / 17231 / 17264 / [17262-17248] (cuisson oxydante accidentelle quasi-totale) / [17229-17241] (fond lenticulaire ?) / 17237 (fond lenticulaire ?)

US 1102 *(37 éléments avant recollage)*

1 fragment de trompe d'appel à facettes en céramique rouge polie, médiéval, 16315

30 éléments du type à cuisson réductrice, non tourné sauf finition partie haute, médiéval antérieur XIVe s. :

- 1 fragment de bord de cruche ? avec lèvre éversée et départ d'un bec verseur de forme indéterminé 16300 **jointif avec 16377 de l'US 1104**
- 1 bord éversé à lèvre arrondie à gorge interne [16301-16302-16321]
- 1 bord éversé à lèvre arrondie 16304 **jointif avec 16018 de l'US 1112**
- 1 bord éversé 16307
- 1 fragment d'anse en ruban attachée sur une lèvre 16303
- 2 fragments d'anses en ruban 16314 / 16305
- 1 fragment de paroi avec départ d'anse 16311
- 1 fond lenticulaire 16333
- 21 tessons [16308-16309-16330] / [16325-16331] / 16327 / 16323 / 16322 / 16318 / 16319 / 16310 / 16324 / 16306 / 16313 / 16335 / 16312 / 16316 / 16317 / 16329 / 16320 / 16326 / 16334 / 16332 (fond lenticulaire ?) /16871

1 élément à cuisson oxydante, fin XIIIe-XIVe s. glaçuré, tourné, décoré de 2 cannelures horizontales 16328

US 1103 *(49 éléments avant recollage)*

43 éléments du type à cuisson réductrice, non tourné sauf finition partie haute, médiéval antérieur XIVe s. :

- 4 bords éversés à lèvre arrondie [16110-16115] / [16125-16108] / 16133 / 16111 (post cuisson oxydante certainement accidentelle)
- 1 fragment de haut de panse décoré d'une large cannelure horizontale 16109
- 1 tesson avec décor ondé [16117-16140]
- 1 fond lenticulaire 16096
- 3 fonds 16118 / 16136 / 16135
- 30 tessons [16098-16124] / [16097-16095] / [16129-16141] / 16121 / 16134 / 16116 / 16120 / 16112 / 16122 / 16127 / 16130 / 16113 / 16102 / 16106 / 16101/ 16144 / 16131 / 16145 / 16105 / 16114 / 16099 / 16100 / 16104 / 16123 / 16142 / 16139 / 16138 / 16126 / 16137 / 16132 / 16143 / 16128 / 16103 (haut de panse, finition au tour)

1 tesson gris clair à cœur à surfaces oranges, tourné, indéterminé 16119

US 1104 *(110 éléments avant recollage)*

1 fragment de trompe d'appel à facettes en céramique rouge polie avec décor de bandes lissées, médiéval, 16411

6 fragments de trompe d'appel circulaire en céramique rouge polie avec décor de bandes lissées, médiéval, [16341-16347-16349] / 16342 / 16345 / 16344 / 16343 / 16348

1 fragment d'extrémité (embouchure ou pavillon) de trompe d'appel en céramique rouge polie, médiéval, 16350

4 fragments de trompe d'appel circulaire en céramique rouge polie, médiéval, 16435 / 16398 / 16421 / 16346

71 éléments du type à cuisson réductrice, non tourné sauf finition partie haute, médiéval antérieur XIVe s. :

- 1 fragment de pégau à bec ponté [16830-16829-16834-16836-16833-16835-16831-16832-16367]
- 1 fragment de pégau, 16377 **jointif avec 16300 de l'US 1102**
- 4 bords éversés à lèvre arrondie [16336-16375-16355-16364-16412-16395] / [16407-16400-16414] / 16356 / 16362
- 1 tesson décoré d'un cordon 16368
- 1 fragment de haut de panse présentant deux cannelures horizontales larges et peu marquées obtenues par tournage 16397
- 1 fragment d'anse en ruban sur haut de panse, décorée d'une profonde incision médiane 16856
- 2 fragments d'anse en ruban 16374 / 16338
- 1 fragment d'anse 16379
- 2 fonds lenticulaires ?, 16339 / 16371

- 57 tessons [16352-16358-16337-16392] / [16385-16420-16373-16424] / 16396 / 16415 / 16365 / 16405 / 16429 / 16430 / 16428 / 16404 / 16386 / 16426 / 16387 / 16390 / 16357 / 16380 / 16417 / 16394 / 16372 / 16378 / 16353 / 16366 / 16406 / 16401 / 16403 / [16351-16391] / 16419 / 16409 / 16369 / 16360 / 16408 / 16384 / 16340 / 16389 / 16359 / 16363 / 16399 / 16418 / 16388 / 16413 / 16402 / 16427 / 16382 / 16393 / 16383 / 16376 / 16361 / 16423 / 16432 / 16436 / 16433 / 16370 (liaison panse-col) / 16434 / 16431 / 16422 / 16425 (fond ?) / 16354 (fond ?)

2 éléments à cuisson oxydante non tournés sauf finition partie haute, médiéval antérieur XIVe s. (équivalent des productions grises à cuisson réductrice non tournées) :

- 1 bord éversé à lèvre arrondie 16381
- 1 tesson 16416

1 bord éversé étroit à l'inflexion puis s'élargissant et formant une lèvre arrondie avec bandeau externe incliné et large méplat interne concave incliné, l'étroitesse de la paroi amène à penser que le vase correspondant a été monté au tour, la forme évoque plutôt les productions glaçurées à cuisson oxydante, cela tendrait, mais peut-être à tort, à rajeunir cet élément, médiéval antérieur XIVe s. ? 16410

US 1107 ***(1 élément)***
1 tesson à cuisson oxydante non tourné, médiéval antérieur XIVe s. (équivalent des productions grises à cuisson réductrice non tournées) 17083

US 1109 *(1 élément)*
1 fragment de pégau à bec ponté, cuisson réductrice, non tourné, médiéval antérieur XIVe s. 16858

US 1111 *(21 éléments avant recollage)*
1 fragment d'embouchure de trompe d'appel en céramique rouge polie, médiéval [16196-16195-16198]

5 fragments de trompes d'appel en céramique rouge polie circulaires 17279 / 17283 / 17271 (avec décor de bandes lissées) / 16197 ou indéterminé 17272 (avec décor de bandes lissées), médiéval

13 tessons du type à cuisson réductrice, non tournés, médiéval antérieur XIVe s. 17286 / 17284 / 17273 / 17277 / 17285 / 17281 / 17275 / 17287 / 17278 / 17282 / 17274 / 17280 / 17276 (fond lenticulaire ?)

US 1112 *(40 éléments)*
1 fragment de trompe d'appel en céramique rouge polie, médiéval, 16003
1 tesson à cuisson oxydante, pâte dure, surface externe ayant subi un lissage couvrant type « rouge polie », possible fragment de trompe d'appel (pavillon), médiéval, 17311

37 éléments du type à cuisson réductrice, non tournés sauf finition partie haute, médiéval antérieur XIVe s :

- 6 bords éversés à lèvre arrondie 16021 (à concavité interne) / 16018 **jointif avec 16304 de l'US 1102** / 16016 / 16035 / 16036 / 16015
- 2 fragments de panses avec trace d'anse 16000 (avec incision curviligne peut-être décorative) / 16011
- 2 fonds 16031 / 16001
- 27 tessons [16024-16023] / 16017 / 16006 / 16029 / 16010 / 16025 / 16007 / 16012 / 16026 / 16028 / 16034 / 16002 / 16019 / 16030 / 16037 / 16005 / 16009 / 16008 / 16014 / 16033 / 16004 / 16013 / 16022 / 16027 / 16020 / 16032 / 17312

US 1113 *(5 éléments)*
1 tesson à cuisson réductrice fini au tour décoré d'un cordon horizontal, médiéval antérieur XIVe s. 16870
4 tessons à cuisson réductrice non tournés, médiéval antérieur XIVe s. 16867 / 16869 / 16868 / 16866

US 1118 *(40 éléments avant collages)*

1 fragment de trompe d'appel à facettes en céramique rouge polie, médiéval 16797
2 fragments de trompe d'appel circulaire en céramique rouge polie à décor de bandes lissées, médiéval 16777 / 16790
1 fragment de trompe d'appel en céramique rouge polie à décor de bandes lissées, médiéval 16798

33 éléments du type à cuisson réductrice, non tournés sauf finition partie haute, médiéval antérieur XIVe s. :
- 2 bords éversés à lèvre arrondie **[16793-16779-16788]**
- 1 anse en ruban attachée sur une lèvre 16805
- 1 anse en ruban [16806-16792]
- 1 fragment de haut de panse décoré d'un cordon vertical 16784
- 1 fragment de panse décoré d'une large cannelure horizontale 22513
- 27 tessons 16789 / 16787 / 16783 / 16785 / 16782 / 16794 / 16791 / 16799 / 16801 / 16796 / 16802 / 22512 / 16781 / 16795 / 16786 / 16803 / 16804 / 16800 / 16778 / 16780 / 22514/ 22515/ 22516 / 22517 / 22518 / 22519 / 22520

US 1122 *(1 élément)*
1 fragment de trompe d'appel circulaire en céramique rouge polie à décor de bandes lissées, médiéval 17294

US 1125 *(4 éléments)*
3 tessons à cuisson réductrice non tournés, médiéval antérieur XIVe s. 17295 / 17296 / 17298
1 tesson à cuisson oxydante, non tourné, pâte dure, médiéval ? 17297

US 1126 *(1 élément)*
1 bord éversé à lèvre arrondie à cuisson réductrice, fini au tour ?, médiéval antérieur XIVe s. 17082

US 1127 *(2 éléments)*
1 tesson de paroi fine antique de couleur orange, Ier-IIe s. de n. è. 17300
1 tesson à cuisson réductrice non tourné, médiéval antérieur XIVe s. 17299

US 1130 *(3 éléments)*
3 tessons à cuisson réductrice non tournés, médiéval antérieur XIVe s. 16875 / 16877 / 16876

US 1132 *(1 élément)*
1 fragment d'amphore antique 17085

US 1133 *(7 éléments)*
5 tessons à cuisson réductrice non tournés, médiéval antérieur XIVe s. [17318-17314] / [17315-17316] / 17317 / 17313 / 17319

US 1134 *(1 élément)*
1 tesson à cuisson réductrice non tourné, médiéval antérieur XIVe s. 17065

US 1136 *(3 éléments avant collage)*
1 tesson de paroi fine antique de couleur grise, Ier-IIe s. de n. è. [17068-17069-17070]

US 1140 *(1 élément)*
1 tesson à cuisson réductrice non tourné, décoré d'une incision profonde, une seconde beaucoup moins marquée est peut-être accidentelle, médiéval antérieur XIVe s. 16878

US 1142 *(2 élément)*
2 tessons à cuisson réductrice non tourné, médiéval antérieur XIVe s. 17074 / 17062

Le mobilier métallique de la zone 1

Le lot ne couvre que 68 objets en fer, 4 objets en bronze et 2 monnaies.
Le matériel en fer est peu marquant sur un plan typochronologique. La diversité fonctionnelle est réduite avec une domination des objets liés à l'habitat et à l'ameublement. Cette catégorie regroupe 34 pièces dans laquelle on retrouve pour l'essentiel de la clouterie de différents modules, des pitons et des crampons. Ce groupe pourrait être également doublé si l'on considère les 30 pièces indéterminées constituées pour la plupart de tiges de section quadrangulaire. Elles devaient très probablement appartenir à de la clouterie.

Au fond, le mobilier en fer de la zone 1 ne regroupe que quelques pièces particulières dont une boucle simple, un fer de trait, une soie d'outil et un clou de maréchalerie.
La catégorie 1 (construction, ameublement) regroupe toutefois une diversité d'objets liés soit à du coffret comme la petite paumelle 17089 ou du clou à tête pyramidale généralement associé à de l'huisserie. Le 17405 est notamment marqué par une section circulaire de la tige en partie proximale caractéristique d'une usure au contact d'une autre pièce métallique. Ce type de clou a notamment été étudié en association avec une penture sur le site de Pineuilh (Gironde). Les pitons et les clous à tête plate de diverses tailles sont employés aussi bien dans l'habitat que dans l'ameublement. On notera toutefois, l'usage déjà mentionné des grands clous de charpentes à tête en « T » très présents sur le site.
Ces pièces communes n'offrent pas une réelle pertinence typochronologique. On ne peut simplement qu'épiloguer sur leur fonction qui n'a que peu changé jusqu'à l'aire industrielle. Cette présence non négligeable du mobilier en fer lié à la construction est un phénomène récurrent sur les sites à partir du XIIIe siècle. Les autres pièces permettent une plus grande précision chronologique. Le fer de trait de l'US 1101 (17516) correspond au type A1 de Serdon (Serdon 2005). Il possède une douille courte et une longue pointe à tige rectiligne de faible section quadrangulaire. Ce type de fer de trait, est très dominant sur les sites castraux méridionaux, comme le fait remarquer Valerie Serdon. Elle les date des XIIIe et XIVe siècles pour notre région. Il faut toutefois remarquer que la catégorie A de ces grands carreaux d'arbalètes, regroupe des modules très diversifiés. Nous rattacherions cette pièce aux fers découverts à Lastours et à certains fers de Montségur et de Saint-Pierre de Fenouillet datés plutôt du XIIIe siècle.
Le clou de maréchalerie (17435) n'est pas usagé mais la corrosion empêche une bonne lecture typologique. Il présente une tête de type 1 C, large de 12 mm. C'est une morphologie complexe sur un plan typologique. On retrouve ce type de clou dès la deuxième moitié du Xe siècle à Andone (Charente). Ce type disparaîtra toutefois dès le XIe siècle. Il est absent des corpus de Charavines et l'Isle-Jourdain. On peut dans le cas présent l'attribuer à une forme intermédiaire entre le type 3a et 3B (Portet 1998), le premier étant plutôt caractéristique de la première moitié du XIIIe et le second de la deuxième moitié du XIIIe siècle et de la première moitié du XIVe siècle.

Le mobilier en alliage cuivreux est représenté par deux chapes d'un module comparable (17055 et 17058), une tôle sans décor (17054) et un petit clou dit de Tapissier (17057). La chape 17055 de 2,2 et 1,8 cm présente une perforation à chaque angle pour le passage de quatre rivets. On est donc en présence d'une chape à fenêtre simple. Le décor en bronze doré est formé d'un motif principal de quatre quadrilobes réunis. Ce type de décor est fréquent sur le mobilier en alliage cuivreux du premier tiers du XIIIe siècle. On le retrouve notamment dans les niveaux de l'occupation féodale de fortifications comme Montségur (un exemplaire quasi identique), Peyrepertuse ou Saint-Pierre de Fenouillet. Ces chapes, proches du carré, à fenêtre simple, sont très souvent associées à des décors armoriés. On les date en général de la fin de la première moitié du XIIIe siècle. Cette pièce peut toutefois par son décor être attribuée au premier tiers du XIIIe siècle.

La chape 17058 correspond au même type que l'exemplaire 17055. On retrouve un encadrement à double rangées de points et quatre rivets aux angles, décor et disposition plutôt caractéristique du premier tiers du XIIIe siècle. Toutefois, la chape carrée à fenêtre simple ainsi que le décor végétal ou animal (non encore clairement identifié) tendent plutôt à avancer la datation vers la fin de la première moitié du XIIIe siècle.

Analyse numismatique

Us 1112 iso 17051
Comté de Barcelone - Alphonse II d'Aragon - (1162-1196)
Denier
D/ BARQINO ; croix pattée à pied long entre deux annelets.
R/ CI - VI - RE - :X: ; croix pattée coupant la légende.
Billon, diam : 19 mm ; axe : 1. Pièce non rognée, usée.
réf. : Heiss II, pl.77/1.

Us 1103 iso 17053
Royaume de Valence - Jacques Ier d'Aragon (1213-1276) et de Valence (1238-1276)
Denier

D:/ :IACOBVS REX ; buste couronné du roi à gauche.
R:/ VALE - NCIE (N bouleté) ; croix fleuronnée à long pied coupant la légende en haut et en bas.
Billon, diam : 16/17 mm ; axe : 2. Pièce non rognée, peu usée.
Us 1103 iso 17053 ; réf. :
Remarque : en raison de son style (lettres onciales) et de la titulature du comte autour du buste, ce denier est attribué par certains à Jacques II roi d'Aragon et de Valence (1291-1327)
.

L'os travaillé

Le dé à jouer 17052 correspond par son module à un cube de 8 mm de côté façonné dans de l'os. Ce type d'objet est très présent sur les sites médiévaux. On en retrouve un grand nombre à Montségur, Montaillou et Peyrepertuse. Leur chronologie est difficile à établir, même si par le module et la disposition des chiffres (faces opposées égales à 7) on peut envisager une datation postérieure à 1200 (Biddle 1990, Bourgeois 2001-2002).

Analyse typochronologique du mobilier de la zone 1

La fouille 2005 s'est inscrite dans la poursuite des opérations 2003 et 2004. On doit donc prendre en compte la relation stratigraphique entre les niveaux fouillés lors des différentes campagnes.
En 2004, on avait perçu la transition entre les niveaux du XIVe siècle et la deuxième moitié du XIIIe siècle. On avait notamment analysé trois phases bien perceptibles dans la typochronologie du mobilier. Une phase tardive marquant surtout la deuxième moitié du XIVe siècle, une phase intermédiaire caractéristique de la fin du XIIIe siècle et de la première moitié du XIVe siècle et une phase ancienne apparaissant principalement dans l'US 1050. Cette dernière était notamment marquée par la découverte d'une monnaie d'Alphonse 1er de Barcelone. Cette pièce frappée entre 1162 et 1196 était à priori l'élément le plus ancien appartenant à l'US 1050 caractérisée surtout par une domination des tessons à cuisson

réductrice. Ce lot pouvait donc appartenir à un cadre chronologique large allant de la deuxième moitié du XIIe siècle au deuxième tiers du XIIIe siècle.

La fouille 2005 permet de préciser cette chronologie et de l'associer au bâti. Les lots céramiques de la zone 1 sont très hétérogènes en fonction des US. On remarquera notamment la forte fragmentation et l'absence de forme complète. Seul un pégau de l'US 1104 a pu faire l'objet d'un remontage pertinent. Il est délicat d'avoir un discours fiable sur des unités ne comprenant que quelques tessons. Nous n'évoquerons donc que les grandes tendances données par les principales unités. L'US 1104 regroupe le lot de tesson le plus important avec 110 éléments. On retrouve des fragments de trompe d'appel à facettes en céramique rouge polie. Ces pièces sont présentes dans la quasi-totalité des Us situées à proximité du donjon. A l'avenir, nous souhaiterions analyser les recollements possibles de ces différents fragments. Ils forment un bon traceur pour étudier les relations entre unités stratigraphiques. Les trompes d'appel sont toutefois, en l'état du corpus, difficiles à dater. Montréal constitue un référent pour ce type d'objets.
Le reste du mobilier est marqué par une faible diversité avec des séries de bords éversés à lèvre arrondie, des anses en ruban, des fonds lenticulaires. Ces formes très standardisées appartiennent certainement à des récipients de type pégau, pot à cuire et dourne. On reste une fois encore limité dans l'analyse par la forte fragmentation. Le lot est représenté par des céramiques à cuisson réductrice généralement non tournées (deux tessons à cuisson oxydante accidentelle). Les décors sont peu nombreux avec notamment l'absence de cordons incisés souvent présents sur la céramique de la fin du XIIIe siècle et du XIVe siècle. Les tessons apparaissent principalement modelés et assez grossiers (à l'exception du 16410). Il apparaît donc cohérent en rapport avec les US décrites en 2004 de considérer l'US 1104 comme ne dépassant pas le deuxième tiers du XIIIe siècle. La céramique n'est pas non plus marquée par des faciès anciens. On ne retrouve pas de céramique polie à pate rouge ou grise, de fond plat d'anses plates, ou de décors digités. Ces éléments sont notamment présents dans les collections gercoises de l'Isle-Bouzon et l'Isle-Jourdain.
Ces caractéristiques générales peuvent être associées aux autres éléments mobiliers. L'US 1103 stratigraphiquement postérieure à 1104 est marquée par les mêmes caractéristiques au niveau des faciès céramiques. On remarquera la présence d'un décor ondé, décor ultra dominant à Montaillou dans la céramique commune du XIIIe siècle. Cette US 1103 a également livré un clou de maréchalerie du XIIIe siècle (17435) et une chape en alliage cuivreux datée de la fin de la première moitié du XIIIe siècle (17058). L'US 1103 marque donc avec les US 1101 et 1050 un lot matériel centré sur le milieu du XIIIe siècle. Cette proposition est confortée par la découverte dans cette US 1103 d'une monnaie interprétée, en l'état des connaissances, comme un denier de Jacques 1er d'Aragon (1213-1276) et de Valence (1238-1276) .

Les US 1104, 1122, 1125 et 1111 semblent donc si l'on en juge par le *terminus* donné par les US 1103 et supérieures, difficilement postérieures au milieu du XIIIe siècle. De ces quatre unités recoupées par la tranchée de fondation de M.11, seule l'us 1104 possède un lot pertinent. Il est donc difficile de proposer une fourchette chronologique stricte de cette première phase. Toutefois, la vision globale du mobilier découvert à Montréal et la première analyse de ces US tendent à caler l'occupation entre la fin du XIIe siècle et le milieu du XIIIe siècle.
Nous noterons également la forte présence de fragments de trompe d'appel dans ces premiers niveaux et la présence de mobilier antique dans les US 1127 et 1131 (paroi fine du Ie-IIe siècle de n.ère).

La fouille 2005 a permis d'analyser la mise en place du mur M. 11.

Les US 1113, 1130, 1140, 1142, 1144 et 1145 correspondant à l'anomalie centrale n'ont pas livré de mobilier caractéristique tant céramique que métallique. La faiblesse en mobilier se retrouve également dans les autres unités comblant la tranchée de fondation à l'exception des US 1112 et 1118.
Le lot céramique de ces deux unités présente des caractéristiques comparables à la principale unité stratigraphiquement antérieure, l'US 1104. On trouve un lot céramique bien représentatif de la première moitié du XIIIe siècle. Cette tendance est confirmée par la présence d'une chape en bronze doré datée du premier tiers du XIIIe siècle (17055). L'US 1112 a également livré une monnaie d'Alphonse II d'Aragon (1162-1196). On peut donc envisager la construction de M.11 dans le premier tiers du XIIIe siècle au vu de l'élément le plus tardif découvert dans la tranchée de fondation. On peut également remarquer que le mobilier découvert dans la fondation parait au plus tôt de la deuxième moitié du XIIe siècle. C'est une tendance également observée sur la totalité du corpus découvert à Montréal. Il n'existe pas d'éléments isolés appartenant avec certitude aux périodes allant de l'antiquité (Ier-IIe siècle) à la deuxième moitié du XIIe siècle.

Le mobilier de la zone, « traité à l'aveugle », semble fournir des données typologiques en correspondance avec le phasage global du site et l'approche historique proposée par Flo Guillot.

Le mobilier de la zone 2

Le mobilier céramique de la zone 2

US 2101 *(1 élément)*
1 tesson à cuisson oxydante tourné, fin XIIIe-XIVe s. 17061

US 2102 *(15 éléments avant recollage)*
13 éléments du type à cuisson réductrice, non tourné sauf finition partie haute, médiéval antérieur XIVe s. :

- 4 bords éversés à lèvre arrondie 16811 / 16808 / 16813 / 16812
- 9 tessons [16818-16817] / 16816 / 16814 / 16821 / 16820 / 16819 / 16809 / 16810 / 16815

1 fond (légèrement lenticulaire ?) gris à cœur, surfaces orangées, pâte dure, dégraissant fin, datation indéterminée (à comparer avec les éléments de même type des US 6101 et 1103) 16807

US 2103 *(2 éléments)*
1 tesson à cuisson réductrice non tourné, médiéval antérieur XIVe s. 17066

1 fusaïole en céramique à cuisson oxydante, datation indéterminée 17064

US 2104 *(1 élément)*
1 tesson à cuisson réductrice non tourné, médiéval antérieur XIVe s. 170084

Le mobilier métallique de la zone 2

Le mobilier métallique est étonnamment plus important dans ces niveaux que la céramique (19) avec 28 éléments découverts. On retrouve la même domination de la catégorie élément de construction et ameublement. Le mobilier pertinent se réduit à quelques pièces dont un clou de maréchalerie (17470), deux fers de trait (17475 et 16951) et une charnière16948 à 16950). Une pièce technique est à signaler dans la catégorie 1 : une charnière formée par l'assemblage de deux paumelles. Ce dispositif de fixation ne semble pas porteur d'indication chronologique car il est utilisé pendant tout le Moyen Age.
On retrouve également un fer de trait dont seule la douille est conservée (16951). Le départ de la tige quadrangulaire est brisé mais on peut l'attribuer à un fer de type A plutôt massif à longue douille et tige de forte section. Ce type est plutôt attribuable à la deuxième moitié du XIIIe et au XIVe siècle. Le deuxième fer de trait formé d'une simple tôle enroulée appartient au type K de Serdon (Serdon 2005). Il est en l'état du corpus difficile à dater couvrant une large fourchette chronologique du XIIe au XIVe siècle. On peut néanmoins remarquer que des pièces comparables ont été découvertes dans l'US 6105 datée de la fin du XIIIe siècle et la première moitié du XIVe siècle. Un clou de maréchalerie (17470) est caractérisé par une tête

large de type 2 datée du XIIe siècle. Cette forme disparaît nettement des corpus au début du XIIIe siècle. On retrouve cette évolution à Lastours, Montségur et surtout l'Isle-Bouzon. On ne peut donc exclure qu'il soit encore présent au tout début du XIIIe siècle.

Analyse typochronologique du mobilier de la zone 2.

Le mobilier de la zone 2 découvert en 2005 compte 19 éléments céramiques et 28 objets en fer.
L'us 2101 a livré un seul tesson à cuisson oxydante tourné daté de la fin du XIIIe et du XIVe siècle. On peut associer à ce seul fragment céramique, le fer de trait massif de type A daté de la même période.
L'us 2102 est caractérisée par une présence exclusive de tessons à cuisson réductrice rencontrée pour l'instant sur les niveaux du XIIIe siècle, notamment dans la zone 1. C'est dans cette US 2102 que nous rencontrons également un clou de maréchalerie daté du XIIe siècle voire de la transition XIIe-XIIIe siècle. Un fer de trait de type K est également présent dans cette US mais là encore, la très large fourchette chronologique pour ce type ne permet pas d'en faire un élément datant de l'US 2102.
On peut déplorer le peu de mobilier découvert dans les tranchées de fondation des murs M 11 et M 17. Les quelques éléments découverts ne permettent pas une réelle argumentation. Il conviendra plutôt d'analyser la chronologie de la fondation de M 11 en zone 1 datée du premier tiers du XIIIe siècle, sans contradiction avec les 3 tessons découverts en zone 2.

Le mobilier de la zone 7

Le mobilier céramique de la zone 7

US 7001 *(2 éléments)*
1 tesson de céramique glaçurée, tournée à cuisson oxydante, médiéval fin XIIIe-XIVe s. 17071

1 tesson à cuisson oxydante et surfaces externes grises, tourné, médiéval fin XIIIe–XIVe s. ? 17072

US 7002 *(3 éléments avant recollage)*
1 tesson de céramique glaçurée, tournée à cuisson oxydante, médiéval fin XIIIe-XIVe s. [17077-17078-17079]

US 7003 *(4 éléments)*
1 tesson à cuisson réductrice non tourné, médiéval antérieur XIVe s 16855

3 éléments de type à cuisson oxydante tourné, médiéval fin XIIIe-XIVe s. :
- 2 tessons glaçurés décorés de deux cannelures horizontales 16854 / 16853
- 1 tesson 16852 glaçuré

US 7004 *(25 éléments avant recollage)*
7 éléments du type à cuisson réductrice, non tournés sauf finition partie haute, médiéval antérieur XIVe s. :
- 1 tesson décoré d'une série d'incisions peu marquées [16089-16086-16085]
- 1 fond lenticulaire 16090
- 5 tessons 16077 / 16074 / 16087 / 16093 / 16094 / 22525

1 bord éversé à lèvre arrondie, à cuisson oxydante, à rapprocher des productions non tournées à cuisson réductrice, médiéval antérieur XIVe s. 16080

1 tesson de céramique à cuisson réductrice tourné à paroi peu épaisse, orné d'un cordon vertical incisé et d'un décor ondé, médiéval XIIIe-XIVe s. 16083

1 tesson de céramique à cuisson réductrice tourné à paroi peu épaisse, médiéval XIIIe-XIVe s. 16084

10 éléments de type à cuisson oxydante tourné, médiéval fin XIIIe-XIVe s. :
- 1 bord à lèvre triangulaire, à deux bandeaux externes inclinés superposés et méplat interne incliné 16072 glaçuré
- 1 fragment d'anse en ruban 16079 glaçuré
- 1 fond plat 16073 glaçuré
- 1 tesson avec attache d'anse décoré d'une cannelure horizontale 16092 glaçuré

- 2 tessons décorés de deux cannelures horizontales 16071 glaçuré / 16075 glaçuré
- 4 tessons 22526 glaçuré / 16082 glaçuré / 16078 glaçuré / 16076 glaçuré / 16081 glaçuré

1 tesson avec anse coudée, cuisson oxydante, tourné, glaçuré, médiéval fin XIVe s. 16088

1 tesson à cuisson oxydante, indéterminé 16091

US 7005 *(4 éléments)*
3 éléments du type à cuisson réductrice, non tourné sauf finition partie haute, médiéval antérieur XIVe s. :

- 1 fond lenticulaire 17290
- 2 tessons 17293 / 17291

1 tesson décoré d'une série d'incisions (même décor que le tesson 16482 de l'US 7011), gris à cœur, ocre en surface, protohistorique 17292

US 7006 *(5 éléments avant recollage)*
4 éléments du type à cuisson réductrice, non tourné sauf finition partie haute, médiéval antérieur XIVe s. :

- 1 bord éversé à lèvre arrondie 16846
- 3 tessons [16847-16845] / 16848/ 16849

US 7007 *(5 éléments)*
5 éléments du type à cuisson réductrice, non tournés sauf finition partie haute, médiéval antérieur XIVe s. :

- 2 bords éversés à lèvre arrondie 17304 / 17081
- 3 tessons 17302 / 17305 / 17303

US 7010 *(1 élément)*
1 bord de céramique à paroi fine décoré de deux cannelures horizontales, pâte tendre orange, engobe brun rouge, antique , Ier-IIe s. de n. è., 17075

US 7011 *(16 éléments)*
1 bord de céramique à paroi fine de couleur orange, antique Ier-IIe s. de n. è. 16493

3 tessons à pâte tendre orange, antique 16496 / 16494 / 16495

3 tessons à pâte tendre claire, antique, 16490 / 16491 / 16492

1 tesson à pâte tendre grise, antique 16486

1 tesson tourné en pâte dure grise, antique ? 16483

1 bord éversé à lèvre arrondie, en céramique grossière, grise à cœur, ocre en surface, protohistorique 16485

1 tesson décoré d'une série d'incisions (même décor que le tesson 17292 de l'US 7005), gris à cœur, ocre en surface, protohistorique 16482

4 tessons en céramique grossière, grise à cœur, ocre sur l'une ou sur les deux surfaces, protohistorique 16487 / 16489 / 16484 / 16488

1 tesson à pâte dure, cuisson oxydante, non tourné, datation indéterminée 16481

Le mobilier métallique de la zone 7

Le mobilier métallique de la zone 4 ne regroupe que 20 éléments. On retrouve la même répartition que dans les autres zones avec une domination du mobilier lié à la construction et à l'ameublement (clou à tête plate, clou de charpente, crampon de menuisier). Seule la découverte d'un fragment de cotte de maille est à mentionner. On dénombre 9 fragments dont deux mailles complètes encore assemblées.

Analyse typochronologique du mobilier de la zone 7

Les 65 éléments céramiques et 20 objets en fer étudiés amènent plusieurs remaques d'ordre chronologique.

Les US 7001 à 7004 sont marquées par une présence constante de céramique du XIVe siècle. La découverte dans l'unité 7004, la plus dense en mobilier, d'un fragment d'anse coudée permet d'intégrer ces couches dans la fin du XIVe siècle. Malgré le peu de tessons présents dans les US inférieures, on remarque une présence exclusive de tessons à cuisson réductrice non tournés dans les US 7005 à 7007. On pourrait rapprocher ces quelques pièces des productions du XIIIe siècle observées en zone 1.
L'originalité de la stratigraphie de la zone 4 réside dans les dernières unités stratigraphiques rencontrées caractérisées uniquement par du mobilier protohistorique et antique. Ce lot perceptible dans les US 7010 et 7011, ne semble pas marqué par un mobilier postérieur au IIe siècle de n.ère.

Le mobilier de la zone 5

Le mobilier céramique de la zone 5

US 5102 *(2 éléments avant recollage)*
1 fragment de pavillon de trompe d'appel en céramique rouge polie, médiéval [16873-16874]

US 5103 *(11 éléments)*
1 tesson de céramique orange à pâte tendre, antique ? 16880

3 tessons de céramique à cuisson réductrice non tournée médiéval antérieur XIVe s. 16888 / 16890 / 16887

7 éléments du type à cuisson oxydante, tournés, médiéval fin XIIIe-XIVe s. :

- 1 fragment d'une forme d'usage indéterminé décoré d'une gouttière 16883 **à rapprocher de [16638-16625]… de l'US 5104 et déjà rencontré en 2004 dans l'US 1025**
- 1 tesson à décor à la molette sur cordon oblique, XIVe s 16889 **à rapprocher de 16646 de l'US 5104**
- 5 tessons 16882 glaçuré / 16881 / 16885 / 16886 / 16884

US 5104 *(323 éléments avant recollages)*
1 fragment de céramique sigillée, antique IIe s. de n. è. 16199

1 fragment de céramique tendre, tournée, de couleur orange, antique ? 17135

1 tesson à cuisson réductrice, pâte fine et tendre, antique ? 16702

1 fragment de pavillon de trompe d'appel circulaire en céramique rouge polie, médiéval 16654

3 fragments de trompe d'appel circulaire en céramique rouge polie, médiéval, [16273-16252] / [16274-17154] / 16271

3 fragments de trompe d'appel en céramique rouge polie 16282 / 17164 / 17173

21 éléments du type à cuisson réductrice, non tourné sauf finition partie haute, médiéval antérieur XIVe s. :

- 2 bords éversés à lèvre arrondie 16677 / 16740
- 1 fragment d'anse en ruban 16266
- 1 tesson décoré par deux marques impressionnées 16256
- 1 tesson décoré par une marque impressionnée 17168

- 16 tessons 16295 / 16296 / 16597 / 16741 / 16735 / 16662 / 16255 / 16687 / 16743 / 16683 / 17165 / 17118 / 16224 / 17147 / 16251 / 16270

1 bord à lèvre en poulie, céramique à cuisson réductrice glaçurée, tournée peu épaisse,médiéval fin XIVe s. 16708

5 éléments du type à cuisson réductrice, à paroi peu épaisse, tourné, médiéval XIVe s. :
- 2 tessons ornés de cannelures horizontales 16685 / 16672
- 3 tessons 17132 / 16772 / 1664?

335 éléments du type à cuisson oxydante tourné, médiéval fin XIIIe-XIVe s. :
- 3 fragments d'une dourne décorée d'une cannelure horizontale et d'un cordon curviligne orné à la mollette, XIVe s. [16598-16248-16648-16215-16596] / [16294-16641] / [16236-16200]
- 2 fragments d'une marmite à bord à bandeau externe incliné concave et méplat interne incliné, à anse en ruban, glaçuré [16450-16469-16445-16438-16446-16443-16451] / [17159-16237-16439 -16700]
- 1 bord et bec verseur glaçuré à lèvre en poulie, 2e moitié XIVe s. [16632-16611]
- 1 bord glaçuré à lèvre en poulie, 2e moitié XIVe s 16212
- 2 fragments d'un même bord mince à méplat horizontal concave, glaçuré 16624 / 16257
- 2 fragments d'un même bord à bandeau externe incliné souligné par une cannelure et méplat horizontal concave, glaçuré [16277-17116] / 17171
- 1 bord éversé à lèvre arrondie et méplat horizontal concave, glaçuré, 16628
- 1 bord à bandeau externe incliné concave et méplat interne incliné, glaçuré 16246
- 1 bord à bandeau externe incliné concave et méplat horizontal, glaçuré 16279
- 1 bord éversé à lèvre formant un mince bandeau incliné, glaçuré 16461
- 1 bord éversé à lèvre formant un mince bandeau incliné, glaçuré 16771
- 9 fragments d'une forme d'usage indéterminé décorée d'une gouttière [16638-16625] / 16220 / 16464 / 16593 / 16731 / 16455 / 16280 / 16722 / 17149 **à rapprocher de 16883 de l'US 5103 et déjà rencontré en 2004 dans l'US 1025**
- 1 fragment d'anse en ruban décoré de deux cannelures, glaçuré [16612-16737-16664]
- 1 fragment d'anse en ruban glaçuré [17160-17124]
- 2 fragments d'anses en ruban décorés de deux cannelures 16284 / 16617
- 4 tessons avec attache d'anse 16444 / 16599 / 16615 / 17157
- 1 tesson à décor à la molette sur cordon oblique 16646 XIVe s **à rapprocher de 16889 de l'US 5103**
- 4 fragments de fonds plats [16286-16680] / 16214 / 16289 / 16658 glaçuré
- 1 fragment de fond légèrement convexe [16613-16225-16210-16230-16218-16227] glaçuré
- 23 tessons ornés de cannelures horizontales [16674-16629-16226-16711] glaçuré / [16202-16278-16254] glaçuré / 17106 glaçuré / 17136 glaçuré / 16681 glaçuré (col de cruche) **jointif avec 16040 de l'US 5106** / 16614 glaçuré / 16244 glaçuré / 17138 glaçuré / [16691-16605] / [16290-16209-16752] / 16621 / 16595 / 16652 / 16699 / 17144 / 16462 / 17176 / 16268 / 16631 / 17167 / 17102 / 16726 / 17122
- 1 tesson orné de cannelures horizontales larges, glaçuré 17139
- 272 tessons 17156 glaçuré / 17120 glaçuré / 17140 glaçuré / 17130 glaçuré / 16651 glaçuré / 17100 glaçuré / 16686 glaçuré / 16606 glaçuré / 17101 glaçuré / 17155 glaçuré / 16627 glaçuré / 16603 glaçuré / 17131 glaçuré / 16721 glaçuré / 17178

glaçuré / 17151 glaçuré / 17109 glaçuré / 17152 glaçuré / 16201 glaçuré / 16643 glaçuré / 16592 glaçuré / 16644 glaçuré / 16710 glaçuré / 16600 glaçuré / 16626 glaçuré / 17184 glaçuré / 16775 glaçuré / 16663 glaçuré / 16249 glaçuré / 16746 glaçuré / 16703 glaçuré / 16285 glaçuré / 16258 glaçuré / 16766 glaçuré / 16479 glaçuré / 16465 glaçuré / 16637 glaçuré / 16754 glaçuré / 16744 glaçuré / 16472 glaçuré / 16675 glaçuré / 16732 glaçuré / 16716 glaçuré / 16695 glaçuré / 16653 glaçuré / 16649 glaçuré / 16636 glaçuré / 16610 glaçuré / 16693 glaçuré / 16723 glaçuré / 16707 glaçuré / 16474 glaçuré / 16750 glaçuré / 16671 glaçuré / 16717 glaçuré / 16238 glaçuré / 16594 glaçuré / 16706 glaçuré / 16776 glaçuré / 16689 glaçuré / 16749 glaçuré / 16669 glaçuré / 16650 glaçuré / 16229 glaçuré / 16609 glaçuré / 17067 glaçuré / 16696 glaçuré / 16253 glaçuré / 16601 glaçuré / 16287 glaçuré / 16275 glaçuré / 16682 glaçuré / 16762 glaçuré / 16657 glaçuré / 16734 glaçuré / 16755 glaçuré / 16590 glaçuré / [16467-16466-16456-16441-16449] glaçuré / 17181 / 17185 / 16764 / 16748 / 16673 / 17128 / 17179 / 17175 / 17145 / 16765 / 16715 / 17146 / 16591 / 17180 / 16471 / 16724 / 17174 / 17158 / 17150 / 17133 / 16645 / 17148 / 16231 / 17127 / 17119 / 17115 / 17121 / 17141 / 16763 / 17125 / 17112 / 16701 / 17182 / 17108 / 16667 / 16678 / 17110 / 17129 / 16623 / 17137 / 16240 / 17134 / 16447 / 16473 / 17177 / 17170 / 16761 / 16217 / 16697 / 16477 / 16293 / 17113 / 16454 / 16655 / 16232 / 16733 / 16475 / 16221 / 16204 / 17166 / 16729 / 17103 / 17117 / 16448 / 17163 / 17111 / 16607 / 16670 / 17183 / 16738 / 16705 / 16635 / 16239 / 17169 / 16458 / 16459 / 16769 / 16756 / 16243 / 16666 / 16211 / 16661 / 16742 / 16476 / 16261 / 16269 / 16728 / 17143 / 16676 / 16245 / 16619 / 16276 / 16291 / 16704 / 16640 / 16714 / 16222 / 16679 / 16639 / 16719 / 16739 / 16283 / 16725 / 16608 / 16688 / 16235 / 16604 / 16219 / 16213 / 16262 / 16634 / 16647 / 16292 / 16453 / 16684 / 16694 / 16223 / 17161 / 16758 / 16207 / 16665 / 16757 / 16774 / 16718 / 16760 / 16768 / 16730 / 16602 / 16457 / 16259 / 16767 / 16630 / 16727 / 16698 / 16712 / 16242 / 16773 / 17186 / 16247 / 16751 / 16633 / 17123 / 16468 / 16460 / 16470 / 16656 / 16660 / 17162 / 16659 / 16241 / 16250 / 16668 / 16720 / 16478 / 16463 / 17172 / 17114 / 16267 / 16620 / 17104 / 16205 / 16265 / 16442 / 16747 / 17142 / 16622 / 16272 / 16208 / 16713 / 17126 / 16452 / 17107 / 16692 / 16745 / 16234 / 16260 / 16264/ 16770 / [16203-16228] / [16281- 16263-16206] / [16480-16440] / [17153- 17105] / [16288-16216] / 16690 / 22521

1 bord vertical orné de deux cannelures horizontales en céramique à cuisson oxydante recouverte sur ses deux faces d'un émail stannifère blanc opaque, médiéval XIVe s. 16709

3 éléments de céramique brune à cœur, noire en surface, à dégraissant grossier, datation indéterminée (protohistorique ?) :

- 1 bord à lèvre arrondie16299
- 2 tessons 16297 / 16298

1 tesson à cuisson oxydante, à surface grossière, protohistorique ? 16736

US 5105 *(3 éléments)*

3 éléments du type à cuisson oxydante tourné, fin XIIIe-XIVe s. :

- 1 bord 16498 glaçuré **jointif avec 16277 de l'US 5104**
- 2 tessons 16499 / 16497 glaçuré

US 5106 *(33 éléments avant recollages)*
30 éléments du type à cuisson oxydante tourné, fin XIIIe-XIVe s. :

- 1 bord éversé à lèvre en bandeau et méplat concave interne incliné 16066 glaçuré
- 1 fragment d'anse en ruban décoré de deux cannelures 16065
- 1 fragment d'anse 16062
- 2 tessons décorés de cannelures horizontales 16058 glaçuré / 16040 (col de cruche) glaçuré **jointif avec 16681 de l'US 5104**
- 25 tessons 16038 glaçuré / 16059 glaçuré / 16070 glaçuré / 16041 glaçuré / 16039 glaçuré / 16054 glaçuré / 16061 glaçuré / 16047 glaçuré / 16048 glaçuré / [16050-16042] / [16043-16063-16068] / 16052 / 16067 / 16056 / 16060 / 16049 / 16046 / 16069 / 16045 / 16053 / 16064 / 16057 / 16044 / 16055 / 16051

US 5107 *(2 éléments)*
1 bord à bandeau externe incliné et méplat horizontal, en céramique à cuisson réductrice, tournée, d'un type déjà rencontré avec les marmites à anses coudées, médiéval fin XIVe s. 17320
1 tesson en céramique à cuisson réductrice, tournée, médiéval XIVe s. 17321

US 5112 *(7 éléments)*
1 bord éversé à méplat externe incliné en céramique grossière, grise à cœur, ocre en surface, protohistorique 17339

1 fragment d'amphore antique 17310

1 fragment de trompe d'appel en céramique rouge polie, médiéval 17338

3 tessons de céramique à cuisson réductrice, non tourné sauf finition partie haute, médiéval antérieur XIVe s. 17340 / 17341 / 17342

1 tesson de céramique à cuisson oxydante tournée, glaçurée, à décor à la molette sur cordon oblique, médiéval XIVe s. 17086

Le mobilier métallique de la zone 5

Le mobilier métallique de la zone 5 compte 86 éléments en fer et 1 objet en alliage cuivreux. La majorité appartient à l'US 5104 qui apparaît donc comme la plus aisée à caractériser.
On évoquera toutefois dans l'US 5102 la découverte d'une branche gauche de fer d'équidé (16910) à forte couverture présentant une tournure d'antérieur. Elle peut appartenir à un cheval voire à un mulet. Elle est pourvue d'étampures carrées disposées par trois sur la branche. On notera la présence d'un talon plat, sans crampon et une usure marquée en pince. Ce type de fer semble apparaître dans la deuxième moitié du XIVe siècle (Clark 1995). Les étampures carrées sont notamment employées à cette période. La forte couverture est plus généralisée sur la ferrure à partir du XIVe siècle pour rester constante jusqu'au XVIe siècle. Toutefois la présence uniquement de trois étampures par branche reste un caractère de la ferrure antérieure à 1400. Il faut noter que le clou à tête carrée 16909 est associé au fer.

L'analyse typologique nous amène à considérer ces pièces comme datant de la fin du XIVe siècle.

Le mobilier de la zone 5 découvert dans l'US 5104 présente plusieurs pièces d'intérêt. Le mobilier lié à la construction et à l'ameublement est, comme dans les autres zones, majoritaire. On retrouve un clou (16900) très massif à tête triangulaire au sommet aplati par percussion. Un gond à simple tige de fixation (17343) est comparable à celui découvert en zone 6. On retrouve également des clous à tête pyramidale (17361 et 17381) dont l'extrémité proximale de la tige est circulaire. Ces clous sont interprétés comme associés à l'assemblage de penture. Dans le registre des portes et huisseries, on peut présenter une clef en fer (16999) bien travaillée. Elle appartient à la catégorie des clefs bénardes à tige pleine. La tige passe d'une section carrée à arêtes abattues à une section circulaire en partie distale. L'anneau est formé par deux pattes issues de la tige recourbées et jointées. Le panneton est très travaillé, plus large que haut, avec râteaux et rouets disposés symétriquement par rapport à la planche centrale. Ce type de clef est, par son mode de fabrication partant d'une barre et non d'une plaque, par le caractère sophistiqué de la tige et du panneton, plutôt attribuable au XIVe siècle (Vaudour 1980).
La catégorie de l'armement est évidemment représentée par les fers de trait. Ils sont au nombre de 5. On retrouve le type A dans deux exemplaires (17351) mais aussi un fer de type B (17395) de Serdon à douille et tige courte rectiligne datée de la deuxième moitié du XIIIe et du XIVe siècle. Toutefois, sa forme est très proche du type A3 daté majoritairement des XIe-XIIe siècles. La critique reste donc ouverte. Autre pièce intéressante, une lame de grand coutelas de faible largeur et à dos rectiligne (17410). Ce couteau rappelle les exemplaires découverts à Montségur (catalogue XIIIe-XIVe). Il semble difficilement pouvoir être antérieur au XIIIe siècle et s'inscrit d'ailleurs clairement dans les formes de lames largement diffusées au bas Moyen Age. Enfin on citera la présence d'une grande tige recourbée aux extrémités (16998). Une pièce comparable, découverte à Durfort (XIIIe-XIVe siècle) est interprétée comme une possible manivelle de rouet. C'est en l'état de notre investigation la seule comparaison approchante pour cette pièce. Il serait tentant de la rapprocher d'une autre découverte liée au textile, la dent de carde 17401 découverte dans l'US 1112.
Cette US 5104 a également livré un clou de maréchalerie en état neuf (17394) que la tête trapézoïdale permet de dater entre la deuxième moitié du XIIIe et le XIVe siècle.

On peut également mentionner la découverte dans l'US 5104 d'une chape de ceinture ou de courroie (17394) encore enroulée et articulée autour d'une traverse en fer appartenant à une boucle brisée. La courroie était fixée entre la chape et son revers par un rivet. Cette pièce ne nous apparaît pas très marquante sur un plan typologique en l'état des recherches.

Analyse typochronologique du mobilier de la zone 5

Le lot étudié en 2005 comprend 487 fragments céramiques, 86 objets en fer et 1 en alliage cuivreux.

Notre analyse va se focaliser sur les unités d'arasement du donjon et sur l'occupation immédiatement scellée par la destruction. L'US 5102 correspond au niveau de démolition. Elle est pauvre en céramique avec 1 fragment de trompe d'appel. Le mobilier métallique est le plus caractéristique avec un fer et un clou de maréchalerie de la fin du XIVe siècle.

Les couches scellées par la démolition ont été divisées en plusieurs US (5103, 5104, 5105, 5106). L'analyse céramique notamment des 424 tessons de l'us 5104 permet une bonne approche typologique. On a pu constater un nombre important de recollage entre les unités stratigraphiques scellées par 5102. Il faut en outre remarquer que le mobilier de ces différentes US est très comparable. L'analyse du mobilier métallique tendrait à donner une chronologie de l'US 5104 allant de la deuxième moitié du XIIIe siècle au XIVe siècle. L'important lot céramique permet de caractériser une occupation bien mieux cernée de la deuxième moitié du XIVe siècle. Cette unité est marquée par la domination des productions tournées à cuisson oxydante et la fréquence des tessons glaçurés. On retrouve les trois formes dominantes, les marmites, les cruches et les dournes, même si les types identifiés restent restreints. Les types rencontrés caractérisent clairement la deuxième moitié du XIVe siècle avec les bords à lèvre en poulie, les bords à bandeau. On retrouve des décors de cannelures, de marques impressionnées et de cordons ornés à la molette. On retrouve ce type de cordon sur une dourne. On notera également la présence d'une forme présentant une gouttière qui n'est pas encore caractérisée mais que l'on retrouve sur un fragment de l'US 1025 en zone 2.

Enfin l'US 5104 a révélé un tesson bien spécifique caractérisé par un bord vertical orné de deux cannelures horizontales en céramique à cuisson oxydante recouverte sur ses deux faces d'un émail stannifère blanc opaque (16709)
Il s'agit là d'une véritable faïence, type de céramique apparaissant dans le sud de la France dès le XIIIe siècle par l'importation de productions espagnoles. Néanmoins, notre exemplaire ne possède aucune caractéristique qui pourrait le rattacher à un atelier ibérique. C'est assurément le haut d'une cruche dont la forme est connue à la fin du XIIIe et durant le XIVe s. dans les productions communes glaçurées. Notre tesson ne montre aucune trace de décor vert et brun, habituellement présent sur les faïences, et notamment sous la forme de liserés sur le bord des vases de ce modèle. Il pourrait donc s'agir d'une production monochrome blanche dont des exemplaires équivalents, avec le même type de pâte, issus d'ateliers languedociens et datés du XIVe siècle ont déjà été reconnus (Broecker 1982)

Les US 5103, 5104, 5105, 5106 sont bien représentatives du XIVe siècle et appartiennent malgré leurs différences morphologiques à la même phase. L'US 5104 recouvrait un lambeau de niveau d'occupation dénommé US 5107. Seul deux tessons ont pu être récoltés sur ce niveau. L'Isolat 17320 est toutefois suffisamment caractéristique pour être attribué aux formes tardives du XIVe siècle. On le retrouve notamment associé aux marmites à anses coudées dans d'autres unités.
Enfin l'US 5112 attribuée au comblement de la tranchée de fondation de M. 17 a livré sur 7 éléments un tesson tardif à cuisson oxydante, tourné, glaçuré à décor à la molette sur cordon oblique. Ce décor a déjà été observé sur la dourne de l'US 5104. Ce seul tesson attribuable au XIVe siècle ne permet pas de proposer une datation fiable de M 17 par l'analyse typologique.

Au bilan, la fouille de la zone 5 n'a pour l'instant concerné que les niveaux du XIVe siècle scellés par la démolition à la fin du XIVe siècle de la tour maîtresse. Les niveaux du XIIIe siècle bien représentés en zone 1 n'ont pas en l'état de la fouille été observés en zone 5.

Le mobilier de la zone 6

Le mobilier céramique de la zone 6

US 6100 *(4 éléments avant recollage)*
1 bord de paroi fine antique orange décoré d'une cannelure horizontale, Ier-IIe s. de n. è. 22522

1 fragment de trompe d'appel à facettes en céramique rouge polie, décor de bandes polies, médiéval 16192

1 fragment d'anse en ruban à cuisson oxydante, fin XIIIe-XIVe s. [16194 -16193]

US 6101 *(67 éléments*)

8 fragments d'amphores, antique 16160 / 16184 / 16150 / 16185 / 16147 / 16148 /16551 / 16553

1 tesson à pâte claire fine, antique ? 16545

1 tesson de céramique à pâte tendre orange, antique 16161

3 fragments de trompe d'appel à facettes en céramique rouge polie, médiéval 16170 /16541 / 16534

1 fragment de trompe d'appel en céramique rouge polie à décor de bandes lissées ?, médiéval 16156

1 fragment de trompe d'appel à facettes en céramique rouge polie ? 16543

35 éléments du type à cuisson réductrice, non tourné sauf finition partie haute, médiéval antérieur XIVe s. :

- 3 bords éversés à lèvre arrondie 16164 / 16159/ 16537
- 1 bord éversé 16158
- 31 tessons 16152 / 16180 / 16155 / 16176 / 16182 / 16169 / 16157 / 16165 / 16177 / 16172 / 16168 / 16173 / 16175 / 16151 / 16163 / 16166 / 16178 / 16174 / 16146 / 16167 / 16542 / 16556 / 16555 / 16559 / 16548 / 16557 / 16558 / 16539 / 16538 / 22523 / 22524

1 bord à lèvre en poulie avec départ d'anse du même type que l'élément US 6101/6103 17217 (certainement le même vase, marmite à anses coudées), céramique à cuisson réductrice glaçurée, tournée peu épaisse, fin XIVe s. 16535 **jointif avec US 6101/6103 17220**

10 éléments de type à cuisson oxydante tourné, fin XIIIe-XIVe s

- 1 col de cruche avec départ d'anse, décoré de deux cannelures horizontales [16536-16554]g
- 1 tesson décoré de deux cannelures horizontales [16546-16533]g
- 1 tesson décoré d'une cannelure horizontale 16540
- 7 tessons 16549g / 165445 / 16162g / 16171g / 16149 / 16154 / 16153

1 tesson de céramique épaisse grossière à cuisson oxydante, indéterminé 16183
1 tesson à cuisson oxydante, dégraissant sableux fort, indéterminé 16552
1 tesson gris à cœur, surfaces orangées, tourné, pâte dure, dégraissant fin, indéterminé 16550
1 tesson gris, surface extérieure orangée, tourné, pâte dure, dégraissant fin, indéterminé 16547

US 6101/6103 *(10 éléments)*
4 éléments du type à cuisson réductrice, non tourné sauf finition partie haute, médiéval antérieur XIVe s. :

- 1 bord éversé à lèvre arrondie 17226
- 3 tessons 17219 / 17222 / 17218

1 fragment de marmite à anses coudées à bord à lèvre en poulie, céramique à cuisson réductrice glaçurée, tournée peu épaisse, fin XIVe s. 17217 **jointif avec US 6103 [16516-16507] à comparer avec 2004 US 1009 5514**

1 bord à lèvre en poulie du même type que l'élément 17217 précédent (certainement le même vase), céramique à cuisson réductrice glaçurée, tournée peu épaisse, fin XIVe s. 17220

4 éléments de type à cuisson oxydante tourné, fin XIIIe-XIVe s

- 1 fragment d'anse orné de deux cannelures 17221g
- 1 fragment d'anse 17225
- 2 tessons 17223 / 17224g

US 6103 *(33 éléments avant recollage)*
3 fragments d'amphore, antique 16514 / 16513 / 16505

1 fragment de trompe d'appel à facettes en céramique rouge polie, décor de bandes polies, médiéval 16518

10 éléments du type à cuisson réductrice, non tourné sauf finition partie haute, médiéval antérieur XIVe s. :

- 2 bords éversés à lèvre arrondie 16519 / 16506
- 8 tessons 16521 / 16525 / 16502 / 16520 / 16509 / 16515 / 16528 / 16510

1 fragment de marmite à anses coudées à bord à lèvre en poulie, céramique à cuisson réductrice glaçurée, tournée peu épaisse, fin XIVe s. [16516-16507] **jointif avec US 6101/6103 17217 à comparer avec 2004 US 1009 5514 …**
1 tesson de céramique à cuisson réductrice tournée peu épaisse, fin XIVe s. 16522

11 éléments de type à cuisson oxydante tourné, fin XIIIe-XIVe s.

- 1 bord éversé formant bandeau externe incliné et large méplat concave interne incliné 16524g

- 1 fond lenticulaire [16523-16504]g
- 1 fond convexe 16511
- 8 tessons [16532-16501]g / 16508g / 16500g / 16503 / 16512 / 16517 / 16530 / 16529

2 tessons à cuisson oxydante, indéterminé 16526 / 16527
1 tesson à cuisson réductrice peu épais, indéterminé 16531

US 6105 *(30 éléments avant recollage)*
1 fragment de tenon de trompe d'appel en céramique rouge polie, médiéval 17203
1 fragment de pavillon de trompe d'appel en céramique rouge polie, médiéval 17208
2 fragments de trompe d'appel en céramique rouge polie, médiéval 17214 / 17207

22 éléments du type à cuisson réductrice, non tourné sauf finition partie haute, médiéval antérieur XIVe s.:
- 1 bord éversé à lèvre arrondie et méplat interne concave incliné 17198
- 1 tesson décoré de deux cannelures horizontales larges et peu marquées 17195
- 20 tessons 17191 / 17205 / 17201 / 17192 / 17204 / 17197 / 17193 / 17188 / 17194 / 17202 / 17210 / 17200 / 17189 / 17190 / 17213 / 17212 / 17211 / 17209 / 17216 / 17196

3 éléments de type à cuisson oxydante tourné, fin XIIIe-XIVe s.
- 1 bord vertical décoré de trois cannelures horizontales [17206-17215]g
- 1 fragment d'anse en ruban 17199
- 1 tesson 17187

US 6106 *(29 éléments)*
1 fragment de trompe d'appel circulaire en céramique rouge polie, médiéval 16561
1 fragment de trompe d'appel en céramique rouge polie ?, médiéval 16574

27 éléments du type à cuisson réductrice, non tourné sauf finition partie haute, médiéval antérieur XIVe s. :
- 2 bords éversés à lèvre arrondie 16588 / 16586
- 1 bord éversé à lèvre arrondie et méplat horizontal 16563
- 1 bord éversé à méplat horizontal 16567 **à comparer avec 2004 US 1019 7650**
- 1 fragment d'anse en ruban 16576
- 1 fragment de bec verseur 16581
- 1 tesson décoré d'un cordon incisé 16569
- 20 tessons 16562 / 16579 / 16571 / 16583 / 16568 / 16572 / 16570 / 16565 / 16575 / 16582 / 16585 / 16564 / 16584 / 16587 / 16580 / 16578 / 16577 / 16589 / 16573 / 16566

US 6107 *(1 élément)*
1 tesson à cuisson réductrice non tourné, médiéval antérieur XIVe s.17063

US 6108 *(8 éléments)*

6 éléments du type à cuisson réductrice, non tourné sauf finition partie haute, médiéval antérieur XIVe s.:

- 1 bord éversé à lèvre arrondie 16844
- 5 tessons 16839 / 16843 / 16841 / 16838 / 16842

1 bord éversé à lèvre arrondie, tournassé, à cuisson oxydante certainement accidentelle, à rapprocher des productions non tournées à cuisson réductrice, médiéval antérieur XIVe s. 16840

1 tesson de céramique glaçurée, tournée à cuisson oxydante, fin XIIIe-XIVe s. 16837

US 6109 *(24 éléments avant collage)*
1 fragment d'amphore, antique 17322

17 éléments du type à cuisson réductrice, non tourné sauf finition partie haute, médiéval antérieur XIVe s. :

- 1 bord éversé à lèvre arrondie 17329
- 1 bord à lèvre arrondie [17307-17308]
- 1 tesson décoré d'un cordon 17327
- 14 tessons 16187 / 17323 / 17325 / 17333 / 17331 / 17332 / 17336 / 17326 / 17324 / 17337 / 17335 / 17334 / 17328 / 17330

1 bord éversé à bandeau externe incliné et méplat interne concave incliné, cuisson réductrice, peu épais, tourné ?, tardif ? médiéval fin XIII - XIVe s. ? 16191

2 éléments de type à cuisson oxydante tourné, fin XIIIe-XIVe s.
1 fond plat [16188-16186-16189]
1 tesson 17306

US 6115 *(8 éléments)*
8 tessons à cuisson réductrice non tournés, médiéval antérieur XIVe s. 16896 / 16897 / 16898 / 16894 / 16893 / 16892 / 16899 / 16895

Le mobilier métallique de la zone 6

Le mobilier en fer comprend 86 éléments. On remarque, comme en zone 1, une domination des éléments liés à la construction ou à l'ameublement avec une majorité de clous d'une grande diversité typologique. La clouterie rassemble la majorité des types rencontrés sur le site. On retrouve les clous de charpente à tête en « T » ou triangulaire généralement de grande taille, divers modules de clous à tête plate, des fiches et pitons ainsi que des crampons de menuisier de différents gabarits.
Ces pièces témoignent indirectement des structures en bois, mais ces dernières restent difficile à interpréter. On doit néanmoins être dans la capacité de proposer dans l'avenir des champs fonctionnels en relation avec ces grands ensembles morphologiques. Cette problématique est pertinente notamment pour les niveaux de toiture en lauze dont l'assemblage se faisait par une

clouterie spécifique (n° 16932). Ces niveaux de toiture effondrée en lauze sont fréquents sur les sites castraux. On peut notamment citer le donjon de Montaillou (09) au XIVe siècle et la toiture du bâtiment accolé à l'église Saint-Pierre de Fenouillet (66). Une synthèse sur le mobilier métallique associé au couvrement est donc envisageable sur ces niveaux de démolition.

Un petit gond (16970) munie d'une simple tige de fixation est prévu pour être fixé dans la maçonnerie. Ce type de pièce est courant et difficilement datable (un exemplaire du XIVe à Winchester, Biddle 1990, N° 560, p. 339)
A l'exception de matériel lié à l'habitat ou à l'ameublement, le corpus reste limité.
On soulignera la présence de 5 fers de traits appartenant à deux types distincts. On retrouve notamment le type A de Serdon, à douille et grande tige de section carrée qu'elle attribue à une large fourchette chronologique des XIIIe et XIVe siècle (Serdon 2005). L'autre forme s'apparente au type K de Serdon formé d'une simple tôle enroulée sur le trait. Ce type peut parfois être confondu avec une simple douille brisée. Ces fers correspondent au type E de Sarret dans la typologie de Montségur (Montségur 1980). Si certains sites les mentionnent dans des contextes XIIe-XIIIe siècle, nous retiendrons plutôt Montségur comme référent privilégiant le XIIIe siècle. Ce type apparaît également à Peyrepertuse et à Montaillou mais semble absent des sites méridionaux dans les niveaux du début du XIIIe siècle et antérieurement (Lastours, Saint-Pierre de Fenouillet). Un exemplaire est également mentionné à Saint-Vaast sur Seulle daté du milieu du XIVe siècle (Halbout, Pilet, Vaudour, 1996). Même si ce type n'a donc pas été clairement identifié dans les références bibliographiques méridionale au XIVe siècle, il apparaît au vu des fouilles récentes de Montaillou et de Montréal de Sos qu'il soit bien présent dans les niveaux de la deuxième moitié du XIIIe et de la première moitié du XIVe siècles.
On peut relever la présence d'une des rares pièces liées à la suspension avec un maillon de chaîne en S (Lassure 1998). Il pourrait appartenir à de la crémaillère.
Une lame de couteau (16940) présente une morphologie bien particulière avec une extrémité distale recourbée marquant une nette incurvation du dos et une pointe retroussée (aujourd'hui brisée). Le manche a disparu, seule une partie de l'armature métallique est conservée avec deux perforations pour le passage de rivets. Ce type de couteau a été découvert à Peyrepertuse. Lucien Bayrou les a interprété comme des canifs du XIXe siècle. La présence de ce type de lame à pointe recourbée sur les sites castraux n'est pas forcément intrusive. Elle est connue et fréquente à plus haute époque notamment à Winchester pour un couteau daté du XIe siècle (Biddle 1990, p. 843 n°2661). Il faut également remarquer que la présence de deux perforations sur le manche ne permet pas de l'interpréter comme un canif. Nous n'avons pas trouvé de références fiables notamment dans le corpus londonien (Cowgill, Neegaard, Griffiths, 1987). Ce couteau présente une pointe concave courante sur des pièces anciennes et un manche riveté fréquent dans la coutellerie à partir du XIIIe siècle. Malgré le peu de références médiévales, on ne peut donc ignorer cette pièce dans l'analyse de l'US 6103, le caractère intrusif n'étant pas probant.

Une autre catégorie d'objets est bien présente en zone 6, le mobilier équestre. On retrouve 1 fragment de fer d'équidé et 4 clous de maréchalerie. Ils s'inscrivent dans deux types distincts. Les clous de maréchalerie 17416 sont marqués par un type à tête trapézoïdale très présents dans la deuxième moitié du XIIIe siècle et la première moitié du XIVe siècle. Il seront supplantés de façon assez générale dès le milieu du XIVe siècle par le clou à tête carré. Ce dernier type est présent dans l'exemplaire 17416 de l'US 6101. On peut établir un parallèle avec ce type postérieur au milieu du XIVe siècle et le fer avec son clou découverts en zone 5

dans l'US 5102. Un seul fragment de fer a été découvert en zone 6. Il représente une éponge droite de fer d'équidé qui est marquée par une spécificité intéressante. Le talon est épaissi pour former ce que l'on qualifie en maréchalerie de fer à éponges nourries. Ce fer à fonction orthopédique est bien connu à la fois dans les traités hippiatriques et dans les découvertes archéologiques à partir du XIIIe siècle (Portet 2005). On ne peut donner une autre datation au vu du fragment conservé que de le qualifier de postérieur à 1200.
On a choisi également de présenter dans la catégorie du mobilier équestre une petite plaque rectangulaire pourvue d'un cordon central et de quatre perforations (17413). Malgré la corrosion, on devine une zone de cassure sur un côté. Cet objet en fer ne semble pas fréquent dans les collections d'objets médiévaux puisque aucune référence n'a pu être retrouvée dans les corpus Français. On a pu toutefois en contexte plus septentrional retrouver des plaques quasi identiques appartenant à des éperons (Koch 1982). Elles permettent la fixation aux courroies des branches métalliques. Ce mode d'attache se retrouve principalement sur des exemplaires datés des IXe et Xe siècle en Germanie. Cette pièce identifiée comme telle apparaît comme complètement isolée dans le corpus de Montréal-de-Sos. Cette identification problématique implique une analyse critique et la recherche des « faux amis », nombreux dans l'identification du mobilier métallique. Hors, la taille de la pièce, la présence de perforations, et le cordon central mouluré pourrait rappeler un banquelet. Ces éléments de garniture de ceinture sont généralement en tôle de bronze et non en fer. Au vu du contexte et du caractère atypique de ce type d'éperon dans la région, on privilégiera le banquelet comme proposition d'identification.
Le boucle de ceinture à double fenêtres découverte dans l'US 6106 est également originale dans le choix du matériau (17448). Elle est en fer alors que ce type de boucle courante sur les sites méridionaux est généralement en alliage cuivreux. Cette forme de boucle est caractéristique des parures de la première moitié du XIIIe siècle. Des sites castraux comme Montaillou, Montségur, Peyrepertuse ou Lastours ont livré des pièces comparables mais en bronze.

L'os travaillé

Le dé à jouer 17056 correspond par son module à un cube de 8 mm de côté façonné dans de l'os. Ce type d'objets est très présent sur les sites médiévaux. On en retrouve un grand nombre à Montségur, Montaillou et Peyrepertuse. Leur chronologie est difficile à établir, même si par le module et la disposition des chiffres (faces opposées égales à 7) on peut envisager une datation postérieure à 1200 (Biddle 1990, Bourgeois 2001-2002).

Analyse typochronologique du mobilier de la zone 6

Le mobilier de la zone 6 découvert en 2005 compte 217 éléments céramiques, 86 objets en fer et un dé en os.

L'US 6101 correspondant à la démolition du donjon est logiquement marquée par un mobilier très comparable au niveau de démolition découvert en zone 1. On notera la présence de céramique à cuisson oxydante fin XIIIe-XIVe siècle, la présence de fragments de trompe d'appel et de 6 fragments d'amphore. On remarque une fois encore la corrélation avec les fragments d'amphore et la démolition, ces tessons ayant été semble-t-il utilisés dans la construction de la tour maîtresse. Sur un plan chronologique l'analyse de l'US 6103 et de

l'interface 6101 / 6103 nous apparaît comme plus pertinente en tant que dernier niveau scellé par la démolition. Là encore les parallèles sont nombreux avec le mobilier de la zone 1. On retrouve notamment les marmites à anses coudées à bord à lèvre en poulie, céramique à cuisson réductrice glaçurée, fine et bien tournée. Les marmites bien présentes et caractéristiques de cet horizon du XIVe siècle sont associées aux cruches. Les cannelures sont fréquentes comme décor. Ce lot découvert de 6101 à 6103 semble caractériser la deuxième moitié du XIVe siècle. Le mobilier métallique, bien que pauvre en pièce à valeur chronologique, est notamment représenté par un clou de maréchalerie postérieur au milieu du XIVe siècle. A noter également la présence de fers de trait de type A mais de grande taille, à longue douille et forte section (17453). Ils représentent l'évolution terminale du type A de Serdon. On peut les dater de la deuxième moitié du XIIIe et du XIVe siècle (voir Rougiers et Durfort).
Cette phase peut donc être datée de la deuxième moitié du XIVe siècle.
L'US inférieure 6105 est marquée par la présence d'une bonne proportion de céramique réductrice non tournée associée à quelques tessons bien tournés et à cuisson oxydante, datés de la fin XIIIe et XIVe siècle. On peut les associer aux deux clous de maréchalerie à tête trapézoïdale de la deuxième moitié XIIIe et de la première moitié du XIVe siècle (17421). On retrouve là un lot mobilier pouvant correspondre aux US 1029 à 1037 fouillée en zone 1.

L'US 6106 n'a livré que de la céramique à cuisson réductrice antérieure au XIVe siècle et deux fragments de trompe d'appel. Cette tendance peut être affinée par la découverte dans cette unité d'une boucle en fer à double fenêtre datée de la première moitié du XIIIe siècle. On serait tenté de raccorder le mobilier de 6106 au niveau fouillé en zone 1 (US 1050 et inférieures). A noter néanmoins une lèvre à bord éversé à méplat horizontal déjà pointée en zone 1 mais dans une couche de la deuxième moitié du XIVe (US 1019, intrusif ?). L'US 6106 peut donc appartenir à la première moitié du XIIII e siècle mais le peu d'éléments ne permet pas d'être affirmatif.

Les autres US de la zone 6 sont difficiles à cadrer sur un plan chronologique, les lots étant peu importants. On retrouve toutefois quelques tessons à cuisson oxydante dans les US 6108 et 6109, un tesson glaçuré en 6109 mais pas de forme bien caractéristique de la dernière occupation (deuxième moitié du XIVe siècle) comme les lèvres en poulie. On est donc de façon subjective tenté d'intégrer les US 6108 et 6109 à un large cadre chronologique couvrant la fin du XIIIe et le XIVe siècle.

US Mxx

M 1 *(2 éléments)*
1 tesson à cuisson oxydante (à paroi externe grise), tourné, fin XIIIe-XIVe s. 17076
1 tesson à cuisson oxydante, fin XIIIe-XIVe s. 17080

M 11 *(2 éléments avant recollage)*
1 fond lenticulaire, cuisson réductrice, non tourné, médiéval antérieur XIVe s.[17288-17289]

M 11 BIS *(7 éléments avant recollage)*
5 tessons à cuisson réductrice non tournés, médiéval antérieur XIVe s. 16828 / 16827 / 16822 / 16823 / [16824-16826]

1 bord tourné à méplat horizontal et bandeau externe incliné avec départ d'anse appartenant certainement à une marmite à anses coudées d'un type déjà rencontré en 2004 (US 1019 …), cuisson réductrice, fin XIVe s. 16825

M 17 *(1 élément)*
1 fond lenticulaire, cuisson réductrice, non tourné, médiéval antérieur XIVe s. 17301

M 20 *(1 élément)*
1 tesson à cuisson réductrice, non tourné, médiéval antérieur XIVe s. 17073

HS (8 éléments)

1 fragment de trompe d'appel circulaire à décor de bandes lissées 17265
1 fragment de trompe d'appel circulaire 17267

4 éléments du type à cuisson réductrice, non tourné sauf finition partie haute, médiéval antérieur XIVe s. :

- 1 fond ? 17270
- 1 fond lenticulaire 16857 (Plateforme NE)
- 1 tesson (haut de panse) 17269
- 1 tesson 16879 (Trou du Barri)

1 bord glaçuré à méplat horizontal et bandeau externe incliné, cuisson oxydante, tourné, médiéval fin XIIIe-XIVe s. 17266

1 tesson tourné peu épais, pâte fine et dure, grise à cœur, claire en surface, datation indéterminée 17268

Méreau (n° inv. 22510) *Identification M. Jacques Labrot*

Il s'agit d'un méreau (plomb-étain) très probable - que je situerai plutôt dans la 2e moitié du XIIIe s.

Méreau typiquement « aragonais », dans le style global de ceux décrits page 152 de mon livre (bien que ces derniers fassent 35 mm de diamètre). La crosse et l'étoile indiquent très vraisemblablement un méreau à fonction ecclésiastique, méreau de présence aux offices pour un chanoine - ou bien, moins vraisemblablement, un méreau de distributions charitables épiscopales ou monastiques.

Bibliographie

Archéologie et vie quitidienne (...) 1990
Archéologie et vie quotidienne aux XIIIe-XIVe siècles en Midi-Pyrénées, Toulouse, Musée des Augustins, 1990.

Barrère, Rey-Delqué, Milhau 1990
Barrère (M.), Rey-Delqué (M.), Milhau (D.) (sous la direction de), *Archéologie et vie Quotidienne aux XIIIe et XIVe siècles en Midi-Pyrénées*, Musée des augustins, 7 mars au 31 mai 1990, Toulouse, 1990.

Bayrou 2000
Bayrou (L.), (sous la dir.), *Peyrepertuse, forteresse royale*, Archéologie du Midi Médiéval, Supplément n°3, Carcassonne, 2000, 287 p.

Biddle 1990
Biddle (M.), *Object and Economy in Medieval Winchester. Artefacts from Winchester.* (Objet et économie dans le Winchester médiéval. Artefacts provenant de Winchester). Oxford : 1990. 2 vol., (Winchester Studies, 7/2). p. 1072

Bonnamour 1990
Bonnamour (L.), (dir.), *Du silex à la poudre, 4000 ans d'armement en Val de Saône*, Catalogue d'exposition, Montagnac, 1990.

Bollc 1997
Bollc (A.), La *Laigne-le pré-du-château*, Document Final de Synthèse, Service Régional de l'Archéologie de Poitou-Charentes, Poitiers, 1997.

Bologne 1989
Bologne (F.), La céramique du village médiéval de Montségur (Ariège), Etude descriptive et typologie, mémoire de maîtrise, Université Toulouse - Le Mirail, 1989.

Boucard 2000
Boucard (D.), *Les outils taillants*, Jean-Cyrille Godefroy, 2000, 283 p.

Boudartchouk 1998
Boudartchouk (J.L.), « Endoumingue dans RN 124, Les sites de la déviation nord d'Auch (Gers) », DFS, T.1 texte, T.2 figures, AFAN, 1998,

Bourgogne médiévale (…) 1987
Bourgogne médiévale, la mémoire du sol, 20 ans de recherches archéologiques, Catalogue d'exposition 1987/1988, Mâcon, 1987, P. 176.

Bourgeois 2001-2002
Bourgeois (L.), Pièces de jeu et milieu aristocratique dans le Centre-Ouest de la France (Xe-XIIe s.), *Aquitania XVIII*, 2001-2002, p. 373 à 400.

Broecker 1982

Régine (B.), « Céramique émaillées médiévales de Saint-Félix-de-Montceau, en Languedoc méditerranéen », *Archéologie Médiévale*, Tome XII, 1982, p. 209-274.

Cazes 1997
Cazes (J.P.), (sous la direction de), *L'Isle-Jourdain, « la Gravette »,* document final de synthèse*, 01/01/94 – 31/05/94,* SRA, Midi-Pyrénées, 1997.

Clark 1995
Clark (J.), *The Medieval Horse and its Equipment c. 1150 – c.1450, Medieval finds from excavations in London : 5*, HMSO, London, 1995.

Collardelle, Verdel 1993
Collardelle (M.), Verdel (E.), (dir.), *Les habitants du lac de Paladru (Isère) dans leur environnement. La formation d'un terroir au XIe siècle*, Paris, MSH, 1993, (DAF n°40).

Cowgill, Neegaard, Griffiths, 1987
Cowgill (J.), M. de Neegaard, Griffiths (N.), *Knives and scabbards, Medieval finds from excavations in London* : 1, Her Majesty's stationery office, London, 1987, 169 p.

Cuisenier, Guardagnin,1988
Cuisenier (J.), Guardagnin (R.) (dir.), *Un village au temps de Charlemagne-Moines et Paysans de l'abbaye de Saint-Denis du VIIe siècle à l'an Mil*, Paris, RMN, 1988.

Démians-d'Archimbaud, 1980
Démians-d'Archimbaud (G.), *Les fouilles de Rougiers, Contributions à l'archéologie de l'habitat rural médiéval en pays méditerranéen*, Paris, C.N.R.S., 1980.

De Toulouse à Tripoli (…) 1989
De Toulouse à Tripoli. La puissance toulousaine au XIIe siècle (1080 – 1208), Toulouse, Musée des Augustins, 1989.

Diderot, Alembert, 1994
Diderot, Alembert (d'), *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des arts et des métiers*, 1751/1780, Ré-impression, Inter-livres, 1994.

Egan 1998
Egan (J.), *The medieval Household Daily Living c. 1150 – c.1450, Medieval finds from excavations in London : 6*, The Stationery Office, London, 1998, 242 p.

Funk 1986
Funk (F.), Un ensemble clos bas-médiéval de la place Sainte Claire, Albi, 81, *Archéologie Tarnaise*, t. 3, 1986.

Koch 1982
Koch (R.), "Stachelsporen des Frühen und Hohen Mittalters", *Zeitschrift für Archäologie des Mittelalters*, Jahrgang 10 1982, pp. 63-83

Gardel 1999
Gardel (M-E.), (sous la dir. de), *Cabaret, histoire et archéologie d'un castrum, les fouilles du site médiéval de Cabaret à Lastours (Aude)*, Maison des Mémoires, Carcassonne, 1999.

Halbout, Pilet, Vaudour, 1996
Halbout P., Pilet C., Vaudour C. (dir.), *Corpus des objets domestiques et des armes en fer de Normandie du I^e au XV^e siècle , Centre Archéologique de Normandie,* Cahier des Annales de Normandie, 1986, 255 p.

Jolibert 1995
Jolibert (B.), *Etude du mobilier médiéval du site de la Gravette à l'Isle-Jourdain (Gers)*, Mémoire de maîtrise sous la direction de P. Bonnassie et S. Faravel, Université de Toulouse le Mirail, 1995.

Lassure 1998
Lassure (J.M.)**,** *La civilisation matérielle de la Gascogne aux XIIe et XIIIe siècles. Le mobilier du site archéologique de Corné à l'Isle-Bouzon (Gers)*, Toulouse, FRAMESPA/UTAH, 1998**.**

Lassure 2003
Lassure (J. M.), « L'outillage agricole médiéval en Midi-Pyrénées d'après les fouilles archéologiques récentes », dans *Comet G., l'Outillage agricole médiéval et moderne et son histoire*, Actes des XXIIIe Journées Internationale d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, Presse Universitaire du Mirail, Toulouse, 2003, pp. 173-190

Legros 2001
Legros (V.), « Etude du mobilier métallique des fermes médiévales du « Bellé » à Neuilly-en-Thelle (Oise), (Approche technique et fonctionnelle) », *Revue Archéologique de Picardie*, 2001, p. 39-72

Medieval catalogue 1975
Medieval catalogue, Her Majesty's stationery office, Londres, London Museum, 1940, 4ème édition, 1975

Montségur, treize ans (…) 1980
Montségur, treize ans de recherche archéologique, Groupe de recherches archéologiques de Montségur et des environs, Carcassonne, 1980

Omnes 1989
Ommes (J.), « Fers de Traits du Château de Lourdes (H.P.) », *Revue du Comminges*, Tome CII, Troisième trimestre, 1989, pp. 453-462

Ottaway 1992
Ottaway (P.), *Anglo-Scandinavian Ironwork from Coppergate* (The Archaeology of York 15, Fascicule 3, Council for British Archaeology, London, 1992

Portet 1998
Portet (N.), *La ferrure des équidés au Moyen Age, Etude de trois sites médiévaux du sud ouest de la France*, Mémoire de maîtrise, Université Toulouse – Le Mirail, 1998.

Portet 2003

Portet (N.), « Les fers de trait de la zone 1 », dans *Maso (D.), Le château Saint-Pierre de Fenouillet (66),* Document Final de Synthèse, SRA Montpellier, 2003.

Portet 2005
Portet (N.), « L'hippiatrie médiévale, une réalité archéologique », in Mousnier (M.), *Les animaux malades en Europe occidentale (VIe-XIXe siècle)*, Actes des XXVe Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, Presse Universitaire de Mirail, 2005, pp. 11-40.

Pousthomis 1983
Pousthomis (B.), L'apparition de la céramique médiévale glaçurée dans le sud du Tarn, Archéologie du Midi Médiéval, Tome 1, 1983.

Reigniez 2002
Reigniez (P.), *L'outil agricole en France au Moyen Age*, Paris, Editions Errance, 2002, 446 p.

Serdon 1995
Serdon (V.), « Les fers de traits médiévaux. Approche d'étude archéologique. Chrono-typologie des carreaux d'arbalète », *Pages d'archéologie médiévale de Rhône-Alpes*, II, 1995, p. 75-85

Serdon 2005
Serdon (V.), Armes *de diable. Arcs et Arbalètes au Moyen Age*, Presse Universitaire de Rennes, Coll. Archéologie et Histoire, 2005, 335 P.

Vaïsse 2001
Vaïsse (V.), *L'Artisanat du textile et du cuir en Midi-Pyrénées du XIe au XVe siècle*, Mémoire de Maîtrise, Université de Toulouse le Mirail, 2001.

Vaudour 1980
VAUDOUR C., *Clefs et serrures des origines au commencement de la Renaissance*, Rouen, Catalogue du musée Le Secq des Tournelles, 1980, fasc. 2, 77 p.

Viollet-le-Duc (réédition, 1995)
Viollet-le-Duc (E.), Encyclopédie médiévale, Inter-Livres, rééd. à Lonrai, 1995, 720 p.

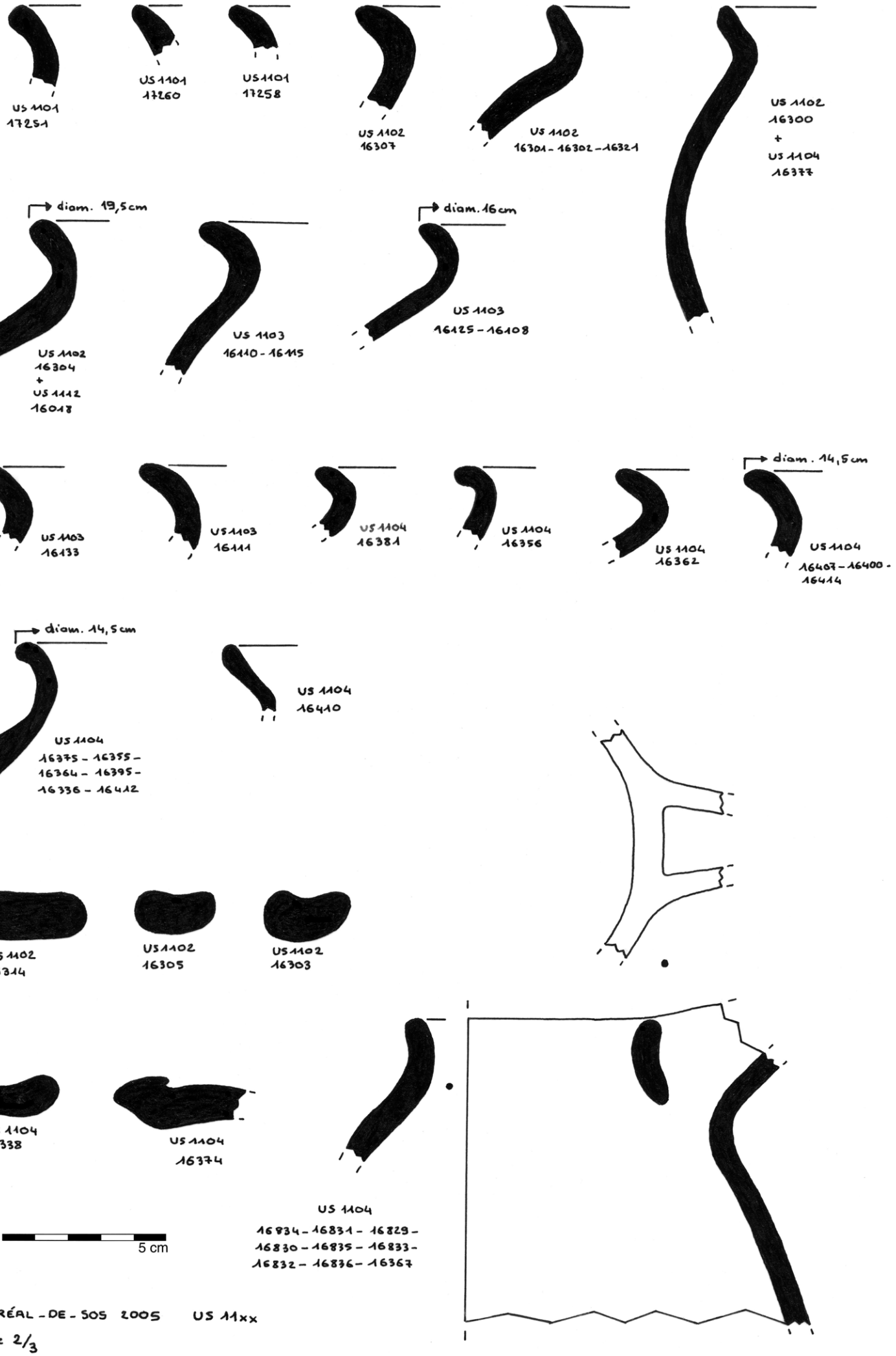

MONTRÉAL - DE - SOS 2005 US 11xx

échelle 2/3

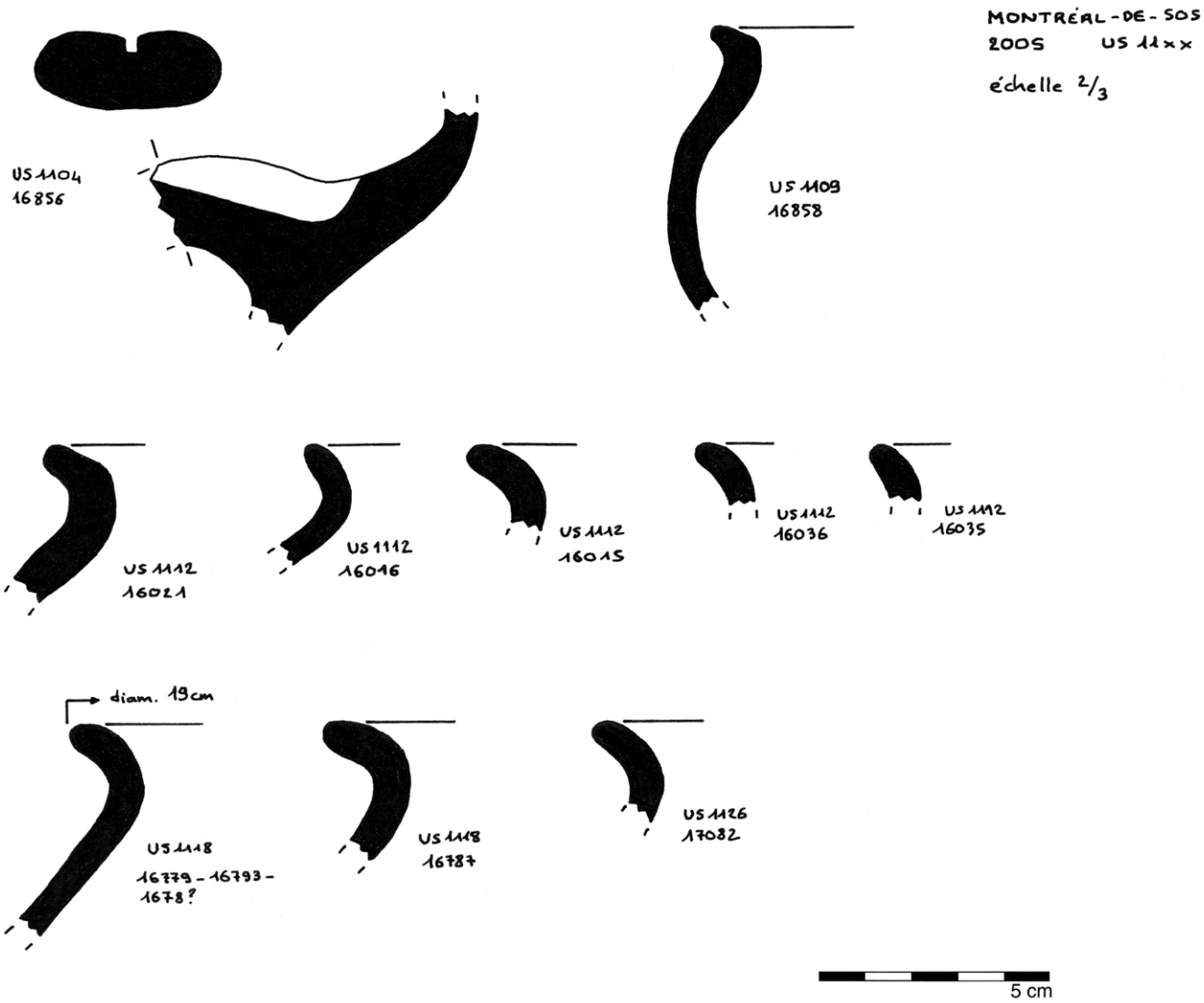
MONTRÉAL-DE-SOS
2005 US 11xx
échelle 2/3
US 1104
16856
US 1109
16858
US 1112
16021
US 1112
16016
US 1112
16015
US 1112
16036
US 1112
16035
diam. 19cm
US 1118
16779 - 16793 -
1678?
US 1118
16787
US 1126
17082
5 cm
US 1118
16792 - 16806
US 1118
16805

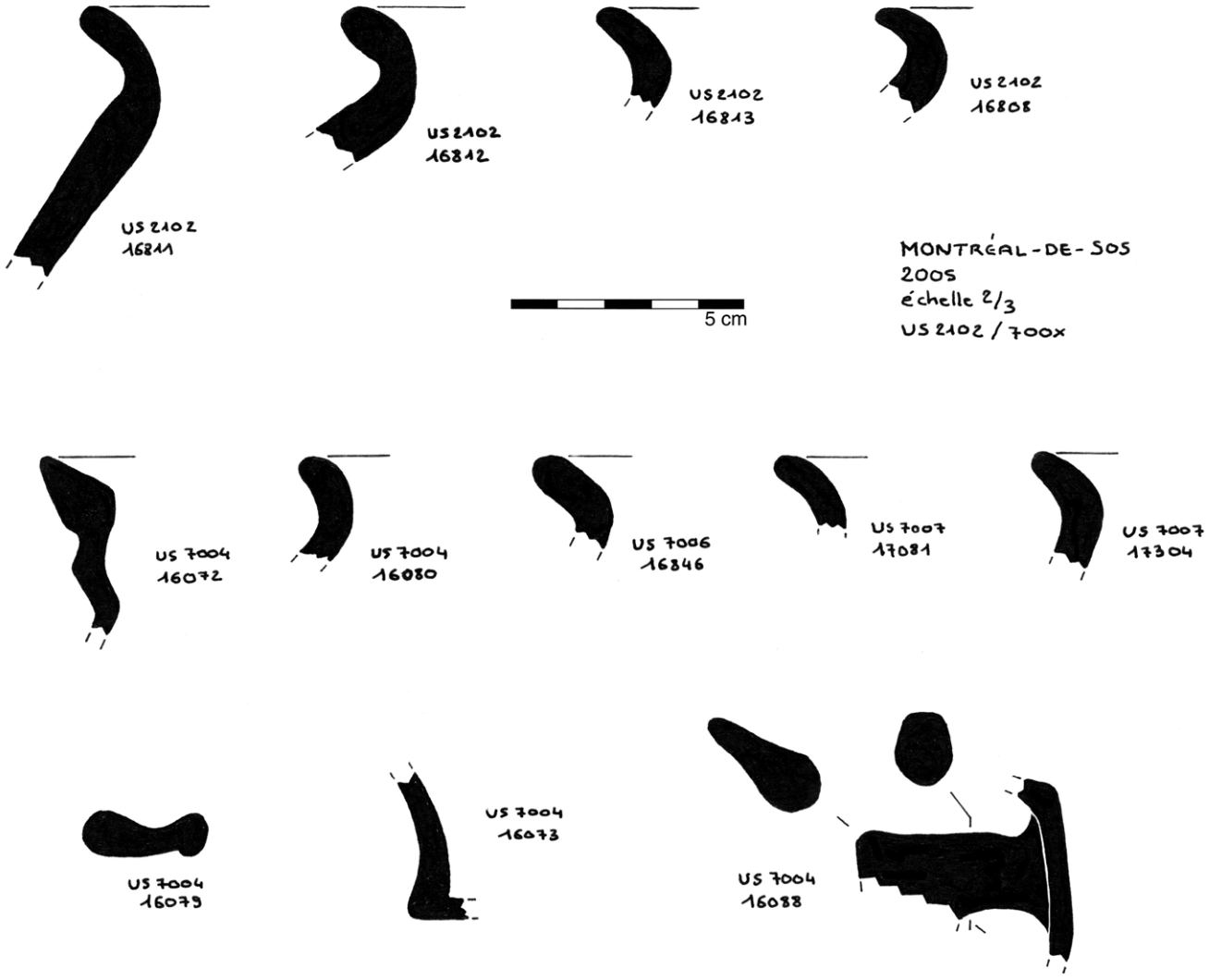
US 2102
16811
US 2102
16812
US 2102
16813
US 2102
16808
5 cm
MONTRÉAL-DE-SOS
2005
échelle 2/3
US 2102 / 700x
US 7004
16072
US 7004
16080
US 7006
16346
US 7007
17081
US 7007
17304
US 7004
16079
US 7004
16073
US 7004
16088

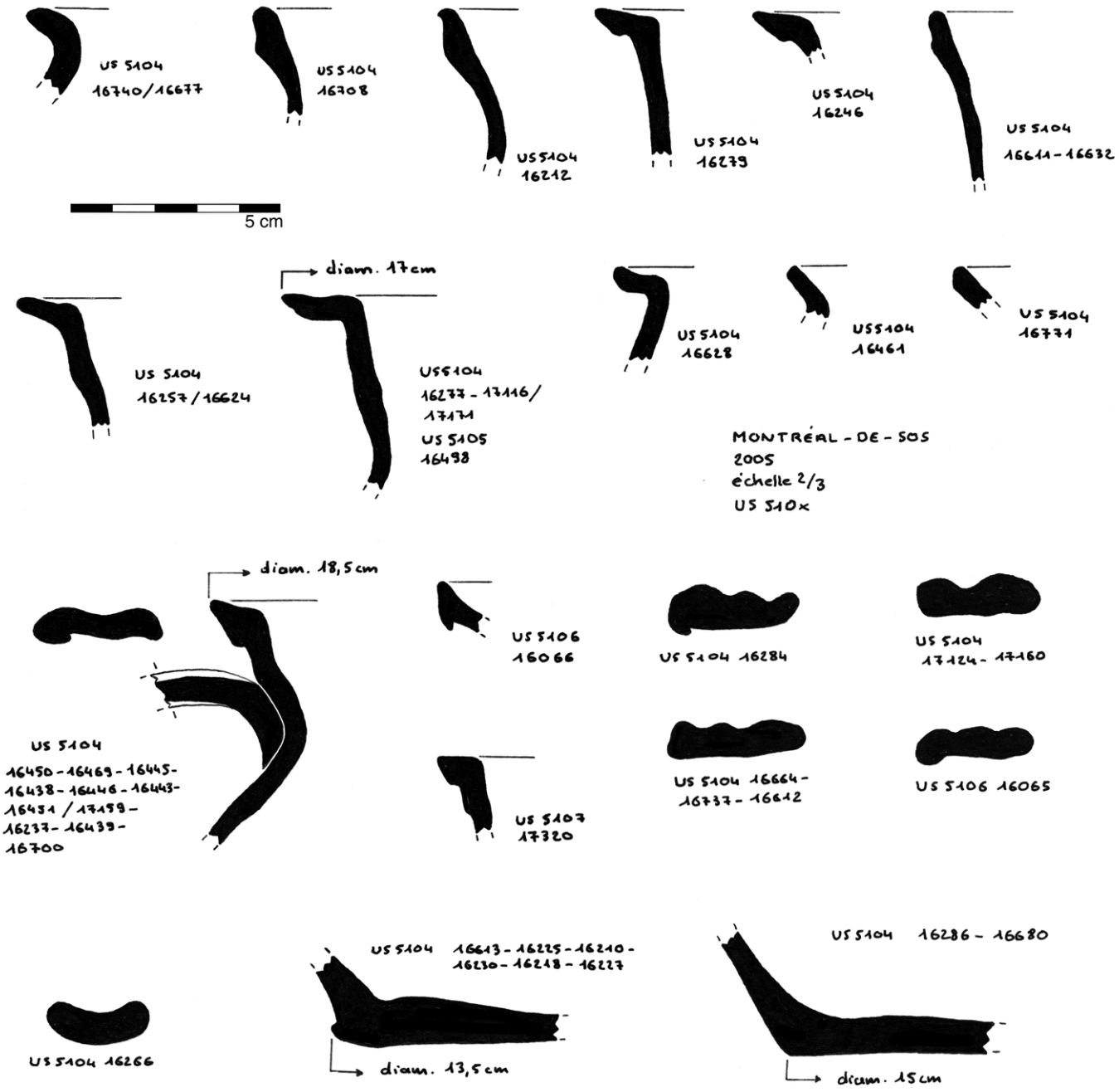
US 5104
16740/16677
US 5104
16708
US 5104
16212
US 5104
16279
US 5104
16246
US 5104
16611-16632
5 cm
diam. 17cm
US 5104
16257/16624
US 5104
16237-17116/
17171
US 5105
16498
US 5104
16628
US 5104
16461
US 5104
16771
MONTRÉAL-DE-SOS
2005
échelle 2/3
US 510x
diam. 18,5cm
US 5104
16450-16469-16445-
16438-16446-16443-
16431/17159-
16237-16439-
16700
US 5106
16066
US 5104 16284
US 5104
17124-17160
US 5104 16664-
16737-16612
US 5106 16065
US 5107
17320
US 5104 16266
US 5104 16613-16225-16210-
16230-16218-16227
diam. 13,5cm
US 5104 16286-16680
diam. 15cm

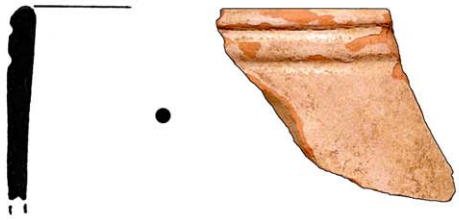

US 5104
16709

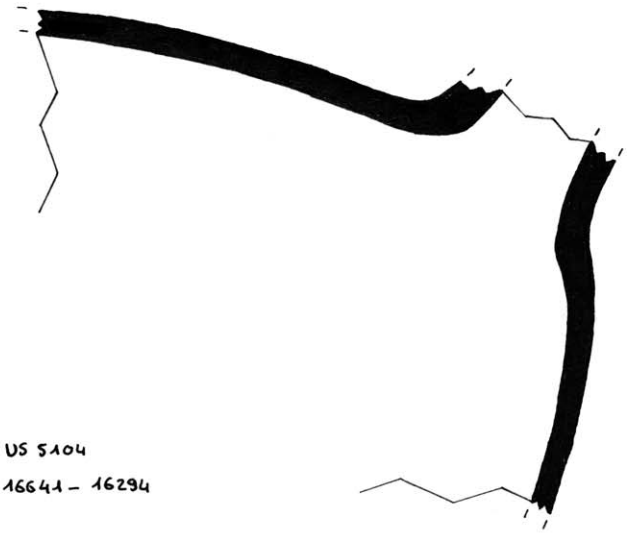

US 5104
16641 – 16294

MONTRÉAL-DE-SOS
2005
échelle 2/3

5 cm

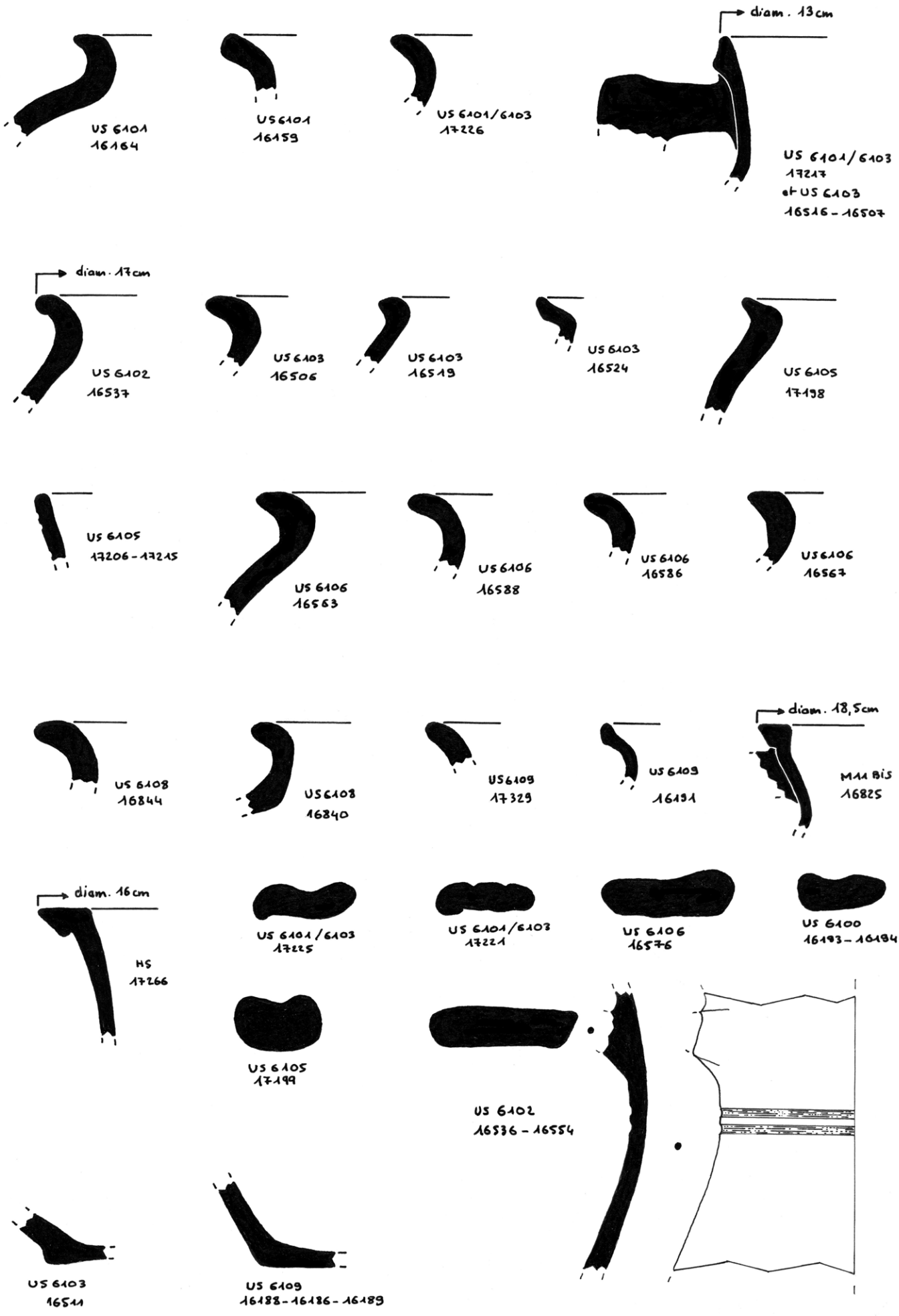
US 6101
16164
US 6101
16159
US 6101/6103
17226
diam. 13cm
US 6101/6103
17217
et US 6103
16516 - 16507
diam. 17cm
US 6102
16537
US 6103
16506
US 6103
16519
US 6103
16524
US 6105
17198
US 6105
17206 - 17215
US 6106
16563
US 6106
16588
US 6106
16586
US 6106
16567
US 6108
16844
US 6108
16840
US 6109
17329
US 6109
16191
diam. 18,5cm
M11 BIS
16825
diam. 16cm
HS
17266
US 6101/6103
17225
US 6101/6103
17221
US 6106
16576
US 6100
16193 - 16184
US 6105
17199
US 6102
16536 - 16554
US 6103
16511
US 6109
16188 - 16186 - 16189
5 cm
MONTRÉAL-DE-SOS 2005 échelle 2/3
US 61xx / US Mxx / HS

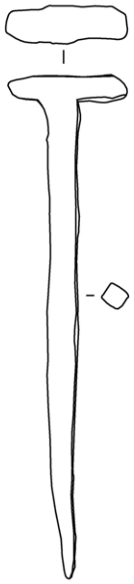
17506 (US 1112)

17432 (US 1103)

17405 (US 1102)

16961 (US 1104)

17516 (US 1101)

17497 (US 1136)

17411 (US 1103)

17435 (US 1103)

17424 (US 1104)

17089 (US 1103)

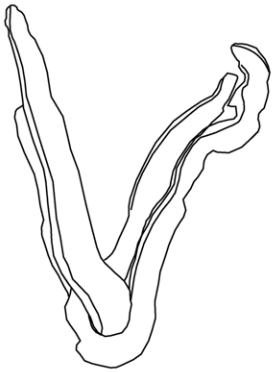
16948 (US 2101)

17475 (US 2102)

16951 (US 2101)

17470 (US 2102)

17059 (US 7004)

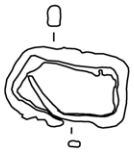
17513 (US 7005)

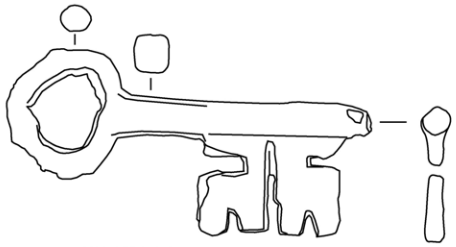
16999 (US 5104)

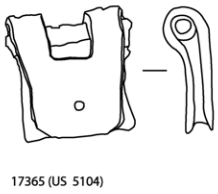
17365 (US 5104)

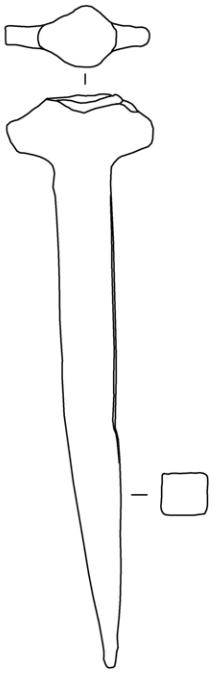
16900 (US 5105)

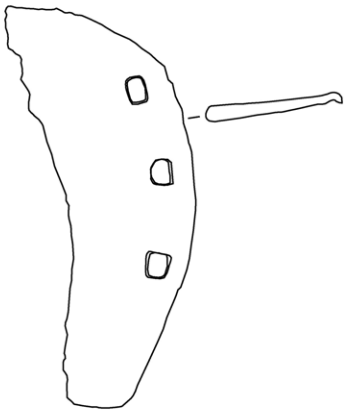
16910 (US 5102)

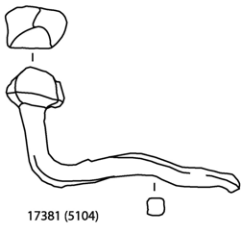
17381 (5104)

17394 (US 5104)

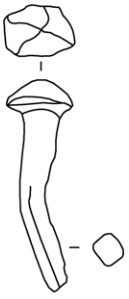
17361 (US 5104)

17399 (US 5104)

16909 (US 5102)

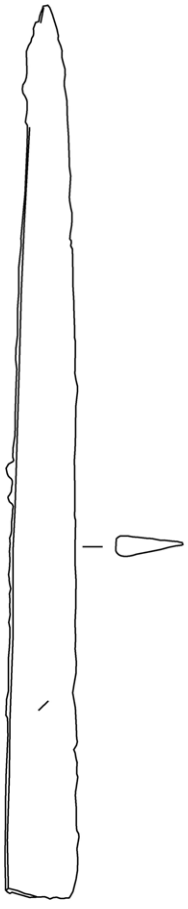
17410 (US 5104)

17395 (5104)

17401 (US 5112)

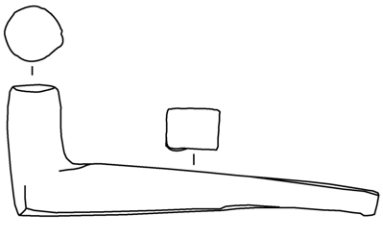
17343 (US 5104)

17351 (US 5104)

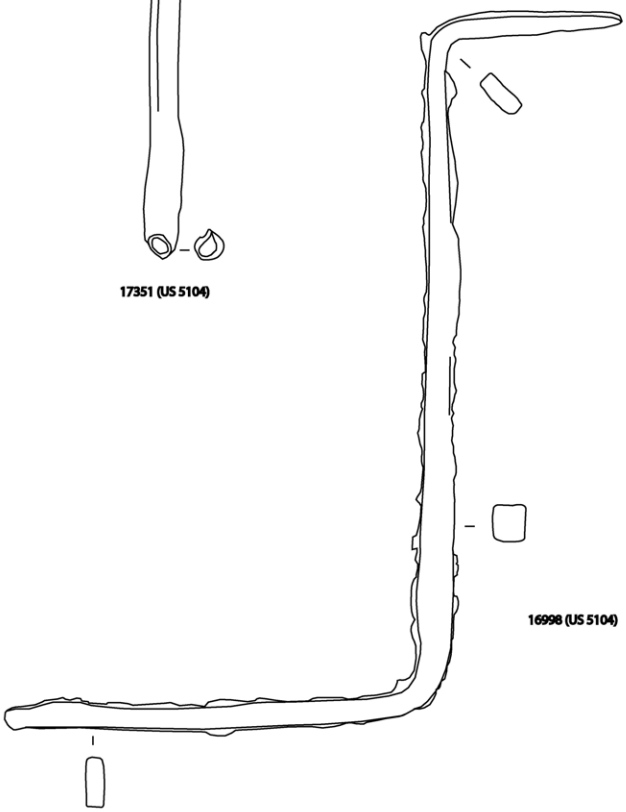
16998 (US 5104)

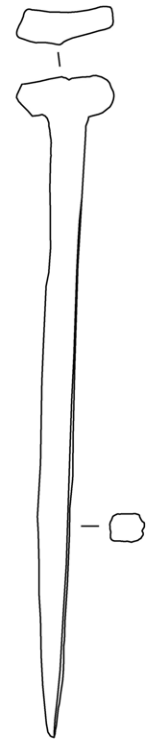
16941 (US 6101)

17454 (US 6101)

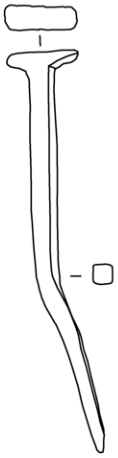
16926 (US 6103)

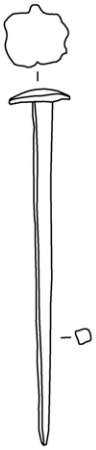
16931 (US 6103)

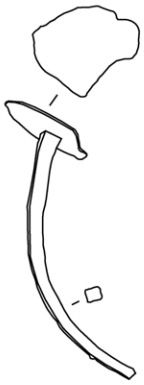
16932 (US 6103)

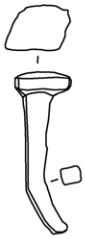
16929 (US 6103)

16928 (US 6103)

17416 (6101)

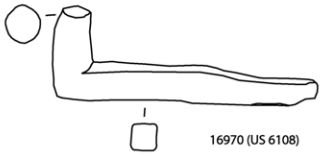
16970 (US 6108)

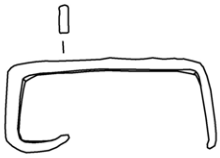
16980 (US 6106)

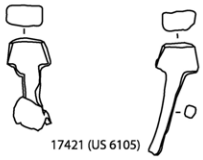
17421 (US 6105)

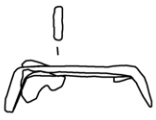
16981 (6106)

16976 (6106)

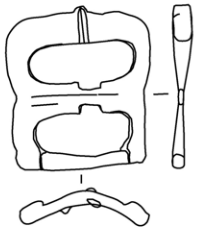
17448 (US 6106)

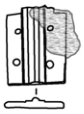
17413 (US 6103)

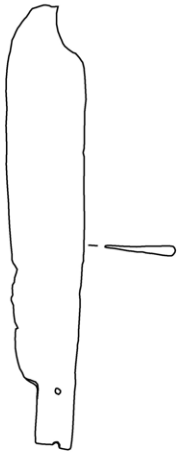
16940 (US 6103)

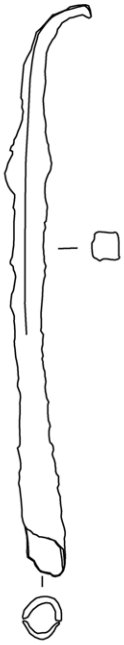
17453 (US 6101)

16944 (US 6101)

16972 (US 6108)

17449 (US 6101)

17493 (US 6105)

16919 (US 6101/6103)

17492 (US 6105)

16935 (US 6103)

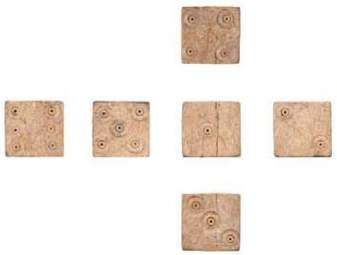

17052 (US 1112)

0 2 cm

17056 (US 6103)

22510 (HS)

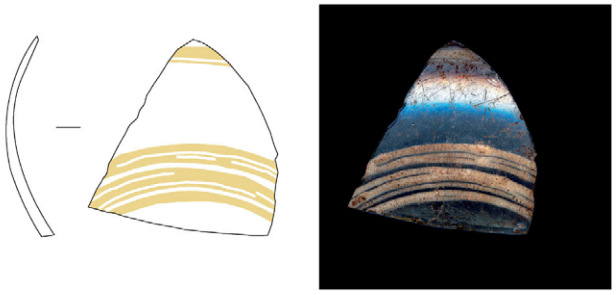

17060 (US 1118)

17051 (US 1112)

17053 (US 1103)

17058 (US 1103)

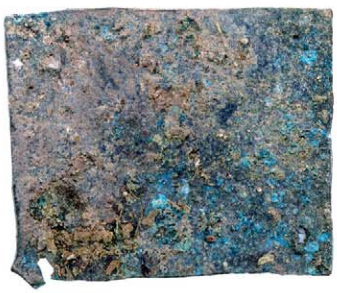

17055 (US 1118)

0 10 cm

Mobilier en alliage cuivreux

Michel BARRERE

Le mobilier en alliage cuivreux issu de la fouille 2005, quoique relativement peu abondant, présente cependant quelques éléments diagnostiques qui confortent les hypothèses proposées à partir d'autres mobiliers à propos de la datation de certaines structures du site. La tranchée de fondation du rempart (US 1118) et le niveau d'occupation qui lui succède (US 1103) intégrent ainsi un mobilier caractéristique de la première moitié du XIIIe siècle.

Catalogue

1
US 1103
N° inv. 17058
22,6 x 21,7 ; ép. max. 1. Pds. 3,18
Avers d'une chape de boucle de ceinture à fenêtre simple, brisé au niveau de la charnière. Forme rectangulaire, un trou de rivet à chaque angle. Pattes non dégagées des longs côtés, séparées par la découpe permettant le passage de l'ardillon. La face supérieure dorée présente un décor incisé et estampé : encadrement marginal d'une double file de traits incisés, que l'on retrouve sur chacune des pattes de la charnière ; champ délimité par un encadrement intermédiaire incisé, sur lequel est figuré un animal fantastique ailé, tête reptilienne en position rétrospective, longue queue et patte avant droite dressées, en réserve sur un semis de cercles estampés. De courtes incisions figurent le pelage. Le style de l'encadrement (double trait incisé) est caractéristique d'un large premier tiers du XIIIe siècle.

2
US 5104
N° inv. 17090
18,3 x 10,5 ; h. 5,5 ; ép. 0,3. Pds. 0,44
Fragment de tôle formée, écrasé, correspondent vraisemblablement à une partie de l' hémisphère inférieur d'un grelot : un bord découpé pourrait correspondre à une rive de l'âme à double terminaison circulaire, le côté opposé présentant un rebord étroit pouvant correspondre à la partie initialement soudée à l'hémisphère complémentaire.

3
US 1104
N° inv. 17054
19,8 x 19,4 ; ép. 0,3. Pds. 0,70
Fragment d'une tôle plate, brisé au niveau d'une perforation quadrangulaire.

4
US 1118
N° inv. 17055
21,8 x 18,2 ; ép. 0,3. Pds. 1,21
Applique quadrangulaire en tôle, une perforation à chaque angle. Décor embouti présentant, en léger relief sur un semis de globules, un bandeau d'encadrement et quatre quadrilobes articulés par des segments losangiques. La découpe légèrement décentrée indique que ce type d'applique se trouvait découpé à partir d'une plaque plus importante où ce motif se trouvait sans doute répété. Ce type est courant en Languedoc et en Toulousain dans des contextes du

premier tiers du XIIIe siècle, avec un registre décoratif le plus souvent d'inspiration héraldique. Ce décor particulier fait exception, et se retrouve à l'identique sur des exemplaires de Montségur (09) et Fenouillet (66).
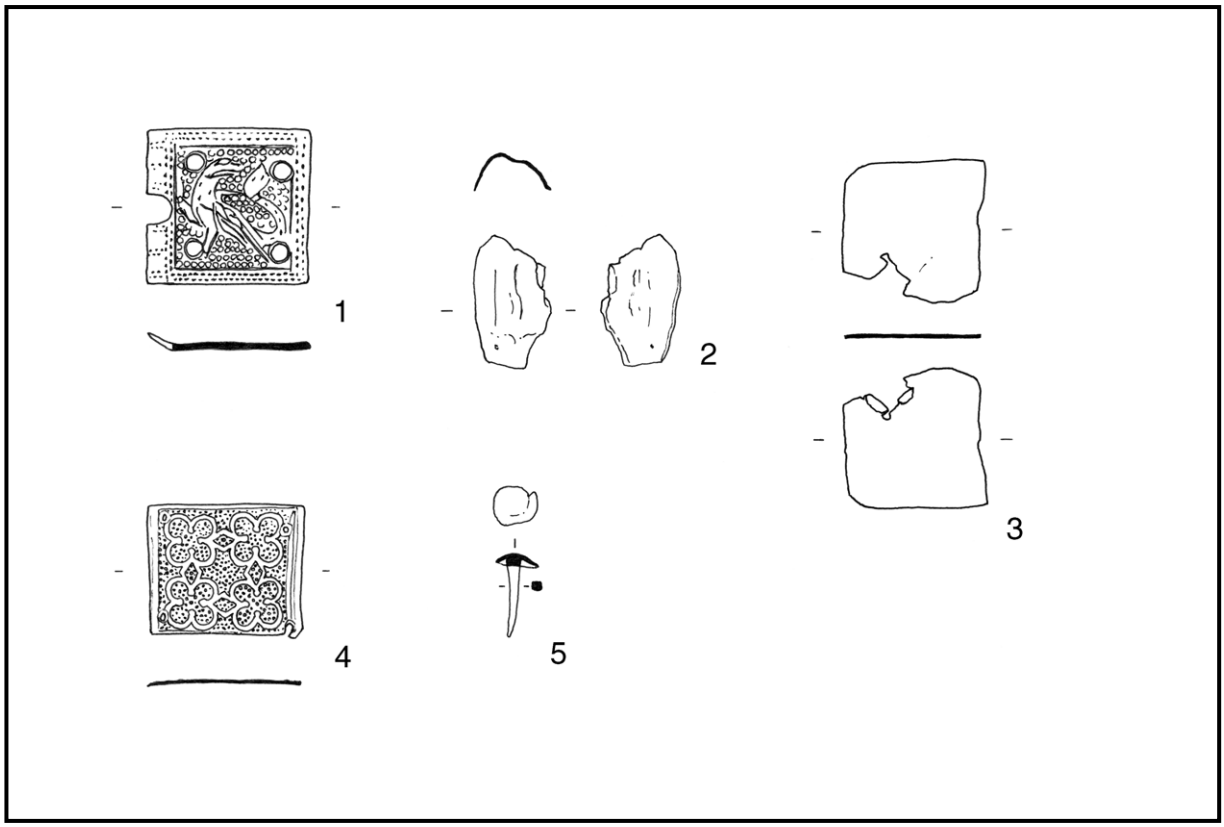
5
US 1112
N° inv. 17057
L. 11,8 ; tête diam. 5,4 à 6,1 ; h. 1,6 ; ép. 0,2 à 0,3 ; tige section max. 2. Pds. 0,25
Clou à tête en calotte de sphère, aplatie et déformée, dont la face supérieure porte les traces d'une dorure, et tige de section quadrangulaire décroissante.